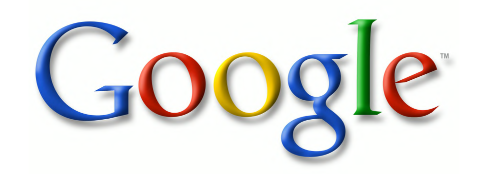


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

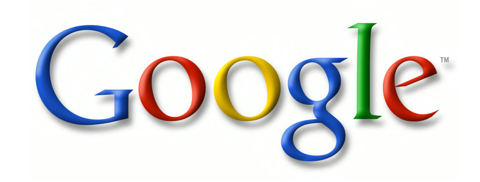
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


a39015 01802757 6b

T
6

Virtutem coronat Honos

Prius mori quam fidem fallere

Henry Drummond,
Albury Park. SURREY.

HISTOIRE
DE FRANCE.

T. VII.

HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS

LES GAULOIS

JUSQU'A

LA MORT DE LOUIS XVI;

PAR M. ANQUETIL,

DE L'INSTITUT NATIONAL,

MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

SECONDE ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

TOME SEPTIÈME.

TROISIÈME RACE. Suite des Valois et du rameau d'Angoulême. *François II* et *Charles IX*.

1559—1574.

A PARIS,

Chez { MAME FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES, RUE DU POT-DE-FER, n° 14;
GARNERY, LIBRAIRE, RUE DE SEINE, n° 6.

1813.

DC
37
.A58
1813
v. 7

653689-129

TABLE
DES
SOMMAIRES DU TOME VII.

SUITE DES VALOIS,
et du Rameau d'*Angoulême.*

ANNÉES.		Pages.
1567.	On négocie sans succès,	217
	Sommation faite aux confédérés,	218
	Leur réponse occasionne une conférence,	219
	Elle est inutile,	220
	Bataille de Saint-Denis,	*ibid.*
	Mort du connétable,	222
	Bravade et retraite forcée des confédérés,	225
	Ils fuient hors du royaume,	227
	Jonction des reîtres,	228
1568.	Les calvinistes rentrent en force dans le royaume,	230
	Activité de la reine,	231
	On fait la deuxième paix,	232
	Excès des reîtres,	234
	Ce qu'on pensoit de cette paix,	235
	Disposition à une rupture,	236
	Les calvinistes maltraités,	237
	Leurs partisans appelés *politiques*,	238
	On fait signer une formule contre eux,	239
	Déchaînement et torts des deux partis,	*ibid.*
	La reine pousse à bout le prince de Condé,	240
	La reine veut le faire enlever,	241
	Il se sauve à la Rochelle,	242
	Les autres chefs se mettent aussi en sûreté,	243
	Troisième guerre,	*ibid.*
	Fausses mesures de la reine,	244
	Les calvinistes en profitent,	245
	Cruautés exercées dans la guerre,	246

ANNÉES. Pages.

Fin de la Table des Sommaires.

HISTOIRE

DE

FRANCE.

FIN DES VALOIS ET DU RAMEAU D'ANGOULÊME.

FRANÇOIS II,

Agé de quinze ans et demi.

FRANÇOIS II n'avoit pas seize ans quand il monta sur le trône, le 10 juillet 1559. Il étoit déjà uni par les liens du mariage à *Marie Stuart*, reine d'Ecosse. Ces jeunes époux chargés de deux sceptres, et trop foibles pour les porter, les laissèrent tomber entre les mains de ceux qui eurent l'adresse de gagner leur confiance.

1559. François II, 62e. roi de France. *De Thou*, liv. 23. *Davila*, liv. 1.

Mesures du connétable pour avoir part au gouvernement.

Pendant onze jours qui s'écoulèrent entre la blessure du roi et sa mort, *Anne de Montmorenci*, connétable de France, son ministre et son favori, mit tout en œuvre pour conserver quelque part dans le gouvernement. Il écrivit aux princes du sang, les exhortant à ve-

1559. nir prendre leur place dans le conseil du roi : ses instances s'adressoient sur-tout à *Antoine de Bourbon*, roi de Navarre, le plus proche héritier du trône après les frères du roi. Il lui mandoit de se hâter ; que le moindre délai alloit donner à des étrangers une supériorité qu'on ne pourroit plus leur ravir. Enfin, il envoyoit courrier sur courrier, excitoit les uns, sollicitoit les autres, et ne négligeoit rien pour former un parti capable de tenir tête à celui des princes lorrains

Mesures des Guises plus efficaces. *Mémoires de Tavan. pag.* 132.

Ceux-ci, connus sous le nom de *Guises*, prenoient des mesures bien plus efficaces. Oncles de la jeune reine, par elle ils captivoient le roi et imprimoient dans son esprit toutes les manières de penser nécessaires à la réussite de leurs projets.

Montmorenci, disoient-ils, est un vieillard austère, d'un gouvernement dur, d'un caractère impérieux, qui ne sera pas plutôt en autorité, qu'il bannira les plaisirs de la cour, n'y voudra voir régner que ses volontés, et maîtrisera le roi lui-même. Quant aux princes du sang : ils les représentoient au jeune monarque comme des ambitieux, esprits remuans et dange-

reux, sur-tout les *Bourbons*, l'un desquels (le fameux connétable) avoit autrefois fait la guerre à la France : aussi, ajoutoient les *Guises*, *François I* et *Henri II* ont toujours eu grand soin de les tenir loin de la cour, sans autorité ; et c'est peut-être pour se venger de cette disgrâce, qu'ils desirent aujourd'hui d'être appelés au gouvernement de l'état. Par ces discours auxquels les grâces touchantes de la jeune reine prêtoient une nouvelle force, les Lorrains captivoient le jeune monarque, et éloignoient leurs rivaux. 1559.

Il n'y avoit plus que *Catherine de Médicis*, mère du roi, capable de balancer leur crédit ; mais ils trouvèrent moyen de la gagner, en abandonnant à sa colère les personnes qui lui déplaisoient, entr'autres *Diane de Poitiers*, maîtresse de *Henri II*. Tant que celle-ci disposa des grâces, les *Guises* s'attachèrent à elle : un d'entre eux même, *Claude* duc d'*Aumale*, comme on l'a dit, épousa une des filles de la favorite, et toute la famille se ressentit de ses bienfaits ; mais sitôt qu'elle cessa de leur être utile, ces ambitieux la sacrifièrent, et avec elle ceux que proscrivit *Catherine* : eussent-ils été

1559. jusqu'alors leurs meilleurs amis, tous furent exilés de la cour, et ne rachetèrent une partie de leurs biens qu'en sacrifiant l'autre. Au contraire, les personnes favorisées de la reine mère, revinrent en triomphe, fêtées et caressées par les *Guises*. A la complaisance ils joignirent l'artifice; il n'y eut sorte de mauvais rapports qu'ils ne fissent, de discours malins qu'ils ne rappelassent, d'anciens mécontentemens qu'ils ne réveillassent, pour indisposer *Catherine* contre le connétable et ses partisans.

Les Guises sont déclarés seuls ministres.

Un plein succès couronna des mesures si bien concertées. Quand les députés du parlement vinrent saluer le roi après la mort de son père, il leur dit qu'il avoit choisi le cardinal *de Lorraine* et le duc de *Guise*, ses oncles, pour gouverner son état, et que désormais on s'adressât à eux. Aussitôt le duc s'empara du commandement des troupes, et le cardinal de l'administration des finances. Nul ne se plaignit, personne ne murmura. *Condé* et *Montpensier*, princes du sang, furent envoyés à *Philippe II*, l'un pour lui faire ratifier la paix, et l'autre pour lui porter le collier de Saint-Michel; et quoiqu'ils sentissent que cette com-

mission n'étoit qu'un piège pour les éloigner de la cour, ils partirent sans délai. 1559.

Le seul connétable crut pouvoir renouveler des tentatives qu'il avoit déjà faites auprès de la reine-mère afin de l'engager à ne point laisser prendre tant d'autorité aux *Guises* : elle le reçut fort mal., et lui rappela avec indignation les marques de préférence que sous *Henri II* il avoit données à la maîtresse sur l'épouse. Le roi lui conseilla froidement d'aller prendre le repos dans ses terres. Outré d'une disgrâce si peu ménagée, le fier vieillard répondit avec une fermeté modeste; parla de ses services passés, offrit de nouveau à son prince ses biens, sa vie propre et celle de ses enfans, et se retira dans son château de Chantilli.

Le connétable mal reçu à la cour.

Mais les embarras que *Montmorenci* avoit préparés aux *Guises*, ne tardèrent pas à se former. Le roi de Navarre, quoiqu'à petits pas, venoit à la cour : autour de lui se rassembloient dans la route les princes du sang et les chefs des grandes maisons, aussi mécontens les uns que les autres de la puissance souveraine des *Lorrains*. Ils se réunirent tous à Ven-

Assemblée des mécontens à Vendôme.

1559. dôme, où il se tint une assemblée, dont le connétable fut l'ame, par *Dardois* son secrétaire. On y traita avec une confiance et une sincérité rares entre courtisans : ceux qui avoient été autrefois brouillés se réconcilièrent ; les mêmes passions à satisfaire rapprochèrent les esprits et on délibéra comme entre amis, sur l'état présent des affaires.

Son motif. Il se présentoit deux questions : Falloit-il ôter l'administration aux *Guises ?* Quel moyen devoit-on prendre pour y réussir ? La première fut décidée tout d'une voix. Envahir l'autorité au préjudice des princes, des anciens ministres, des grands officiers de la couronne, c'étoit, s'écria-t-on, une honte pour la nation qui le souffriroit, et un crime de lèse-majesté au premier chef dans les étrangers qui l'entreprenoient. Il fut donc conclu qu'il n'y avoit point à hésiter, et que les *Guises* devoient sans délai être éloignés des affaires.

Quant aux moyens de réussir, il s'en offroit deux ; la violence et la négociation. La force ouverte, disoient les plus vifs, une rupture éclatante, des armes, des soldats, voilà les seules ressources qui nous restent dans une affaire aussi désespérée. Les

Guises, s'ils n'y sont forcés, nous ouvriront-ils d'eux-mêmes un accès auprès du roi pour le détromper? D'eux-mêmes se détermineront-ils à partager avec nous une puissance qu'ils possèdent seuls? Commencer par les plaintes, c'est sonner la trompette avant l'assaut. Pressons, frappons, déconcertons l'ennemi, et assurons par notre promptitude une entreprise que le moindre retardement peut nous rendre funeste. 1559.

Non, répliquoient les plus modérés, ne précipitons rien; vous ignorez ce que c'est en France que d'avoir à combattre contre le nom d'un roi légitime. En vain publierons-nous que nous armons pour le délivrer de la captivité où le retiennent ses oncles: qui nous croira, pendant que lui-même dira le contraire? Il est majeur et maître de choisir ses ministres, nous allons être appelés traîtres, rebelles; et quelles tristes suites ne peuvent pas avoir ces odieuses qualifications? L'exil, la proscription, la ruine de nos familles. Ne nous pressons donc pas: marchons prudemment; tâchons de mettre la reine mère de notre côté, et tentons toute espèce de négociations avant que d'en venir aux moyens extrêmes.

1559.

Ses résolutions.

Ce dernier avis prévalut, et le roi de Navarre partit pour la cour, chargé de parler au roi, de lui ouvrir les yeux sur l'abus que ses oncles faisoient de sa confiance, de gagner la reine, de solliciter pour lui et les siens quelque part dans les affaires, des gouvernemens, des pensions et d'autres grâces.

Elles sont découvertes. *La Planche*, pag. 41.

Les *Guises* n'ignorèrent pas ce qui se passoit à Vendôme; on prétend même qu'ils avoient auprès du roi de Navarre des espions pour éclairer ses démarches, et des pensionnaires pour lui en conseiller de mauvaises. Ainsi instruits, ils préparèrent au négociateur une réception selon la connoissance qu'ils avoient de son caractère.

Caractère du roi de Navarre. *Mémoires de Condé*, t. 1. *Le Labour.* liv. 1, p. 880. *De Serres*, l. 1, p. 680.

Antoine de Bourbon, chef d'une famille, pauvre et décréditée sous les derniers règnes par la révolte du fameux connétable, ne pouvoit, quoiqu'homme de cœur et de courage, se dépouiller dans les affaires de cette timidité qui naît de l'infortune. Trop heureux d'avoir épousé *Jeanne* d'*Albret*, héritière du royaume de Navarre, dont l'alliance lui faisoit un sort tranquille, il jouissoit des douceurs de la vie, et n'appréhendoit rien tant que de voir troubler son repos. Une

seule chose étoit capable de le faire renoncer à son indolence, c'étoit l'envie de recouvrer la partie de son royaume que l'Espagne lui retenoit injustement. Il aimoit à se flatter que la France lui procureroit quelque jour cette restitution; desir qui le rendoit absolument dépendant de la cour. *Il craignoit le cabinet*, et recherchoit comme une grâce la faveur des ministres: il redoutoit jusqu'à leur indifférence, étudioit leurs intrigues, non pour les diriger, mais pour n'en être pas la victime; enfin il flottoit sans cesse entre la crainte et l'espérance. Delà ces incertitudes et ces variations qui le rendirent perpétuellement l'instrument des passions des autres, et le jouet de leur politique. 1559. *Le Labour.*

Le plan que les *Guises* suivirent avec lui, fut de l'éblouir par l'éclat de la faveur, de le dégoûter par des longueurs, de le rebuter par des affronts. En arrivant à Saint-Germain, quoiqu'annoncé, il ne trouva pas le roi, dont, en pareille occasion, la partie de chasse étoit dirigée du côté où arrivoit le prince auquel on vouloit faire honneur: on l'avoit mené exprès à la chasse d'un côté opposé. Ses équipages ne trouvèrent point de place, Les Guises l'intimident. *De Serres*, liv. 1, p. 680.

1559. et lui-même ne trouva point de logement. Le plus bel appartement, destiné naturellement à un roi, premier prince du sang, étoit occupé par le duc de *Guise*, qui ne voulut pas le céder, et qui accompagna son refus de bravades et de paroles insultantes. Il ne se présentoit à *Bourbon* que des visasages froids ou dédaigneux. Vouloit-il parler au roi? on ne le lui montroit qu'entre ses deux oncles; et quelque proposition qu'il fît, le jeune monarque le renvoyoit toujours à eux, disant qu'il étoit content de leurs services.

eine mère écourage. Mal reçu du roi, *Antoine* se tourna du côté de la reine mère : l'artificieuse *Catherine* entroit dans ses peines, plaignoit son sort; cependant, disoit-elle, ne vous pressez pas; le roi est prévenu, il peut s'aigrir : à son âge les premières impressions sont terribles, et si elles vous étoient défavorables, que n'auriez-vous pas à craindre pour votre fortune? Patientez-donc, et comptez sur mes services. Ainsi elle le renvoyoit plus timide et plus irrésolu.

De la cour, le roi de Navarre alla à Paris; on l'avoit flatté que sa présence pourroit émouvoir le peuple, et il trouva tout dans la plus grande tran-

quillité. C'en étoit trop pour ne lui pas faire perdre courage; cependant, comme il paroissoit encore hésiter à quitter la partie, les *Guises* firent jouer contre lui les dernières machines. 1559.

Il renonce aux projets de Vendôme.

La reine mère, soit mauvais conseils, soit timidité naturelle, avoit, dans les premiers jours de son veuvage, mendié les secours du roi d'Epagne, qui alloit devenir son gendre. Ce roi, ancien ennemi de la couronne, et ennemi à peine réconcilié, flatté d'être récherché, répondit par une lettre pleine de bravades, qu'il prenoit le royaume sous sa protection, et qu'il écraseroit du poids de sa puissance ceux qui seroient assez téméraires pour désobéir au roi et troubler le ministère. On fit voir cette lettre au roi de Navarre; c'étoit lui montrer une armée prête à fondre sur ses états, et à engloutir le reste de son royaume: il ne tint pas contre ces appréhensions, et le premier prétexte qui se présenta de quitter la cour sans déshonneur, il le saisit.

Il quitte la cour.

On eut soin de le lui fournir, en lui proposant de conduire la princesse *Elisabeth* en Espagne. On flatta *Antoine* que ce seroit une occasion de

1559. négocier la restitution de son royaume, et on lui promit de l'appuyer. Le roi d'Espagne, qui étoit prévenu, écouta avec quelque apparence de bonne volonté, les paroles que *Bourbon* lui porta directement par lettres : insensiblement *Philippe* se rendit plus difficile ; enfin le roi de Navarre, fatigué des longueurs, remit la négociation à des ambassadeurs, et se retira dans sa principauté de Béarn, bien déterminé à ne se plus mêler d'affaires.

Les Guises restent seuls maîtres.

Telle fut l'issue des projets concertés à Vendôme. Les *Guises*, attaqués mollement, et si facilement vainqueurs, ne furent que plus hardis à tout oser par la suite : dès lors on vit régner, dans le gouvernement, un air de hauteur et d'empire, qui convenoit peu aux ministres d'un roi de seize ans.

Leur caractère.

Brantôme, t. 8, p. 149.

Mais c'étoit le ton du cardinal de *Lorraine*, *qui avoit cela*, dit Brantôme, *qu'en sa prospérité il étoit fort insolent et aveuglé, ne regardant guère les personnes, et n'en faisoit cas*. Le duc de *Guise* passoit pour être plus modéré : mais d'ailleurs les deux frères possédoient, chacun dans leur état, toutes les qualités qui pouvoient les rendre recommandables.

Charles, cardinal de Lorraine, étoit savant, ami des gens de lettres, éloquent, zélé pour l'honneur de l'église, d'un maintien grave et imposant, mais de mœurs que la critique n'a pas épargnées. *François de Lorraine*, duc de *Guise*, avoit une taille majestueuse; il étoit fier sans dédain, populaire sans bassesse; sa bonne mine et son adresse le distinguoient entre tous les courtisans: il fut général à un âge où l'on est à peine soldat. La brave défense de Metz sous *Henri II*, contre toutes les forces de *Charles-Quint*, et la prise de Calais le rendirent cher à la France, qui crut lui devoir son salut. A ces vertus d'un héros, *François* joignoit les qualités d'un honnête homme, l'affabilité, la franchise, la générosité, et un attachement sincère pour ses amis; mais, aussi, malheur à quiconque se déclaroit son ennemi! il le poursuivoit sans relâche: différent néanmoins en cela du cardinal, son frère, qui portoit la vengeance jusqu'aux dernières extrémités, au lieu que le duc paroissoit n'ambitionner la victoire qu'afin de se procurer le plaisir de pardonner. Tous deux, enfin, n'épargnoient ni peines pour se faire 1559.

1559. des créatures, ni profusions pour les conserver.

Ils se font des ennemis.

Par une suite de leur caractère, autant que par politique, dans les commencemens de leur administration, ils répandirent à pleines mains des bienfaits sur tous ceux qui pouvoient leur être utiles. Le cordon de St.-Michel devint, par leur entremise, si commun, qu'on l'appela *le collier à toute bête*. Pensions, dignités, bénéfices, rien ne leur coûtoit : mais ils ne tirèrent pas toujours de ces grâces les avantages qu'ils en espéroient : en gagnant les uns, ils mécontentoient les autres. Comme ils ne s'oublioient pas dans la distribution des grâces, on leur portoit envie. Le duc de *Guise* révolta tout le monde contre son avidité, quand on le vit s'approprier la charge de grand-maître de la maison du roi, qu'il enleva au connétable : on l'accusa aussi d'une partialité odieuse, pour avoir gratifié *Brissac*, son confident et son ami, du gouvernement de Picardie, ôté par ruse à l'amiral de *Coligni*, qui ne comptoit s'en défaire qu'en faveur du prince de *Condé*; mais ce qui acheva d'aigrir les esprits, fut une inhumanité criante du cardinal.

La cour passoit l'arrière saison à Fontainebleau ; elle y étoit fort nombreuse, comme il arrive toujours dans un nouveau règne, et nombreuse surtout en personnes qui demandoient, ceux-ci leur solde, ceux-là des arrérages de pensions, des récompenses ou des dédommagemens ; car la pénurie du trésor avoit forcé à des reformes sévères dans toutes les parties de la dépense. Fatigué de ces importuns, le cardinal fit planter auprès du château une potence, et publier, à son de trompe, une ordonnance à toutes personnes, de quelque condition qu'elles fussent, venues à la cour pour solliciter, d'en sortir dans vingt-quatre heures, sous peine d'être pendues. Il est inutile de faire remarquer quelle indignation excita un pareil édit chez les Français, accoutumés à se croire souvent payés de leurs services par le seul regard du prince. La foule s'écoula en frémissant de dépit, et chacun alla porter son mécontentement dans sa province.

1559

Ils abusent de l'autorité.

On a vu que malgré les supplices employés par les deux derniers rois, le calvinisme étoit prodigieusement étendu dans le royaume, et que *Henri II*, peu de temps avant sa mort, avoit

Ils sévissent contre les prétendus réformés.

Journal de Brulart. Mémoires de Condé, t. 1.

1559. fait arrêter cinq conseillers au parlement, plus que suspects des nouvelles opinions; de ce nombre étoit *Anne du Bourg*, diacre, d'une bonne maison d'Auvergne, conseiller-clerc au parlement, et neveu d'*Antoine du Bourg*, chancelier de France sous *François I*, après *Duprat*.

Le procès de ces prisonniers, déjà commencé, fut repris avec activité sous le nouveau ministère : il sembloit qu'on en voulût sur-tout à *du Bourg*, regardé comme le chef. Il employa, pour sauver sa vie, tous les priviléges que lui fournissoit son double état de conseiller et de clerc; mais comme il persistoit dans ses sentimens, ces ressources lui furent inutiles, l'officialité le condamna en novembre 1559.

Supplice d'Anne du Bourg.

Du Bourg, abandonné au parlement, recusa le président *Minard*, qu'il regardoit comme l'organe des *Guises* et sa partie. Celui-ci, quoique sommé, pressé, menacé même par l'accusé, continua de s'asseoir au nombre des juges, parce que la récusation fut déclarée non valable; mais revenant du palais, le 12 décembre, il fut assassiné dans la rue, d'un coup de pistolet. Dix jours après, *du Bourg*, condamné à être pendu et brûlé, subit

son supplice avec la plus grande fermeté. La faveur de ses confrères, et l'habileté de *François Marillac*, son avocat, l'auroient sauvé, s'il eut exactement gardé le silence que ce dernier lui avoit fait promettre. Mais s'étant fait scrupule des atténuations apportées par *Marillac* à ses opinions religieuses, et du repentir qu'il lui avoit supposé, il désavoua son avocat, et fit signifier ce désaveu à ses juges, qui dès-lors ne purent éluder la loi. 1559.

Le plus coupable ayant été puni, les autres conseillers furent traités avec indulgence, condamnés à quelques amendes, et relâchés ensuite. On sentit dès-lors d'où partoit le coup qui avoit donné la mort au président *Minard*, et les gens sages gémirent de voir en France un parti qui commençoit à employer la violence pour se soutenir.

Liaison des mécontens avec les calvinistes.

De ce moment on s'accoutuma dans les libelles qui coururent, à mêler la religion aux affaires politiques. Entre les griefs contre le ministère, les mécontens ne manquèrent pas de mettre l'intolérance des *Guises*, afin d'émouvoir les calvinistes. Les écrivains des *Guises*, au contraire, ajoutèrent à leurs apologies l'éloge de leur zèle con-

1559. de réformés en état de porter les armes, et ce fut sur cette connoissance qu'on forma le plan de la singulière entreprise, connue sous le nom de *conjuration d'Amboise.*

L'assemblée conclut à enlever le roi.

Il s'agissoit d'enlever le roi entre ses deux ministres, d'arrêter ceux-ci, et de faire leur procès : pour cela il falloit lever des troupes, leur donner des capitaines, les mener, sans éclat, de toutes les parties de la France à Blois, où on savoit que le roi passeroit le printemps pour jouir d'un air plus salubre, nécessaire à sa foible santé. Comme le secret devoit être l'ame de l'entreprise, il importoit que le chef ne fût point trop distingué, afin de ne point causer de nouveaux soupçons; qu'il eût néanmoins assez de relief pour donner du poids à son parti ; que les calvinistes enfin crussent ne s'armer qu'en faveur de la religion, et les mécontens seulement contre les *Guises.*

La Renaudie, chef apparent de l'entreprise.

On parvint à concilier ces différens intérêts, en nommant chef apparent de l'entreprise, la *Renaudie*, d'une bonne maison du Périgord. C'étoit un homme de main et d'exécution, qui, depuis long temps faisoit épreuve de dangers et de ressources Contraint de se cacher pour crime, et de chercher même un

asile hors du royaume, il alla à Genêve et à Lausanne, y fit connoissance avec les Français qui s'étoient expatriés à cause de la religion, et par sa vie errante, il devint comme le lien des refugiés et des régnicoles. 1559.

La confiance étoit donc établie, et les correspondances certaines ; il ne s'agissoit plus que de réunir les membres dispersés sous un chef déjà connu, qui passoit pour intelligent, sage autant qu'intrépide, et dans l'occasion brave jusqu'à la témérité. Les auteurs secrets du complot comptoient d'ailleurs sur son éloquence, et principalement sur cet enthousiasme qui, en l'emportant lui-même, devoit, par communication, entraîner tous les autres.

Mesures que prennent les chefs.

Pasquier, liv. 5, let. 4, 5 et 6.

Mémoires de Tavannes, p. 222.

D'Aubigné, t. 2, ch. 16, p. 229.

Cependant ils ne se fondoient pas tellement sur l'empire d'un zèle aveugle, qu'ils ne prissent des mesures de prudence pour déterminer les scrupuleux et enhardir les timides. On fit venir une consultation de théologiens et de jurisconsultes allemands, qui décidoient que les sujets d'un roi mineur, persécutés par ses ministres pour la religion, pouvoient légitimement se soulever contr'eux, et les poursuivre à outrance. On donna de plus à la *Renaudie* un plan d'opérations, dans

1559. lequel tous les accidens étoient prévus, et le succès rendu infaillible : il lui fut aussi permis d'insinuer que le prince de *Condé* se mettroit à la tête, au moment de l'exécution ; enfin, soit vérité, soit mensonge politique, on débita que la reine mère, et les plus grands du royaume, approuvoient l'entreprise. La *Renaudie* écrivit aux gentilshommes ses correspondans, de se rendre le premier janvier à Nantes, où le parlement de Bretagne tenoit alors ses séances, et où l'on devoit donner plusieurs fêtes, à l'occasion de quelques mariages des premiers de la province ; circonstances propres à réunir, sans soupçon, une foule d'étrangers, sous l'apparence de plaideurs et de curieux.

La Renaudie assemble les conjurés à Nantes. 1560.

Ils se trouvèrent exactement au rendez-vous : la plupart ignoroient les motifs qui les rassembloient ; cependant aucun ne marqua ni surprise ni découragement, quand ils surent qu'il étoit question d'attaquer en pleine paix, dans un royaume sans troubles et sans factions, de frapper, presqu'entre les bras du roi, des ministres revêtus de son autorité.

Son discours.

La *Renaudie* fit un discours artificieux, dans lequel il remonta jusqu'à

l'établissement des princes lorrains en France, établissement qu'il prétendit ne s'être fondé que sur la ruine des familles les plus illustres : il supposa aux *Guises* le dessein formé dès le commencement, de renverser la constitution de l'état; il les fit auteurs de la persécution des calvinistes, de la disgrâce des grands, de l'exil des princes, de la ruine des peuples, et de tous les désordres commis en France depuis leur entrée dans le royaume. A l'entendre, la vie du roi étoit en danger entre leurs mains. Déjà, disoit-il, ils répandent avec affectation le bruit que sa mauvaise constitution ne promet pas de longs jours, afin de faire arriver sa mort quand ils en auront besoin : alors se trouvant les maîtres, par l'éloignement des grands et des princes du sang, ils éteindront le reste de la famille royale, qui ne consiste qu'en quelques enfans, et se placeront eux-mêmes sur le trône. 1560.

« Pour moi, ajouta la *Renaudie* avec « véhémence, je jure, je proteste, je « prends Dieu à témoin que je ne « penserai, ne ferai, ne dirai jamais « rien contre le roi, contre la reine « sa mère, contre les princes ses frères,

Les conjurés se lient par serment.

1560. « ni contre ceux de son sang ; mais que « je défendrai jusqu'au dernier soupir « la majesté du trône, l'autorité des « lois et la liberté de la patrie, contre « la tyrannie des étrangers. » Nous le jurons, s'écrièrent tous les assistans : ils en firent le serment, qu'ils signèrent, et se touchèrent dans la main, en signe d'union ; ils s'embrassèrent ensuite, versant des larmes d'attendrissement, et chargeant d'imprécations les perfides qui seroient assez lâches pour trahir leur foi. On régla, avant de se séparer, la manière de faire les levées, et on fixa le lieu et le jour de l'exécution, qui devoit être à Blois, le 15 mars : après cela chacun partit pour la province qui lui étoit assignée.

Sur quelques soupçons la cour est transférée de Blois à Amboise.

De Laplace, livre 2.

Tout réussissoit à souhait : les *Guises* amenèrent le roi à Blois, où ils lui procuroient des amusemens, et vivoient dans une sécurité profonde. Pendant ce temps, les levées se faisoient avec succès, à la manière d'Allemagne, c'est-à-dire, que les soldats s'enrôloient sans savoir pour quelle expédition, s'obligeant de marcher sans délai à l'ordre du capitaine qui les soudoyoit. Déjà ceux des provinces les plus éloignées étoient en mouvement,

1560.

ils avançoient par pelotons, qui grossissoient à mesure qu'ils approchoient, et le centre du royaume se remplissoit de troupes. Les *Guises* cependant ne soupçonnoient rien : ils recevoient bien quelques avis des pays étrangers; on leur mandoit de se tenir sur leurs gardes, qu'il y avoit un complot formé contre eux; mais on ne leur donnoit ni lumières, ni détails; néanmoins, sur ces foibles indications, par précaution ils transférent la cour de Blois a Amboise. C'étoit une petite ville plus aisée à défendre contre un coup de main, et munie d'un château assez fort pour attendre du secours: ils se crurent alors en sûreté; et ces hommes si habiles alloient se laisser surprendre, si le chef de la conjuration lui-même ne se fût livré par excès de confiance.

La conjuration est découverte.

La *Renaudie* logeoit à Paris chez un avocat nommé *Avenelles*, son ami: celui-ci, voyant un grand concours de toutes sortes de gens qui succédoient chez son hôte, eut quelques soupçons; il les communiqua à la *Renaudie*, qui lui avoua la conspiration. *Avenelles* écoute avec un air d'intérêt, et paroît s'échauffer pour le succès de l'entreprise; mais roulant dans son

1560. quels étoient le chancelier *Olivier*, embrassèrent le même avis, et on dressa un édit en faveur des calvinistes; mais on excepta de l'amnistie les prédicateurs, ceux qui, sous prétexte de religion, avoient formé des complots contre le roi, la reine, ses frères et ses ministres; ceux qui avoient arraché les coupables des mains de la justice, pillé les finances du roi, et arrêté ses lettres et ses couriers. La déclaration fut publiée le 12 mars.

Les conjurés avancent toujours.

Pour être venue un peu trop tard, elle ne remédia à rien : la *Renaudie*, sur le transport de la cour de Blois à Amboise, avoit changé ses rendez-vous, assigné d'autres postes, et fixé l'exécution au 16, au lieu du 15. Le prince de *Condé*, ne désespérant pas non plus, vint à Amboise avec des gens de main, qui devoient être cachés, tant dans la ville que dans le château, pour seconder à temps les tentatives du dehors. Le duc de *Guise*, fécond en ressources, voyoit le péril sans se déconcerter : il n'omit aucune des mesures qu'il pouvoit prendre, dans l'incertitude où il se trouvoit. Son frère vouloit qu'on réunît les troupes disséminées dans les garnisons des

1560. De Serres t. 1, p. 652. Le Labour. t. 1, p. 520. Mémoires de Condé, t. 1, page 357.

ses oncles, il passoit toujours quelques doutes jusqu'à lui; et au besoin, son bon sens tout seul suffisoit pour lui persuader qu'un pareil soulèvement ne pouvoit le regarder personnellement. *Qu'ai-je fait à mon peuple, qui m'en veut ainsi*, disoit-il quelquefois au duc et au cardinal? *Je veux entendre ses doléances, et lui faire raison, Je ne sais*, ajoutoit-il, *mais j'entends qu'on n'en veut qu'à vous. Je desirerois que pour un temps vous fussiez hors d'ici, pour voir si c'est à vous ou à moi qu'on en veut.* Mais les *Guises* se gardèrent bien de risquer cette épreuve; au contraire, le duc profita des troubles pour obtenir la dignité de lieutenant-général du royaume: les lettres en furent expédiées le 17 mars.

Les conjurés se présentent à Amboise.

Dès le 16, les gens de la *Renaudie* parurent: ils suivirent autant qu'ils purent, le plan projeté à Nantes. Selon ces arrangemens, une troupe de calvinistes sans armes, avec toutes les marques d'hommes de paix et un air suppliant, devoit entrer dans la ville, sous prétexte de présenter une requête au roi. Si on leur laissoit le passage libre, ils se flattoient, par leur grand

nombre, de se rendre dans un moment maîtres des rues et des remparts. Sur le refus de les laisser entrer, un gros corps de cavalerie, dont ils auroient été soutenus, devoit accourir et s'emparer des portes, pendant que l'infanterie répandue autour de la ville pénétreroit par les brêches des remparts et les jardins du château. En même-temps, les conjurés, entrés dans Amboise depuis quelques jours à la suite des *Châtillons* et du prince de *Condé*, tous gens d'exécution, avoient ordre d'aller droit aux *Guises*, de les arrêter, et en cas de résistance, de les tuer sur-le-champ. Le prince de *Condé* se seroit mis ensuite à la tête des vainqueurs : maître du roi, il auroit fait, sous le nom du monarque, le procès aux ministres et à leurs adhérens, et se seroit emparé du gouvernement. 1560.

Instruit du plan d'attaque, le duc de *Guise* dresse en conformité son plan de défense; il change la garde du roi, et fait murer les portes désignées, ne voulant pas laisser oisifs le prince de *Condé*, les *Châtillons* et leurs complices qui auroient bien pu, pendant qu'il se défendoit de front, Ils sont repoussés.

1560. l'attaquer à dos, il les place dans les postes les plus exposés, et les entoure de surveillans, pour les empêcher de se joindre aux rebelles. Il fait sortir de la ville et du château des patrouilles fortes et nombreuses, qui enveloppent les petites troupes, tombent sur les détachemens avant qu'ils soient formés, et les dispersent : tout ce qu'on fait de prisonniers dans la première chaleur, est pendu aux fenêtres et aux créneaux du château, afin d'intimider les autres.

La Renaudie est tué.

Mais peu effrayés du funeste sort de leurs complices, les conjurés avançoient toujours : une troupe n'étoit pas plutôt défaite, qu'une autre la remplaçoit ; tantôt ils résistoient ouvertement, tantôt ils fuyoient et se cachoient pour attendre du renfort. La *Renaudie* parcouroit la campagne, accompagné d'un seul homme ; il pressoit les uns, retardoit les autres, pour tâcher de les réunir et d'en former des corps capables de défense. Dans cette occupation, il est environné par un parti de royalistes ; il se défend avec intrépidité, tue de sa main, le jeune *Pardaillan* son parent, qui se met en devoir de l'ap-

procher, mais il tombe lui-même, frappé d'un coup d'arquebuse que lâche sur lui un page de *Pardaillan*, et expire à l'heure même. Son corps porté à Amboise, fut attaché à une potence, avec cette inscription : *Chef des rebelles*. 1560.

On crut par sa mort l'entreprise absolument déconcertée ; en conséquence, pour finir promptement cette fâcheuse affaire, en facilitant une retraite aux conjurés, le chancelier *Olivier*, malgré les *Guises*, fit passer un édit par lequel le roi accordoit une entière amnistie à ceux qui avoient pris les armes, plutôt, disoit-on, par simplicité que par malice, pourvu qu'ils les quittassent aussitôt, et qu'ils retournassent chez eux, sauf ensuite à présenter leur requête au roi. Le plus grand nombre, rassuré par cet édit, se mit tranquillement en route, chacun pour sa province.

Les efforts des conjurés crus épuisés, se renouvellent.

Mais pendant qu'ils s'en retournoient en paix, un reste de conjurés, croyant trouver la vigilance de la cour en défaut, profita de l'obscurité de la nuit pour s'approcher d'Amboise et pénétrer dans la ville. Ils furent découverts et repoussés. Cette dernière

Ils sont punis.

Mémoires de la Vieillev. t. 4, p. 204.

6

1560 tentative mit les *Guises* en fureur; ils firent révoquer l'amnistie. Le roi commanda les arrêts au prince de *Condé* : des ordres furent expédiés aux gouverneurs des villes, commandans et capitaines, de mettre leurs troupes en campagne, et de faire main basse sur tout ce qu'ils rencontreroient. Ceux qui se retiroient paisiblement sous la sauve-garde de l'édit, ne furent pas exceptés ; on les arrêtoit sur les routes et on les traînoit en prison : à la moindre résistance, ils étoient impitoyablement massacrés, sans qu'ils sussent quel nouveau crime leur attiroit ce cruel traitement.

Quelques officiers envoyés à la poursuite, ne pouvant voir sans pitié tant de braves soldats punis pour une entreprise dont ils avoient ignoré le but criminel, en laissèrent échapper plusieurs; mais dans Amboise même, il n'y eut point de grâce; tous ceux qui furent découverts périrent, les uns attachés à la potence, d'autres par le tranchant de l'épée; le sang ruisseloit dans les rues, et les boureaux ne pouvoient suffire : sans forme de procès, sans jugement préalable, on les jetoit, pieds et mains liés, dans la Loire,

qui fut plusieurs jours couverte de cadavres. 1560.

Le premier mouvement de fureur passé, on songea à donner une couleur de justice aux exécutions précédentes, en condamnant juridiquement quelques chefs des conjurés resserrés dans les prisons. Un des plus considérables fut *Castelnau*, gentilhomme distingué par sa probité et par ses services : il s'étoit livré lui-même sur la foi de *Jacques de Savoie*, duc de *Nemours*. Celui-ci, avec des forces très-supérieures, l'ayant investi dans le château de Noizai, dépôt des armes des conjurés, entra en pour-parler avec lui, et lui demanda, comme à un homme qu'il estimoit, pourquoi il le voyoit les armes à la main contre son roi. « Notre des-« sein, répondit *Castelnau*, n'est pas « de faire la guerre à notre roi, mais « de lui présenter nos très-humbles re-« montrances contre la tyrannie des « *Guises*. *Est-ce ainsi*, reprit le duc « de *Nemours*, *que l'on doit aborder « un roi, et lui présenter les vœux « de son peuple ? Si vous voulez poser « les armes, je vous promets sur « ma foi de vous faire parler au « roi, et de vous ramener en sû-« reté* ». *Nemours* en fit le serment et

On fait le procès aux plus considérables.

Mém. de la Viellev. t. 4, p. 187.

1560. le signa : *Castelnau* le suivit ; mais il ne fut pas plutôt à Amboise, qu'on le mit dans les fers. En vain le duc de *Nemours* se donna tous les mouvemens possibles pour obtenir sa grâce ; les ministres lui répondirent constamment, que mal à propos il avoit donné sa parole, et que le roi n'étoit pas obligé de la garder à un rebelle : *Ce qui causa*, dit le maréchal de la *Vielleville*, *un grand crève-cœur et mécontentement au duc de* Nemours, *qui ne se tourmentoit que pour sa signature ; car, pour sa parole, il eût toujours donné un démenti à qui la lui eût voulu reprocher, sans nul excepter*, *tant étoit vaillant prince et généreux*. Exemple remarquable d'un point d'honneur mal entendu, qui craint moins la faute que la preuve.

Ibid, 191.

Castelnau expira sur l'échafaud en martyr de sa religion, et aux yeux des partisans de la cause, en héros de la patrie. Avec lui moururent plusieurs de ses complices, qui, jusqu'à la fin, protestèrent de l'innocence de leur intention, et demandèrent à Dieu vengeance de la cruauté des *Guises*, seule cause de leur malheur.

Singulière justification du prince de Condé.

Le prince de *Condé*, violemment soupçonné, et chargé par la *Bigne*,

secrétaire de la *Renaudie*, et par d'autres conjurés qu'on avoit appliqués à une question violente, demanda à se justifier. Le roi lui donna audience devant toute la cour et les ambassadeurs mandés à ce sujet. *Condé* se plaignit amèrement des soupçons élevés contre lui, et plaida sa cause avec l'assurance d'un innocent calomnié ; il dit, que si par des suggestions étrangères, ou par les tourmens de la question, des scélérats obscurs avoient pu abuser de son nom, comme ils eussent pu le faire de celui de tout autre prince du sang, il ne présumoit pas qu'on voulût lui faire un crime d'une chose qu'il n'avoit pas été en son pouvoir d'empêcher ; il finit par cette protestation : *Si quelqu'un est assez hardi pour soutenir que j'ai tenté de révolter les Français contre la personne sacrée du roi, et que je suis auteur de la conspiration, renonçant au privilége de mon rang, je suis prêt à le démentir par un combat singulier. Et moi*, reprit le duc de *Guise*, que ce défi sembloit regarder, et qui, faute de preuves complettes, eût voulu étouffer cette poursuite, *je ne souffrirai pas qu'un si grand prince soit noirci*

1560.

1560. *d'un pareil crime, et je vous supplie de me prendre pour second.*

Opinion du temps sur la conspiration d'Amboise.

Ainsi finit, par une scène presque comique, un des plus tragiques événemens que fournisse notre histoire. Dans la conjuration d'Amboise, si on en croit un auteur contemporain, *il y eut plus de mal-contentement que de huguenoterie.* C'est en effet ce que protestèrent les prétendus réformés, dans les écrits qu'ils répandirent d'abord : ils affirment qu'ils n'ont pas pris les armes pour la religion, mais simplement pour réprimer la tyrannie des *Guises*, et procurer l'assemblée des Etats, dans lesquels on auroit pu modérer les édits portés contre les Calvinistes.

Mém. de Condé, t. 1, p. 147. *De Thou*, livre 25. *Davila*, l. 2.

Au contraire, dans les écrits envoyés sous le nom du roi aux parlemens, aux gouverneurs des provinces et aux princes étrangers, on lui fait dire que la conjuration étoit formée contre lui, contre la reine sa mère et ses frères, pour changer la religion, et établir en France une république semblable à celle des Suisses. Chacun en jugea comme il étoit affecté. Le connétable, chargé malignement par les *Guises* d'aller faire au parle-

ment le rapport de ce qui s'étoit passé, renferma en peu de mots ce qu'on pouvoit dire pour et contre. On lui avoit donné cette commission, afin de le prendre dans ses paroles, de le rendre odieux au roi, s'il approuvoit les conjurés, et suspects à ses amis, s'il les condamnoit. Il rendit brièvement compte du fait, et ajouta, pour toute réflexion, que les conjurés étoient en faute, parce que, si un particulier ne peut souffrir qu'on fasse violence à ses amis dans sa maison, à plus forte raison le roi avoit-il dû être irrité qu'on s'attroupât pour attaquer dans son château, sous ses yeux, ses oncles et ses ministres. 1560.

Grand nombre de personnes qui desiroient le succès de la conjuration.

Mais le connétable n'appuya pas sur la bonne conduite des *Guises*, comme ils le desiroient; et par son silence, il laissa croire qu'ils étoient en faute eux-mêmes, d'avoir, par leur mauvaise administration et leur dureté, poussé des malheureux à de pareils excès. Plusieurs de ceux qui n'étoient pas de la conjuration, n'auroient pas été fâchés qu'elle réussît : ils ne se déclarèrent pas, mais on lisoit ce desir dans leurs yeux, ce qui fit soupçonner de complicité bien des

1560. gens qui n'en avoient peut-être pas entendu parler.

Après l'amnistie, le nombre des coupables se trouva beaucoup plus grand qu'on ne pensoit. *Je vis*, dit Brantôme, *des Huguenots qui disoient : Or, hier nous n'étions pas de la conjuration, et ne l'eussions pas dit pour tout l'or du monde ; mais aujourd'hui nous le disons pour un écu, et que l'entreprise étoit bonne et sainte.*

Brantôme, tome 8.

Compassion générale pour les coupables.

Les criminels qu'on avoit retenus en prison malgré l'amnistie, trouvoient dans tous les cœurs plus de pitié que d'indignation : on prenoit à tâche, dans les conversations, de diminuer leur faute, si on ne pouvoit les justifier entièrement. Chacun s'empressoit à leur fournir les moyens de se sauver : plusieurs s'évadèrent par la connivence des premiers de la cour ; et quelques-uns, à peine en liberté, recommencèrent à braver les *Guises*. *Stuart*, cet homme intrigant, amené de Vincennes à Amboise, comme nous l'avons dit, écrivit au cardinal : *La fuite de vos prisonniers nous a causé une grande douleur par le chagrin que nous savions qu'elle occasionneroit à*

1560.

otre éminence. Nous nous sommes s aussitôt à la suite des fuyards, is que nous les aurons pris, nous inquerons pas de vous les rame- bien accompagnés. Le prélat, qui toit timide, ne méprisa pas cette iro- ie, à laquelle maintes levées de bou- liers dans les provinces du midi, et les ruines du Mérindol, donnoient l'importance. Dès ce moment, les ix frères montrèrent plus d'affabilité commun des Calvinistes; ils firent ême donner un édit, qui portoit bolition de tous les crimes commis ous prétexte de la religion, pourvu outefois que les coupables rentrassent dans le sein de l'église.

Mort du chancelier Olivier.

D'Aubigné, t. 2. ch. 16. *Mém. de Tav* p. 222. *Mém. de la Vieillev.* tome 4, p. 93.

I dernière victime que la mort à Amboise, fut le chancelier *Oliv r*; il fut soupçonné, comme oi d'autres, d'être de la conjura- : en effet, soit humanité, soit in- êt, il ne montroit pas pour la nition des coupables toute l'ardeur les princes lorrains auroient de- ie, et se reprochoit les rigueurs que a charge l'avoit forcé de déployer. Ce fut le chagrin qu'il en conçut, qui, dit-on, le conduisit au tombeau. Le cardinal vint lui rendre visite un mo- ment avant sa mort; mais le chancelier

1560. ne voulut pas le voir, et s'écria, en se tournant vers la muraille : *Ah ! maudit cardinal, tu te damnes, et tu nous fais aussi tous damner.*

L'Hopital le remplace.

Mém. de la Vieillev. t. 4, p. 184.

Olivier fut remplacé par *Michel de l'Hôpital*, qui avoit passé par tous les grades de la magistrature ; grand poëte, mais poëte grave et philosophe, de mœurs austères, ferme, courageux, et plus propre qu'aucun autre à garantir le royaume, s'il eût été possible, des maux qui le menaçoient : il dut son élévation à la reine mère, qui voulut, dit-on, s'appuyer de ses conseils contre la puissance des *Guises*. Depuis qu'ils se trouvoient bien affermis, ils dédaignoient de lui communiquer les affaires ; elle cessa aussi d'avoir confiance en eux, et à cette époque commencèrent les variations qu'on lui a tant reprochées, et auxquelles les historiens donnent des causes si différentes.

Caractère de Catherine.

Brantôme.

Catherine de Médicis ne doit pas être jugée sur les libelles, qui en font un monstre, ni sur les panégyriques, qui lui prodiguent toutes les vertus : elle eut de grandes qualités et de grands défauts. Comme reine de France, appliquée à faire les honneurs de sa cour, à la rendre brillante et magnifique,

ılle ne l'égala, dit *Brantôme*, qui ısoit lui-même partie de cette cour. 1560.
lle étoit belle, d'une taille élevée, ajestueuse et prévenante : sans cesse ıvironnée d'un cortège nombreux des ·emières demoiselles de son royaume, le se divertissoit avec elles à la pêche, la chasse, à la danse et aux ouvrages e soie, qui, avec la conversation, ent l'amusement le plus commun cercles.

Elle aimoit tous les arts, et les pro-›oit. L'étranger, comme le Fran-s, étoit surpris, en arrivant à sa ır, de se voir flatté, distingué par oge des actions qui pouvoient re-ıver sa famille ou sa personne. C'étoit l' qui se chargeoit de présenter aux s ses enfans, les gentilshommes de royaume, et elle le faisoit avec air d'intérêt qui éloigne la timi-ıté et attire la confiance : sa cour, n un mot, étoit libre, gaie, folâ-, même au milieu du sérieux des n 'es et des sombres fureurs du fa-ne.

souvent la liberté dégénéra en c ce : *Catherine* ne veilloit pas d'as-près sur cette jeunesse vive et sen-e, ou plutôt elle lui souffroit trop goût de galanterie dont on prétend

Il n'en fut pas besoin : cette assemblée, qui devoit produire des événemens si avantageux, se passa comme un spectacle de théâtre ; les rivaux entrèrent à tour de rôle sur la scène ; ils récitèrent de grands discours, firent parade des sentimens les plus épurés pour la religion et l'état ; tout le mal, ils le rejetèrent sur leurs adversaires, se contredirent, et cherchèrent à s'épouvanter par l'ostentation réciproque des moyens de se nuire. *Montluc*, évêque de Valence, se plaignoit des désordres du clergé, dont l'exemple étoit peu convenable à ramener les hérétiques à la saine doctrine ; il s'éleva contre les peines rigoureuses décernées contre eux, proposa que la parole de Dieu fût entendue plus fréquemment par la cour ; que le chant des pseaumes y remplaçât celui des chansons voluptueuses, et sollicita des conférences avec les promoteurs de la nouvelle doctrine. *Marillac*, archevêque de Vienne, et frère de l'avocat qui avoit défendu *Dubourg*, distingué comme *Montluc* dans la carrière diplomatique, excellent citoyen que la douleur des maux qu'il prévoyoit devoir fondre bientôt sur sa patrie, conduisit

1560.
Comment. t. 1, p. 37.

1560. au tombeau cette même année, demanda, à défaut d'un concile général, un concile national, pour pourvoir aux malheurs de la religion, et les Etats-généraux pour remédier à ceux de l'Etat. Il s'attacha à prouver leur nécessité et à répondre aux objections élevées sur leur danger. *Coligni* présenta une requête au nom de cinquante mille religionaires pour obtenir des temples, et attaqua le ministère sans ménagement. Le duc de *Guise* répondit avec aigreur. Le cardinal se contint davantage, et adopta la mesure proposée d'un concile national et des Etats-généraux. Ses conclusions furent celles de l'assemblée, et il fut décidé que, jusqu'à ce temps, les choses resteroient en l'état où elles étoient.

Projets des Guises et des mécontens. *Mém. de Tavannes*, page 133.

A juger du but de l'assemblée par ce qui la suivit, on croiroit que l'intention des princes lorrains fut de réunir sous ce prétexte les chefs des mécontens, de les arrêter, et d'en disposer ensuite comme leur plus grand avantage l'exigeroit. Ceux qui penchent pour ce sentiment, s'appuient sur les mesures que prirent les *Guises* après l'assemblée de Fontainebleau, pour se rendre maîtres de toutes les forces de

l'Etat. Ils envoyèrent des troupes dans les endroits suspects, changèrent les commandans, investirent d'espions et d'autres gens gagnés, le roi de Navarre et le prince de *Condé*; et quand vint le temps, ils n'épargnèrent ni menaces, ni espérances, ni instances vives, pressantes, opiniâtres, pour attirer les princes aux Etats. Mais d'autres pensent que les *Lorrains* ne prirent un parti violent contre le prince de *Condé*, que quand ils le virent recommencer ses intrigues, quand ils surent que les troubles se renouveloient par-tout; qu'on couroit déjà aux armes dans la Provence, dans le Dauphiné et dans d'autres provinces; quand enfin ils furent certains qu'il y avoit un complot formé pour les chasser de la cour et les perdre. 1560.

Ils crurent en voir le projet tout dressé dans des lettres qu'on surprit à un gentilhomme gascon, nommé la *Sague*, que le prince de *Condé* avoit envoyé à l'assemblée de Fontainebleau, pour lui faire le rapport de ce qui s'y passeroit. Ces lettres ne contenoient rien d'essentiel en apparence; c'étoient de la part des *Montmorencis* des assurances d'attachement aux *Bourbons*. *De Laplace*, livre 3.

1560. *François de Vendôme*, *vidame de Chartres*, leur offroit aussi ses services, s'ils entreprenoient quelque chose pour le bien du royaume, offres équivoques, qu'on ne pouvoit cependant taxer de crimes : mais la *Sague*, menacé de la torture, parla ; il avoua qu'il y avoit une nouvelle entreprise formée pour le temps des états fixés à Orléans ; que le roi de Navarre et le prince de *Condé* devoient y venir bien armés, s'emparer en chemin de Poitiers et de Tours, faire en même temps soulever Paris, la Picardie, la Bretagne et la Provence ; enfin exciter un cri général, qui demanderoit la disgrâce des *Guises* ou leur mort.

La *Sague*, toujours menacé, voulant racheter sa vie, avertit de tremper dans l'eau l'enveloppe des lettres du *vidame de Chartres* : ce moyen ayant fait paroître des caractères invisibles auparavant, on y lut de la main de *Dardois*, secrétaire du connétable, que son maître étoit toujours d'avis que l'on changeât l'administration, et qu'on se défît des *Lorrains* ; qu'il espéroit y réussir malgré le roi, par son crédit aux états, et qu'il ne falloit plus tergiverser, mais attaquer les minstres à force ouverte.

On mit à la Bastille le *vidame de Chartres* ; ce seigneur étoit aimable et galant ; il passoit pour avoir plu à la reine mère, et n'avoir conçu une si violente aversion contre les *Guises*, que depuis qu'il crut le duc mieux que lui auprès d'elle. Cependant elle l'abandonna dans cette extrémité ; il fut traité fort durement dans la prison : les *Guises* le tinrent long-temps incertain de son sort, et il mourut de langueur, non sans soupçon de poison, au moment où ayant profité d'un chapitre de l'ordre de *St.-Michel*, dont il avoit réclamé les priviléges, il venoit de recouvrer sa liberté par les instances du connétable et la condescendance du ministre.

1560. *Mém. de Condé*, t. 1.

C'étoit un zélé partisan enlevé aux princes de *Bourbon*, qui se trouvoient alors dans un grand embarras. Les ordres réitérés du roi ne leur permettoient pas de s'absenter des états, sans s'exposer à être poursuivis comme criminels. Le prince de *Condé*, qui n'avoit rien à perdre, consentoit à en courir les risques ; mais le roi de Navarre, qui d'ailleurs se sentoit la conscience assez nette, ne vouloit pas se mettre par sa désobéissance, dans

Embarras des Bourbons.

Castelnau, livre 2.

De Laplace, livre 3.

1560. le cas d'être dépouillé de ses biens. On tint à ce sujet plusieurs conseils. La duchesse de *Montpensier, Jacqueline de Longwy*, confidente de la reine mère, avoit sous main fait passer un avis qui étoit goûté de plusieurs; c'étoit, au même temps que les *Bourbons* partiroient pour les états, de surprendre les enfans du duc de *Guise*, et de les enfermer à Sédan, comme otages : il y avoit encore l'expédient de ne se point hasarder tous les deux ensemble, et que le prince de *Condé* restât en sûreté, pendant que le roi de Navarre iroit à Orléans. La dame de *Roye*, belle-mère du prince, et *Eléonore* son épouse, pleines de frayeur, insistoient vivement sur ce dernier parti : on balança long-temps, on pesa les dangers et les ressources; mais enfin la mauvaise fortune du prince l'emporta, et les *Bourbons* partirent pour Orléans, où les états devoient se tenir à la fin d'octobre.

Etats d'Orléans. *François II*, depuis le moment qu'il étoit monté sur le trône, n'avoit vu autour de lui que perfidie et trahison : on lui remplissoit l'esprit d'idées funestes; et consumé par une maladie de langueur, à l'âge de dix-sept ans,

il voyoit, pour ainsi dire, creuser son tombeau au milieu des conjurations de ses proches, et des complots sanguinaires des grands de son royaume. La tristesse et la mélancolie, suites des inquiétudes de la cour sur la santé du roi et sur les événemens qui se préparoient, rendirent son entrée dans Orléans sombre et lugubre. L'appareil menaçant qui l'accompagnoit, glaça tous les cœurs : la ville fut remplie de soldats ; on posa des corps-de-garde à toutes les portes, et des patrouilles réglées eurent ordre de parcourir les rues et les places publiques. 1560.

C'étoit avec ces préparatifs qu'on attendoit les princes de *Bourbon* : pour augmenter leur sécurité, le roi avoit envoyé au-devant d'eux *Charles*, cardinal *de Bourbon*, leur frère, qui les assura, de la part de *Catherine*, qu'il ne leur seroit fait aucun mal. Pour eux, d'un côté encouragés par cette parole, de l'autre effrayés par les nouvelles qu'ils recevoient en route, ils flottoient entre la crainte et l'espérance ; mais, quand ils auroient voulu reculer, ils ne le pouvoient, parce que des compagnies de cavalerie, chargées de veiller sur leur conduite, les inves- Les Bourbons s'y rendent.

1560. tissoient de loin : ils arrivèrent à Orléans le 30 octobre.

Le prince de Condé est arrêté.

Castelnau, livre 2, ch. 2.

Aussitôt ils se présentent chez le roi; dès l'entrée tout leur annonce la colère du souverain : les courtisans les évitent ; aucun ne leur fait cortège; les ministres les regardent d'un air froid ; le roi prend un visage sévère, reproche au prince de *Condé*, en peu de mots, les crimes dont on l'accusoit, écoute à peine ses réponses, et le fait arrêter.

On lui fait son procès.

Tout étoit prêt pour appuyer ce premier éclat. Le maréchal de *Saint-André*, envoyé à Lyon à l'occasion d'une révolte des calvinistes, avoit rapporté des informations à la charge du prince : beaucoup de témoins déposoient qu'il avoit fait prendre les armes en plusieurs endroits. Ses papiers étoient saisis, ses complices dans les fers ; il ne s'agissoit plus que de juger : on établit à cet effet une commission tirée du parlement de Paris, à la tête de laquelle étoit *Christophe de Thou*, père de l'historien, et qui fut depuis augmentée du chancelier, de quelques maîtres des requêtes et des chevaliers de l'ordre qui se trouvoient alors à Orléans. En vain le prince

1560.

réclama le droit d'être jugé par le roi à la tête des pairs du royaume et du parlement, toutes les chambres assemblées, il lui fut enjoint de répondre, faute de quoi il seroit déclaré atteint et convaincu du crime de lèse-majesté. Il demanda un conseil ; cette grâce, qu'on ne put lui refuser, tourna à sa perte : les moyens de défense qu'il fournit à ses avocats, l'un desquels étoit *François Marillac*, et qu'on lui fit malignement signer, furent employés, par ordre du roi, comme une réponse judiciaire, et le tribunal eut ordre de statuer sur leur contenu.

On demand en vain s grâce.

Le Labour t 1, p. 512. *Mém. de la Vieillev.* t. 4, p. 249

Quelque promptitude qu'on apportât à toutes ces formalités, elles prenoient néanmoins du temps, et reculoient la conclusion. Les parens et les amis du prince profitoient de ce temps précieux, pour tâcher de le sauver. *Eléonore de Roye*, son épouse, jeune princesse, mère de plusieurs enfans, se jetoit, fondante en larmes, aux pieds du roi, qui lui répondoit sèchement: *votre mari a voulu m'ôter ma couronne et la vie*. On alloit aux *Guises* ; ils disoient : *Il faut, d'un seul coup, couper la tête à l'hérésie et à la rébellion*. Le roi de Navarre fut jusqu'à

1560. s'humilier devant le cardinal de *Lorraine*, qui, assis et couvert, recevoit le prince debout et tête nue, et qui le rebuta.

Le roi de Navarre court risque de la vie.

D'Aubigné, Cayet, La Planche.

Mais pendant qu'il sollicitoit vivement pour son frère, il couroit lui-même risque de la vie. *Bourbon* avoit été averti secrètement qu'il lui viendroit un ordre de se rendre promptement chez le roi, et qu'il prît bien garde à ses paroles, parce qu'au moindre signe de mécontentement du monarque, des gens apostés devoient se jeter sur lui et l'assassiner. L'ordre vint : le roi de Navarre se le fit répéter jusquà trois fois avant que d'obéir; à la fin, ne pouvant plus s'en dispenser, *J'irai*, dit-il à un de ses confidens; *je combattrai tant qu'il me restera un souffle de vie : si je succombe, prenez ma chemise teinte de mon sang, portez-la à mon fils, et que la vie l'abandonne plutôt que le desir de la vengeance.* Il alla chez le roi, écouta tranquillement, répondit avec modestie, et se retira sans aucun mal : en sortant, il put entendre l'un des *Guises*, qui, outré de le voir échappé, s'écria, dit-on, avec indignation, en parlant du jeune roi *François II* : *O le poltron cœur que nous avons pour roi !*

Cette attentat plein de noirceur, s'il est aussi constant que l'imagination effrayée du roi de Navarre le lui fit toujours croire, fait frémir, sur-tout quand on songe qu'il fut conseillé à un roi enfant, dont la santé chancelante s'affoiblissoit tous les jours, et que le saisissement inséparable d'une pareille exécution pouvoit précipiter dans le tombeau ; mais loin de ménager son état, les *Guises* ne songeoient qu'à en profiter pour consommer leur entreprise. Le prince de *Condé* fut condamné à mort, à la pluralité des voix ; l'exécution fut remise au 10 décembre, jour de l'ouverture des Etats. Quelques-uns des commissaires avoient déjà signé la sentence, quand le bruit se répandit que le roi, qui languissoit depuis un mois, étoit dans un extrême danger.

1560. Le prince de Condé condamné à mort. *Le Labour.* t. 1, p. 512.

A cette nouvelle, les partisans et les ennemis du prince restèrent en suspens : pour lui, déterminé à tout, il avoit toujours montré dans sa prison une tranquillité à l'épreuve de la crainte. Resserré, sans aucune communication au dehors, entouré de surveillans mal intentionnés, réduit à se faire servir par des domestiques étrangers, au

Mort de François II.

1560. défaut des siens qui lui furent refusés, il ne perdit rien de sa gaieté ordinaire : il écrivit à sa femme, dont on lui avoit interdit la vue, des lettres pleines de consolations ; il ne plia pas dans sa disgrâce, à plus forte raison lorsque l'extrémité du roi lui donna quelques espérances. Sollicité, dans cet instant, de consentir à quelque accommodement avec les *Guises*, il répondit : *Il n'y a meilleur moyen d'appointement, qu'avec la pointe de la lance.* Disposition funeste, qu'il auroit payée de sa vie, si *François II* n'eût pas été rapidement emporté. On convient assez que sa maladie devoit le conduire au tombeau; mais sa mort arrivée si promptement et si à propos, a laissé des soupçons qui n'ont jamais été éclaircis. Il mourut le 5 décembre, trop jeune et trop affoibli par ses infirmités, pour qu'on puisse lui imputer les malheurs de son régne.

Vie de Coligni, liv. 3.

CHARLES IX, (1)

Agé de dix ans et demi.

CEUX qui connoissent l'inquiète activité des ambitieux, imaginent aisément que le temps de la maladie de *François II* ne s'écoula pas sans intrigues pour le gouvernement. Il mouroit au moment que des deux premiers princes du sang, l'un étoit prisonnier, près de périr par la main du bourreau, comme criminel de lèse-majesté, et que l'autre, soupçonné de complicité, trembloit pour sa propre vie : au mo-

1560. Charles IX, 63e. roi de France. Intrigues pour le gouvernement.

(1) M. *Fantin des Odoards*, continuateur de *Vély*, appelle ce prince *Charles X*, en donnant un rang numérique à *Charles le Gros*. Peut-être a-t-il raison ; mais il est dans l'erreur quand il suppose que les rois de la troisième race n'ont point été connus sous l'ordre numérique actuellement en usage, avant *Nicolas Gilles*, historien du quinzième siècle, qu'il accuse de leur avoir assigné ces rangs assez mal à propos. Le contraire peut se prouver par l'inscription suivante qu'on lit sur

1560. ment que deux partis puissans se choquoient, l'un soutenu par une faction affoiblie, mais qui voyoit à sa tête les premiers de la nation; l'autre appuyé des *Guises*, simples princes étrangers, mais qui avoient gagné presque tous les députés des Etats-Généraux, alors assemblés.

Le trône alloit être occupé par un roi de dix ans: il falloit une régence; mais quelles mesures prendre pour l'établir sans troubles, et obtenir d'ennemis si envenimés, du moins une apparence de trève qui sauvât les pre-

---

la cloche de l'horloge du château de Montargis :

Charles le Quint, *roi de France*,
Pour Montargis,
Aus heures pour ramembrance
Et pour avis
Faire me fist par Jean Jouvente,
L'an mil CCC cinquante et trente.

Depuis la démolition récente du château de Montargis, cette cloche a été transportée à Paris et exposée en vente chez un fondeur de la rue de Charonne.

L'horloge passoit pour la seconde qui ait été faite en France.

miers éclats, capables de bouleverser tout le royaume? C'étoient là les réflexions qui agitoient la reine mère, et la jetoient dans le découragement: elle fondoit en larmes au milieu de ses femmes, ne sachant à qui se fier, et ne voyant que périls de tous côtés.

1560.

De *Thou*, livre 26.
Davila, l. 2.

La reine mère s'en saisit.

Dans cette perplexité elle appela le chancelier de l'*Hôpital*, qui releva ses espérances par des conseils pleins de solidité: il lui fit sentir que mère du roi, faite pour donner aux Français par sa conduite, l'exemple d'un entier dévouement au bien de l'Etat, il ne lui convenoit pas de servir d'instrument à la passion des partis; qu'il falloit balancer l'un par l'autre, les commander, et non s'en rendre esclave. Au reste, ajoutoit-il, tous les deux ont intérêt que la régence vous soit confiée; les *Guises*, dans la crainte que, malgré leur crédit, les droits des princes du sang ne prévalent; les *Bourbons*, dans l'appréhension que leur état d'accusés ne forme contre leurs prétentions des préjugés dont les *Guises* se prévaudroient.

Ceux-ci, pendant l'agonie de *François*, pressoient la reine de faire exécuter la sentence contre le prince de *Condé*, et de détruire, pendant

1560. qu'elle en étoit encore maîtresse, la maison de *Bourbon*, qui s'élevoit dans un esprit de révolte contre ses enfans, et qui peut-être un jour les chasseroit du trône. Ils offroient pour soutenir l'exécution, leurs personnes, leurs amis, la puissance des états dont ils étoient maîtres, et tous les catholiques : de son côté, le roi de Navarre promettoit égards, déférence, soumission entière, si la reine vouloit suspendre le coup qui menaçoit la tête de son frère et peut-être la sienne.

Elle en fait part au roi de Navarre.

Catherine arrêta la fougue des *Guises*, en promettant de les aider, si les princes offensés, gardant la mémoire des affronts qu'ils avoient essuyés sous le dernier règne, vouloient se venger sous le nouveau, et en acceptant réciproquement leurs secours contre les *Bourbons*, lorsqu'ils voudroient se rendre redoutables. Elle s'accommoda avec le roi de Navarre, en lui faisant valoir les retardemens qu'elle opposoit à la mauvaise volonté de ses ennemis, et elle obtint de lui, d'abord: qu'il consentît à embrasser, les *Guises*, ses cousins germains sur l'assurance qu'elle lui donna, ainsi que le roi mourant, qu'ils n'avoient point contribué à l'emprisonnement de son frère; et en-

te qu'il renonçât par écrit à la régence, 1560.
sorte que quand *Charles IX* monta
ur le trône, la reine mère se trouva
égente, sans qu'on voie que les Etats-
Géné ux y aient contribué. Le roi
re fut déclaré lieutenant-gé-
du royaume: les *Guises* restèrent
à la cour, ce qui étoit déjà beau-
coup; et ils y devinrent très-puissans,
qu'on n'auroit jamais prévu. Enfin,
prince de *Condé* sortit de prison
ec s distinctions honorables, et alla
te re dans les terres de son frère
le te s convenu pour son entière jus-
ic .

I disgraciés revinrent, entr'au- tr le connétable *Anne* de *Montmo-* *i.* Ce seigneur fut fameux sous re règnes. On doit se rappeler qu'honoré de l'estime et de la confiance de *François I*, il la perdit par des intrigues de cour, et fut relégué dans ses terres. *Henri II* finit sa disgrâce en montant sur le trône, et le mit à la tête des affaires. Eloigné de cour sous *François II*, il y revint aussitôt que ce prince fut mort, desiré par la reine mère et par le roi de Navarre, pour être médiateur et caution de leur amitié. Entrant dans Orléans, il leva les corps de garde, et

Retour du connétable et son caractère.

1560. congédia les troupes qui étoient aux portes. *Je veux*, dit-il, *que désormais le roi aille en sûreté, sans garde, par tout son royaume.* S'approchant du jeune *Charles*, il mit un genou en terre, lui baisa la main; et saisi d'une tendre émotion, le bon vieillard laissa échapper des larmes. *Sire*, lui dit-il, *que les troubles présens ne vous épouvantent pas; je sacrifierai ma vie, ainsi que tous vos fidèles sujets, pour la conservation de votre couronne.*

Ces sentimens étoient vrais, et le connétable commença à le prouver, en s'employant de bonne foi à concilier la régente avec le lieutenant-général du royaume. On régla et on tâcha de prévenir tout ce qui pourroit dans la suite devenir matière à contestation. Certaines affaires devoient être présentées au roi de Navarre, d'autres à la reine: elle avoit droit d'ouvrir les lettres, mais à condition d'en conférer avec les ministres, avant que de statuer sur leur contenu. On fixa les jours et la forme des conseils, le nombre et la qualité de ceux qui y seroient admis; la manière de donner les ordres et d'expédier promptement,

quoiqu'en commun, tout ce qui avoit trait au gouvernement du royaume. 1560.

Dans tous ces arrangemens, il ne fut en rien question des Etats-Généraux qui étoient à Orléans simples spectateurs de ce qui se passoit. Vraisemblablement ils n'avoient été convoqués sous *François II*, que pour assurer et légitimer la vengeance qu'on vouloit tirer du prince de *Condé* : ce projet échoué, ils devenoient inutiles. Cependant, comme ils étoient assemblés, on ne voulut pas les congédier sans qu'ils parussent avoir fait quelque chose; en conséquence le roi s'y rendit avec toute sa cour, et il écouta les discours du chancelier et des autres orateurs.

Etats d'Orléans.

De Thou, livre 27.

Davila, l. 2.

L'*Hôpital* parla avec beaucoup de dignité de toutes les matières qui pouvoient intéresser alors: il insista principalement sur la paix, et s'attacha à prouver que la différence de religion n'étoit pas une raison pour la rompre. Le président de la noblesse demanda la réforme de la cour, du clergé, de la magistrature, et ne trouva que la noblesse dans son devoir. L'orateur du tiers-état invectiva durement contre les ecclésiastiques; il fut vivement réfuté par l'orateur du clergé, qui à son

1560. tour exhorta le roi à punir sans pitié les sectaires, et à se servir pour cela de toute l'autorité que Dieu lui avoit confiée. Les calvinistes frémirent en entendant ce discours, et en demandèrent justice comme d'un tocsin de meurtre et de carnage. *Coligni* se crut attaqué personellement par quelques phrases de la diatribe, et demanda réparation. Par accommodement, l'orateur fit des excuses publiques aux principaux chefs, et déclara que par la citation qu'il avoit faite du rebelle *Gaïnas*, maître de la milice romaine, demandant à Constantinople un temple pour les Ariens, il n'avoit point entendu faire allusion au colonel général de l'infanterie françoise.

Nouveaux états convoqués, et réduction dans le nombre des députés.

1561. Pendant six semaines que les trois ordres continuèrent à s'assembler, ils redigèrent des cahiers séparés, renfermant pour la plupart des demandes très-sages; mais ils refusèrent constamment de rien statuer sur les finances. Cependant il falloit satisfaire à une dette de quarante-trois millions, sur laquelle deux millions et demi étoient en assignations sur l'année courante, dont la recette, balancée par la dépense, ne montoit qu'à douze millions. Comme les députés allé-

guoient ou l'impuissance des peuples ou un défaut de mission spéciale, la cour se vit obligée de clorre les états et d'en convoquer d'autres pour le mois de mai. Sous prétexte de prévenir une dépense que l'Etat n'étoit pas en état de supporter, et dans la réalité, à l'effet de disposer plus facilement d'une députation moins nombreuse, le conseil fit agréer que cette fois les électeurs ne se réuniroient point par bailliages, mais par provinces, et qu'ils nommeroient seulement un député de chaque ordre : ce qui à raison de treize provinces dont se composoit alors le royaume, formeroit une représentation de trente-neuf membres seulement. En attendant leur réunion, la cour alla se délasser à Fontainebleau de la contrainte qu'elle avoit essuyée à Orléans. 1561.

Tout y sembloit d'abord conjuré contre les *Guises*, qui soutinrent le choc sans se déconcerter. Le prince de *Condé* fut appelé à la Cour, le conseil le déclara innocent, et il reparut dans tout l'éclat d'un homme en faveur qui brave ses ennemis. Les partisans des *Bourbons* inventoient tous les jours de nouvelles manières de mortifier les anciens ministres : ils les trou-

Complot contre les Guises.

1561. voient encore trop ménagés, trop favorisés ; ce n'étoit que plaintes et que murmures ; enfin on en vint au point que le roi de Navarre, le connétable, les *Châtillons*, et la principale noblesse menacèrent de quitter la cour, et d'aller à Paris faire declarer par le parlement le roi de Navarre régent du royaume, si on ne chassoit les Lorrains.

Le roi interpose son autorité.

Les équipages défiloient déja. Tous les partisans des princes étoient prêts à monter à cheval, lorsque le jeune roi, par le conseil du chancelier, fit appeler le connétable dans son appartement. Il y avoit quatre sécretaires d'état disposés à écrire, en cas de besoin, l'acte de son refus. En leur présence, *Charles* défendit au connétable de quitter la cour, et lui enjoignit expressément de rester auprès de sa personne pour faire sa charge. Cet ordre arrêta tout : le connétable n'osa donner l'exemple d'une désobéissance si formelle. Il demeura. Le roi de Navarre et les autres, appréhendant qu'on ne s'accoutumât, quand ils n'y seroient plus, à traiter sans eux, restèrent aussi, et on se mit à négocier.

Ce fut toujours la ressource de

1561.

La reine mère négocie : sa politique.

Catherine ; mais en traitant ainsi les affaires à mesure qu'elles se présentoient, sans prévoyance et sans système, il étoit bien difficile qu'elle ne donnât des paroles que les événemens subséquens l'empêchoient de tenir : de là les reproches de mauvaise foi, les mécontentemens des deux partis, et de nouveaux troubles. Sans prétendre excuser cette conduite, dont les malheurs de la France démontrent le danger, il est néanmoins certain qu'il étoit souvent comme impossible à la reine d'en tenir une autre. Dans cette circonstance, par exemple, sacrifier les *Guises*, c'étoit se mettre, elle et ses enfans, à la merci de leurs ennemis, soutenus d'un parti trop puissant, pour n'en pas appréhender une révolution dans la religion et dans l'etat. Lors au contraire qu'elle vit les *Guises*, appuyés sourdement par une puissance étrangère, gagner le roi de Navarre lui-même, se réunir avec le connétable, et former dans le sein de la cour une brigue indépendante, *Catherine* eut recours aux calvinistes, pour se soustraire à l'empire que les Lorrains vouloient exercer dans le gouvernement. Ce conflit engendra des guerres ; les guerres amenèrent des

1561. traités, dans lesquels la reine mère, quoique d'une main peu sûre, tint toujours la balance : enfin, quand par la mort des principaux catholiques, *Catherine* ne vit plus à ceux-ci d'autres chefs que le roi, elle s'attacha sans retour à ce parti, et mit en œuvre jusqu'au crime pour le rendre dominant. Tel est le plan de conduite que la reine mère suivit, sans peut-être se l'être d'abord tracé.

Liaison des Guises avec l'Espagne.
Mém. de Condé, l. 2.
Lettres de Chantonnay.

Elle soutint les *Guises* dans cette première bourasque; mais apparemment elle ne leur montra pas un penchant assez décidé pour les engager à se contenter de sa protection, puisqu'ils jugèrent à propos de se mettre en état, non-seulement de se passer d'elle par la suite, mais même de lui donner la loi. On peut se rappeler qu'après la mort de *Henri II*, *Philippe II*, roi d'Espagne, mal-à-propos réclamé par la reine mère, eut l'audace de s'ériger en protecteur du royaume : depuis ce temps, ce monarque intrigant, qui malgré la sagacité qu'on lui prête, n'a pourtant jamais réussi qu'à faire des malheureux, sans y rien gagner lui-même, se crut en droit de se mêler des affaires de la France. Il tenoit à la cour un ambassadeur, qui y jouoit

le rôle de ministre d'état, donnoit des avis, louoit, improuvoit, corrigeoit les projets, critiquoit et blâmoit hautement tout ce qui n'étoit pas conforme à ses vues. Les *Guises* ne faisoient qu'un avec lui, et ils s'aidoient réciproquement de leurs partisans et de leurs lumières. 1561.

Avec le connétable.

La reine, à qui une telle liaison étoit suspecte à juste titre, montra des égards pour les calvinistes, afin de les trouver disposés à la seconder, en cas de besoin. Cette tolérance de *Catherine* alla jusqu'à faire paroître pour la nouvelle religion un goût de préférence, dont le connétable, très-attaché à l'ancienne, fut scandalisé. Il parla hautement contre l'oubli affecté des jours d'abstinence et contre les assemblées et les prêches qui se faisoient ouvertement à la cour. A ce premier mécontentement s'en joignit un autre qui changea le système du connétable, et qui le réunit aux *Guises*.

En exécution de l'arrêt du conseil, les assemblées provinciales pour l'élection des députés aux états, s'étoient formées et discutoient les affaires sur lesquelles on devoit y délibérer. Celle de Paris s'étoit prononcée sur la

1561. régence qu'elle proposoit d'ôter à *Catherine*, pour en revêtir le roi de *Navarre*; et sur le conseil d'administration dont elle vouloit exclure les *Guises* et tous les ecclésiastiques. Elle avoit enfin ouvert l'avis de faire rendre compte des gratifications excessives accordées par les derniers rois aux *Guises*, à la duchesse de *Valentinois*, au connétable, au maréchal de *Saint-André*, et à toutes les sangsues de la cour, et de faire acquitter le reste de dette de l'état par le clergé.

Avec le maréchal de St.-André. Qui il étoit.

Féron, *Brantôme*.

Le maréchal se nommoit *Jacques d'Albon*, et étoit cadet d'une illustre famille du Lyonnois. Aux qualités d'homme de plaisir, il réunissoit les talens d'un général, et le goût des affaires : cependant il s'éleva plus par la faveur que par le mérite militaire. Nourri avec *Henri II*, *Saint-André* en fut toujours aimé. Il avoit la taille belle, l'air ouvert, une conversation engageante, et sur-tout une adresse singulière pour parvenir à ses fins. Comme il donnoit à l'excès dans les plaisirs de la table, dans le luxe des ameublemens et les superfluités de toute espèce, les richesses fondoient entre

ses mains, et il étoit toujours embarrassé ; aussi n'y avoit-il pas de moyens qu'il ne se crût permis pour réparer les brêches que sa prodigalité faisoit journellement à sa fortune. On l'accusoit de pillages, de concussions ; et les calvinistes lui en vouloient sur-tout, parce que, sous *Henri II*, il s'étoit montré, avec la duchesse de *Valentinois*, le plus âpre à demander la confiscation de leurs biens. 1561.

Triumvirat. La duchesse et le maréchal lièrent leurs intérêts en cette occasion. On parloit de les obliger à restitution : pour parer le coup, ils résolurent de mettre dans leur parti le connétable menacé comme eux, et d'autant plus indigné qu'il se croyoit des droits justement acquis aux faveurs de ses maîtres, et par les longs services qu'il avoit rendus, et par les sacrifices que son dévouement à l'état l'avoit mis dans le cas de faire plus d'une fois, tant pour se racheter lui-même, que pour payer la rançon de ses enfans. Quand ces deux personnes eurent persuadé au vieillard opiniâtre qu'on en vouloit d'abord à la religion, ensuite à ses biens ; en vain le maréchal de *Montmorenci*, son fils aîné,

1561. lui protesta que la religion ne couroit aucun risque; en vain les *Châtillons*, ses neveux, lui jurèrent que la recherche proposée contre ceux qui auroient obtenu des gratifications excessives, ne tomberoit jamais ni sur lui, ni sur les siens : il ne voulut rien entendre, et se joignit ouvertement aux *Guises*. Cette réunion du connétable, du duc de *Guise*, et du maréchal de *Saint-André*, fut appelée le *Triumvirat*.

Projet d'une ligue catholique.

Recherches de choses mémorables, t. 2, page 133.

On fit courir alors un plan général d'une ligue catholique, formée pour soutenir le triumvirat. *Philippe II*, roi d'Espagne en étoit déclaré chef : on devoit se servir de son entremise pour gagner le roi de *Navarre* par des promesses. S'il résistoit, *Philippe* s'engageoit à faire passer des troupes vers son royaume, afin de l'obliger à plier. En cas que les prétendus réformés s'armassent en sa faveur, le triumvirat se flattoit de pouvoir faire soulever les catholiques par tout le royaume ; et afin d'empêcher les étrangers de venir au secours des religionaires contre l'armée espagnole qui entreroit en France, l'empereur s'obligeoit à retenir les protestans d'Al-

1561.

lemagne par des édits sévères; et le pape et les princes d'Italie à faire une puissante diversion chez les Génevois et les Suisses, pour les empêcher de se mêler des affaires de France : ainsi les calvinistes laissés sans défense devoient être tous passés au fil de l'épée.

Ce plan, quoique malheureusement trop réalisé dans la suite, paroît n'avoir été pour lors qu'une de ces pièces qu'on accrédite, afin de noircir ceux qu'on veut rendre odieux. Il prête sans doute à ceux qu'il attaquoit, des projets bien au dessus de leurs idées; mais en retranchant même du triumvirat ce que la malignité y a ajouté, il reste toujours constant que ce fut une puissance qui s'éleva sans droit légitime.

Il y eut donc alors deux partis bien distincts et publics dans l'état; celui des triumvirs avec les catholiques, et celui des mécontens avec les reformés. La reine, qui se regardoit comme le centre de l'autorité, tâchoit de les réunir à soi : pour cet effet elle faisoit tenir des assemblées, elle demandoit des avis, s'adressoit aux princes, aux grands, aux magistrats, et à tous ceux qu'elle croyoit pouvoir contribuer à la

Edit de juillet. *De Thou*, livre 28. *Davila*, livre 2. *Mem. de Condé*, t. 1. *Journal de Brulart*. *Cérémonial français*, t. 1, page 546.

1561. paix. *Mais*, disoit le chancelier en plein parlement, *le diable s'étoit mis parmi les contestations de religion*; et il ajoutoit, entre autres raisons, *que cela étoit venu de ce que nul n'avoit pensé à s'amender et réformer.* C'étoit dire assez ouvertement que la religion ne servoit que de prétexte, et personne n'étoit à portée de le savoir mieux que lui.

Tant de conférences et de pourparlers aboutirent à un édit, qui, du mois où il fut donné, s'appela l'édit de juillet : il avoit été précédé de quelques ordonnances préparatoires, et entre autres par un édit de tolérance que le chancelier, désespérant de le faire accepter au parlement, avoit adressé directement aux présidiaux pour y être enregistré. Cette forme inusitée, le débordement des prêches publics auxquels il donna naissance, et la jalousie qu'en conçurent ceux qui étoient attachés à l'ancienne doctrine, produisirent une commotion subite par tout le royaume. Il en résulta des émeutes et de petits combats entre les catholiques et les calvinistes, tant à Paris que dans les provinces. Ces lois particulières ne suffisant donc pas, la cour résolut d'en

établir une générale. Pour cet effet, le roi se transporta au parlement, et l'affaire fut agitée en sa présence, après que le chancelier eût représenté, par son ordre, l'inutilité de toutes les lois rendues jusqu'alors à ce sujet, lois dont les rigueurs n'avoient eu d'autre résultat que de provoquer, ou la révolte de la part des peuples, ou l'inexécution de la part des magistrats. La délibération se réduisit à trois avis ; 1.° suspendre les poursuites contre les calvinistes jusqu'à la décision du concile ; 2.° les punir du dernier supplice ; 3.° ne condamner à la mort que ceux qui feroient des assemblées. Cette dernière opinion, qui ne l'emporta que de trois voix, forma le fond de l'édit. 1561.

On y statue d'abord qu'il y aura paix, union et concorde par tout le royaume, et qu'il ne sera fait aucunes levées ni enrôlemens que par la permission expresse du roi. Il est défendu aux catholiques, et sur-tout aux prédicateurs, sous peine de mort, de se permettre des termes injurieux, des qualifications odieuses, et tous discours ou insinuations qui pourroient ameuter les peuples ; mais aussi on interdit aux calvinistes toutes assemblées

échos de leurs orateurs, ne s'entretenoient que de projets à cet égard. 1561.
Il falloit, disoient-ils, réduire les fonds; un tiers bien administré et bien réparti devoit suffire à l'entretien des ecclésiastiques, et le reste mis en vente, pouvoit être employé non-seulement à acquitter les dettes de l'état, mais encore à diminuer les impôts. Les chefs du clergé sentirent bien que ce déchaînement avoit un motif; ils offrirent une somme de quinze millions payable en dix ans, en forme de don gratuit. La cour l'accepta; les clameurs tombèrent, et les états finirent après avoir consenti à un subside de douze cent mille livres sur les boissons. La noblesse qui croyoit acquitter suffisamment la dette par le service personnel qu'elle payoit à l'état, s'y prêtoit avec peine. Elle se rendit enfin sur l'exemple du clergé qui s'y trouvoit également soumis, malgré ses concessions. Le duc de *Guise* et le connétable, agréables tous deux au clergé, avoient été les médiateurs de la cour auprès de lui, comme d'*Andelot* et *Coligni*, auprès des états. Mais avant même de rien accorder, ils voulurent s'assurer les

1561. fruits des réformes demandées à Orléans, en exigeant que l'ordonnance dite d'*Orléans*, extraite par le chancelier des cahiers des trois ordres, et composée de 150 articles, fût d'abord enregistrée au parlement. On y conservoit entre diverses dispositions l'élection des prélatures et l'abolition des annates.

Colloque de Poissy.

L'Assemblée, dite depuis *le colloque de Poissy*, avoit non-seulement pour but le redressement de la discipline ecclésiastique du royaume, mais étoit encore un expédient imaginé par le conseil du roi, pour satisfaire à la fois, les protestans qui réclamoient un concile national et le pape qui le redoutoit. Elle s'ouvrit le 9 septembre. Le Roi s'y transporta de St-Germain avec toute sa cour, les princes du sang, les grands officiers de la couronne, les ministres d'état, cinq cardinaux, quarante évêques, une foule de docteurs, et douze ministres de la nouvelle religion. Cette assemblée eut l'issue qu'avoient prédite ceux qui s'y opposoient. Ils disoient que ces conférences publiques n'avoient aucune utilité, que la cause de la vérité n'avoit rien à gagner en

ces disputes où l'avantage tenoit au plus ou moins de présence d'esprit et de subtilité des contendans ; que chacun n'y venoit qu'avec le dessein de faire prévaloir son opinion et non point d'adopter celle des autres ; et qu'enfin elles ne servoient même le plus souvent qu'à aigrir davantage les esprits ; mais le cardinal de *Lorraine*, qui cherchoit à faire briller son éloquence, l'emporta. Il y eut en effet de part et d'autre de très-beaux discours, qui ne servirent qu'à confirmer chaque parti dans son opinion. *Théodore de Beze*, d'une famille noble de Bourgogne, réfugié depuis long-tems à Genève, où il étoit le bras droit de *Calvin*, s'y distingua entre les calvinistes, et fit preuve d'adresse et d'élocution. Cependant comme on ne pouvoit s'accorder entre tant de personnes, on changea la forme du colloque : chacun des partis nomma cinq personnes, qu'il chargea de conférer pacifiquement. Ces docteurs examinèrent les textes, composèrent des confessions de foi, se les présentèrent à signer, les rejetèrent réciproquement, et finirent le colloque en s'attribuant chacun la victoire. 1561.

1561. Je tire d'un auteur très-judicieux le jugement qu'il faut porter sur les athlètes catholiques de cette dispute. « Le cardinal de *Lorraine*, dit le « *Laboureur*, fit paroître beaucoup « de doctrine ; le cardinal de *Tournon*, « beaucoup de zèle ; *Montluc*, évêque « de Valence, beaucoup d'adresse : « l'évêque de *Séez* et les docteurs s'y « signalèrent aussi ; mais *Claude de* « *Saintes*, chanoine régulier, depuis « évêque d'Évreux et docteur de Na- « varre, et *Claude d'Espence*, y « firent principalement admirer leur « grand savoir, leur prudence et leur « piété. Ils furent bien nécessaires, « non-seulement pour les grands coups, « mais pour l'ordre de la bataille, où « le cardinal de *Lorraine*, qui s'en- « gagea d'abord trop avant, eut besoin « d'eux pour être soutenu, aussi bien « que l'évêque de Valence, qu'on « soupçonnoit de ne point combattre « si franchement que lui. »

Comment les chefs catholiques s'y comportèrent.

Le Labour. t. 1, p. 273.

Il y avoit en effet alors des évêques d'une foi suspecte ; quelques-uns à juste titre, comme le cardinal de *Châtillon*, évêque de Beauvais, qui avoit déjà fait la cène dans son palais, et *Antoine Carraccioli*, évêque de Troyes,

Quelques évêques suspects.

Brantôme, tome 7.

qui, en sortant du colloque, se fit réordonner par les ministres. « D'au- 1561.
« tres, dit *Brantôme*, étoient soup-
« çonnés de sentir un peu mal de
« la religion catholique : *Montluc*,
« évêque de Valence ; l'évêque d'*U-*
« *zès* ; *Marillac*, archevêque de
« Vienne ; les évêques de Bayonne,
« d'Orléans, et *Spifame*, évêque de
« Nevers. » Ces prélats alloient souvent à la cour, et ne contribuèrent pas peu, par leur tolérance, à inspirer à la reine mère les sentimens hardis qu'elle montra dans une lettre au pape, au sujet des prétendus réformés de France ; lettre qui fut rédigée, à ce qu'on croit, par l'évêque de *Valence*.

« Ils ne sont, lui écrivoit-elle, ni
« anabaptistes, ni libertins ; ils croient
« les douze articles du symbole : aussi
« plusieurs personnes de piété pensent
« qu'on ne devroit pas les retrancher
« de la communion de l'église, pour
« ne pas révolter la foiblesse de quel-
« ques-uns. Quel danger y auroit-il
« d'ôter les images des églises, et de
« retrancher quelques formules inutiles
« dans l'administration des sacremens ?
« Ce seroit encore un grand bien d'ac-

1561. « corder à tous les fidèles la commu-
« nion sous les deux espèces, de les
« y admettre tous chaque mois, après
« la lecture de la confession de foi,
« et de l'examen général de conscience,
« d'abolir les messes basses, et de
« permettre que l'office divin se fît en
« langue vulgaire. Du reste, on con-
« vient qu'il est à propos qu'il n'y ait
« rien d'innové dans la doctrine et la
« hiérarchie, et que l'on conserve tou-
« jours pour le souverain pontife le
« respect et l'obéissance qui lui sont
« dûs. »

Le pape travaille à fortifier le parti catholique.

Le pape ne se laissa pas surprendre à ces dernières paroles; il n'en écrivit que plus fortement à *Hippolyte* d'*Est*, son légat en France, de redoubler ses soins dans le colloque, et d'employer tous les moyens pour fortifier le parti catholique. On n'en trouva point de meilleur que d'attacher par un lien indissoluble le roi de Navarre au triumvirat; mais il falloit avoir des avantages à lui présenter, pour le déterminer à quitter un parti où il pouvoit être chef, et où étoient tous ses amis, et à en prendre un dans lequel dominoient les *Guises*, ses ennemis. Si on étoit revenu à mettre encore sur le

tapis les anciennes promesses de la restitution du royaume de Navarre, ce prince, souvent trompé par de fausses espérances, n'auroit pas manqué de découvrir le piège, et de se tenir en garde ; on changea donc de batterie. Les *Guises* se chargèrent d'abord de le tenter par un offre, qn'ils crurent devoir subjuguer un homme aussi sensible à l'éclat d'une couronne qu'aux charmes de la beauté. 1561.

Marie Stuart, veuve de *François II*, à la fleur de son âge, ornée des grâces touchantes qui la rendirent la plus aimable princesse de son siècle, étoit retournée depuis peu en Ecosse, sa patrie. La cour retentissoit encore des plaintes amères qu'avoit laissé échapper cette jeune reine, forcée de quitter la France, où elle avoit été élevée, pour aller vivre dans un royaume qui lui étoit devenu presque étranger, et dont les dissentions ne lui présageoient qu'un avenir funeste. Jusqu'au dernier moment elle marqua ses regrets par ses soupirs et ses sanglots : elle monta tristement sur le vaisseau destiné à la transporter, s'assit à la poupe, attacha fixement ses regards sur les côtes qui s'éloignoient ; et prête à les voir disparoître : *Adieu*, *France*, s'écria-t-elle,

Moyens employés pour gagner le roi de Navarre.

Brantôme, tome 1.

1561. *adieu, France, je ne te verrai plus.* Depuis cet instant ses jours ne furent plus qu'un enchaînement de malheurs, avant-coureurs d'une catastrophe sanglante.

Lettres de Chantonnay. *Négoc. du Card. d'Est.* *Mém. de Condé, t. 3.*

Les *Guises*, qui n'aimèrent jamais cette jeune reine, leur nièce, qu'à cause des avantages qu'ils en pouvoient retirer, l'offrirent pour épouse au roi de Navarre, avec la couronne d'Ecosse, et ses espérances sur celle d'Angleterre. Il étoit marié lui-même à *Jeanne d'Albret*, dont il avoit des enfans; mais le légat lui fit entendre qu'il seroit aisé de casser son mariage, contracté avec une femme reconnue pour hérétique. On ne sait si le roi de Navarre n'hésita pas, et si des offres si éblouissantes ne le tinrent pas un peu en suspens; mais à la fin il refusa. Il ne fut pas plus tenté par les charmes naissans de *Marguerite de Valois*, que *Catherine de Médicis*, sa mère, lui fit offrir pour traverser la négociation du triumvirat.

Le roi de Navarre se livre au triumvirat.

Enfin, sachant que ce prince commençoit à se rebuter de tant de propositions plus captieuses que solides, le roi d'Espagne, en dédommagement de la partie de Navarre qu'il retenoit, promit le royaume de Sardaigne. On

publia de cette île, de sa fertilité, de ses ports, de ses villes, les descriptions les plus pompeuses. On fit entendre aussi au foible *Antoine*, que c'étoit le seul moyen de tirer de l'Espagne un équivalent des terres que cette monarchie lui retenoit; que d'ailleurs il ne seroit jamais que le second dans le parti des calvinistes, dont le prince de *Condé* avoit toute la confiance, et que s'attachant aux prétendus réformés, il se fermoit pour jamais le chemin à la fortune, que l'extrême jeunesse du roi et de ses frères lui permettoient d'envisager. Ces considérations déterminèrent le roi de Navarre; il se lia ouvertement avec les *Guises*, se déclara sans réserve en faveur des catholiques; et, dans la première chaleur de ses espérances, il brusqua les ministres venus au colloque de Poissy, en leur reprochant la jactance avec laquelle ils avoient promis de confondre les catholiques, rompit ainsi avec les calvinistes, qui lui tournèrent le dos à leur tour; et abandonna aussi totalement la reine mère, que cette désertion remplit d'alarmes, et qui en rechercha avec d'autant plus d'empressement l'appui de *Condé* et des Huguenots. 1561.

Il seroit difficile de décrire au juste

1561 Fermentation dans toute la France. *Pasquier*, liv. 4, let. 12 et 13.

l'état des affaires à la fin de l'année 1561, et au commencement de la suivante. Tout ce qu'on peut remarquer, c'est que les chefs permettoient que les subalternes de leur parti hasardassent des entreprises, et qu'ils souffroient aussi qu'on les reprimât. Un prêtre, nommé *Artus Didier*, eut l'imprudence d'écrire au roi d'Espagne, pour lui demander au nom du clergé de France, sa protection contre les calvinistes; un licencié en théologie, nommé *Tanquerel*, soutint, dans des thèses publiques, que le pape avoit le droit de déposer les princes hérétiques. Les *Guises* se donnèrent quelques mouvemens pour sauver ces boute-feux; mais enfin ils les abandonnèrent à la justice, qui, trop indulgente, se contenta de condamner le premier à une amende honorable et à la prison, et le second à une rétractation publique.

De même le prince de *Condé*, les *Châtillons* et autres chefs, n'empêchoient pas que les calvinistes n'étendissent à leur avantage l'édit de juillet; qu'ils fissent des prêches à Paris comme dans les provinoes; qu'ils s'y rendissent les plus forts; qu'ils maltraitassent les catholiques qui vouloient les troubler: mais aussi ils ne murmuroient

quand les plus fougueux, flétris ou 1561.
x lamnés à mort, subissoient la
ne de leur audace. C'étoit assez
x les chefs d'aigrir les peuples, de
accoutumer à s'attaquer, à se com-
ttre, et de se préparer par là des sol-
lats tout formés pour le besoin. La rei-
, qui sentoit ces inconvéniens, mettoit
son adresse à les prévenir, et
ıt voulu, une fois pour toutes,
une barrière qu'il eût été éga-
t impossible aux deux partis de
ra :hir.

Le chancelier de *l'Hôpital*, qui pa- Assemblée de St-Germain.
oît avoir été pour lors son principal
onseil, remarquant que l'édit de juil- *De Thou*, livre 29.
et, à force de contraventions, deve- *Davila*, livre 2.
inutile, suggéra à *Catherine* de
1 nder à tous les parlemens, des *Pasquier*, liv. 4, let. 13.
léputés qui lui aidassent à faire un
utre édit. Ils s'assemblèrent à Saint-
Germain. Le chancelier leur fixa le
out de leur travail en ces termes :
L'objet de vos délibérations doit rou-
ler sur ce point unique : Est-il avan-
tageux au royaume, dans les cir-
constances présentes, de permettre
ou de défendre les assemblées des
calvinistes ? Pour décider, il n'est
pas nécessaire de délibérer sur le
fond de la religion. Supposant même

1561. « celle des calvinistes mauvaise, re-
« cherchez si c'est une raison de pros-
« crire ceux qui en font profession?
« Si l'on ne peut être bon sujet du
« roi sans être catholique? et si enfin,
« il est impossible que des hommes
« qui n'ont pas la même croyance,
« vivent en paix les uns avec les au-
« tres? N'allez donc pas vous fatiguer
« à chercher laquelle des deux reli-
« gions est la meilleure. Nous sommes
« ici, non pour établir la foi, mais
« pour régler l'état ».

Edit de janvier. 1562. *Mém. de Condé*, t. 3.

La question ainsi posée, abstraction faite des inconvéniens qui pouvoient résulter d'une pareille tolérance, dans un royaume constitué comme la France, étoit aisée à décider; c'etoit demander : Vaut-il mieux vivre en paix que de s'égorger? Mais l'exemple du passé ne devoit-il pas faire craindre que la tranquillité qui naîtroit de la faveur d'un nouvel édit, ne fût un calme trompeur, présage de tempêtes encore plus funestes? C'est à quoi ne parurent point songer les auteurs de l'édit de janvier.

On y statua que les calvinistes rendroient les églises usurpées, les croix, les images et les reliques enlevées, et qu'ils ne s'opposeroient point à la le-

vée des dîmes et autres revenus ec- 1562.
clésiastiques. Il fut enjoint de garder les jours de fêtes, les degrés de parenté dans les mariages, et la police extérieure de l'église catholique. On leur permit néanmoins de s'assembler, pour l'exercice de leur religion, hors des villes, et sans armes. Il fut enjoint aux magistrats de veiller à ce qu'ils ne fussent ni troublés ni injuriés. On leur défendit aussi toutes levées d'hommes et de deniers par forme de répartition; mais de recueillir seulement et sous forme d'aumône, les contributions volontaires pour l'entretien des ministres et le soulagement des pauvres.

Le reste de l'édit contient des réglemens pour les ministres. Il leur est défendu de se laisser aller, dans les sermons, dans les livres, dans les conversations, à des invectives contre la messe et contre aucune des cérémonies de l'église catholique, de tenir des synodes ou consistoires sans permission de la cour; d'aller prêcher de lieu en lieu, et de village en village; mais ils devoient s'attacher à une église et ne la point quitter : enfin, le roi leur enjoint de recevoir avec respect les magistrats qui voudront venir aux prêches voir si tout s'y passe

1562. dans l'ordre, et de n'y point souffrir de personnes inconnues de peur qu'il ne s'y glisse des malfaiteurs. Tous ces articles sont accordés provisoirement, jusqu'à la décision du concile général.

Triomphe des prétendus réformés.

Cet édit fut enregistré sans beaucoup de difficultés à Rouen, à Bordeaux, à Toulouse et à Grenoble. Il fut rejeté en Bourgogne où l'hérésie avoit fait moins de progrès par la surveillance active de *Tavannes*, son gouverneur. En Dauphiné, en Provence et en Languedoc, il fallut employer la force pour surmonter la résistance des catholiques, et les protestans secondés par l'autorité, se portèrent à Barjols, à des excès de fanatisme et de cruauté capables de faire oublier ceux de Cabrières et de Mérindol. A Paris, enfin, il fallut recourir à la menace et à la fraude pour arracher l'assentiment du parlement. On faisoit retentir à ses oreilles les bruits alarmans de corps armés qui marchoient sur Paris. On alla au point de faire paroître dans la cour du palais cinq cents hommes armés, appostés sans doute pour effrayer les magistrats, et menaçant, en effet, de les mettre en pièces si l'édit n'étoit enregistré. Malgré des mesures aussi violentes, l'enregistrement ne fut

point absolu; et il ne fut accordé *qu'attendu la nécessité urgente, par manière de provision, et sans approbation de la nouvelle religion.* Les calvinistes, auxquels il accordoit l'exercice public de leur religion, quoiqu'avec des restrictions, triomphèrent: les ministres en exaltèrent en chaire l'équité, et les chefs écrivirent par-tout qu'on eût à s'y conformer exactement, attendu surtout, que la reine mère et les membres du conseil étoient disposés à tolérer encore les interprétations favorables qu'on pourroit y donner. Les catholiques, au contraire, le reçurent avec un morne silence et un dépit sombre, pire que la menace. 1562.

Il sembloit que rien ne devoit s'opposer à l'exécution de l'édit, et que les triumvirs et leurs adhérens, fatigués de se plaindre, étoient déterminés à souffrir patiemment ce qu'ils ne pouvoient empêcher. Les *Guises* avoient quitté la cour: le légat et l'ambassadeur d'Espagne faisoient et réitéroient des remontrances; mais ils n'y gagnoient que de se rendre importuns à la reine mère, qui se vengeoit en affectant de les traiter froidement. Le roi de Navarre, tout entier

Première guerre.

Pasquier, liv. 4, let. 2.

Comment. part. 2, page 113.

1562. à sa passion pour la *belle de Rouhet de la Béraudiere*, l'une des filles d'honneur de la reine, ne suivoit les affaires qu'avec la nonchalance d'un homme piqué de voir élever des troubles prêts à traverser ses plaisirs, tandis que le prince de *Condé*, son frère, enfreignant avec audace l'édit de janvier, faisoit au contraire des dispositions d'attaque dans l'intérieure de Paris, et des levées au dehors dans les églises de Champagne et de Picardie. Enfin la cause des catholiques se trouvoit réduite à la cour au connétable et au maréchal de *Saint-André*, qui trouvoient toujours en tête l'*Amiral* et d'*Andelot*, fiers de la protection de la reine mère, et sûrs de sa confiance.

Pasquier, livre 4, let. 2. *Négociat. du cardinal d'Est*, let. 41.

On se seroit néanmoins trompé, si sur ces apparences on avoit cru le triumvirat abattu : la retraite des *Guises* couvroit les démarches d'une politique profonde. Ils s'étoient approchés des frontières d'Allemagne, pour lier avec les luthériens, des négociations qui les empêchassent de donner du secours aux calvinistes de France, en leur représentant que la doctrine des catholiques différoit beaucoup

moins de celle de la confession d'Ausbourg, que de celle des prétendus réformés. Cependant comme il falloit un chef de marque à leur parti, au défaut du roi, qu'ils n'étoient pas certains d'enlever à la reine sa mère, les princes lorrains tâchèrent en quittant la cour, d'emmener *Alexandre*, frère du roi, depuis duc d'*Anjou*. Le duc de *Nemours* fut chargé de le gagner, mais il ne réussit pas. Le légat, de son côté, et l'ambassadeur d'Espagne, sans se laisser décourager par les affronts, parloient toujours contre l'édit, blâmoient l'éducation du roi, semoient l'argent, prodiguoient les carresses ; et quoiqu'ils fussent bien sûrs d'être refusés, ils demandoient hautement la disgrâce des *Châtillons*. Quand la reine en s'excusant, représentoit la puissance des calvinistes, l'ambassadeur répondoit en offrant des troupes pour leur faire la guerre. Il auroit aussi voulu qu'on eût forcé de signer des formules de foi, afin de distinguer les hérétiques, et d'élever un mur de séparation entre eux et les Romains. 1562.

Pour le roi de Navarre, quand les promesses d'Espagne le tiroient de son

1562. indolence, son zèle s'échauffoit contre les prétendus réformés, jusqu'à proposer l'inquisition et toutes ses suites : enfin, quoique le connétable et le maréchal de *Saint-André* restassent tranquilles, on remarquoit dans leur conduite certaines hauteurs qui ne permettoient pas d'être sans crainte de leur part ; de sorte que la reine se trouvoit entre les chefs de partis, comme entre des rivaux qui s'observoient, se parcouroient, pour ainsi dire, et se mesuroient des yeux, attentifs à ne point porter les premiers coups, pour ne point mettre contre eux le préjugé public, mais déterminés, sitôt qu'ils seroient frappés, à déployer toutes les horreurs de la vengeance.

Massacre de Vassy. *De Thou*, livre 29. *Davila*, livre 3. *Mém. de Condé*, t. 3. *Castelnau*, livre 3.

Le moment fatal ne tarda pas. Comme la reine mère paroissoit se lier toujours plus étroitement avec les prétendus réformés, les catholiques, et à leur tête le roi de *Navarre*, choqué de plus en plus de l'ascendant que prenoit son frère dans la capitale, et craignant enfin de voir passer la personne et le nom du roi dans le parti opposé, écrivirent au duc de *Guise* de venir à leur secours : il

partit de Joinville à la fin de février, 1562.
avec une nombreuse suite, qui grossissoit à mesure qu'il avançoit. En passant par Vassy, petite ville sur la frontière de Champagne, ses valets prirent querelle avec les religionaires qui faisoient le prêche: des injures on en vint aux coups; le duc accourut pour calmer le désordre, et dans la mêlée il fut blessé à la joue d'un coup de pierre. Furieux de voir couler son sang, ses gens, malgré sa défense, tombent avec une nouvelle rage sur les calvinistes; ils frappent sans distinction d'âge ni de sexe, dissipent, renversent, brisent la chaire du ministre, déchirent les livres, font main basse sur tout ce qui se présente, et ne finissent le carnage que quand la multitude des morts et des blessés fait cesser le combat.

Le cri des malheureux massacrés à Vassy retentit par toute la France. Le duc de *Guise* s'en excusa toujours, même au lit de la mort, comme d'un événement fortuit, dans lequel les réformés étoient les agresseurs: ceux-ci s'en plaignirent par la bouche du prince de *Condé*, et par celle de leurs ministres, qui vinrent porter leurs

1562. remontrances à Monceaux, château dans la Brie, où le roi et la reine mère passoient les premiers beaux jours. *Catherine* les reçut bien, et leur donna de bonnes paroles ; mais le roi de Navarre les traita d'*hérétiques* et de *factieux*. Ce fut alors que *Bèze* lui fit cette fière réponse : *Je parle pour une religion qui sait mieux supporter les injures que les repousser ; et souvenez-vous, Sire, que c'est une enclume qui a déjà usé bien des marteaux.*

Le duc de Guise à Paris.

Malgré tant d'aigreur, la reine mère ne désespéroit pas de ramener la paix : elle savoit que tout dépendoit des chefs ; c'est pourquoi elle écrivit au duc de *Guise*, et le conjura de suspendre son voyage de Paris, et de venir trouver le roi. Son dessein étoit de l'aboucher avec le prince de *Condé*, et de les réconcilier ; mais le sort en étoit jeté. *Guise* répondit qu'il ne pouvoit abandonner ses amis, qui l'appeloient à Paris : accompagné du connétable, il y entra en monarque, entouré d'un nombreux cortège, et fut reçu avec des harangues, des acclamations, et toute la pompe qui a coutume d'accompagner la majesté royale.

1562.

A la nouvelle de cette entrée triomphante, la reine frémit : elle ne pouvoit plus douter de la chûte totale de sa puissance. *Catherine* craignit alors pour elle-même, pour sa propre vie, qu'elle croyoit menacée par les Triumvirs. Les calvinistes se présentoient pour la secourir ; ils avoient une multitude de prosélytes prêts à devenir soldats, et des intelligences assurées dans beaucoup de grandes villes du royaume. La reine se jeta entre leurs bras, et écrivit au prince de *Condé* de sauver la mère et l'enfant.

Dépit de la reine mère, qui se livre aux calvinistes.

Brantôme, tome I.

Matthieu livre 5.

Mém. de Condé, t. 3.

La Noue, 26e. discours.

Castelnau, livre 3.

Il étoit retourné à Paris tenir tête au duc de *Guise* ; mais la partie n'étoit pas égale. En vain se montroit-il accompagné de braves officiers, tâchant, par une contenance fière, de déterminer le peuple en sa faveur. Les Parisiens, attachés à l'ancienne religion, ne regardoient le prince qu'avec indignation, et réservoient toute leur affection pour le duc de *Guise*. *Condé* n'eut donc d'autre parti à prendre que d'aller à Meaux rassembler ses forces. Il écrivit à d'*Andelot* et à l'*Amiral* de marcher vers lui en diligence. *Que César n'avoit pas seulement passé le Rubicon, mais déjà*

Le prince de Condé obligé de sortir de Paris.

1562. *avoit saisi Rome, et que ses étendards commençoient à branler par les campagnes.*

Sitôt qu'ils eurent réuni quelques troupes, ils se déterminèrent à aller secourir la reine mère. Dans la crainte d'être forcée à Monceaux, simple maison de campagne sans défense, *Catherine* avoit emmené le roi à Melun, ville capable de résister du moins à un coup de main, et de là à Fontainebleau, pour être encore plus loin des Triumvirs; mais elle ne put éviter son malheur.

Les triumvirs enlèvent le roi.

Lettres de Chantonnay.

Mém. de Tavan. page 248.

Les Triumvirs, persuadés que le succès de leur projet dépendoit de l'avantage de combattre sous les drapeaux du roi, partent brusquement de Paris avec une nombreuse cavalerie, arrivent à Fontainebleau, et déclarent à la reine qu'ils viennent chercher le roi; que pour elle, si elle ne veut pas l'accompagner, elle peut se retirer où bon lui semblera. Pendant que *Catherine* résiste, que moitié par menaces, moitié par prières, elle tâche de gagner du temps, le connétable donne les ordres du départ. On démeuble les appartemens, on charge les bagages, les troupes se mettent en marche, et

a reine, forcée de suivre, s'achemine 1562.
ristement au milieu de ses femmes
éplorées, et serrant entre ses bras le
ıne roi, qui, ému d'un événement
ıssi étrange, versoit des larmes, comme
ı on l'eût mené en prison.

La cour arrive à Melun dans cet appareil singulier. *Catherine* délibère de nouveau : s'abandonnera-t-elle aux Triumvirs, qui lui arracheront peut-être son fils, et la relégueront dans quelque château éloigné, sans puissance? Heureuse, s'ils ne la renvoient pas en Italie! Se confiera t-elle aux calvinistes? Mais n'est-ce pas risquer l'honneur et la sûreté du roi, que le livrer sans précaution à un parti ne tend pas à moins qu'à la ruine l'ancienne religion, et peut-être l'Etat? Il y avoit péril des deux côtés.

Catherine auroit bien souhaité rester neutre. Quoique gardée, pour ainsi dire, à vue dans le château de Melun, elle étoit encore maîtresse de son sort, parce qu'elle avoit fait preparer secrètement un bateau prêt à la transporter où elle voudroit : enfin, après une nuit de trouble et d'agitation, elle céda à la fortune, et se remit de bonne foi entre

Ils le mènent à Paris.

1562. les mains des Triumvirs. Peut-être espéroit-elle que, contens de ses promesses, ils la laisseroient libre avec son fils à Melun, ou dans quelque château, d'où elle verroit les deux partis se combattre, sans prendre part à leur querelle; mais ils avoient besoin du nom du roi : ils le transportèrent donc à Vincennes, et ne s'en croyant pas encore assez assurés, ils le firent venir à Paris.

Triomphe des triumvirs.

Il y fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie : il sembloit que l'on eût attendu que sa présence pour autoriser les résolutions prises contre les calvinistes. Le connétable, à la tête des troupes, rangées en bataille comme pour une expédition périlleuse, va dans les faubourgs attaquer les temples où se faisoient les prêches, enfonce les portes, brise les chaires et les bancs, y met le feu, et rentre dans la ville aux acclamations du peuple, ravi de cet exploit, qui fit donner à *Montmorenci*, par quelques plaisans, le nom de *Capitaine Brûle-bancs*. On tint ensuite de fréquens conseils, pour délibérer sur les moyens de réduire le prince de *Condé* et ses adhérens, que les Triumvirs, maîtres du roi, accabloient alors de tout le poids de la puissance royale.

Quelques heures plutôt, le prince de *Condé* et son parti avoient contre l'autre les mêmes avantages. Sur les lettres réitérées de la reine, il marchoit vers Fontainebleau, à la tête de trois mille chevaux, lorsqu'il apprit que les Triumvirs l'avoient prévenu, et que la reine alloit avec eux à Paris. *Davila*, historien favorable à *Catherine*, assure qu'elle écrivit au prince qu'on l'enlevoit malgré elle, mais qu'elle ne perdoit pas courage, et qu'elle espéroit qu'il ne souffriroit pas que ses ennemis triomphassent et lui ravissent le gouvernement. Surpris comme d'un coup de foudre à la lecture de cette lettre, le prince s'arrête et rêve profondément. *L'Amiral* le joint; ils confèrent en peu de mots. *C'en est fait*, s'écrie le prince en soupirant, *nous sommes plongés si avant, qu'il faut boire ou se noyer*: et sur-le-champ il vole avec ses troupes à Orléans.

1562.

Le prince de Condé manque le roi.

Journal de Brulart.

Mém. de Condé, t. 1.

D'*Andelot*, qui s'y tenoit caché depuis quelques jours avec des troupes, ayant été découvert, se battoit alors contre les catholiques, qui vouloient le chasser. La présence du prince, quoique arrivée dans le plus grand désordre, décida la victoire. Il s'établit dans cette ville, comme dans une place d'armes

Il s'empare d'Orléans.

Ecrits de part de d'autre.

Mém. de Condé. t. 3.

Pasquier, livre 4.

1562. capable de lui servir de retraite et d'appui. Les principaux seigneurs de son parti vinrent l'y joindre, ainsi que la duchesse sa femme, avec l'aîné de ses fils, âgé de neuf ans. *Madeleine* de *Mailli*, mère de la princesse, emmena les plus jeunes à Strasbourg, asile assuré contre les hasards de la guerre, que tout le monde croyoit inévitable; mais comme personne n'avoit encore fait de préparatifs, on commença par des manifestes. Ceux du prince de *Condé* étoient pleins de fiel et d'amertume contre les *Guises*; il les accusoit d'être les auteurs des troubles de la France; de ne chercher qu'à attiser le feu de la discorde, en privant les réformés du libre exercice de leur religion, qui leur avoit été accordé par l'édit de janvier. Il conjuroit et sommoit tous les bons Français de venir le trouver à Orléans, pour aller délivrer le roi et la reine, prisonniers entre les mains des Triumvirs.

A ces griefs, les *Guises* répondoient que les événemens présens ne devoient pas leur être plus imputés qu'au roi de Navarre, au connétable et aux autres seigneurs catholiques avec lesquels ils faisoient cause commune. Quant aux deux autres accusations,

1562.

d'intolérance envers les réformés et de violence à l'égard du roi, la réponse fut encore plus simple. Le roi, en son conseil, confirma l'édit de janvier, pour être exécuté par tout le royaume, excepté à Paris et à la cour, où les prêches ne seroient pas permis : déclara aussi, par un autre édit, que les bruits répandus sur sa captivité étoient faux, et qu'il étoit libre, ainsi que a reine sa mère. Ces premiers écrits fu-ent suivis d'apologies, de plaintes, de léfis, d'offres de se retirer et de poser les rmes à certaines conditions, aussi eu sincères d'une part que de l'autre.

Mauvaise foi de tous côtés.

Mém. de Tavan. page 245.

Tout n'étoit qu'artifice, déguise-nent et fourberie. Les Triumvirs écri-oient aux protestans d'Allemagne, u'ils n'en vouloient qu'aux rebelles, non à la nouvelle religion, eux ui laissoient massacrer par-tout ses eurs, sans punir les assassins cou-les de ces barbaries. Le prince de *ondé* et ses adherens assuroient les rinces catholiques étrangers, que ce étoit point la religion qui leur met-oit les armes à la main, mais le desir délivrer le roi, prisonnier de ses ropres sujets ; et en même-temps u'ils faisoient cette protestation, ils mbrassoient et professoient cette re-

1562. ligion, dont ils prétendoient ne pas soutenir les intérêts.

La reine mère disoit tantôt qu'elle n'avoit pas écrit au prince de *Condé*, tantôt qu'elle ne lui avoit permis de prendre les armes, qu'à condition qu'il les quitteroit quand elle l'ordonneroit. *Catherine* le prioit en conséquence de prêter l'oreille aux propositions de paix, et le menaçoit de sa colère, dans le temps qu'elle favorisoit ses levées, tant dans le royaume qu'au dehors. Des historiens bien instruits ont même prétendu que c'étoit *Montluc*, évêque de Valence, confident de *Catherine*, qui faisoit les apologies et les manifestes des calvinistes. Aussi n'y avoit-il ni suite ni liaisons dans les ordres qui venoient de la cour aux gouverneurs des provinces. *Les lettres du duc de Guise*, dit Tavannes, *portoient qu'il falloit tout tuer, et celles de la reine, tout sauver.* Si, embarrassés de ces contradictions, les gouverneurs demandoient des ordres précis, on ne faisoit qu'en rire et on les renvoyoit sans réponse.

Confédération des mécontens.

Ces lenteurs donnoient au prince de *Condé* le temps de se fortifier. Après s'être assuré d'Orléans, son premier soin fut d'assembler une armée. Pour

a il écrivit, et ordonna aux mi- 1562.
res d'écrire aux églises de lui en-
voyer de l'argent et des troupes. Il
ida aussi les gentilshommes qu'il
oit lui être affidés et attachés à sa
: Après leur avoir donné des instructions, il les renvoyoit dans leurs provinces, tant pour en gagner d'autres, que pour servir de capitaines aux ats qui s'enrôloient. Mais afin de form r un corps de ces membres é s, et de lui donner, pour ainsi dire, une ame capable de le faire agir, on fixa les motifs et le but de l'armement par un traité, que les confédérés jurèrent d'exécuter fidèlement.

Mémoires de Condé, t 3 *Recueil de choses mémorables*, t. 2.

Ils y disoient, que forcés à prendre les armes par les violences de certains esprits brouillons et turbulens, ils s'engageoient à ne les pas quitter jusqu'à la majorité du roi, et à employer leurs biens et leurs vies pour le tirer de captivité, rétablir son autorité et celle de la reine, et remettre en vigueur les lois fondamentales du royaume. Ils promettoient d'empêcher, autant qu'il seroit en eux, les rits profanes, les superstitions, les blasphêmes, la débauche, les profanations, le pillage des églises, enfin tout ce qui est défendu par la loi de Dieu et par l'édit

1562. de janvier. « Nous reconnoissons, « ajoutoient-ils, le prince de *Condé* « pour le défenseur et le vengeur du « royaume; nous lui jurons obéissance « comme à notre chef, et à tous ceux « qu'il voudra mettre à sa place; lui « promettant armes, chevaux, muni- « tions, biens, nos corps et nos per- « sonnes; et si nous manquons à notre « engagement, nous nous soumettons « d'avance à tel supplice qu'il ordon- « nera. »

Ils traitent avec les étrangers.

Cette association, disoient les confédérés, n'étoit qu'une juste représaille de la ligue signée par les Triumvirs; et pour ne point être en reste, comme ils accusoient les catholiques d'avoir mis le roi d'Espagne à leur tête, ils ne se firent point scrupule de négocier avec l'Angleterre, alors gouvernée par la fameuse *Elisabeth*, et de lui vendre Dieppe et le Havre pour se procurer des troupes et de l'argent.

On prend les armes. *De Thou*, livre 30. *Davila*, livre 3.

Le fruit de toutes ces mesures fut un soulevement presque général dans le royaume, sur-tout en Normandie, dont la capitale et les principales villes se déclarèrent pour les prétendus réformés. On prit également les armes dans d'autres provinces, soit pour attaquer, soit pour se défendre. Les cal-

vinistes eurent de pareils succès en 1562.
Guyenne, en Dauphiné et en Languedoc. Ils s'emparèrent encore du Mans, d'Angers, de Vendôme, de la Charité, de Lyon, d'Angoulême; et ces funestes conquêtes furent généralement marquées par les plus affreux excès de fanatisme et de cruauté. De tous côtés on n'entendoit parler que de surprises de villes, d'assassinats, de meurtres, de combats sanglans, de massacres, d'incendies, de pillages, et des autres fléaux qu'entraînent ordinairement les guerres civiles. L'histoire deviendroit immense, si l'on entroit dans le détail de tous ces événemens particuliers. Je ne m'y arrêterai qu'autant que l'exigeront leur singularité et leur influence sur les affaires générales, ou la réputation et l'importance des chefs.

Ce n'étoit pas la première fois que les calvinistes paroissoient sous des capitaines, avec drapeaux, munitions, ...lde, discipline, et tout l'appareil ...s troupes réglées. Dès l'an 1560, peu ... la conspiration d'*Amboise*, *Mau*...*ron* dans le Dauphiné, *Montbrun* ...a le comté Venaissain, les frères ...*ouvans* en Provence, et plusieurs gentilshommes dans différens cantons,

De Thou, livre 25.

1562. levèrent des soldats, prirent des villes, ruinèrent le plat pays, et livrèrent de petits combats : mais ce feu à pei allumé s'éteignit par la mort ou la proscription des chefs, et parce qu'il n'y avoit point de forte armée capable de recevoir les fuyards après un premier échec.

Les armées se forment et se mettent en campagne.

Ici tout annonçoit une guerre longue et opiniâtre. Il ne s'agissoit plus de quelques détachemens aisés à dissiper, mais d'une armée entière qui se formoit dans les murs d'Orléans. Les troupes y étoient amenées de toutes les provinces, par les *Châtillons*, *Antoine* de *Croï*, prince de *Porcien*, *Larochefoucauld*, *Rohan*, *Genlis*, *Grammont*, et nombre d'autres seigneurs. Celle qui s'assembloit à Paris, sous les yeux des Triumvirs, et qui fut appelée *l'armée royaliste*, étoit moins fournie de noblesse. Toutes deux, après de nouveaux écrits plus aigres et plus violens, se mirent en campagne, dans les premiers jours de juin, fortes chacune de huit à dix mille hommes. Le prince publioit qu'il alloit à Paris délivrer le roi ; le roi de Navarre et les Triumvirs, qu'ils vouloient renfermer le prince dans Orléans, et en faire le siège.

Avant qu'ils s'approchassent, la reine 1562.
e demanda une entrevue. Elle fut Conférence
ordée entre *Catherine* et le roi de de Toury.
a rre d'un côté, le prince de *Condé*
l' *iral* de l'autre. Les escortes
t réglées, et jusqu'au nombre de
qui devoit les séparer, de peur que
paroles elles n'en vinssent aux in-
res, et des injures à la violence. Mais
peine les gentilshommes de l'escorte
oient-ils restés une demi-heure en
ésence, que reconnoissant chacun
s la troupe opposée leurs parens et
urs amis, ils ne purent se contenir
ns leurs postes. Tous demandèrent
leurs commandans la permission de
'approcher ; ils volèrent dans les bras
es uns des autres, se conjurant réci-
roquement de prendre des sentimens
le paix, et de redevenir amis.

C'étoit aux chefs qu'il falloit souhaiter
es dispositions. Ils conférèrent deux
eures ; le prince de *Condé* fixé à de-
nder l'expulsion des Triumvirs et
'exécution de l'édit de janvier, et le
oi de Navarre arrêté aux dispositions
ontraires. Ils se separèrent sans rien
onclure, et plus aigris qu'avant l'en-
revue. Des négociateurs envoyés de
rt et d'autre, n'eurent pas un meil-
r succès. Ils furent suivis d'un secré-

1562. taire d'état, qui, au nom du roi, alla faire au prince de *Condé* commandement de mettre les armes bas, de rendre les villes, de licencier troupes, avec promesse qu'aussitôt Triumvirs sortiroient de la cour, et que personne ne seroit jamais inquiété, ni pour avoir pris les armes, ni pour sa religion.

Conférence de Talsy.

Mémoires de Condé, t. 3. *Journal de Brulart*, t. 1. *Négociat. du cardinal d'Est.*

Le prince de *Condé* fit sentir dans sa réponse, qu'il regardoit cette proposition comme un piège; qu'il n'auroit pas plutôt désarmé, que les Triumvirs, abusant de sa bonne foi, l'accableroient de leur puissance. Il s'obstina donc à demander, pour préliminaire de toute négociation, que le connétable, le duc de *Guise* et le maréchal de *Saint-André* quittassent la c[illegible] et l'armée, et s'offroit alors de l'a[illegible] et au nom des seigneurs conféd[illegible]s à se constituer lui-même otage entre les mains du roi de *Navarre*, son frère, comme garant et caution de la fidélité et de l'obéissance du parti. Cette proposition frappa singulièrement *Catherine*, et lui fit mettre tout en œuvre, pour déterminer les Triumvirs à un sacrifice qui, suivant elle, devoit sauver l'état. Elle accompagna ses instances de toutes les promesses de considéra-

qui pouvoient en diminuer l'a- 1562.
nme, et elles furent assez heu-
s pour déterminer les trois sei-
rs suspects à s'éloigner d'abord de
ques lieues du camp. Elle som-
ssitôt le prince de *Condé* de
ir sa promesse. *Condé* s'empressa
exécuter; il vint avec confiance et
reçu avec tendresse. Mais quand
ira savoir quel résultat les ré-
s devoient attendre de leur sou-
n, il ne fut pas peu étonné d'en-
re la reine articuler : que « vu
constitution du royaume, il n'y
oit pas de paix solide à espérer en
ice, tant qu'on voudroit y établir
e tre religion que la romaine »:
les troubles qui avoient suivi la
ion de l'édit de janvier en
nt preuve; qu'en conséquence,
expédient que cet édit fût re-
, et que les calvinistes se conten-
ent de l'exercice intérieur et privé
leur culte. Le prince sentit alors
prudence de son engagement. Il
lara ne pouvoir prendre sur lui d'ac-
er pour les siens à une pareille me-
, et demanda une conférence où
pussent en délibérer eux-mêmes
c la reine. Elle fut accordée et
iquée à Talsy, bourg entre Or-

1562. léans et Châteaudun. Comme les *Ch tillons* ne devoient pas manquer de s'y rendre, et que le roi de *Navarre* ne vouloit pas se rencontrer avec eux, il laissa son frère y aller sans lui, et lui fit seulement promettre de revenir si l'on ne pouvoit s'accorder.

Les protestans s'offrent de quitter le royaume.

Coligni fut dans cette conférence le principal organe des confédérés. Après s'être longuement étendu sur leurs griefs, il finit en observant que si, sous le prétexte des troubles, on leur refusoit la jouissance de l'édit de janvier, sous le même prétexte, on les priveroit plus tard de la foible liberté qu'on leur laissoit; qu'en conséquence il ne voyoit aux réformés que deux partis à prendre: celui de tendre la gorge à ceux qui, par défaut de culte, vouloient les faire devenir athées, ou celui d'aller chercher dans une terre étrangère cette liberté de conscience qu'on s'obstinoit à leur refuser dans leur propre pays; que dans ce pénible choix, ils s'arrêtoient au dernier, et qu'ils n'attendoient que la permission de leur souverain pour le prendre.

Catherine accepte leur proposition.

Catherine n'en croyoit pas ses oreilles quand elle entendit ces paroles, qui en effet n'exprimoient pas la pensée de l'interlocuteur. Elle mit son

esse à les faire répéter en témoi- 1562.
nt que le roi ne pourroit ja-
consentir à priver l'état de tant
ieurs distingués qui en faisoient
loire et la force. Par politique, ils
èrent et réitérèrent leur demande.
id la reine les eut ainsi amenés
ie pouvoir se dédire, elle re-
la parole : « Puisque nos maux
n sont venus à ce point, dit-elle,
qu'on ne peut les guérir que par
in remède aussi singulier, j'ac-
pte l'offre que vous me faites de
rtir au premier jour du royaume :
ne sera que pour un temps, et
endant cet intervalle, il faut es-
que les esprits s'adouciront.
Je renonce pas même à vos
rvices, et je me flatte que, si
quelque mal intentionné vouloit
rem r pendant votre absense, je
voi trouverois toujours disposés à
ourir l'état ».
. cette conclusion imprévue, les
fédérés se regardèrent en silence, et
urèrent tellement confus, qu'ils
surent que répliquer. *Coligni*, si
dinairement maître de lui-même,
sut qu'inviter le prince à revenir
eux pour licencier une armée
mais inutile, mais que lui seul

1562. pouvoit rompre puisqu'il avoit reçu son serment. La reine s'y opposa en rappelant au prince le double serment qui le retenoit lui-même auprès d'elle. *Condé* hésitoit : les confédérés alors l'entourent, et bientôt ils l'entraînent malgré l'escorte de *Catherine*, qui cessa d'insister lorsqu'elle aperçut, à peu de distance, une escorte plus considérable des réformés qui auroit pu l'enlever elle-même.

La proposition si étrange de quitter le royaume, émise ici par *Coligni*, a été attribuée par d'autres au prince de *Condé* lui-même, qui, par un sentiment spontané de générosité, l'auroit mise en avant, comme un moyen d'éloigner à jamais les Triumvirs de la cour. Quelques-uns en font honneur à l'habileté de *Médicis* qui auroit eu le talent d'y amener le prince. Son but, suivant eux, étoit de se débarrasser des chefs des deux partis, en les éloignant les uns et les autres, et de se rendre pour toujours maîtresse des affaires avec le roi de *Navarre*, qu'elle auroit gouverné à sa volonté. Pour y parvenir, son principal agent avoit été *Montluc*, évêque de *Valence*, homme éloquent, délié, fécond en expédiens, et qui ne pouvoit être suspect aux réfor-

nés pour lesquels il penchoit assez 1562.
ouvertement. « La reine, lui fait-on dire au prince de *Condé*, voudroit vous obliger, mais vous savez qu'elle ne le peut, à moins que vous ne mettiez les apparences de votre côté. Proposez donc, si on ne sauroit autrement rétablir la tranquillité, de quitter le royaume avec vos amis, pourvu que les triumvirs se retirent eux-mêmes de la cour : ils ne le voudront pas, et par une offre si raisonnable, vous donnerez lieu à la reine de prendre votre parti, et vous rejeterez tout l'odieux de la guerre sur vos ennemis ». On veut que le prince t goûté cet expédient, et qu'à sa ide confusion, il en ait fait usage la conférence.

Quoiqu'il en soit, tandis qu'il re- *La Noue*, ch. 4.
ournoit assez mécontent de lui-même Orléans, les jeunes gentilshommes le l'escorte, selon le génie français, en faisoient que rire. En retournant u camp, ils s'assignoient des métiers, chacun selon son talent, pour gagner eur vie, quand ils seroient hors de France ; mais les ministres et les chefs e prirent plus sérieusement. Il leur sembloit que ce n'étoit pas une chose

1562. qu'on eût dû accorder si facilement, que de s'expatrier, quitter ses biens, sa famille, des établissemens tout formés, pour errer de pays en pays, à charge aux siens et aux autres. Toute l'armée murmuroit. Qu'étoit-il besoin, disoient les soldats, de nous tirer de nos maisons, de nous armer, de nous rassembler prêts à combattre, pour nous condamner ensuite nous-mêmes, ou à abjurer notre religion, ou à nous exiler? Le mécontentement étoit général, et paroissoit autant sur les visages que dans les propos. Que pouvoit faire le prince en pareille circonstance? Rétracter une parole si solennellement donnée? c'étoit se déshonorer : la tenir? c'étoit se perdre. Les ministres obvièrent à ce double inconvénient. Ils déclarèrent que le prince étoit lié à leur cause par des sermens antérieurs et sacrés, qui annulloient tout engagement postérieur, et que les seigneurs qui lui avoient promis obéissance en tout ce qui concerneroit la gloire de Dieu, le service du roi et le bien du royaume, se rendroient parjures, s'ils abandonnoient la cause de la religion et de l'état, en s'expatriant. On fit encore intervenir des lettres intercep-

tées du duc de *Guise* et des triumvirs, qui traitoient de leurre toutes les négociations avec les *Amiraux*, et le prince se crut dégagé. 1562.

L'armée calviniste en reçut une joie aussi extraordinaire que l'accord lui avoit apporté de tristesse. Le prince fut reçu avec acclamation. Dans son transport, le soldat demandoit à grands cris qu'on le menât à l'ennemi. On crut devoir profiter de cette ardeur, et les ordres furent donnés pour aller surprendre l'armée royale, pendant que le roi de Navarre étoit seul, et que le connétable, le duc de *Guise* et le maréchal de *Saint-André* étoient encore éloignés ; mais les guides égarèrent les confédérés. On perdit une marche ; et quand on se trouva en présence, le camp étoit dejà à l'abri de toute surprise. Les triumvirs y revinrent en diligence, et les calvinistes prévenus se replièrent sur Beaugenci, ville infortunée, qui ressentit la première les horreurs du fanatisme des armées.

Les confédérés manquent l'armée royale.

Bèze, et les autres historiens de son parti, vantent la belle discipline qui régnoit dans l'armée calviniste. On n'y voyoit ni jeux de hasard, ni femmes

Caractère cruel de cette guerre.

De Thou, livres 30, 31 et 32.

1562. de mauvaise vie, ni maraudeurs. Les juremens étoient sévèrement défendus. Au lieu de chansons, les soldats chantoient des psaumes. La prière se faisoit matin et soir à des heures marquées; et pendant le cours de la journée, les ministres répandus dans les compagnies, les entretenoit de discours pieux et d'exhortations. Mais en écartant ainsi tous les amusemens, et ne souffrant que des conversations sérieuses, ou des sermons véhémens, on inspiroit aux troupes un zèle sombre et farouche, et on faisoit de chaque soldat un enthousiaste, qui se croyoit les plus grandes cruautés permises pour le soutien de sa religion.

Davila, livre 3. *Bèze, disc. sur le sacagement des églises catholiques.*

Il n'y parut que trop à la prise de Beaugenci. Le roi de Navarre qui avoit demandé cette ville au prince de *Condé*, comme un dépôt pendant les conférences, se crut autorisé à ne la pas rendre après la rupture. *Condé* qui, de son côté, n'auroit pas osé la redemander, l'attaqua, la prit et la livra au pillage. Tout ce qu'une rage féroce, long-temps retenue, peut se permettre d'excès, y fut commis; et le soldat, animé par ce premier essai, ne connut plus de bornes par la suite. L'Amiral

La Noue, ch. 7.

voit prédit. *C'est vraiment une belle* 1562.
ose, disoit-il, *que cette discipline, oyennant qu'elle dure; mais je s que ces gens ici ne jettent toute bonté à la fois. J'ai commandé ‹anterie, et je la connois; elle ac-›lit souvent le proverbe qui dit : e jeune hermite, vieux diable.* En , ajoute *la Noue*, les soldats se ıportèrent à l'assaut de Beaugenci, *me s'il y eût eu un prix proposé à qui pis feroit.*

Les royalistes ne furent point en ; ils pillèrent avec la même inhu-ıté Blois, Mer, Tours et Poitiers. s cruelles représailles de la part des , enhardirent les particuliers à cès dont le récit seul fait frémir. ues ou calvinistes, il est diffi- décider lesquels se permirent barbaries plus atroces. L'histoire conservé les noms de quelques nstres, hommes de sang, dont les s étoient marquées par le carnage; ı faisoient des prisons de leurs châ-ıx, et des boureaux de leurs valets; ı fin, non contens de se faire un jeu la vie des hommes, ajoutoient au lice les tourmens, et aux tourmens mertume de la raillerie. Il n'y avoit

1562. nulle sûreté, nul asile contre la
lence : la bonne foi des traités
sainteté des sermens furent dans c
guerre également foulées aux pi
on vit des garnisons entières, qui
toient rendues sous la sauvegarde d
capitulation honorable, passées a
de l'épée, et leurs capitaines ex
sur la roue. Les annales des villes
fastes des familles ont transmis jus
nous des exemples d'inhumanité,
la variété surprend autant que la cru
inspire d'horreur. Des tortures a
tement ménagées pour suspendr
mort et la rendre plus douloure
des pères, des maris poignardés e
les bras ds leurs filles et de leurs épo
outragées sous leurs yeux; des femm
des enfans traités avec des excè
brutalité inconnus chez les peuple
plus barbares; des magistrats v
rables devenus les victimes de la fu
d'une populace effrénée, qui, p
sant la rage au-delà de leur m
traînoit dans les rues leurs ent
encore palpitantes, et se repaisso
leur chair; enfin des provinces ent
dévastées; et le pillage et le meu
comblés par l'incendie.

Ces excès énormes, on ne pe

lissimuler, vinrent de ce que les cal- 1562.
iuistes ne respectèrent point assez, Causes de ces cruautés.
lans les commencemens, les reliques,
es images, et les autres objets de la
énération des catholiques. Le prince
Condé, retiré à Orléans, se trouva
ans finances. Après avoir épuisé les
ecettes du roi, dont il s'empara, il
nvoya à la monnoie les reliquaires, les
roix, les calices, et tous les autres
ases et ornemens d'or et d'argent
onsacrés au culte de la religion catho-
ique. Ses partisans l'imitèrent, et en
eu de temps toutes les églises dont ils
urent se rendre maîtres, furent dé-
ouillées; plus elles étoient riches,
lus elles excitoient la cupidité des
oldats.

Ils en vouloient sur-tout aux monas-
ères; et ce qui outroit le clergé et le
euple catholique, c'est que souvent
es déprédations des hérétiques por-
oient encore plus la marque de la dé-
ision que du besoin. Ils abattoient les
glises, renversoient les autels, qu'ils
rofanoient en mille manières: ils mu-
iloient les statues des saints, dont ils
rûloient les reliques avec moquerie,
léchiroient les ornemens, les appli-
uoient à des usages ridicules, fouil-

1562. loient jusque dans les tombeaux, et dispersoient les ossemens, en haine de la religion catholique que les morts avoient professée.

A la vue de ces profanations sacrilèges, les ecclésiastiques tonnèrent en chaire contre les coupables; plusieurs s'armèrent pour repousser la force par la force : le zèle des prêtres devint fureur dans les peuples, et ce ne fut plus qu'un débordement d'abominations, dont les chefs gémirent, sans pouvoir l'arrêter.

Les confédérés sommés de se désarmer.

De Thou, livre 32.

Davila, livre 3.

Les catholiques, outre la pente naturelle à la vengeance, y étoient encore entraînés par les arrêts du parlement de Paris et de quelques autres, qui leur ordonnoient de prendre les armes, de sonner le tocsin, de courir sus aux calvinistes, et de les tuer partout où on les trouveroit. Ces arrêts furent suivis de nouvelles instances de la reine au prince de *Condé*, pour l'engager à entrer dans des voies de conciliation. Elle lui mandoit que le conseil étoit déterminé à sévir avec la dernière rigueur contre les sectaires; que le roi lui-même alloit se mettre à la tête de ses troupes, et qu'on attendoit une armée étrangère, pour lui porter les derniers coups.

Le prince répondit comme à l'or- 1562.
linaire, qu'il avoit pris les armes par Leur réponse.
ordre du roi et de la reine, que ses
ennemis retenoient en captivité; que
s décisions du conseil ne l'épouvan-
ent pas, parce qu'on savoit qu'il
n'étoit composé que des partisans des
imvirs, qui en avoient même chassé
chancelier et les autres bons servi-
teurs du roi; et afin de diminuer l'im-
pression qu'auroient pu faire les arrêts
du parlement, *Condé* récusa par un
autre écrit nombre de conseillers,
qu'il disoit être ses ennemis person-
s.

I déclaration annoncée par les
n ia de la reine, parut à la fin de
let. Le roi y disoit que tous ceux
qui avoient pris les armes à Orléans,
les avoient prises contre lui, qu'ils
étoient par conséquent rebelles et cri-
minels de lèse-majesté : comme tels,
il les condamnoit à perdre la vie, con-
fisquoit leurs biens, les privoit, eux
et leurs enfans, à perpétuité, de toutes
charges, honneurs et dignités; il n'ex-
ceptoit du nombre des coupables que
le prince de *Condé*, dans la suppo-
sition qu'il n'étoit pas libre, mais pri-
sonnier arraché de ses mains par les

Ils sont déclarés criminels de lèse-majesté.

Journal de Brulart.

Mémoires de Condé, t. I.

1562. rebelles : supposition ridicule en apparence, mais sagement imaginée pour ne point pousser le prince au dernier désespoir, et ménager toujours quelqu'ouverture à la paix.

Embarras des confédérés.

La Noue, disc. 26.

L'armée du roi se trouvoit en état de soutenir la vigueur de ses édits. De nombreuses recrues de Français, des corps entiers d'Allemands et de Suisses l'avoient considérablement grossie, pendant qu'au contraire celle du prince de *Condé* s'étoit comme fondue en peu de jours. Les gentilshommes, qui en faisoient la plus forte partie, voyant qu'après le sac de Beaugenci la guerre alloit tirer en longueur, dénués d'argent et de provisions, parce qu'ils étoient partis précipitamment de chez eux, rappelés d'ailleurs par les nouvelles qu'ils recevoient de leurs provinces, où tout étoit en feu, partoient successivement pour aller défendre leurs propres foyers. La reine, pour entraîner le grand nombre, offroit encore avec la jouissance du culte privé, des lettres d'abolition pour lesquelles il suffisoit de se faire inscrire chez les gouverneurs de provinces ou les sénéchaux, et dont profitèrent une foule de gentilshommes dont la for-

tune étoit compromise. Le prince de *Condé*, dans l'impossibilité d'empêcher cette espèce de désertion, fondée sur des raisons trop légitimes, donna à plusieurs de ceux qui s'en retournoient, des commissions pour continuer la guerre et lui faire des soldats; ensuite il se retira dans Orléans avec une nombreuse garnison, en attendant le succès des négociations entamées en Angleterre et en Allemagne pour en tirer de l'argent et des troupes. 1562.

Les étrangers, dit la Noue, *ouvroient les yeux, et fretilloient pour entrer en France*; mais ils cachoient leur desir sous des délais concertés, afin de se faire acheter plus cher. Le pape et le roi d'Espagne montroient comme une amorce aux catholiques, des armées prêtes à les seconder. *Elisabeth*, fière de ses flottes et de son opulence, sembloit n'attendre qu'une demande pour faire voler ses bataillons au secours des calvinistes. L'Allemagne et les Suisses offroient des hommes aux deux partis; d'autres pays voisins faisoient aussi parade d'une bonne volonté toute gratuite; mais quand il étoit question de traiter, le désintéressement disparoissoit, et chacun vouloit tirer avantage des circonstances.

Les deux partis appellent des troupes étrangères.

Le Labour. t. 3, liv. 1.
Négoc. du card. d'Est.
Lett. de Chantonnay.
La Noue.

1562. *Philippe II* exigeoit qu'on chassât du gouvernement ceux qui lui déplaisoient, sûr que maître dans cette partie, il le seroit bientôt du reste. Le souverain pontife demandoit que dans l'armée où seroient ses soldats, il y eût un légat à leur tête, comme dans les croisades, et qu'on annullât le premier article de l'ordonnance d'Orléans, relatif aux élections et aux annates. Les *Guises* ne crurent pas acheter trop cher l'alliance et les foibles secours du duc de *Savoie*, de l'abandon de Turin et des trois autres villes qui étoient restées à la France en Piémont, par le traité de Cateau Cambresis, et qu'ils firent échanger contre quatre autres moins importantes, Pignerol, Perouse, Savillan et Genolles, plus rapprochées, à la vérité, du marquisat de Saluces. L'inclination déterminoit la plus grande partie des Suisses et des Allemands en faveur des calvinistes, mais l'argent en fournissoit encore beaucoup aux triumvirs.

Entre les puissances, l'Angleterre fut une de celles qui traita avec le plus d'avantage. *Elisabeth* stipula que de six mille hommes qu'elle donnoit au prince de *Condé*, trois mille seroient mis dans la ville du Havre-de-

Grâce, *pour la garder au nom du roi, afin de servir d'asile à ses fidèles sujets persécutés pour la religion;* et les trois mille autres dans les villes de Rouen et de Dieppe. 1562.

Ce traité détermina les opérations de l'armée royale. Après le pillage de Blois et de Mer, ne trouvant plus d'ennemis en campagne, elle alla assiéger Bourges, qui étoit l'un des points d'appui du parti au-delà de la Loire, et qui se défendit peu. Plusieurs des chefs opinoient à attaquer aussitôt Orléans, pour finir la guerre par la prise du prince de *Condé* et de l'Amiral, qui s'y étoient renfermés; mais la reine mère s'y opposa, précisément, à ce qu'on prétend, parce que cette conquête, en terminant la guerre, auroit donné trop d'empire aux triumvirs Elle fit valoir, contre le sentiment des généraux, la difficulté de l'entreprise, et la crainte que les Anglais ne se fortifiassent en Normandie, et cette raison n'étoit pas sans vraisemblance. On y fit donc marcher l'armée du roi, qui commença le siège de Rouen à la fin de septembre.

L'armée royale entre en Normandie.

Lannoi-Morvilliers, gentilhomme picard y commandoit dans le principe, mais sur l'annonce d'un renfort

Siége et prise de Rouen.

Castelnau, livres 3 et 4.

1562. de quinze cents Anglais qu'il crut que son honneur ne lui permettoit pas de recevoir, il se retira. *Montgommeri* lui succéda. C'est le même qui courant contre *Henri II* dans un tournoi, avoit eu le malheur de le frapper d'un coup mortel; au lieu de se condamner à une vie obscure, pour faire oublier ce tragique accident, il s'étoit enfoncé plus avant que les autres dans les guerres civiles, qui lui furent enfin funestes. Il étoit l'un des plus audacieux capitaines du parti, exercé à l'attaque et à la défense des places, et accoutumé à tirer des ressources des événemens même contraires.

La Noue, ch. 8.
Mém. de Condé, t. 1, 2 et 4.

Il se défendit vaillamment. La reine, qui étoit au camp, somma plusieurs fois les habitans de se rendre. Le parlement et les principaux citoyens avoient quitté la ville avant le siège, et il n'y restoit qu'un peuple obstiné, gouverné par des ministres qui avoient intérêt de tenir jusqu'à l'extrémité, parce que la première condition exigée par la reine, et presque la seule, étoit leur bannissement.

Ils répondirent toujours qu'ils étoient fidèles serviteurs du roi, mais qu'ils ne vouloient pas se soumettre aux *Guises*. Ils demandèrent aussi à traiter pour

tout le parti, honneur qu'on ne jugea pas à propos de leur accorder. Cependant on vouloit épargner à la ville un pillage qui devoit frapper tout le commerce de la France. Ce furent les assiégeans qui à diverses reprises firent, à cet égard, toutes les instances, sans parvenir à ébranler la funeste obstination des assiégés, qui ne pouvoient douter de leur perte. La haine contre le duc de *Guise*, leur avoit, pour ainsi dire, ôté l'usage de la raison. Il se trouva parmi eux un gentilhomme qui se glissa dans le camp royal dans l'intention de l'assassiner. Arrêté sur divers indices, il confessa son projet sans tergiverser. *Guise* lui ayant demandé si, par hasard, il lui auroit donné sans le savoir quelques raisons de le haïr, il déclara que c'étoit le pur intérêt de sa religion qui l'avoit déterminé: *eh bien*, repartit *Guise*, *si ta religion t'oblige d'ôter la vie à un homme qui, de ton aveu, ne t'a jamais offensé*, *la mienne m'ordonne de te pardonner* : *juge par là*, *laquelle est la meilleure*. Il soutint jusqu'au bout ces principes de modération. Forcé par l'opiniâtreté des assiégés à ordonner l'assaut; il prit toutes les mesures possibles pour empê- 1562.

1562. cher le désordre. Il assembla les officiers, leur assigna leurs postes quand ils seroient entrés dans la ville; promit aux soldats, en dédommagement du pillage, un mois de solde, et fit redouter à ceux qui seroient tentés d'enfreindre ses ordres, la vigilance de *Montgommeri*, qui tomberoit sur eux pendant qu'ils s'abandonneroient à piller. Mais rien ne put contenir le soldat qui, déjà fatigué d'une résistance aussi inutile, s'irrita de la nécessité d'un assaut; et Rouen essuya, pendant trois jours, toutes les horreurs du sac et du pillage. *Montgommeri* se sauva par la rivière (1).

(1) Pendant le siége de Rouen, un officier de la garnison, nommé *François Civil*, reçut, étant sur le rempart, un coup de feu dans le visage : il tombe, on le croit mort, et on l'enterre avec les autres. Son valet, instruit de ce malheur, prie qu'on lui montre du moins le lieu où il a été mis, afin de porter le corps à ses parens. *Montgommeri* lui-même le fait conduire sur la place; le valet déterre les cadavres, les examine l'un après l'autre, et ne reconnoît pas son maître; désolé de l'inutilité de sa recherche, il recouvre les corps de terre et s'en va. Etant déjà à quelques pas,

1562.
Représailles des calvinistes.

Le parlement, rentré dans la ville, ayant repris ses fonctions, condamna à mort plusieurs bourgeois, quelques ministres échappés au massacre et divers officiers qui s'étoient distingués dans la défense de la place. *Guise*, admirateur sincère et protecteur zélé du mérite militaire, fit évader plusieurs de ces derniers. Néanmoins, par une cruelle représaille, le conseil des calvinistes, établi à Orléans, condamna aussi un abbé et un conseiller au parlement de Paris, qu'on avoit arrêtés,

---

il tourne la tête, comme un homme qui quitte à regret, et il aperçoit hors de terre une main qui n'avoit pas été exactement couverte; dans la crainte que les bêtes carnassières, attirées par cet appât, ne viennent déchirer ces corps, touché d'un sentiment d'humanité, le valet s'approche, et prêt à couvrir cette main, il voit briller, au clair de la lune, le diamant de *Civil;* il retire ce corps, y trouve quelque chaleur, le charge sur ses épaules, et le porte au plus prochain hôpital. Les médecins et chirurgiens, accablés par la multitude des blessés, ne veulent point perdre leur temps et leurs remèdes pour un homme qui conserve à peine un souffle de vie : le valet le reporte à son auberge, panse sa blessure,

1562. voyageant pour leurs affaires, et les fit pendre. *Odet de Selve*, conseiller d'état, chargé d'une mission pour l'Espagne, eût éprouvé le même sort, malgré son caractère, sans les supplications d'un de ses neveux de même nom, qui se trouvoit dans l'armée calviniste. Triste effet des guerres civiles qui, plus que toutes les autres, exposent l'innocent comme le cou-

---

lui fait avaler des cordiaux, le ressuscite, pour ainsi dire, et a la consolation, après quelques jours, de s'en voir reconnu et de l'entendre parler. Pendant ce temps la ville est prise; tout y est mis à feu et à sang. Des ennemis du frère de *Civil*, croyant le trouver dans cette auberge, y viennent pour le tuer; ils n'y rencontrent que le moribond: sans compassion pour son état, ils le jettent par la fenêtre; il tombe heureusement sur un tas de fumier, y reste trois jours sans abri, sans remèdes, sans nourriture. Enfin, un de ses parens le fait enlever secrètement et emporter hors de la ville: on le traite avec soin, ses forces reviennent; et après tant d'espèces de mort, dit l'historien *de Thou*, fils du premier président, au moment que j'écris cet événement, quarante ans après, il vit encore.

ble. *Cette façon de faire*, dit Bru-t, *étonna beaucoup de gens*. 1562.

Le siége de Rouen est fameux par la mort du roi de Navarre. Il y reçut une blessure, dont les chirurgiens n'eurent pas d'abord mauvaise opinion; en conséquence on ne songea qu'à lui épargner les alarmes inséparables de son état; et les dames de la cour, dont les charmes ne lui avoient jamais été indifférens, s'assembloient autour de lui pour le désennuyer; mais, soit infraction du régime prescrit, soit indiscrétion de plaisirs dans un état si critique, en peu de jours son mal le conduisit au tombeau. Il y descendit avec les flatteuses espérances, que le roi d'Espagne lui avoit données, de posséder la Sardaigne; et l'idée agréable de la vie qu'il comptoit mener dans cette île, au milieu des grenadiers, des jasmins et des orangers, faisoit dans sa maladie la matière ordinaire de ses conversations.

Mort du roi de Navarre. *Mém. de Candé*, t. 2. *Mémoires de Tavan.* p. 267. *Le Labour.* t. 1, liv. 3. *Brantôme*, tome 8.

On remarque un contraste singulier pour la religion entre lui et *Jeanne d'Albret*, sa femme. *Cette princesse qui, dans sa jeunesse, aimoit autant*, dit Brantôme, *un bal qu'un sermon, ne se plaisoit pas à cette nouveauté de religions*. Quand elle

Vie de Coligni, livre 4, page 271. Cayet.

1562. voyoit son mari écouter avec trop de complaisance les ministres, et montrer quelque penchant pour la réforme, elle ne pouvoit s'empêcher d'en marquer son mécontentement, et lui disoit que pour ses idées, elle n'étoit pas d'humeur à perdre le reste de son royaume; mais elle changea bien de sentimens par la suite, et alla jusqu'à ne vouloir pas lui souffrir de l'incertitude, et à la lui reprocher d'une manière assez piquante. Un jour entre autres, qu'*Antoine de Bourbon* lui avouoit ingénument qu'il ne savoit quelle religion étoit la meilleure : *C'est pour cela*, répondit-elle vivement, *que je vous veux beaucoup de mal; car, puisque vous doutez aussi bien de l'une que de l'autre, je m'étonne que vous ne preniez point celle qui est la plus utile à votre fortune.* Elle entendoit la calviniste, dans laquelle le roi de Navarre auroit tenu le premier rang, au lieu qu'il ne fut jamais, dans le parti catholique, qu'après le duc de *Guise.*

Quand *Jeanne* d'*Albret* vit son mari absolument dévoué aux triumvirs, elle quitta la cour et partit pour ses états, afin d'y élever sans contradiction dans la nouvelle religion, son fils, qui fut depuis notre *Henri IV*. Quant au

roi de Navarre, il se pénétra si bien des sentimens auxquels les Triumvirs l'avoient rappelé, que *dans cette guerre*, dit Brantôme, *il se montra le plus animé, échauffé, colère et prompt à faire pendre les Huguenots, qui l'en ïssoient comme un beau diable;* quoi qu'on en dise, la plus grande .rence est qu'il mourut dans la foi l'église romaine. 1562.

Cette nouvelle arriva au prince de *Condé* peu après qu'il fut sorti d'Orléans, où il étoit resté trop long-temps dans une fâcheuse perplexité. Des andes villes qui avoient embrassé son ti, il ne lui restoit plus que Lyon et Orléans, trop éloignées pour pouvoir se soutenir réciproquement. Un gros corps de troupes que lui amenoit le comte de *Duras*, fut battu et dispersé; et il trembloit qu'une armée levée en Allemagne, au-devant de laquelle il oit envoyé *d'Andelot*, ne pût échapr au maréchal de *Saint-André*, qui fermoit la frontière avec des forces périeures.

Les forces étrangères arrivent au secours du prince de Condé.

La Noue, discours 26.

Pendant que le prince étoit dans ces inquiétudes, il apprit que la *Rochefoucauld*, outre les restes de la défaite de *Duras*, qu'il avoit ramassés, lui amenoit un escadron considé-

1562. rable de gentilshommes, et que *d'Andelot*, après de longs circuits et des difficultés infinies, souvent sans pain, et sans argent, et tourmenté d'une fièvre quarte qui ne l'abandonna point pendant toute la route, étoit prêt d'arriver avec son armée, composée de sept à huit mille hommes. *Il ne faut pas demander*, dit la Noue, *si chacun sautoit et rioit à Orléans. Nos ennemis*, disoit le prince de Condé, *nous ont donné deux mauvais échecs, ayant pris nos rocs* (*entendant Rouen et Bourges*); *j'espère qu'à ce coup nous aurons leurs chevaliers, s'ils sortent en campagne.*

Il marche vers Paris.

On négocie inutilement.

Dans cette espérance, *Condé* marche droit à Paris, et s'établit à Montrouge et dans les environs, menaçant les faubourgs Saint-Germain, Saint-Jacques et Saint-Marceau, qui, par les soins du duc de *Guise*, venoient d'être couverts d'un retranchement et garnis d'artillerie. *Condé* vouloit épouvanter les habitans en pillant les faubourgs, ou brusquer un combat; mais il y étoit encore attendu par des négociations, ressource ordinaire de la reine mère. *A ce coup*, disoit-elle, *je leur porte des propositions si raisonnables, que je ne conçois pas comment ils pour-*

Le Labour. tome 2.

Mém. de Condé, t. 4.

Davila.

1562.

t *les refuser;* mais elles ne parurent telles aux intéressés. *Catherine* pro-:ttoit l'exercice public de la nouvelle eligion dans tous les lieux où les vinistes l'avoient eu depuis l'édit de vier, excepté à la cour, dans Paris, .y , les villes où il y avoit des cours uveraines, et les villes frontières : le uce vouloit l'exercice libre du moins is les faubourgs de ces villes et les ıx voisins, chez les barons châte- s, et autres gentilshommes.

La Noue.

Pendant qu'on débattoit opiniâtré-nt ces propositions, il y avoit trève. *Et on eût vu*, dit la Noue, *dans la campagne, entre les corps-de-garde, sept ou huit cents gentilshommes de côté et d'autre deviser ensemble, aucuns s'entre-saluer, autres s'entr'embrasser, de telle façon que les reîtres du prince de* Condé, *qui ignoroient nos coutumes, entroient en soupçon d'être trompés et trahis par ceux qui s'entrefaisoient tant de belles démonstrations, et s'en plaignirent aux supérieurs. Depuis, ayant vu les trèves rompues, que ceux mêmes qui plus s'entre-caressoient, étoient les plus âpres à s'entre-donner des coups de lances et de pistolets, ils s'assurèrent un peu, et disoient entr'eux : Quels*

1562. *fols sont ceux-ci, qui s'embrassent aujourd'hui et s'entre-tuent demain?*

Il se retire. On ne s'accorda pas, et ce fut autant de temps perdu pour le prince de *Condé*, dont l'armée souffroit en campagne des rigueurs du mois de décembre, pendant que celle du roi se fortifioit dans les abris de la ville. Il y vint des recrues nombreuses des provinces, et un corps considérable d'Espagnols. A la vue de ces renforts les Parisiens se rassurèrent; il n'y eut pas le moindre désordre dans la ville: affaires, commerce, travaux, tout y suivit son cours, comme s'il n'y avoit point eu d'armée à la porte. Tant de sécurité, et la crainte d'une trahison, empêcha le prince de *Condé* de risquer même une *camisade* qu'il avoit projetée contre les faubourgs. Craignant aussi d'être attaqué à son tour, le 10 décembre il plia bagage de grand matin, et prit la route de Normandie, pour y aller recevoir l'argent qu'il avoit emprunté en Angleterre, et les troupes qu'*Elisabeth* lui envoyoit : *Car on ne nous refusoit pas de secours*, dit le Laboureur, *de peur que nous ne nous missions d'accord.*

De Thou, livre 35. *Davila*, livre 3. *Le Labour.* tome 2.

Les deux armées se rencontrent. Le prince de *Condé* s'en alloit à grandes journées. L'armée royale le

suivoit avec la même ardeur ; elle l'atteignit enfin, et le combattit le 19 décembre, auprès de Dreux, d'où cette bataille a pris son nom. Les événemens de cette journée la rendent une des plus extraordinaires que l'histoire nous présente. *La Noue* remarque pour première singularité, *qu'encore que les deux armées fussent plus de deux grosses heures à une canonnade l'une de l'autre, il ne s'attaqua aucune escarmouche; chacun alors se tenoit ferme, repensant en soi-même que les hommes qu'il voyoit venir vers soi n'étoient Espagnols, Anglais ni Italiens, ains Français, voire des plus braves, entre lesquels il y en avoit qui étoient ses propres compagnons, parens et amis, et que dans une heure il faudroit se tuer les uns les autres, ce qui donnoit quelqu'horreur du fait, sans néanmoins diminuer du courage.*

1562.

Bataille de Dreux.

Journal, de Brulart.

Mém. de Condé, tome 1 et 4.

La Noue, ch. 1.

Le Labour tome 2.

Le connétable fut le premier qui se porta en avant avec plus d'intrépidité que de sagesse, car sans attendre qu'il pût être secouru, il opposa le corps qu'il commandoit à toute l'armée du prince. De vigoureuses attaques de *Condé* et de *Coligni*, l'eurent bientôt

1562. percé de part en part, et le connétable, blessé et renversé de cheval, demeura prisonnier. Les Suisses de sa division, quoiqu'extrêmement maltraités, se maintinrent toujours et sauvèrent l'armée par leur résistance. Le maréchal de *Saint-André*, volant à leur secours, réparoit l'échec du connétable, lorsque blessé et démonté comme lui, il fut aussi fait prisonnier, puis tué à bout portant d'un coup de pistolet, par un de ses ennemis personnels. Ces divers avantages des confédérés n'avoient pas été acquis sans de grandes pertes. Quand le duc de *Guise*, qui les observoit, et qui, placé à l'arrière-garde, sans autre rang dans l'armée que celui de commandant de sa compagnie, les crut suffisamment affoiblis par leurs propres succès, et par le désordre de la poursuite, *Marchons, mes amis*, dit-il à ceux qui l'entouroient, et dont il avoit eu peine jusqu'alors à contenir l'impatience, *marchons, ils sont à nous!* Le prince de *Condé* n'avoit plus en ce moment assez de forces sur le champ de bataille pour lui résister; mais victorieux deux fois, il eut honte de lâcher pied, et essaya de tenir ferme, en attendant

du secours. En un clin-d'œil sa troupe fut enfoncée, et son cheval renversé le livra à la disposition de *Damville*, second fils du connétable, qui épioit le prince, afin de s'assurer un gage qui lui répondit de la liberté de son père. Cet événement, après sept heures de combat et une perte commune de sept à huit mille hommes, décida la victoire en faveur de *Guise*. 1562.

Des fuyards de l'armée royale, qui étoient venus à toute bride annoncer à Paris son entière déroute, furent bien confus quand les couriers du duc de *Guise* apportèrent la nouvelle de la victoire. La reine mère la reçut avec l'indifférence d'une personne qui ne peut que perdre, de quelque manière que tournent les choses. Il est certain qu'elle desiroit qu'on n'en vînt pas à cette extrémité. Quand les Triumvirs lui envoyèrent demander permission de livrer bataille, *Castelnau*, chargé de cette commission, la vit en proie aux plus vives inquiétudes. Elle se tourna tristement vers une de ses suivantes : *Nourrice*, lui dit-elle, *le temps est venu qu'on demande aux femmes conseil de donner bataille; que vous en semble?* Quelqu'effort que fît *Cas-*

Mémoires de la Vieillev. t. 4. *Castelnau*, livre 4.

1562. *telnau*, il n'en put rien tirer de décisif. On prétend qu'elle ne marqua pas grande joie de la victoire, parce qu'elle appréhendoit que cet avantage n'enorgueillît le duc de *Guise*. Si elle eut cette crainte, ce qui suivit ne servit pas à la rassurer.

Mém. de la Vieillev. t. 5.
Pasquier, liv. 4, let. 18.
Matthieu, t. 1, p. 267.

Le duc de *Guise*, qui par la prise du connétable, son collègue en puissance, par celle du prince de *Condé*, son rival, et par la mort du roi de Navarre et du maréchal de *Saint-André*, n'avoit plus désormais de concurrence à craindre, et dont la considération personnelle s'accrut encore de son dernier succès et de ses liaisons avec l'Espagne, n'en affectoit que plus de modération. Dans le détail qu'il fit à la reine de cette bataille, il sembloit n'y avoir été que spectateur. Aussi ne demanda-t-il rien pour lui, mais beaucoup pour les autres. Appréciant avec justesse leur position respective, *Catherine* crut non-seulement ne lui pouvoir rien refuser, mais devoir encore prévenir ses desirs, en lui conférant la lieutenance générale du royaume, dont il fut ainsi revêtu pour la troisième fois. Celle-ci, à la vérité, elle fut restreinte à ce qui concernoit

le militaire, et au temps que dureroit 1562.
la prison du connétable.

Le prince de *Condé*, prisonnier du duc de *Guise*, en fut traité avec tous les honneurs dus à sa naissance. Dès le soir de la bataille ils se conduisirent à l'égard l'un de l'autre, non comme des rivaux qui venoient de chercher à s'arracher la vie, mais comme d'anciens amis, ec franchise et confiance. Ils s'entre- tı ent familièrement, mangèrent en- n e, et partagèrent le même lit.

L'année finit et la suivante com- Siége d'Orléans.
ıça par des dispositions à la guerre 1563.
à la paix. Le duc de *Guise* alla as- La Noue,
sı er Orléans. Il disoit *que le terrier* ch. 11.
ı pris, où les renards se reti- r nt, on les courroit à force par ı ıte la France. L'Amiral, qui ne désespéra jamais de la fortune, avoit rassemblé les débris de l'armée battue, s'étoit fait reconnoître seul général, et après bien des peines essuyées pour retenir sous leurs drapeaux les soldats prêts à déserter faute de solde et de nourriture, s'étoit rendu en Normandie pour y recevoir les troupes et l'argent qu'il attendoit d'Angleterre, et q *ses reîtres trouvoient beaucoup illeur que les cidres de Normandie*.

1563. *Coligni* se cantonna dans cette province, y rafraîchit, et exerça son armée par de petits combats toujours heureux, jusqu'à ce qu'il pût venir secourir Orléans.

Pour-parlers. *Mém. de Condé*, t. 2. *Lett. de Chantonnay.*

D'Andelot s'y étoit jeté après la bataille de Dreux, avec de bonnes troupes et des capitaines expérimentés. Outre la conservation de tant de chefs, qui rendoit cette ville précieuse, on y gardoit prisonnier le connétable, confié aux soins d'*Eléonore de Roye*, princesse de *Condé*, sa petite nièce. La reine, de son côté, s'étoit comme approprié la garde du prince de *Condé*, qu'elle menoit à la suite de la cour. Elle se flattoit qu'éloigné des conseils opiniâtres de l'amiral, il se laisseroit plus aisément fléchir. Dans cette espérance elle avoit pour lui tant d'égards, que l'ambassadeur d'Espagne et beaucoup de catholiques en murmuroient.

La princesse de *Condé* employoit aussi, pour gagner le connétable, tout ce que son esprit et sa sagesse lui donnoient de crédit : elle demandoit, pour première condition de la paix, l'élargissement réciproque des deux prisonniers. On ne se prêta pas à cet expédient, qui auroit rendu un chef néces-

saire aux confédérés, pendant que l'armée royale, sous la conduite du duc de *Guise*, n'avoit pas besoin du connétable. *Eléonore* se borna donc à tâher d'inspirer à son oncle, par toutes les insinuations dont elle étoit capable, le desir de s'aboucher et de se réconcilier avec son mari. Elle ne cessoit de lui remettre sous les yeux les ruses dont se servoient leurs ennemis pour les empêcher de se réunir. *Ils font*, disoit-elle, *comme ceux qui portent en procession les châsses de Sainte Géneviève et de Saint Marcel, qui, en les inclinant l'une vers l'autre pour se saluer, prennent bien garde de les trop approcher, persuadés que si elles se touchoient une fois, on ne pourroit plus les séparer.* 1563.

Mais le moment de cette réunion desirable n'étoit pas encore arrivé. Les confédérés avoient trop de défiance; et la reine, retenue par le duc de *Guise*, n'osoit leur accorder des conditions qu'elle n'auroit pas refusées si elle eût été maîtresse. Tout ce qu'elle put faire en leur faveur, fut, après la bataille de Dreux, de donner une amnistie générale à tous ceux qui rentreroient dans le devoir, encore la regar-

Puissance du duc de Guise.

Pasquier, l. 4, lett. 17.

1563. dèrent-ils moins comme un bienfait que comme un moyen imaginé pour débaucher leurs troupes. *Le duc de Guise, assez grand*, dit Pasquier, *pour soutenir sa querelle de soi-même, sans l'interposition du nom d'un prince*, offusquoit amis et ennemis : il se rendoit l'arbitre et le canal des grâces. La reine plioit, mais elle faisoit quelquefois sentir ce que lui coûtoit la contrainte. La cour fourmilloit de chevaliers de l'ordre de St. Michel. Sous prétexte de récompenser ceux qui s'étoient distingués à la bataille de Dreux, *Guise* en demanda une nouvelle promotion : *Catherine* y donna les mains, non sans regret. *Nous avons fait ce matin*, écrivoit-elle le 12 janvier à un de ses confidens, *trente-deux chevaliers, parce qu'il n'y en avoit; et dites après cela que nous ne faisons rien ici*. Cette ironie fait connoître qu'elle ne voyoit qu'avec peine toute la puissance entre les mains d'un seul homme capable de lui donner la loi.

Il est blessé. *Mém. de Condé*, t. 1 et 4. *Le Labour*. t. 2, p. 175. *Comment*. livre 6.

Pour lui, tranquille sur les dispositions de la cour, dont il savoit bien que la faveur ne lui manqueroit pas tant qu'il seroit le plus fort, il continuoit avec vigueur le siège d'Orléans :

déjà il avoit mandé à la reine qu'il ne tarderoit pas à s'en rendre maître, et il faisoit ses dispositions pour livrer l'assaut, la nuit suivante, lorsqu'il fut blessé en trahison d'un coup de pistolet, par *Jean Poltrot de Méré*, gentilhomme angoumois. 1563.

Comme si la France entière eût dépendu du sort de ce grand homme, sa blessure suspendit l'activité de tous les mouvemens pour la guerre et pour la paix. On ne combattoit plus que mollement, on ne négocioit qu'avec incertitude. Cette crise des affaires ne dura pas long-temps. La blessure étoit profonde; les balles étoient empoisonnées: le malade, malgré les espérances qu'on vouloit lui donner, sentit son état et se prépara à la mort.

En ce moment où l'ame paroît toute entière, on ne vit dans le duc de *Guise* ni foiblesse ni regret à la vie, mais une grandeur et une fermeté au-dessus de tous soupçons. Il appela auprès de son lit *Anne d'Est* son épouse, et *Henri*, l'aîné de ses fils, encore adolescent. Par tout ce que la tendresse put lui suggérer, il conjura la mère de veiller attentivement sur l'éducation de leurs enfans; et, comme Sa mort.

1563. s'il eût prévu les forfaits auxquels l'ambition pousseroit ce jeune homme, il l'exhorta à modérer ses desirs, et à ne point se fier aux faveurs de la cour. Toute son attention se tourna ensuite du côté de la religion; il reçut les derniers sacremens avec les sentimens d'une pieuse résignation : on ne lui entendit pas former la moindre plainte contre son assassin, ni contre ceux qu'il avoit droit de soupçonner d'être ses complices; il se justifia même du massacre de Vassy, comme d'un événement purement fortuit, et ses dernières paroles furent des conseils de paix à la reine mère.

Son caractère.

Le *Laboureur* fait son éloge en deux mots. *François, duc de Guise, héros qui aimoit l'état et la religion.* Il reste pourtant encore indécis s'il aimoit à dominer pour faire régner la religion, ou s'il aima la religion pour triompher par elle : mais sur quoi l'on ne peut se tromper, c'est sur ses vertus militaires et civiles; sur son courage, son intrépidité, son affabilité, sa douceur; sur sa sagesse à projeter, et sa promptitude à exécuter; sur l'étendue de son génie, aussi propre au manège de la cour qu'aux expéditions guer-

rières. Il connoissoit le foible de la reine, que les coups de vigueur déconcertoient; il la surprenoit par sa hardiesse, et lui arrachoit ce qu'il vouloit, avant qu'elle se fût mise en garde contre ses desirs. 1563.

Quelques auteurs calvinistes l'accusent d'avoir tenté deux fois de faire assassiner l'Amiral : accusation sans preuves, qui semble n'avoir été imaginée que pour diminuer l'odieux de l'attentat de *Poltrot*. Au contraire, il est prouvé, par le témoignage d'un historien bien instruit, que le duc de *Guise*, ainsi qu'on l'a vu, avoit été déjà manqué une fois au siège de Rouen; aussi sa mort est-elle une tache dans la vie de l'Amiral. L'assassin varia dans ses dépositions contre *Soubise*, la *Rochefoucauld*, *Théodore de Bèze*, et quelques autres; mais dans les tortures et dans le dernier supplice, il ne cessa de charger *Coligni*. *Henri*, fils du mort, regarda toujours l'Amiral comme coupable du meurtre de son père; et tout jeune qu'il étoit, il lui jura une haine qui ne finit que par la plus sanglante catastrophe.

Vie de Coligni, livre 4, page 267.

Le duc de *Guise* mort, le prince

1563.
Malheureux état de la France.

de *Condé* et le connétable prisonniers, il sembloit aisé d'amener les esprits à une conciliation générale. Le seul génie inflexible de l'Amiral faisoit craindre des obstacles; mais il étoit éloigné, et les ministres de la religion prétendue réformée, enfermés dans Orléans, privés de sa présence, n'étoient pas capables de contrebalancer les vœux de tout le royaume pour la paix : jamais la France n'en avoit eu un besoin plus pressant. Les Anglais, unis à une faction puissante, et maîtres du Havre, menaçoient toute la Normandie. Pour continuer la guerre, il auroit fallu un général habile tel que le duc de *Guise*, capable, par ses talens et son crédit, de retenir l'armée royale sous ses drapeaux, malgré la disette et la mauvaise paie; mais il n'y en avoit en France que de suspects, par leur attachement à l'un ou à l'autre parti. C'est ce qui fit imaginer à la reine d'offrir le commandement au duc de *Wirtemberg*, allemand, homme étranger à toutes les factions, et dont elle disposeroit à volonté; mais il le refusa.

Les finances étoient épuisées, le commerce détruit, les terres en friche; en un an d'hostilités le royaume

1563.

avoit été plus dévasté que par une longue guerre, parce que dans celle-ci tout homme étoit devenu soldat: l'artisan quittoit sa boutique, entraîné par l'appât du gain; le cultivateur, chassé par les partis répandus dans la campagne, abandonnoit son champ, et devenu pillard, d'abord par nécessité, continuoit à l'être par goût et par état. La France entière ravagée, n'offroit qu'un affreux tableau de brigandages: tous les ordres de l'Etat avoient besoin d'un calme qui laissât entendre les menaces de la loi; c'étoit le seul moyen de rétablir la subordination et la police, et le calme ne pouvoit être que l'ouvrage de la paix.

Convention d'Amboise.

Mém. de Condé, t. 1 et 4.

Castelnau, livre 5.

Le Labour, t. 2, liv. 4.

La reine la desiroit avec une ardeur inexprimable; elle caressoit le prince de *Condé*, embrassoit tendrement *Eléonore*, son épouse, la conjuroit de l'aider à fléchir l'opiniâtreté de son oncle et de son mari. On aboucha les prisonniers; *Condé* demandoit l'exécution entière de l'édit de janvier; *Montmorenci* protestoit que jamais il ne souscriroit à une loi si préjudiciable à la religion catholique. A force de sollicitations et d'instances, on les engagea à se relâcher chacun de

1563. leur côté, et de ces modérations se forma l'édit d'Amboise.

Celui de juillet 1562 permettoit aux calvinistes de s'assembler pour l'exercice de leur religion, par tout le royaume, pourvu que ce fût hors des villes. Celui d'Amboise, donné le 19 mars, leur permettoit de faire cet exercice dans les villes dont ils se seroient trouvés en possession le 17 mars. La permission générale de faire le prêche dans toutes les campagnes, accordée par l'édit de janvier, étoit restreinte, dans celui-ci, pour les seigneurs hauts-justiciers, à toute l'étendue de leur seigneurie; pour les nobles, à leur maison seulement, pourvu qu'elle ne fût pas dans les villes ou bourgs soumis à la haute-justice de quelque seigneur catholique. Par compensation de cette restriction, dans chaque bailliage ressortissant immédiatement aux parlemens, on marqua aux calvinistes un lieu commode dans lequel ils pratiqueroient en liberté leur religion. Du reste, l'édit ne portoit aucune clause d'amnistie flétrissante, mais oubli total du passé, et reconnoissance que le prince et ses adhérens étoient de fidèles sujets du roi, qu'ils n'avoient pris les armes

qu'à bonne intention, et pour le bien de son service. 1563.

L'Amiral fut outré de colère en apprenant que la paix étoit signée. *Ce trait de plume*, dit-il, *ruine plus d'églises que les forces ennemies n'en auroient pu abattre en dix ans.* Il connoissoit les siennes, et savoit qu'avec une armée florissante, n'ayant plus en tête le duc de *Guise*, il étoit en état de donner la loi; au lieu qu'avec les conditions d'Amboise, c'étoit la recevoir. Il en fit de vifs reproches au prince de *Condé*, ainsi que *Calvin*, *Bèze*, et les autres ministres. Tous ensemble lui prédirent qu'il ne tarderoit pas à s'en repentir: mais l'affaire étoit conclue, il n'y avoit point à revenir. Le prince, au reste, n'avoit point de reproches à se faire; car, indépendamment de la paix qu'il rendoit à la France, il avoit sauvé la ville d'Orléans, qui ne pouvoit plus se défendre d'être emportée d'assaut, ce qui eût livré à une inévitable destruction, le conseil des confédérés, les ministres les plus influens, et une foule de têtes précieuses au parti. En conséquence de la pacification, les prisonniers devinrent libres, et l'Amiral fut obligé de souffrir, non sans chagrin,

Mécontentement de l'Amiral.

De Thou, livre 35. *Davila*, l. 3. *Matthieu*, l. 5, p. 274.

1563. la dispersion de son armée. Les Allemands reîtres et lansquenets furent renvoyés dans leurs pays, payés des deniers du roi, avec un ample sauf-conduit pour traverser le royaume.

Mauvaise foi de la reine. *Mém. de Tav. p. 314.*

Il leur auroit peu servi, si la reine en eût été crue. Au trait suivant, on reconnoîtra le caractère de *Catherine*, vindicative et infidelle à sa parole, pour peu qu'elle eût intérêt d'y manquer. Afin d'ôter aux Allemands l'envie de revenir en France, elle écrivit à *Tavannes*, (*Gaspard de Saulx*) qui commandoit en Bourgogne, de les attaquer malgré leur sauf-conduit, et de les détruire. Prudemment il refusa d'obéir, *sachant qu'il seroit désavoué, qu'on tomberoit sur lui comme infracteur de la paix, et qu'il auroit les princes du sang pour ennemis.*

Cruautés de des Adrets. *Le Labour. t 2, l. 4. Brantôme, tome 7. Vie de Thou, t. 11, page 8.*

Les calvinistes évacuèrent Orléans, et la reine y mit garnison. Ils rendirent aussi Lyon qu'on pouvoit regarder comme la conquête de *Beaumont*, baron des *Adrets*, ce des *Adrets* qui, dans cette guerre, fit trembler le Dauphiné, le Languedoc, le Lyonnois, la Provence, le Vivarez, le Forez, l'Auvergne, l'Avignonois, Rome même, où l'on appréhendoit qu'il por-

tât ses armes, presque toujours suivies de la victoire. *Sa réputation fut rapide*, dit le Laboureur, *parce qu'il fut aussi furieux que vaillant*, *plus cruel que les autres, et plus redoutable*. 1563.

Ce qui lui arriva à Montbrison, quoiqu'assez connu, mérite de n'être pas oublié. Des *Adrets* s'étant emparé de cette ville sur les catholiques, s'amusoit, après son dîner, et par forme de divertissement, à voir sauter de la plate-forme d'une tour fort élevée, les soldats de la garnison, qu'il avoit tous condamnés à ce genre de mort. Un d'entre eux ayant pris deux fois son élan, comme prêt à sauter, s'arrêtoit sur le bord du précipice. *C'est trop de deux fois*, s'écria le baron. *Je vous le donne en dix*, lui répondit le malheureux sans se troubler. Des *Adrets*, frappé de la force d'esprit d'un homme qui pouvoit plaisanter dans un si grand danger, lui donna sa grâce. C'est peut-être la seule fois qu'il se soit senti touché d'un sentiment de pitié. Il tuoit, brûloit, saccageoit avec une inhumanité qui faisoit frémir ses officiers eux-mêmes.

Je le vis fort vieux à Grenoble, dans mes voyages, dit M. de Thou,

1563. *mais d'une vieillesse encore forte et vigoureuse, d'un regard farouche, le nez aquilin, le visage maigre et décharné, et marqué de taches de sang noir, tel que l'on nous peint Sylla. Du reste, il avoit l'air d'un véritable homme de guerre.*

Cruautés de Montluc. *Brantôme.* tome 7. *Mém. de Montluc*, l. 1 et 5.

L'émule de ses cruautés, *Blaise* de *Montluc*, fléau des calvinistes en Guienne et dans les provinces voisines, ressentit davantage les infirmités d'une vieillesse caduque. Il raconte ainsi son histoire : *M'étant retiré, à l'âge de soixante-quinze ans, après cinquante-cinq ans que j'ai porté les armes pour le service des rois mes maîtres, ayant passé par les degrés de soldat, enseigne, lieutenant, capitaine en chef, mestre-de-camp, gouverneur de places, lieutenant de roi, et maréchal de France, estropiat presque de tous mes membres d'arquebusades, coups de piques et d'épée, à demi mutilé, sans force, après avoir remis la charge de gouverneur de Guienne, j'ai voulu employer le temps qui me reste à décrire les combats auxquels je me suis trouvé pendant cinquante-deux ans que j'ai commandé.*

C'est dans ces mémoires qu'il ra-

1563.

conte, avec le sang froid d'un caractère naturellement féroce, les supplices auxquels il condamnoit les hérétiques, la potence, la roue, la torture. *Je recouvrai*, dit il, *deux bourreaux, lesquels on appela depuis mes laquais, parce qu'ils étoient souvent avec moi.* Il se croit bien excusé, en disant que les calvinistes, ne pouvant le gagner, avoient voulu le tuer; ce qui le força, *contre son naturel, à user non-seulement de rigueur, mais de cruauté;* comme s'il étoit possible d'endurcir son cœur à ce point, si on n'y portoit déjà un germe d'inhumanité prêt à se développer! *Montluc* convient de bonne foi qu'il ne cherchoit qu'à nuire aux sectaires; qu'il auroit voulu les détruire jusqu'au dernier; qu'il se sentoit contre eux une haine, une fureur qui le mettoit hors de lui-même; *et, disoit-on*, rapporte Brantôme, *qu'il apprenoit ses enfans à être tels, et à se baigner dans le sang, dont l'aîné ne s'épargna pas à la St.-Barthelémy.* Transports effrayans, qui tenoient du délire et de frénésie; transports que les remèdes ›ux appliqués pendant la paix, ne purent calmer entièrement.

Le premier fruit de la pacification

1563. Prise du Havre. Mémoires Condé, t. 1 4. Castelnau, . 5.

fut l'expulsion des Anglais du Havre. Ils tenoient cette ville, que le prince de *Condé* leur avoit cédée, comme cautionnement des sommes prêtées. *Elisabeth* vouloit opérer l'échange de cette ville contre celle de Calais. *Catherine* opposoit l'insuffisance de la reine d'Angleterre à fonder des droits sur une usurpation qui devoit au contraire lui faire perdre ceux qu'elle auroit pu conserver. Les deux princesses se défièrent, et le siège du Havre, malgré les représentations de *Coligni*, fut résolu dans le conseil de France. La même main qui les y avoit introduits, les en chassa. Ce furent les restes de l'armée des confédérés, que le connétable mena à ce siège. L'envie d'effacer la honte d'un traité avec les ennemis de l'état, leur fit faire des efforts prodigieux. Aussi la ville ne tint pas long-temps; la garnison privée d'un cours d'eau que le maréchal de *Brissac* avoit détourné, et abattue par les maladies nées de l'usage d'une eau saumâtre, capitula au commencement d'août. Le lendemain une escadre anglaise de soixante voiles se présenta à la vue du port, pour ravitailler la place. Le maréchal de *Brissac*, qui contribua le plus à la prise de la ville, termina

par cet exploit une carrière de succès. Il mourut le dernier jour de l'année.

1563.

Vente de biens ecclésiastiques.

Registres du parlement.

Godefroy, Cérém. franç.

Les fonds nécessaires à cette entrep avoient été procurés par un y extraordinaire et nouveau en ran , l'aliénation des domaines ecsiastiques, jusqu'à concurrence de tr cent mille livres de rente. *L'Hôpital* rédigea l'édit, et le roi se transporta au parlement pour le faire enregistrer. Le chancelier s'attacha à repousser l'imputation calomnieuse, que le conseil songeât à préparer les voies à la nouvelle religion, en sappant sourdement la puissance du clergé, et en suivant l'exemple de divers princes étrangers qui s'étoient emparés de ses biens. Il justifia la mesure proposée par la considération de la nécessité. L'état, déjà obéré d'une dette de quarante millions, avoit dix-huit millions à payer cette année, tant pour subvenir à sa dépense ordinaire, que pour acquitter la solde des étrangers appelés en France par les deux partis, et l'on n'avoit que huit millions de recette à espérer. Dans cet embaras, disoit le chancelier, il faut imiter la sagesse du nautonier qui, dans la tempête, jette à la mer une partie de ses marchandises pour sauver l'autre. Il insista sur l'intérêt du clergé

1563. lui-même, à sacrifier une partie de ces richesses si enviées, pour aider le gouvernement à lui garantir le reste. Il allégua enfin la faculté laissée à l'église de disposer de ses vases les plus précieux pour le soulagement des pauvres et la rançon des captifs, et il en fit l'application. Le parlement, trop convaincu de la dureté des circonstances, mais auquel néanmoins répugnoit l'expédient proposé, déclara seulement, qu'*attendu la nécessité, et sans tirer à conséquence, il ne s'opposoit point à l'enregistrement.* On procéda immédiatement à la vente, et, malgré l'épuisement des fortunes, on trouva des acquéreurs, à cause de la quantité énorme de numéraire que le pillage des églises avoit mis en circulation.

Majorité du roi.

Vie de Coligni, l. 4.

Sans intervalle, la reine qui avoit mené le roi au siège du Havre, et qui se trouvoit à la tête d'une armée, conduisit son fils à Rouen. *Charles* avoit treize ans révolus, et ne faisoit qu'entrer dans sa quatorzième année. Par le conseil du chancelier de l'*Hôpital*, qui interpréta l'édit de *Charles V*, sur la majorité des rois, *Catherine* fit déclarer son fils majeur au parlement de Normandie, ce qui déplut au parlement de Paris, et encore

plus au prince de *Condé*, à l'amiral, 1563.
au connétable, et à tous ceux qui avoient des prétentions sur le gouvernement, de quelque parti qu'ils fussent. Ils étoient fâchés de se voir enlever le prétexte d'une minorité; mais ils s'en tinrent à des murmures.

Bons principes d'éducation pour Charles IX.

Charles IX montroit un esprit vif, beaucoup de goût pour la guerre, de la passion pour la chasse, et en général pour tous les exercices violens. Dès sa jeunesse, sa taille étoit avantageuse, et on remarquoit dans toute sa personne un air de grandeur et de majesté. Soit pour la forme, ou pour donner du poids à ses décisions, la reine l'engageoit à se trouver au conseil, et lui donnoit connoissance de toutes les affaires, sauf néanmoins certains motifs secrets, qu'elle savoit, quand il étoit nécessaire, colorer de raisons spécieuses.

Mémoires de Condé, t. 6, page 651.

Il nous reste de *Catherine* une lettre au roi son fils, à peu près de ce temps, qui est comme un réglement général de sa conduite. Elle l'exhorte à se lever matin; à admettre les principaux de la noblesse pour lui rendre leurs respects; à travailler avec les quatre secrétaires d'Etat, qui l'accompagneront à la messe; à dîner au

1565. plus tard à onze heures; venir ensuite converser chez elle; se promener ou monter à cheval sur les trois heures; s'amuser à courir, s'exercer à la lance, ou chasser; et en se couchant, faire régulièrement apporter les clefs du palais, qu'on mettoit sous le chevet de son lit.

Dans les avis que la reine donne à *Charles IX* pour le gouvernement de son royaume, elle insiste sur le soin de lire ses lettres tous les jours, et de veiller à ce qu'elles soient répondues exactement; de donner audience une fois la semaine; de recevoir avec affabilité les gentilshommes qui viendront lui faire la cour; de s'informer de leurs familles et de leurs affaires. Elle cite à cette occasion l'exemple de *Louis XII* et de *François I*. *Louis* avoit deux registres, l'un dans lequel étoient inscrites les personnes les plus distinguées de chaque province, et l'autre où se trouvoient les dons, grâces ou priviléges qu'il pouvoit accorder. Venoit-il à vaquer quelques emplois honorables, ou importans, ce dont il étoit instruit aussitôt par quelque affidé dans chaque district, il choisissoit entre les plus dignes, et leur envoyoit leurs provisions, sans quelles eussent la peine

de venir à la cour, ni de les demander. *François*, aussi généreux, dispensoit ses bienfaits avec une égale intelligence : d'où il arrivoit que dans le clergé, dans les tribunaux, parmi la noblesse, les troupes, et même le peuple, il y avoit une infinité de personnes attachées au roi lui-même, et qu'il ne se passoit rien qu'il n'en fût exactement informé. 1563.

Ce n'étoit pas assez de donner ces sages conseils, il auroit fallu ne confier le jeune prince qu'à des hommes capables de les lui faire goûter; mais *Catherine* ne paroît pas avoir été assez délicate sur ce point : elle eut le défaut des ambitieux, celui de trouver bons à tout, ceux qui pouvoient lui être utiles. Le mérite d'inspirer à son fils de la déférence à ses volontés, et une confiance aveugle l'emporta, pour être placé auprès du jeune monarque, sur la science et sur la vertu. *Charles* fut livré à des flatteurs, à des ames basses, à des hommes vicieux, dont l'exemple et la coupable connivence corompirent son bon naturel. Insensiblement la cour se composa de ces sortes de gens prêts à tout faire, à la grande satisfaction de la reine,

Ils sont mal suivis. *Mém. de Tavan.* p. 281.

Saint-André, et la belle *Limeuil*, *Isabelle de la Tour de Turenne*. La veuve, dans l'espérance de l'épouser, lui donna la terre de *Valleri*, et les meubles magnifiques qui ornoient le château. *Isabelle*, flattée peut-être du même espoir, lui fit des sacrifices plus graves, et dont les preuves trop publiques l'obligèrent à quitter la cour. 1563.

Audace Coligni. Création des Gardes suisses et des Gardes françaises.

Coligni, loin de s'endormir comme le prince, devenoit chaque jour plus entreprenant. Les *Guises* avoient obtenu du roi de poursuivre au parlement les instigateurs de l'assassinat du chef de leur maison. *Coligni* que concernoit particulièrement cette requête, recusa le parlement et se rendit à Paris, pour faire évoquer la cause à un autre tribunal : mais, sous prétexte de sûreté, il se fit accompagner par cinq ou six cents gentilshommes. La reine s'alarma d'un cortège aussi menaçant, sur-tout quand elle vit l'Amiral obstiné à le conserver, malgré ses représentations, et quoique ce fût une contravention positive à l'édit de pacification. Le danger qu'un coup d'audace pouvoit faire courir à la cour, et l'expérience propre de *Catherine* sur la facilité de l'enlever, lui firent naître la pensée

1563. de donner au roi une garde plus considérable que celle qu'il avoit eue jusque là, garde de parade et tout au plus suffisante à la police du château. A la compagnie des cent suisses, créée par *Louis XI*, on en ajouta deux autres de la même nation, chacune de trois cents hommes, et dix compagnies françaises de cinquante hommes chacune en temps de paix. Telle est l'origine des gardes suisses et des gardes françaises. *Jacques Prévot*, sieur de *Charry*, distingué dans les guerres de Piémont, et d'une vigilance renommée, fut placé à la tête de cette garde. Il en devint l'ennemi personnel de *Coligni* et de *d'Andelot*. *Chatelier*, *Mouvans* et *Constantin*, trois de leurs créatures, n'eurent pas honte de les servir, en assassinant le fidèle *Charry*. *Encore un assassinat*, dit *Catherine* aux deux frères, qui se trouvoient auprès d'elle quand elle apprit celui-ci ; *c'est un bien mauvais moyen de faire oublier le premier.* Le roi cependant que fatiguoient les sollicitations opposées des deux maisons, redoutant que leur animosité ne rallumât peut-être le feu mal éteint de la guerre civile, évoqua la cause à son conseil ; mais il

l'ajourna à trois ans, et jusque là imposa silence aux deux parties. 1563.

Le connétable qui n'avoit vu dans ce différend qu'une querelle particulière, qui n'intéressoit ni la religion ni l'état, s'étoit hautement déclaré pour ses neveux, et ce fut peut-être un des motifs qui portèrent le roi à arrêter le cours des procédures commencées; mais le zèle du vieillard contre la réforme n'y perdit rien de sa chaleur, et il continua de le témoigner avec une vivacité que la religion seule ne lui inspiroit pas. Depuis qu'il avoit fait la paix et pris le Havre, il s'imaginoit qu'en reconnoissance de ces grands services, on ne pouvoit se dispenser de prendre son avis sur tout ce qui se passoit; mais la reine ne se croyant pas obligée à cette complaisance, le vieux ministre ne put s'accoutumer à être regardé comme inutile : il laissa échapper quelques murmures, qui furent avidement recueillis par nombre de mécontens. Sa maison devint leur rendez-vous ordinaire; on y parloit ouvertement contre le gouvernement. Quoique la convention d'*Amboise* fût l'ouvrage du connétable, il ne trouvoit pas mauvais qu'on frondât l'édit, comme

Mécontentemens des catholiques et du connétable.

Mém. de la Vieillev. t. 4, p. 137.

1563. trop avantageux aux calvinistes, en ce qu'il leur donnoit moyen de se multiplier à l'ombre de la paix; inconvénient qui ne seroit pas arrivé, disoit *Montmorenci*, si on eût suivi après l'édit le plan de conduite qu'il comptoit mettre en pratique. A l'entendre, il n'y avoit que la guerre qui pût remédier à tant de maux.

Complot affreux.

Ce fut sans doute pour en faire naître l'occasion, que le connétable autorisa, dit-on, de son nom le projet d'un soulevement dans la capitale. Des gens apostés devoient ameuter la populace, l'engager à se jeter sur les calvinistes, à les massacrer et à piller leurs maisons : plus de trois cents étoient proscrits, et, ce qu'il est difficile de croire, leur arrêt de mort signé de la main du connétable. La reine, avertie à propos, amena le roi à Paris; sa présence arrêta cet affreux complot. *Montmorenci*, confus, se retira à Chantilli. Quelques-uns des complices les plus furieux, abandonnés du chef, furent pendus la nuit, sans forme de procès, aux fenêtres de leurs maisons, et les autres se dissipèrent; mais ce feu mal éteint continua à s'entretenir sous la cendre, et produisit dans la suite un incendie plus éclatant.

Ce que le connétable entreprenoit dans la capitale contre les calvinistes, *Damville*, son fils, le tentoit en Languedoc, *Tavannes* en Bourgogne, et beaucoup d'autres gouverneurs dans leurs provinces. A ces efforts, le pape joignoit ses foudres, le concile ses anathèmes, et les princes étrangers leurs sollicitations, accompagnées de menaces notifiées par des ambassades solennelles.

1563.

Réclamations contr l'édit et procédures du pape.

Les foudres du souverain pontife tombèrent sur les prélats français qui avoient embrassé la religion prétendue réformée, ou qui montroient un penchant public pour elle : savoir ; *Odet de Coligni*, cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, marié, et vivant avec une demoiselle de Normandie, nommée *Elisabeth de Hauteville*, qu'il faisoit appeler *comtesse de Beauvais ; Saint-Romain*, archevêque d'Aix ; *Montluc*, évêque de Valence ; *Caraccioli*, de Troies ; *Barbançon*, de Pamiers, et *Guillart*, de Chartres : tous furent cités à Rome, pour y rendre raison de leur foi.

Peut-être la cour les auroit-elle abandonnés à leur sort sans prendre leur défense, si *Pie IV*, dans la même

Mém. de Condé, t. 4.

1563. procédure, n'eût enveloppé *Jeanne d'Albret*, reine de Navarre. Elle fut aussi citée à Rome; et si elle ne comparoissoit dans l'espace de six mois, le pape la déclaroit proscrite, comme convaincue d'hérésie, déchue de la royauté, privée de ses états et seigneuries, qui par la bulle étoient donnés au premier occupant. On ne crut pas en France devoir pousser la patience jusqu'à souffrir un pareil attentat à l'indépendance des souverains, et surtout d'une reine si proche parente de *Charles IX*. L'ambassadeur français à Rome eut ordre d'en porter ses plaintes, et le pape retira sa bulle, qui n'eut aucun effet.

Fin du concile de Trente.

Fra Paolo, liv. 6, 7.

Il étoit alors fort occupé du projet de terminer le concile de Trente. Nous avons vu qu'après bien des interruptions pendant lesquelles, dit Fra Paolo, *le concile dormoit si profondément, qu'on ne savoit s'il étoit vivant ou mort*, il fut enfin repris sérieusement sous *Pie IV*. Toutes les puissances, la France principalement, hâtoient sa fin par leurs vœux, pour avoir dans ses décisions comme un rempart contre les demandes des nouveaux évangélistes faites ou à faire.

Jusque-là, quelques-unes de leurs prétentions avoient pu paroître admissibles, même à des catholiques zélés. Tels étoient le mariage des prêtres, la communion sous les deux espèces, et d'autres points de discipline, dont des royaumes entiers sollicitoient l'établissement. Le cardinal de *Lorraine* qui se montra bon français à ce concile, et plus ami de la paix qu'on ne l'auroit attendu de son caractère, étoit partisan de ces complaisances, qu'il croyoit propres à ramener à l'unité de foi, ceux qui s'en étoient écartés : mais les évêques ne voulant point adopter des ménagemens que dictoit la seule prudence humaine, repoussèrent d'une voix unanime les nouveautés qui cherchoient à s'introduire. Ils firent des canons clairs et précis, qui ont désormais fixé d'une manière invariable la foi des catholiques; et après vingt-cinq sessions, distribuées dans l'espace de vingt-une années, le concile finit au commencement de décembre. 1563.

Négociation du cardinal de Lorraine.

De Thou, liv. 36.

Davila, liv. 3.

Le cardinal de *Lorraine* y avoit paru avec éclat : ce prélat y fit preuve de capacité en plus d'un genre; car il ne se borna pas aux affaires du con-

1564. cile. Une pareille assemblée, où se trouvoient les ministres de presque toutes les puissances de l'Europe, offroit une trop belle occasion de négocier, pour que ce politique habile n'en profitât pas. Il forma avec la plupart des liaisons, dont on reconnut le but par la suite. Il se rendit depuis à Rome et s'aboucha avec le pape; et on croit que le premier effet des mesures concertées entre eux, fut l'ambassade solennelle qui vint en France au commencement de l'année, de la part du souverain pontife, du roi d'Espagne et du duc de *Savoie*.

Voyage du roi dans son royaume, et ses motifs.

Comment. livre 7.

La cour étoit à Fontainebleau, d'où le roi s'apprêtoit à partir pour faire la visite de son royaume. On raisonna beaucoup dans le temps sur le motif de ce voyage. Les prétendus réformés, livrés à des alarmes toujours renaissantes, n'imaginoient rien que de funeste. Le but de *Catherine*, à ce qu'ils prétendoient, étoit de prendre connoissance de leurs forces, de traverser leurs correspondances, d'éventer leurs projets, afin de les miner insensiblement. La reine disoit au contraire, qu'elle n'avoit d'autre intention que de faire oublier au roi, par la

dissipation du voyage, l'horreur des guerres civiles, de le montrer à ses sujets, de les attacher à lui, et d'obvier par là à toute occasion de troubles par la suite. On ne s'occupoit à la cour que de cet objet, et les affaires, même les plus importantes, qui survenoient, étoient remises au retour, comme si tout eût dû s'accommoder dans l'intervalle. 1564.

Aussi les ambassadeurs arrivés à Fontainebleau n'eurent que des réponses vagues. Ils demandèrent, entr'autres choses, que le concile de Trente fût reçu en France; qu'on punît sans miséricorde les hérétiques; qu'on révoquât les grâces qui leur avoient été accordées; enfin, que le roi condamnât, comme criminels de lèse-majesté, les auteurs et complices de l'assassinat du duc de *Guise*. *Charles* les assura qu'il vouloit vivre dans la religion de ses pères; qu'il étoit disposé à rendre justice à tous ses sujets, et que sur le reste il écriroit à leurs maîtres.

Ambassade des princes catholiques.

Recueil de choses mém. tome 3.

L'ambassade congédiée, et la paix faite avec l'Angleterre, sans qu'on y fît mention de la restitution de Calais, la cour songea à son départ; elle étoit leste et brillante: on ne parloit que de spectacles, de festins et de fêtes

Départ et marche de la cour.

1564. qu'on se promettoit ; tout annonçoit un voyage de plaisir ; presque point de troupes, et seulement ce qu'il en falloit pour la décence ; beaucoup de seigneurs, toute la famille royale, excepté le prince de *Condé* qui venoit de perdre sa femme, les filles d'honneur de la reine, et la gaieté inséparable de ce cortège. Les peuples se rendoient en foule sur les chemins, et faisoient éclater par des acclamations leurs transports de joie. Les villes offroient des entrées triomphantes, des feux d'artifice, des repas somptueux ; chacun s'efforçoit de se surpasser en témoignages de respect et d'attachement pour le jeune monarque. A son arrivée, les soupçons et la défiance, tristes apanages de l'ancienne discorde, disparoissoient, et la paix encore ignorée en beaucoup de lieux, sembloit naître sous ses pas.

Premières années de Henri IV. *Mém. de Condé*, t. 6. *Cayet.*

Entre ceux qui contribuèrent à l'agrément du voyage, on remarque le jeune *Henri de Bourbon*, prince de Béarn, fils du défunt roi de Navarre, dont la vivacité et les saillies plaisoient merveilleusement à la reine mère. Les premières années de ce jeune prince mériteroient encore notre attention, lors même que cette enfance ne seroit celle de *Henri IV*, roi dont le souvenir est si cher aux Français. Il naquit à

Pau, capitale du Béarn, l'an 1553. 1564.
Henri d'Albret, son grand-père, avoit fait un testament qu'il portoit dans une boîte d'or pendue par une chaîne à son cou. Cet objet, toujours présent, excitoit la curiosité de *Jeanne d'Albret*, sa fille. Pendant sa grossesse, elle demandoit sans cesse à son père la boîte et le testament. *Elle sera tienne*, lui dit un jour le vieux roi, *mais que tu m'aies montré ce que tu portes; et afin que tu ne me fasses pas une pleureuse, ni un enfant rechigné, je te promets de te donner tout, pourvu qu'en enfantant tu me chantes une chanson Béarnoise. Jeanne* se soumit à la condition; aux premières douleurs, elle commença une chanson. Le vieillard averti, arrive, met la chaîne d'or et la boîte au cou de sa fille, prend l'enfant tout nu dans un pan de sa robe, et s'en va en disant: *Voilà qui est à vous, ma fille, mais ceci est à moi.* La première nourriture qu'il prit fut de la main de son grand-père, *qui lui donna un cap d'ail, dont il lui frotta les lèvres, et voyant qu'il suçoit, il lui présenta du vin dans sa coupe.*

L'éducation du jeune *Henri* répondit à ces commencemens. *Gayet*, dont

1564. nous tirons ces particularités, fut son précepteur pour la science et les connoissances. On l'éleva en prince; *mais en sorte qu'il étoit duit au labeur, et mangeoit souvent du pain commun, et a été vu, à la mode du pays, parmi les autres enfans du village, quelquefois pieds déchaux et nu tête, tant en hiver qu'en été.* Cette liberté donna, dès le bas-âge, à ses propos et à ses actions, un air d'aisance et de franchise, dont la cour s'amusoit d'autant plus, que ces qualités y sont rares. La reine mère vouloit toujours l'avoir auprès d'elle, *à cause de sa gentillesse;* enfin, ses grâces naturelles le faisoient aimer en même temps que l'horreur d'une conspiration à laquelle il venoit d'échapper, le rendoit intéressant.

Affreuse conspiration contre lui et sa mère.

Mém. de Villeroy, t. 2. p. 339.

On ignore si elle fut tramée par des Espagnols ou des Français; mais des memoires non suspects autorisent à croire que quelques chefs catholiques eurent connoissance du complot. *Montluc*, en fut même accusé, mais il le nia en déclarant que ceux qui l'avoient dit *en avoient menty.* Le but étoit d'enlever la reine de Navarre et son fils, et de les mettre entre les mains du roi d'Espagne. On

it ce que *Philippe* auroit fait de 1564.
prisonniers; mais il y avoit tout
c udre pour la mère et pour le
s, de la part d'un prince sanguinaire, accoutumé à faire servir la religion de prétexte à ses usurpations et à ses cruautés, et qui prétendoit avoir, par les bulles du pape, un droit acquis sur leur royaume. Une complication d'événemens, qui tient du miracle, fit échouer le projet : les indices en vinrent en France par *Elisabeth*, reine d'Espagne. A la première connoissance de cette trahison, tremblante pour la vie de la reine de Navarre, sa proche parente, elle lui en fit donner avis, ainsi qu'à la reine mère. *Catherine* auroit pu faire arrêter et punir les coupables; mais on craignoit d'en trop apprendre, et on se contenta d'avoir rompu l'entreprise, sans s'embarrasser dans des recherches que la qualité et le nombre des criminels pouvoient rendre dangereuses.

Négociations de la reine mère en Allemagne.

La vie de la reine mère auroit été bien pénible, environnée comme elle étoit de pièges, et forcée de se précautionner sans cesse contre les amis et les ennemis, si elle-même n'eût eu un génie d'intrigue qui ne lui permettoit pas de rester tranquille : son

1564. esprit travailloit toujours ; et toujours en mouvement, elle y mettoit tous les autres.

Les premiers pas du roi furent dirigés vers la Lorraine, où il devoit tenir sur les fonts de baptême un enfant de la duchesse, sa sœur. Pendant que la Cour ne s'y occupoit que de fêtes, *Catherine*, par elle-même ou par ses envoyés, remuoit les princes d'Allemagne voisins de la frontière : elle ne leur demandoit que de s'engager à ne point laisser passer, comme auparavant, en France leurs soldats au secours des calvinistes, et elle offroit de payer cette complaisance. Le duc de *Wirtemberg*, le comte *Palatin* du Rhin, et le duc de *Deux-Ponts*, qui se crurent apparemment des droits à s'immiscer dans les affaires de France, osèrent la refuser ouvertement, disant qu'ils vouloient se maintenir dans le privilége d'aider leurs amis : au contraire, le marquis de *Bade*, et quelques autres, acceptèrent ses offres, et s'engagèrent même de plus à lui fournir des gens de guerre ; par là, *Catherine* fut sûre d'avoir au moins, en cas de besoin, Allemands contre Allemands.

La cour en Bourgogne.

Le roi marcha ensuite vers les parties méridionales de la France. Ces

provinces, hérissées de forts châteaux, et pleines de grandes villes, habitées par des peuples belliqueux, avoient, pendant la dernière guerre, fourni aux Calvinistes des boulevards sûrs et de braves soldats. *Catherine* voulut montrer son fils à cette noblesse, gagner les plus redoutables, et s'assurer des villes. On prit par la Bourgogne, où *Tavannes* commandoit : *Tavannes*, génie profond, général habile, formidable aux hérétiques qu'il avoit défaits en plusieurs combats. Il aborda le roi avec une noble assurance, et lui dit, pour toute harangue, mettant la main sur son cœur : *Sire, ceci est à vous;* puis la portant sur la garde de son épée : *Et voici de quoi vous servir.* En plusieurs conversations, la reine sonda sa capacité, s'assura de sa discrétion, et le marqua entre ceux à qui elle pourroit désormais confier ses secrets et ses armes.

1564.

Mém. de Tavannes, page 181.

La cour marchoit avec une pompe qui ne montroit rien que de pacifique. A l'approche du roi, les fortifications suspectes tomboient comme d'elles-mêmes : des citadelles s'élevoient pour tenir en bride les grandes villes ; en même temps paroissoient des édits

Edit de Roussillon.

Pasquier, tome 4.

1564. toujours interprétatifs, ou plutôt, disoient les réformés, destructifs de l'édit d'Amboise. Tel fut celui de Roussillon sur le Rhône, donné le 4 août : le roi y déclaroit que la liberté donnée aux gentilshommes, de faire le prêche publiquement dans leurs terres, ne devoit s'étendre qu'à leurs domestiques et à leurs vassaux : il défendoit de faire aucune collecte, même pour la subsistance des ministres, et il renouveloit l'injonction aux prêtres, religieux et religieuses mariés, de reprendre leur ancien état, ou de sortir du royaume.

Les prétendus réformés se plaignirent. Le prince de *Condé*, de sa terre de *Valleri*, où il passoit son temps dans les plaisirs, adressa au roi une longue remontrance. On lui donna quelques raisons peu satisfaisantes, à la fin desquelles on fit ajouter au roi aussi durement qu'impolitiquement, que sa majesté pensoit bien que jamais il n'étoit venu dans l'ésprit au prince de *Condé*, qu'il eût le droit de gouverner les volontés du roi.

Négociation de la reine en Italie.

Le duc de *Savoie*, sachant le roi si près de ses frontières, vint le saluer. Les personnes désintéressées ne virent dans cette démarche qu'une politesse ;

itres remarquèrent des pourpar- 1564.
des entrevues secrètes avec la
r... La curiosité fut bien plus aigui-
sée à Avignon, ville appartenante au
e. Les honneurs y furent faits par
le vice-légat; mais le souverain pon-
t... y avoit envoyé, au desir de la
re..., un Florentin, son confident
r..., qui traitoit les affaires, tan-
dis q... les ministres publics pour-
voyoient aux plaisirs.

Pendant la dure saison de l'hiver, la cour se promena dans la Provence et le Languedoc, où le froid est ordinairement moins vif et moins long. On n'erroit cependant pas au hasard; toutes les marches tendoient au but qui avoit été annoncé avec ostentation dès le commencement du voyage. C'étoit l'entrevue du roi avec *Elisabeth*, reine d'Espagne, sa sœur, qui se fit au milieu de l'année suivante.

Entrevue de Bayonne. *Recueil de choses mém.* 1565.

Cette princesse, que les historiens s'accordent à nous représenter comme douée de toutes les qualités qui concilient l'amour et le respect, avoit d'abord été destinée à *Dom Carlos*, prince d'Espagne. Mais *Marie d'Angleterre*, femme de *Philippe II*, étant venue à mourir, *Elisabeth*, victime des raisons d'Etat, passa dans les

1565. bras du père, sans peut-être oublier les sentimens qu'elle avoit voués au fils. Ce souvenir trop présent, et l'humeur sombre du vieil époux, inondèrent d'amertume une vie qui s'écoula dans le chagrin, et finit, à ce qu'on croit, par le poison.

Depuis son mariage *Elisabeth* n'eut de beaux jours que ceux qu'elle pa à Bayonne auprès de sa mère et de sa famille, au milieu d'une noblesse avec qui elle avoit vécu, et qui, par ses empressemens, s'efforçoit de faire renaître dans son cœur flétri quelques germes de la gaieté française, qu'elle avoit autrefois partagée. Jamais la cour ne fut plus brillante en habits, en équipages et en ornemens de toute espèce : il y eut des bals, des festins, des tournois, et tous les divertissemens dont étoit susceptible une entrevue qui ne sembloit ménagée que pour donner et prendre du plaisir.

Mém. de Condé, t. 6, *D'Aubigné*, t. 1, l. 4. *Matthieu*, livre 5.

Mais dans cette assemblée toute livrée à la joie, il y avoit un homme qui conseilloit des massacres, et méditoit des assassinats ; c'étoit le fameux *Ferdinand Alvarès de Tolède*, duc d'*Albe*, digne confident de *Philippe II*. La reine conféroit fréquemment avec lui. A en juger par quelques pa-

oles échappées, que le jeune prince 1565.
le *Béarn* recueillit, leurs entretiens
ouloient sur la manière dont il falloit s'y prendre pour détruire les
alvinistes. Sans doute la reine opinoit à ménager les chefs. *Dix mille grenouilles*, répondit le politique Alvarès, *ne valent pas la tête d'un saumon*. Parole que *Catherine* mit à profit.

Retour de la cour.

Les fêtes finies, *Elisabeth* repassa Espagne, et le roi partit pour Nérac en Gascogne, séjour ordinaire de *Jeanne d'Albret*, reine de Navarre. Moitié gré, moitié force, *Charles* rétablit dans ces pays l'exercice de la religion catholique, que cette princesse avoit détruit; mais il ne put l'engager à la reprendre elle-même: *Jeanne* ne se défendit point de suivre la cour dans son retour au centre du royaume.

En chemin, le roi la combloit d'amitiés, ainsi que son fils; mais il lui montroit avec dépit les monastères renversés, les églises ruinées, les croix abattues, les statues des saints mutilées, les campagnes semées d'ossemens arrachés des tombeaux, les villes démantelées, et les traces presque encore fumantes des incendies

1565. allumés dans la dernière guerre. C'étoit en dire beaucoup pour la reine de Navarre, attachée à la nouvelle religion jusqu'au martyre, s'il eût été nécessaire. Elle ne répondoit rien; mais les paro'es de *Charles* se gravoient dans son cœur, et lui donnèrent du roi et de sa mère une défiance que les plus belles apparenc ne purent jamais surmonter.

Enfin on arriva à Blois au commencement de l'hiver: la plupart des seigneurs du cortège, fatigués d'un si long voyage, regagnèrent leurs châteaux; la cour ne songea qu'à prendre du repos, et toutes les affaires qui survinrent, furent renvoyées à l'assemblée convoquée à Moulins, pour le commencement de l'année 1566.

Levée du siége de Malthe par les Turcs.

La gloire de la France ne permet pas d'omettre que cette année vit la levée du siège de Malthe, où venoient à peine de s'installer ses intrépides défenseurs. La cité et les forts furent attaqués pendant cinq mois avec une véritable furie, par les troupes de ce même *Soliman*, qui, quarante-quatre ans auparavant avoit déjà élevé Rhodes aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Le Français, *Jean Parisot-de-la*

Vallette, grand maître alors, la défendit avec la même gloire, et avec plus de succès que le vénérable *Villiers de l'Isle-Adam* n'avoit défendu Rhodes. On remarqua que c'étoit encore un François, *Pierre d'Aubusson*, qui étoit grand maître en 1480, lorsque *Mahomet II* vit flétrir, sous les remparts de Rhodes, tant de lauriers qu'il avoit amoncelés sur sa tête. 1565.

Assemblée des notables à Moulins. *De Thou*, liv. 39. *Davila*, liv. 3 1566.

A l'assemblée des notables de Moulins furent invités les princes du sang, beaucoup de cardinaux, d'évêques, les chevaliers de l'ordre, les seigneurs les plus distingués, et les chefs de tous les parlemens. *Charles* y dit qu'il n'avoit parcouru son royaume que pour recevoir les plaintes de ses sujets, découvrir les désordres, et y remédier, et il pria l'assemblée de concourir avec lui à ce but.

Le chancelier de l'*Hôpital* étendit le discours du roi et proposa un réglement plein de prudence et de modération, sur plusieurs points de jurisprudence non encore fixés. On en forma le fameux édit de Moulins. Quant aux disputes qui partageoient le royaume, et qui auroient dû attirer toute l'attention de l'assemblée, il n'en fut

1566. question que pour confirmer en général les édits donnés à ce sujet, et pour recommander la paix.

Réconciliation des Guises et des Châtillons.

Mem de Condé. t. 2 et 4.

On crut la cimenter d'une manière invariable, en amenant les deux maisons de *Guise* et de *Châtillon* à une réconciliation si éclatante, qu'ils ne pussent plus s'en dédire. Lorsqu'on fit la paix d'Amboise, le prince de *Condé* avoit juré que l'Amiral n'étoit point coupable de l'assassinat du duc de *Guise*, se donnant pour garant de son innocence. Ce n'étoit pas assez pour effacer les soupçons des personnes intéressées; aussi ne renoncèrent-elles pas au droit d'en tirer vengeance. A l'époque de la mort du duc de *Guise*, *Anne d'Est* sa veuve, et *Antoinette de Bourbon*, sa mère, qui étoit tante du prince de *Condé*, avoient commencé par implorer le secours des lois. On les avoit vues en longs habits de deuil, suivies de leurs femmes, couvertes de grands crêpes, *déployant*, suivant l'expression d'un poëte, *toute la majesté de la douleur*, traverser

Lemin. Paris d'un pas grave et dans un morne silence, qui n'étoit interrompu que par des soupirs et des sanglots : autour d'elles étoient les amis et les partisans

des *Guises*, mandés à cet effet. La troupe funèbre s'avança vers le Louvre et se prosterna aux pieds du roi, demandant justice. *Charles* reçut les supplians avec bonté, et permit d'entamer l'affaire au parlement; mais comme l'aigreur s'en mêloit, il l'évoqua au conseil, ainsi qu'on l'a vu, et ordonna le silence pour trois ans. 1566.

Le terme expiroit cette année: on crut donc devoir profiter de l'assemblée de Moulins, non pour juger, mais pour accommoder les parties. A force de pourparlers, de mouvemens, de sollicitations, dont le détail étonneroit, on convint enfin qu'après le serment fait par l'Amiral, qu'il n'étoit ni auteur ni complice du meurtre, la veuve et le cardinal de *Lorraine* diroient qu'ils le croyoient innocent; qu'on s'embrasseroit, et qu'on promettroit de ne plus conserver aucun ressentiment. Les choses se passèrent selon la convention; mais *Henri*, fils aîné du défunt, trop jeune pour contredire, montra du moins, à son air froid, qu'il ne prenoit aucune part à la cérémonie. Il en arriva que l'assemblée à peine finie, le duc d'*Aumale*, frère de l'assassiné, eut l'audace, en présence

1566. même de la reine, de défier les *Coligni* à un combat singulier ; ceux-ci se plaignirent ouvertement que les Lorrains vouloient les faire assassiner et empoisonner. La même sincérité présida au raccomodement du maréchal de *Montmorenci* et du cardinal de *Lorraine*, brouillé pour une querelle particulière. Ils s'embrassèrent aussi, et se promirent amitié. Tel fut, pour ainsi dire, le premier acte des intrigues qui remplirent les annés 1566 et 1657, et qui aboutirent enfin à un dénouement funeste.

Vie de Cogni, t. 4.

Dispositions des esprits avant la deuxième guerre.

De Thou, v. 39 et 42. *Davila*, v. 3 et 4.

1566-67. Pour se former une idée des dispositions générales qui amenèrent les événemens suivans, il faut se représenter les catholiques, autrefois seuls dominans en France, regardant en conséquence comme un attentat à des droits sacrés, le moindre privilége accordé aux calvinistes. Ceux-ci, quoique nouveaux, s'indignoient de n'être point en tout traités comme les anciens, et aspiroient ouvertement à l'égalité. Le roi, outré de leurs prétentions, dissimuloit cependant par politique; mais, jeune comme il étoit, il ne pouvoit s'empêcher de laisser entrevoir son ressentiment : impru-

dence qui rendoit les menacés attentifs. Enfin, la reine mère se persuadoit qu'à force d'artifices, et même d'impostures, elle viendroit à bout de fermer les yeux à une multitude de gens clairvoyans, intéressés à la pénétrer : en conséquence, elle couvroit finesse par finesse, toujours s'enveloppant, toujours décélée, et à la fin surprise. En joignant à cela les haines personnelles, l'ambition et les autres passions par lesquelles les hommes se laissent ordinairement gouverner, on aura le nœud des aventures qui conduisirent à la dernière catastrophe. 1566-67.

Il ne faut pas s'imaginer que le zèle des calvinistes, même des chefs, pour leur religion, ne fût, comme autrefois qu'un masque emprunté pour couvrir d'autres vues. Ce qui, lors de la conjuration d'Amboise, n'étoit que mécontentement et rivalité de gouvernement, devint, après le massacre de Vassy, et l'enlèvement de Fontainebleau, persuasion et conviction entière, par la contagion de l'enthousiasme qui gagna les confédérés. Il en fut de même des catholiques : les plus froids auparavant, devinrent plus ardens pour les pratiques extérieures de

1566-67. leur religion, dans la crainte d'être confondus avec les sectaires. Aussi voyoit-on des deux côtés une réforme qui auroit produit d'excellens fruits, si elle n'avoit eu pour principe que le desir de procurer le bien. On s'abstint, même à la cour, de servir en gras les jours prohibés, et la reine chassoit celles de ses filles qui n'approchoient pas des sacremens à Pâques. Les calvinistes alloient encore plus loin; ils faisoient pendre les adultères: ce qui fit dire en plaisantant aux courtisans, que, n'y eût-il que cette raison, ils n'embrasseroient jamais une religion dans laquelle on pendoit les gens pour une galanterie. Ce fut aussi sur les représentations réitérées des ministres, et pour l'édification de son parti, que le prince de *Condé*, dont le veuvage avoit été peu réglé, prît enfin la résolution de se remarier, et épousa *Françoise* d'*Orléans*, sœur de *Léonore*, duc de *Longueville*.

Premiers germes de la ligue.

De Thou, l. 37.

Montluc, l. 6, p. 430.

La jalousie entre les deux religions ne se borna pas à l'émulation d'une plus grande régularité; elles cherchèrent à s'appuyer l'une contre l'autre de la force des confédérations et des sermens. L'exemple donné par les pro-

testans ne fut pas perdu pour les catholiques, qui trouvèrent les premiers germes d'une ligue à opposer à celle de leurs adversaires, dans ces associations depuis long-temps usitées parmi eux sous le nom de *Confréries*. Elles avoient des lieux et des jours d'assemblée fixés, une police, des repas, des exercices, et des deniers communs. Il ne fut question que d'ajouter à cela un serment d'employer ses biens et sa vie pour la défense de la foi attaquée. Avec cette formule, les confréries devinrent comme d'elles-mêmes, dans chaque ville, des corps de troupes prêts à agir au gré des chefs, et leurs bannières des étendards militaires. La multitude réunie se trouva plus hardie. Contradictions, railleries, dédains entre personnes de différentes religions, on ne se souffrit plus rien : de là des émeutes et des massacres par toute la France.

1566-67.

Recueil de choses mémorables, t. 3, page 694.

La manie des associations saisit aussi la noblesse et les grands seigneurs. Il y eut de ces ligues particulières qui enveloppèrent des provinces entières : pendant le voyage du roi, on en découvrit une dont *Louis de Bourbon*, duc de *Montpensier*, les *Guises* et les

1566-67. plus grands du royaume étoient chefs. La reine, à la vue de cette nouveauté, assembla un conseil extraordinaire. La plupart des confédérés y furent mandés; et tous néanmoins jurèrent et signèrent qu'ils n'avoient point trempé dans ces complots, qu'ils les abhorroient, et que jamais ils ne prendroient les armes que par le commandement de sa majesté.

Ces protestations ne rompirent point des liaisons qu'on croyoit fondées sur de si bons motifs : elles prévalurent même bientôt sur toutes les autres. Les frères se séparèrent des frères, les pères des enfans, et on vit les familles déchirées par le même schisme qui divisoit l'état.

A l'égard des calvinistes, comme s'ils eussent été en pays ennemi, ils avoient des signaux d'intelligence, des mots de ralliement, des rôles de recrues et de recette, des routes tracées, des entrepôts marqués, des magasins d'armes, et tout ce qui est nécessaire pour faire éclater au premier ordre un soulèvement général. C'est avec ces précautions que les chefs attendoient l'effet des projets qu'ils croyoient concertés contre eux.

Ils entretenoient, outre cela, dans 1566-67. les états protestans et catholiques, des envoyés publics ou secrets, chargés d'éclairer les ministres du roi, de traverser leurs négociations, s'il étoit nécessaire, ou d'en entamer à leur avantage. Enfin, de temps en temps ils faisoient à la cour, tantôt des propositions raisonnables, tantôt des demandes outrées, afin de juger, par la réponse, des dispositions cachées : ensuite, sous prétexte de divertissemens ou de simples visites, ils se rassembloient dans des châteaux, et y prenoient en commun des résolutions, toujours couvertes du voile du mystère.

Etat de la cour.

Après l'assemblée de Moulins, le roi congédia les seigneurs qui la composoient, dans la crainte que leur présence n'occasionnât de nouvelles brouilleries: on ne retint que le cardinal de *Lorraine* et le maréchal de *Montmorenci*. Mais, comme si la chaleur des factions se fût concentrée dans ces deux têtes, ils étoient toujours d'avis opposés ; de sorte que le conseil dégénéroit en altercations souvent très-aigres. Afin d'y remédier, la reine fit régler qu'en l'absence du roi, le duc d'*Anjou*, son frère, y présideroit.

1566-67. Elle se servoit volontiers du nom de ce jeune prince, pour parer aux inconvéniens qui survenoient, en attendant qu'elle eût trouvé d'autres expédiens. Ainsi le prince de *Condé* demandant la lieutenance générale du royaume, comme l'avoit eue le roi de Navarre, son frère, on lui répondit qu'elle étoit promise au duc d'*Anjou*. *Anne de Montmorenci* vouloit aussi obtenir la survivance de la charge de connétable, pour le maréchal son fils: on lui dit que, puisque le roi avoit dessein de faire son frère lieutenant-général, il n'étoit pas besoin d'un connétable. Cependant, afin d'adoucir l'amertume du refus, la reine gratifia *Montmorenci* d'une somme d'argent considérable. Ainsi les finances du roi alloient à des arrangemens de bienséance.

Egards de la reine pour les calvinistes. Il paroît que *Catherine* n'étoit point scrupuleuse sur les moyens, quand elle espéroit s'épargner des embaras par quelques égards. Le cardinal de *Châtillon* ressentit les effets de cette humeur accommodante. Son état dans le royaume étoit un scandale perpétuel. Evêque, cardinal, et marié, tantôt habillé en ecclésiastique, tantôt en

laïque, son exemple pouvoit devenir d'une pernicieuse conséquence. Il fut prié de se démettre du titre de ses bénéfices, et on lui en conserva le revenu. Cette condescendance, contraire aux canons, alarma la cour de Rome, et la reine fut obligée d'envoyer un ambassadeur rassurer le pape. Ainsi elle étoit sans cesse réduite à cette fâcheuse extrémité, de ne pouvoir faire une démarche sans blesser les uns ou les autres. 1566-67.

Aigreur du roi contre eux

Elle avoit souvent bien de la peine à contenir le roi son fils, quoiqu'il fût dissimulé au delà de son âge. A la vue des nouvelles prétentions que montroient tous les jours les prétendus réformés, il ne pouvoit s'empêcher quelquefois de témoigner de l'impatience. *Il n'y a pas long-temps*, dit-il un jour à l'Amiral, *que vous vous contentiez d'être soufferts par les catholiques, maintenant vous demandez à être égaux, bientôt vous voudrez être seuls et nous chasser du royaume.* Il n'y avoit point de replique à cette observation ; aussi l'Amiral ne répondit-il rien, et se retira comme un homme confondu, mais qui pour cela ne renonce pas à ses projets. Quant au

1566-67. jeune *Charles*, il s'en alla, bouillant de colère, dans la chambre de sa mère, et lui dit devant le chancelier : *Le duc d'Albe a raison ; des têtes si hautes sont dangereuses dans un état : l'adresse n'y sert plus de rien, il faut en venir à la force.* La reine parvint difficilement à le calmer, en lui faisant sentir le danger de trop se découvrir.

Sa réponse ferme aux ambassadeurs protestans.

Il venoit de montrer la même vivacité aux envoyés des princes protestans d'Allemagne, dont les calvinistes de France avoient comme mendié une ambassade, autant pour faire montre de leur crédit, que pour obtenir quelque nouveau privilége. Les envoyés, instruits auparavant par l'Amiral, après avoir fait au roi, de la part de leurs maîtres, les protestations du plus sincère attachement, et d'un vrai desir de vivre en paix, lui demandèrent liberté entière de conscience par tout le royaume, sans exception de temps, de lieux, ni de personne. *Charles*, si outré d'indignation qu'à peine pouvoit-il parler, leur répondit en frémissant : *Je conserverai volontiers l'amitié de vos princes, quand ils ne se mêleront pas plus des affaires de mon royaume que je ne me mêle de celles de leurs*

états ; et après un moment de silence, il ajouta d'un ton de dépit : *Je suis vraiment d'avis de les prier aussi de laisser prêcher les catholiques et dire la messe dans leurs villes. Catherine*, suivant sa politique ordinaire, pour tâcher de faire oublier à ces envoyés la fermeté de la réponse, leur fit de grands honneurs, et les combla de présens. 1566-67.

Malgré ces ménagemens, c'étoit à elle que les zélés calvinistes en vouloient davantage. Il parut au commencement de l'année 1567, un livre, qu'on soupçonna avoir été fait par un ministre nommé *Rozière*, dans lequel on lisoit cette maxime abominable: *Il est loisible de tuer un roi et une reine qui résistent à la réformation de l'évangile. Catherine*, sortant de sa chambre pour aller à la messe, trouva à ses pieds une lettre, dans laquelle on lui disoit que si elle n'accordoit le libre exercice de la religion réformée, elle seroit traitée comme le duc de *Guise* et le président *Minard*. On l'exhortoit en conséquence à craindre la colère de Dieu et le désespoir des hommes. La reine, sans s'effrayer, continua d'aller à son but par des détours dont elle se flattoit de dérober la connoissance jusqu'au dernier moment.

Haine des prétendus réformés contre la reine.

Dupleix, tome 3.

1567.

1567. *On avoit*, dit Pasquier, *plus ôté aux huguenots par des édits pendant la paix, que par la force pendant la guerre;* mais leur défiance faisoit connoître que pour frapper sûrement le dernier coup, il faudroit en venir à quelques éclats : *Catherine* y paroissoit déterminée ; tout son embaras étoit de lever des soldats, sans que les calvinistes prissent de nouvelles alarmes : une circonstance étrangère, habilement saisie, en fournit les moyens.

La reine mère eut surpren- es réformes.

Pasquier, 15, let. 3.

Ses mesures.

Le roi d'Espagne, voulant porter la guerre dans les Pays-Bas contre ses peuples révoltés par l'inquisition, résolut d'y faire passer, au commencement de 1567, une forte armée commandée par le duc d'*Albe* : il marqua la route par la Savoie, la Franche-Comté et les lisières de la Lorraine les plus voisines de la France. A cette nouvelle, qu'on eut soin de grossir du bruit que le roi d'Espagne suivroit en personne, la reine montra les plus grandes craintes, que cette armée, approchant des frontières, ne tentât quelqu'expédition contre le royaume. On assembla un conseil, auquel catholiques et protestans furent appelés sans distinction : il y fut résolu, d'une

oix unanime, qu'il falloit se tenir en arde, et garnir de troupes les provinces exposées. 1567.

En conséquence, *Catherine* donne ordres avec la plus grande prompde : on met sur pied les anciennes compagnies, il s'en forme de noules ; on emprunte de tous côtés, et cour lève six mille Suisses, qui se ettent aussitôt en marche. Pour donner encore mieux le change, la reine voie en Espagne l'*Aubespine*, setaire d'état, avec ordre de sonder dispositions de cette cour, et d'en- *Philippe* à éloigner son armée ; mais on avoit auparavant eu soin d'y écher secrètement un père *Hu-*, religieux de Saint-François, instruisit le roi d'Espagne de cette anœuvre, et qui, pour accréditer les ées qu'on vouloit inspirer aux calvies, procura à l'*Aubespine* une ré- n publique peu agréable.

Le prince de *Condé* et ses confédérés proposèrent en cette occasion d'armer les réformés ; offre qui déplut au roi, parce que c'étoit lui dire que ses sujets se croyoient assez puissans pour faire prendre les armes dans ses états. On les remercia ; et, loin de profiter de leur bonne volonté, non-

1567. seulement les commandemens qu'ils auroient pu prétendre dans ces levées, par leurs charges et par leur naissance, furent donnés à des catholiques, dont la cour étoit sûre : mais elle leur fit aussi, pour les dignités et les gouvernemens qui vinrent à vaquer, des passe-droits qui les piquèrent vivement

Le dessein est découvert.

Dans cet intervalle, le duc d'*Albe* passa sans aucune marque de mécontentement de la part de la France; au contraire, on lui fournit obligeamment des vivres et les autres secours dont il eut besoin. Les troupes levées, à ce qu'on publioit, uniquement pour l'observer, ne furent point congédiées; et les six mille Suisses continuèrent de s'avancer vers le centre du royaume, sous la conduite du colonel *Pfiffer*, très-habile général; enfin les seigneurs calvinistes eurent un avis certain, donné, dit *Davila*, par un des principaux seigneurs de la cour, qu'il avoit été tenu un conseil secret, dans lequel on avoit résolu d'arrêter le prince de *Condé* et l'Amiral; de confiner le premier dans une prison perpétuelle, et de se défaire de l'autre : de mettre deux mille Suisses dans Paris, deux mille dans Orléans, et deux mille dans Poitiers; de faire en-

dans toutes les places suspectes de 1567.
nnes garnisons, formées des trou-
ıctuellement sur pied; de révoquer
'édit de pacification, et de défendre
-tout l'exercice de la nouvelle re-
on.

Les réformés veulent surprendre la cour.

Ce projet, sa certitude, les moyens
l'exécution et de défense, furent pe-
s d'abord à Vallery, dans le château
prince de *Condé*, où on ne décida
n. Les confédérés revinrent à Châ-
lon-sur-Loing, chez l'Amiral, où
e danger, vu de plus près, inspira des
'ésolutions plus vigoureuses.

Entreprise de Meaux. *Castelnau*, livre 4.

La cour passoit la belle saison à Mon-
:eaux en Brie, maison de campagne
oute ouverte: elle y vivoit sans pré-
:aution, comme si elle n'eût pas eu
les desseins, dont la moindre con-
ıoissance pouvoit jeter dans le déses-
ɔoir une multitude d'hommes ombra-
;eux, et les exciter aux entreprises
es plus hasardeuses. Pendant qu'elle
;'abandonnoit à cette profonde sécu-
ité, il se répandit, vers les premiers
ours de septembre, un bruit sourd,
ju'il y avoit des mouvemens en quel-
ques provinces. Les courriers qui ve-
noient à la cour de différentes parties
lu royaume, rapportoient que jamais
ls n'avoient vu tant de monde sur les

1567. routes ; gentilshommes, cavaliers, fantassins, qui tous tenoient le chemin de la cour ; on méprisa ces avis, et on continua à se divertir.

Au milieu de septembre arrive *Castelnau*, homme de tête et de jugement, qui revenoit de remplir en Flandre une commission de la part du roi. Il raconte que plusieurs gentilshommes de Picardie et des environs l'ont prié de les souffrir à sa suite, et que dans le chemin il les a entendus parler d'armées, d'attaque, de surprise. *S'il y avoit une armée d'huguenots sur pied*, répond brusquement le connétable, *je le saurois. C'est un crime capital*, ajoute le chancelier, *de donner à son souverain de faux avis, qui tendent à le mettre en défiance de ces sujets. Du moins*, représenta Castelnau, *qu'il me soit permis d'envoyer quelqu'un à la découverte autour du château de* l'Amiral. On y consentit, et il fit partir successivement ses deux frères.

Pasquier, liv. 4, ch. 2. *Mem. de Tavann.* page 209.

Le rapport du premier, trop peu circonstancié, ne toucha pas ; mais sur celui que fournit le second, le roi, pour plus grande certitude, dépêcha, sous quelque prétexte, à l'Amiral, un homme de marque, chargé de tout

niner. Il le trouva *habillé en mé-* 1567.
agier, faisant ses vendanges. C'é-
oit le 26 septembre, et le 28 toute
France étoit en feu. Il n'y avoit que
t re ans et demi que l'édit d'Am-
ise lui avoit rendu la paix. En un
ır, dit *Tavannes*, il y eut cinquante
prises, et le 27, au soir, il se
ɔıı\ tout-à-coup dans Rosay, petite
quatre lieues de Meaux, un
corps de cavalerie, tout composé
entilshommes, commandés par le
nce de *Condé*, l'Amiral, d'*Ande-*
, son frère, et le comte de la *Ro-*
foucauld. Si, sans délai, ils eussent
ché droit à Monceaux, ils y auroient
ndubitablement surpris la cour. Ils re-
virent l'expédition au lendemain,
lle de Saint-Michel, dans l'espé-
ice de faire une capture plus con-
érable, attendu que le roi devoit
ir un chapitre de l'ordre, et qu'on
urroit tirer une bonne rançon des
valiers. Cette misérable considéra-
tion fit manquer l'entreprise. La reine,
instruite pendant la nuit, ne commit
pas la même faute. Elle partit aussitôt
et gagna Meaux avec toute la cour.

La terreur avoit saisi tous les es- Embaras de la cour.
prits : on tint conseil. Le premier avis *Mém. de*
fut d'appeler les six mille Suisses répan- *Bouillon*, p. 13.

1567. dus en divers quartiers, qui n'étoient pas éloignés. Le chancelier seul s'opposa à cette résolution : il pensoit au contraire qu'il falloit congédier ces troupes étrangères, afin de rassurer les calvinistes, qui, gagnés par cette condescendance, mettroient les armes bas. *Eh ! monsieur le chancelier*, dit la reine, *voulez-vous répondre qu'ils n'ont d'autre but que de servir le roi ? Oui, madame*, répliqua l'Hôpital, *si on m'assure qu'on ne les veuille pas tromper*. Son opinion, regardée comme trop hasardeuse, ne fut pas suivie : on envoya courriers sur courriers aux Suisses, dont les quartiers, à raison de leur dispersion, couroient risque d'être enlevés ; ils forcèrent la marche, et se rendirent à Meaux le 28 au soir, sans avoir été attaqués par les confédérés, à qui la reine avoit fait porter des propositions, afin de rallentir leur marche et leur première ardeur.

Journal de Brulart.

Mém. de Condé, t. 1.

Les Suisses arrivés, il fut question de décider si, à l'aide de ce renfort, le roi se retireroit à Paris, ou s'il resteroit à Meaux, au hasard d'y être assiégé par ses sujets. Le sentiment du plus grand nombre fut qu'il ne seroit pas prudent d'exposer le roi en rase campagne avec de l'infanterie seule,

1567.

ıtre un corps de cavalerie dont on oroit les forces ; qu'il valoit mieux urer à Meaux, et en faire sortir ques seigneurs pour lever des trou- et venir dégager la cour en cas d'at- ue : on ajoutoit que risquer une ba- lle, perte ou gain, ce seroit toujours dre le roi irréconciliable, et forcer calvinistes à ne jamais remettre l'é- ıs le fourreau, quand ils l'au- une fois tirée contre la personne leur souverain.

Le roi se sauve à Paris.

résolution de rester alloit pré- oir, lorsqu'on apprit que les con- n'étoient pas si forts qu'on les cr Sur cette assurance, le duc *urs*, regardé comme le chef maison de *Guise*, parce qu'il ousé *Anne d'Est*, veuve du duc, le cardinal de *Lorraine*, to leurs partisans, opinèrent à Paris : enfin *Pfiffer* et ses es marquèrent tant de bonne vo- é, ils sollicitèrent avec tant d'ins- l'honneur de conduire le roi, r ttant de le rendre sain et sauf à , que la reine céda. *Allez vous ser*, dit-elle, *et demain, dès le tin, je confie à votre valeur le du roi et le salut de son royaume.* A minuit, les tambours battirent

1567. dans le quartier des Suisses : à ce bruit, ministres, ambassadeurs, le roi, la reine, ses enfans, ses femmes, se mettent en mouvement : les Suisses forment un bataillon carré, reçoivent *Charles* et sa suite au milieu, comme dans un fort, et partent, précédés du duc de *Nemours*, qui commandoit les chevaux-légers de la garde, soutenus par un gros de courtisans, sans autres armes que leurs épées.

Mem. de *Bouillon*, p. 21. Ils n'avoint fait que quatre lieues, lorsque l'escadron du prince de *Condé* se présenta, la lance en arrêt, prêt à charger : les Suisses, baissant la pique, se montrèrent disposés à soutenir l'attaque : cette fière contenance en imposa au prince, qui n'osa donner sur le front : d'*Andelai* et *la Rochefoucauld* tentèrent aussi inutilement d'entamer les côtés et l'arrière-garde. Dans cette occasion, le jeune monarque, outré de colère, voulut charger lui-même; et il auroit peut-être engagé l'action, si le connétable, plus prudent ne l'eût arrêté. Les Suisses firent face par-tout, continuant toujours leur marche, quoique harcelés sans relâche par la cavalerie qui voltigeoit sur les ailes. L'impossibilité d'obtenir un succès complet, détourna les confédérés de

t · une attaque sérieuse, dans la- 1567.
le, au détriment de leur cause,
roi ou la reine auroient pu être at-
ıts. La journée se passa en escar-
uches peu considérables ; sur le
·, le roi, la reine et les principaux
la cour, escortés par quelques dé-
hemens sortis de Paris, sur la nou-
le du danger du monarque, prirent
c vans, et gagnèrent la capitale
r ı ; petite escorte : le bataillon
'y riva que bien avant dans la nuit.
monsieur de Nemours, disoit
is *Charles IX, et mes bons com-*
r *les Suisses, ma vie ou ma li-*
té étoient en très-grand branle.

C'étoit l'opinion de la cour, mais les calvinistes s'en défendoient comme d'une calomnie ; ils disoient n'avoir pris es mes que pour chasser leurs ennemis d'auprès du roi, *et se sauver*, l'expression de *la Noue*, plutôt ec *les bras qu'avec les jambes*. En déterminant à la guerre, ils résolurent quatre choses : de prendre peu de villes, mais importantes ; de lever une armée *gaillarde ;* de tailler en pièces les Suisses, et de faire prisonnier le cardinal de *Lorraine*, tant pour éloigner de la cour un homme qu'ils regardoient comme un solliciteur per-

Deuxième guerre.

Plan des confédérés

La Noue, ch. 12.

1567. pétuel contre eux, que pour avoir entre les mains un otage en cas de malheur.

Il est mal exécuté.

L'exécution du plan manqua dans presque toutes ses parties. Le cardinal, sachant qu'on lui en vouloit, étoit parti de Meaux, se sauvant à Château-Thierri, disant *qu'il alloit hâter le secours*, et de là à Reims. Son bagage, sa vaisselle et tous ses équipages furent pillés. Le projet contre les Suisses fut suspendu par des pourparlers que la reine entama avec les confédérés, afin de donner le temps à ces auxiliaires de se rendre à Meaux; et une fois renforcés par la présence du roi, il ne fut plus possible aux calvinistes de les entamer. Quant aux grandes villes, ils manquèrent la plupart de celles dont ils espéroient s'emparer, et en prirent d'autres sur lesquelles ils ne comptoient pas; enfin, pour s'être trop pressés, et n'avoir pas donné le temps à l'infanterie de joindre, au lieu d'une armée, ils n'eurent d'abord qu'un corps de cavalerie, propre tout au plus à un coup de main. Malgré ces désavantages, ils allèrent fièrement camper devant Paris.

D'Aubig. t. 1, liv. 4

Ils insultent Paris.

Dès le lendemain il y eut de la part du roi injonction de quitter les armes, assurance d'amnistie pour ceux qui le

Journal de Brulart.

1567.

'eroient dans vingt-quatre heures, et peine capitale prononcée contre les réfractaires; mais ces menaces n'empêchèrent pas les confédérés de persévérer dans l'audacieux projet de bloquer la capitale *avec une poignée de* , et de l'affamer. Ils brûlèrent les moulins, s'emparèrent des ponts dont la possession pouvoit les rendre maîtres des rivières, et mirent de bonnes garnisons dans les châteaux qui commandoient les chemins par où les vivres arrivoient.

Mém. de Condé, t. 1. *La Noue.*

On négocie sans succès.

Ainsi pressée, la reine eut recours à sa ressource ordinaire, la négociation : elle fit faire des propositions d'accommodement; les confédérés s'y prêtèrent : on en vint jusqu'à un projet d'édit, qui n'eut point lieu, moins à cause des prétentions exorbitantes des calvinistes en faveur de leur religion, qu'à cause d'une ruse dont ils s'avisèrent pour gagner la multitude. Ils demandèrent l'assemblée des États et la diminution des impôts, rendus excessifs par le manège des maltôtiers italiens : en même temps ils firent afficher dans les villes dont ils étoient maîtres, qu'ils n'avoient pris les armes que pour obtenir la diminution

1567. des taxes et le soulagement du peuple. La reine, piquée sur-tout de ce qu'en notant les Italiens on sembloit l'attaquer elle-même, ne voulut pas entendre parler d'accord.

Sommation faite aux confédérés.

Ainsi, le 7 octobre, on envoya dans la ville de Saint-Denis, dont les confédérés s'étoient emparés, un héraut chargé d'un ordre du roi, signé par deux secrétaires d'état, qui contenoit l'alternative, ou de mettre bas les armes, ou de déclarer qu'ils confirmoient de nouveau leur révolte, afin que sur cette résolution sa majesté prît les mesures qu'elle jugeroit convenables. Cet ordre étoit adressé à tous et à chacun des chefs qui figurèrent dans les troubles suivans ; savoir, le prince de *Condé ;* les trois frères *Coligni ; Odet*, cardinal de *Châtillon ; Gaspard*, amiral ; *François d'Andelot ; François de Hangest de Genlis ; Georges de Clermont d'Amboise ; François*, comte de *Saulx ; François de Barbançon de Cani ; Jacques de Boucard ; Bayencour de Bouchavannes ; d'Ailli de Péquigny ; Jacques de Brouillard de Lizy ; Antoine de Vaudray de Mouy ; Jean Raguyer d'Esternay ; Gabriel*, comte de *Mont-*

gommeri; et *Jean de Ferrière*, vidame de Chartres. 1567.

Cette signification embarassa les confédérés. Le prince de *Condé*, voyant venir à lui le héraut un papier à la main, lui dit d'un ton courroussé : *Prends garde à ce que tu vas faire ; si tu m'apportes ici quelque chose contre mon honneur, je te ferai pendre. Je viens*, lui répondit le héraut, *de la part de votre maître et du mien, et vos menaces ne m'empêcheront pas d'obéir à ses ordres.* En disant cela, il lui présenta la signification. Le prince dit qu'il feroit sa réponse dans trois jours. *Il la faut dans vingt-quatre heures*, répliqua le héraut, et il se retira.

Leur réponse occasionne une conférence.

On délibéra beaucoup sur cette démarche, dont la fierté déconcerta les confédérés. Ils prirent le parti de présenter une requête plus modeste : Ils demandoient qu'on attribuât à un excès de zèle ce qu'ils avoient dit d'un peu fort sur les impôts et la convocation des États. Ce retour donna aux bien-intentionnés quelqu'espérance d'accommodement ; et comme la reine, malgré les excuses, persistoit dans son mécontentement, le connétable se chargea de renouer les conférences.

1567. *Anne de Montmorenci* d'un côté, le prince de *Condé* de l'autre, chacun avec plusieurs de leur parti, se virent à la Chapelle, village entre Paris et Saint-Denis; mais la négociation échoua dès la première proposition. Les calvinistes demandèrent l'exercice général, public et irrévocable de leur religion : le connétable déclara qu'en accordant des priviléges aux huguenots, le roi n'avoit jamais prétendu que ce fût pour toujours; qu'au contraire son intention étoit de ne souffrir qu'une seule religion dans son royaume. Les deux partis n'ayant pas voulu se relâcher, on se sépara après une altercation assez vive entre le connétable et *Coligni*, son neveu, et on se prépara à la guerre.

Elle est inutile.

Bataille de Saint-Denis. *La Noue.*

Pendant ces délais, l'armée du prince s'augmentoit; il lui vint de toutes les provinces des secours à l'aide desquels il s'établit solidement dans ses postes, résolu d'attendre un corps de reîtres qu'on levoit pour lui en Allemagne; mais quelques efforts que fissent les confédérés pour grossir leur troupe, l'armée royale renfermée dans Paris étoit beaucoup plus nombreuse. Il sembloit donc qu'on ne de-

voit pas différer à attaquer le prince, afin de ne lui pas laisser le temps de se fortifier; les Parisiens le demandoient à grands cris, non qu'ils souffrissent beaucoup du blocus, qui n'embrassoit pas tous les côtés de la ville, mais parce que sachant les soldats calvinistes cantonnés dans les villages des environs, *il leur déplaisoit*, dit la Noue, *d'avoir de tels ménagers en leurs censes, qui étoient fort diligens à les rendre vuides.* 1567.

Le connétable vouloit attendre, espérant toujours quelqu'heureux événement qui rameneroit la concorde, et empêcheroit de verser le sang français; mais on lui fit entendre qu'à force de remettre il devenoit suspect d'intelligence avec les ennemis: il se détermina donc à risquer la bataille; elle se livra le 10 novembre dans la plaine de Saint-Denys, d'où elle a pris son nom. L'armée royale, outre l'avantage du nombre, qui avoit fait croire au connétable que les confédérés refuseroient le combat, avoit encore celui de l'artillerie et du terrain; les calvinistes, au contraire, se virent attaqués au moment qu'un gros détachement, sous la conduite de d'*An-* *Mém. de Tavannes, page 305.*

1567. *delot*, venoit de les quitter pour une expédition de l'autre côté de la rivière : cependant ils osèrent accepter la bataille et se défendirent avec une fermeté qui fit d'abord balancer la victoire ; mais enfin le nombre l'emporta, et les catholiques gagnèrent le champ de bataille.

Mort du connétable.

Brantôme.

Il leur coûta cher ; plusieurs seigneurs de marque y restèrent, entre autres le connétable ; il montra dans cette action, selon sa coutume, une vigueur de jeune homme et une valeur de soldat. Seul, au milieu d'un escadron ennemi, abandonné des siens mis en fuite ou tués à ses côtés, il se défendoit encore, lorsqu'il se vit coucher en joue par *Stuart*, un de ceux qui après la conjuration d'Amboise, forcèrent les prisons de Blois. *Tu ne me connois donc pas*, lui cria Montmorenci ! *C'est parce que je te connois*, répondit le féroce *Stuart*, *que je te porte celui-ci* ; et en même temps il lui lâche son coup, d'assez près pour être lui-même blessé par le connétable presqu'expirant.

Les calvinistes se jetèrent sur lui pour l'emmener : les catholiques l'arrachèrent de leurs mains ; et autant

brisé de ces secousses qu'épuisé par ses blessures, *Montmorenci*, après avoir vu fuir les escadrons ennemis, consentit avec peine d'être transporté à Paris : il y reçut la visite du roi et de la reine, et des témoignoges d'attendrissement de la part des grands, mais peu de marques de regrets du côté du peuple, qui veut qu'on soit tout entier au parti qu'il favorise. Or le connétable, malgré son attachement à la religion catholique, temporisoit quelquefois, et, dans l'espérance de pacifier, mitigeoit les mesures violentes, ce qui ne plaisoit pas aux zélés, qui auroient voulu que, sans égards pour personne, on se fût toujours porté aux dernières extrémités. 1567.

Montmorenci aima sincèrement la religion : quand il la vit sérieusement attaquée, aucune considération humaine ne fut capable de le retenir ; il abandonna parens, amis, intérêts de famille, et se joignit de bonne-foi à ceux qu'il crut unis pour la défendre, quoiqu'ils fussent ses rivaux de fortune : il soutint toujours qu'il n'en falloit qu'une dans l'Etat, et mourut les armes à la main, martyr de son opinion. Il remplit avec foi tous les

1567. devoirs qu'exigeoit de lui sa pénible situation, et expira le troisième jour après la bataille, avec la courageuse résignation d'un héros chrétien.

Nous avons vu qu'il étoit *rabroueur* et peu endurant : ce caractère se montra jusqu'au dernier moment. On rapporte que le religieux qui le confessoit, l'impatientant apparemment, en cherchant à le rassurer contre les terreurs de la mort : *Laissez-moi, mon père*, lui dit le connétable; *pensez-vous donc que j'aie vécu près de quatre-vingts ans avec honneur, sans avoir appris à mourir un quart-d'heure.*

Mém. de la Vieillev. t. 5, p. 174. Comme il arrive quelquefois qu'après une vive querelle, confus des excès auxquels ils se sont laissés emporter, les rivaux épuisés gardent un morne silence; triste d'une victoire remportée sur les Français, la cour resta quelques jours dans l'inaction. En effet, disoit au roi en soupirant, le maréchal de la Vielleville, *ce n'est point Votre Majesté qui a gagné la bataille, encore moins le prince de* Condé. *Et qui donc*, demanda *Charles IX* avec vivacité? *Le roi d'Espagne*, répondit le maréchal. Ce prince réellement jouoit la cour de

France. Après la bataille de Saint-Denis, il permit au duc d'*Albe* d'envoyer quelques troupes au roi, mais pas assez pour opérer la destruction des calvinistes, dont l'existence lui faisoit espérer la continuation des troubles. 1567.

Bravade et retraite forcée des confédérés.

Pour eux, dès le lendemain de leur défaite, ils se représentèrent en bataille devant Paris, et brûlèrent quelques moulins par bravades; mais ensuite ils gagnèrent à grandes journées les frontières de la Lorraine, où ils comptoient trouver les reîtres qui devoient les renforcer: l'armée royale s'ébranla à la fin, et se mit à leur poursuite.

Il y avoit des différences frappantes entre les deux armées: celle du roi étoit bien vêtue, bien payée, attendue dans de bons logemens fournis de vivres et de fourages; mais elle avoit pour chef le duc d'*Anjou*, enfant de seize ans, qui fut nommé lieutenant-général du royaume, sous prétexte qu'il étoit au-dessous du roi de marcher en personne contre des rebelles. Une multitude de capitaines, de princes du sang, de maréchaux de France, lui servoient de conseil, ou plutôt, jaloux les uns des autres, comman-

1567. doient tous, se contredisoient et causoient une confusion générale.

Les calvinistes n'avoient que leurs armes : on n'avoit pourvu ni à la solde, ni aux équipages, ni aux asiles; il falloit aller chercher des vivres dans des villages écartés, arracher le pain au paysan surpris, ou forcer les petites villes et les bourgades. C'étoit avec ces incommodités qu'ils marchoient vers la Lorraine, dans la plus mauvaise saison de l'année, harassés, couverts de boue, excédés de fatigue ; mais pleins de courage, et d'une juste confiance dans la capacité et la bonne intelligence de leurs chefs. Au moyen de nouvelles propositions d'accommodement qui furent faites dans la vue d'arrêter leur marche, leur arrière-garde fut atteinte et mise en fuite près de Châlons, par l'avant-garde royale commandée par le duc de *Montpensier*. Entourés de villes ennemies, une nouvelle défaite devoit les ruiner entièrement. Mais la mésintelligence des chefs catholiques, retarda l'arrivée du corps d'armée. Le prince de *Condé* et *Coligni* en profitèrent pour hâter la retraite au-delà de la Meuse. Ils la passèrent à St.-Mihel, couverts par leur cavalerie, qui les re-

joignit aussitôt, et ils firent une telle 1567.
diligence que l'armée royale les perdît de vue.

On étoit à la fin de décembre, lorsqu'ils se trouvèrent ainsi en sûreté, au delà de la Meuse : ils se flattoient d'être joints, en arrivant, par les troupes auxiliaires de *Jean Casimir*, second fils de l'électeur palatin ; mais après cinq jours d'attente *on n'en savoit pas plus de nouvelles que lorsqu'on étoit devant Paris ; ce qui engendra du murmure parmi aucuns, même de la noblesse, qui donnoient des attaques assez rudes à leurs chefs, en leurs devis ordinaires ; tant l'impatience est grande parmi notre nation !*

Ils fuient hors du royaume. *La Noue, deuxièmes troubles.*

Le prince de *Condé*, *d'une nature joyeuse*, se moquoit si à propos de ces gens *colères et appréhensifs*, qu'il les forçoit à rire eux-mêmes. L'amiral, *avec ses paroles graves*, leur faisoit honte, et les obligeoit à se taire : quand on parloit de se séparer, il disoit qu'au contraire si les reîtres ne venoient pas, il faudroit les aller chercher jusqu'au lieu marqué pour leur rendez-vous ; qu'il n'y avoit de salut que dans cette jonction. *Mais s'ils ne s'y fussent pas trouvés*, s'objecte la Noue, *qu'eus-*

1567. *sent fait les Huguenots? Je pense*, répond-il, *qu'ils eussent soufflé dans leurs doigts, car il faisoit grand froid*. Ce n'est en effet que par des plaisanteries qu'il faut répondre à ces gens désespérans, qui mettent toujours les choses au pire. En fait de risques, combien de circonstances dans lesquelles il faut prendre conseil du moment!

...nction des ...res. Les confédérés ne furent pas réduits à cette extrémité. On apprit enfin, que le prince *Casimir* approchoit. *Ce ne fut plus pour lors que chansons et gambades, et ceux qui avoient le plus crié sautoient le plus haut*. Mais nouvel embaras! on sut que les reîtres, troupes mercénaires, comptoient, en se joignant, toucher au moins cent mille écus, et il n'y en avoit pas deux mille dans la caisse. La reine *Elisabeth* s'étoit chargée de faire les fonds de cette levée. Toujours liée avec les huguenots, elle s'y croyoit alors d'autant plus autorisée, que la cour de France venoit de lui refuser la restitution de Calais, stipulée au traité de Cateau Cambrésis, sous prétexte qu'elle en avoit infirmé la clause par ses menées constantes tant en France qu'en Ecosse.

Mais son argent n'étant pas prêt, ou n'ayant pu parvenir encore, *là convint-il de faire de nécessité vertu*. Le prince 1567.
Condé et les autres chefs représentèrent leurs besoins aux officiers; ceux-ci haranguèrent les soldats : aux motifs de l'honneur, les ministres joignirent ceux de la religion; chacun se dépouilla de ses bagues, chaînes, joyaux et de tout ce qui pouvoit faire de l'argent : la commune détresse faisoit qu'on s'excitoit les uns les autres. Seulement quand il fut question de presser *les disciples de la picorée, qui ont cette propriété de savoir vaillamment prendre et lâchement donner, là fut l'effort du combat*. Néanmoins ils s'en acquittèrent *beaucoup mieux qu'on ne cuidoit. Jusqu'aux gougeats, chacun bailla, et l'émulation fut si grande, qu'à la fin on réputa à déshonneur d'avoir peu contribué*. Exemple peut-être unique d'une armée sans paie, dont chaque soldat se prive de son nécessaire pour en soudoyer d'autres. De ces contributions volontaires on forma une somme d'environ quatre-vingt-dix mille res, dont les reîtres se contentèrent. Ainsi réunis, ils rentrèrent en France dans les premiers jours de janvier 1568.

1568.

Les calvinistes rentrent en force dans le royaume.

Ce n'étoit plus une troupe errante, reculant devant un ennemi victorieux et puissant; mais une armée leste, pleine de confiance, capable désormais d'affronter le vainqueur. Ils résolurent de porter la guerre autour de la capitale, afin que la cour, voyant de plus près les calamités, se prêtât plus facilement à la paix. Dans une négociation qui s'étoit entamée après la bataille de Saint-Denys, pendant que le prince poursuivi se retiroit vers la frontière, il avoit senti le désavantage de traiter en fuyant. Maintenant, en état d'attaquer, il comptoit bien donner la loi à son tour; tout dépendoit des opérations militaires. Les confédérés résolurent de tenter quelqu'exploit qui donnât du lustre à leurs armes. Ils s'avancèrent fièrement à travers la France, et grossirent leur armée de plusieurs corps considérables, qui les joignirent à leur passage en Bourgogne ou dans l'Orléanais, malgré l'opposition de *Louis de Gonzague*, devenu récemment duc de *Nevers*, par son mariage avec la fameuse *Henriette de Clèves*. Forts alors de vingt mille hommes, ils mirent le siège devant Chartres, avec dessein d'affamer Paris, qui tiroit ses

ovisionnemens principaux de la 1568.
a e.

I reine avoit toujours entretenu urparlers. Si *Catherine*, comme l' soupçonne, mit sa félicité à uv ier seule, et à être unique maî- e des affaires, elle eut alors tout de se satisfaire. Sous un roi ma- , capable par conséquent de don- du poids aux décisions, mais trop ie pour les former, elle dominoit le c il par des ministres qui lui étoient t dévoués. Sous un général enfant, c mandoit par des capitaines pla- sa main, et révocables à sa vo- té. Dans l'armée, dans le cabinet, t t rouloit sur elle; mais aussi mon- tr -elle une activité infatigable.

Activité de la reine.
Journal de Brulart.
Mém. de Condé, t. 1.

Après la bataille de St.-Denys, *Catherine* avoit fait présenter au prince de *Condé* des propositions insidieuses, pour tâcher de retarder sa marche et de le faire battre; mais soit mauvaise volonté, soit négligence, les généraux royalistes le laissèrent échapper. La reine, se doutant de quelque connivence, part de Paris le 3 janvier, examine les fautes sur les lieux, et révoque les commandans qu'elle croit coupables. Elle confère à Châlons avec le cardinal de *Châtillon*, chargé par les

1568. confédérés de lui porter des paroles d'accommodement. Ne tombant pas d'accord, *Catherine* assigne un rendez-vous au prélat à Vincennes, revient à Paris, dirige par elle-même la nouvelle négociation, qui ne réussit pas encore. Enfin, voyant qu'il n'y a point de milieu entre une prompte paix et une bataille dans le cœur de la France, elle indique une dernière conférence à Lonjumeau. Les plénipotentiaires furent d'un côté, *Gontaut de Biron*, maréchal de camp, et de *Mesmes*, seigneur de Malassise, maître des requêtes; de l'autre, le cardinal de *Châtillon* et son conseil. On y admit pour médiateurs, un envoyé d'Angleterre et un envoyé de Florence.

On fait la deuxième paix.

L'armée brillante des calvinistes se fondoit devant Chartres, habilement défendue par *Lignières*. L'argent du roi, habilement distribué, occasionnoit une grande désertion entre les Allemands. Les Français, las d'une guerre qu'ils avoient cru devoir se terminer par la surprise de Meaux, et qui duroit cependant depuis cinq mois, murmuroient hautement. Des compagnies entières quittoient le siège et s'en retournoient dans leurs maisons. Afin d'augmenter le mécontentement, on

glissa dans le camp une copie des conditions qu'accordoit le roi, et que le prince refusoit : savoir, promesse du libre exercice de la religion prétendue réformée, et engagement solennel de payer les Allemands. Les chefs auroient voulu des sûretés ; et quelques avantages pour eux-mêmes ; mais dans la crainte de se voir tout-à-fait abandonnés, ils signèrent la paix, qui fut publiée le 23 mars. Les conditions furent que les huguenots rendroient les places dont ils s'étoient saisis ; que les troupes étrangères levées de part et d'autre, seroient congédiées ; que le roi feroit l'avance de la solde de celles des confédérés, mais qu'il en seroit remboursé ; qu'enfin il pardonnoit tout, rendoit aux confédérés ses bonnes grâces, renouveloit, autorisoit et promettoit de faire exécuter, selon sa forme et teneur, l'édit de pacification de 1563, sans aucune des restrictions de l'édit de Roussillon. Par allusion à *Armand de Gontaut*, baron de *Biron*, qui étoit boîteux, et au seigneur de *Malassise*, les deux plénipotentiaires de la cour, elle fut appelée *la paix boîteuse et mal assise*, *et la petite paix*. *Ceux qui ne s'y fièrent*

1568.

Le Labour. sur Castelnau, liv. 7.

1568 *pas*, dit le Laboureur, *furent les plus habiles*.

Excès des reîtres.

Castelnau, livre 6.

La paix ayant été publiée, on licencia les armées. Il étoit stipulé qu'à mesure que les Allemands évacueroient le royaume, les troupes d'Espagne, du pape et des Suisses, appelées par le Roi, en sortiroient aussi; m: on ne songea qu'à se débarasser des reîtres. Il leur étoit dû de grosses sommes. La cour avoit promis de l payer, et il ne se trouva pas d'argent dans les coffres. On espéra qu'ils se contenteroient de promesses. A la seule proposition, cette soldatesque intéressée se souleva, et tourna ses drapeaux vers Paris, menaçant de mettre tout à feu et à sang dans les environs. On se trouva pour lors fort embarassé. Quelques-uns du conseil proposèrent de mander d'autres Allemands qui, si la paix ne se fût pas faite, devoient venir au secours du roi, sous la conduite de *Jean Guillaume*, duc de Saxe, fils de l'électeur de Saxe dépouillé par *Charles-Quint*, et beau-frère de *Casimir*, et de détruire ainsi les reîtres les uns par les autres: mais outre que cette ressource étoit eloignée, il y avoit à craindre que ces

:rs, se trouvant en présence, au 1568.
de se battre, ne joignissent leurs
, et ne pillassent de concert.
jugea donc plus expédient de les
r; et *Castelnau*, accoutumé
ter avec eux, fut chargé de la
ission.

ır donna quelqu'argent, et leur
fit :rer d'autre qui devoit venir
ıt la marche. Ils se mirent en
dans cette confiance; mais plus
les voyoit s'éloigner de Paris, moins
ur étoit pressée de tenir sa pro-
. Frustrés de leur attente, les
entrèrent en fureur. *Castelnau*,
u d'eux, courut risque de la
Ils l'emmenèrent comme otage
mmes qui leur étoient dues, et
t un dégât affreux par tous les
: de leur passage. On s'accommoda
dant, moyennant un cadeau fait
leur chef, qui alors trouva le moyen
contenir; ils relâchèrent *Cas-*
u, et sortirent du royaume char-
g butin.

Le prince de *Condé*, l'Amiral et les autres, de chefs puissans devenus simples particuliers, se retirèrent dans leurs châteaux. Sans doute ils ne comptoient pas beaucoup sur cette paix, puisque les personnes même désinté-

Ce qu'on pensoit de cette paix. *Pasquier*, livre 5, let. 6.

1568. ressées en prévoyoient une suite favorable. Au moment de leur d *Pasquier* écrivoit à ses amis : *S'il quelques embûches, les hugu seront pris, parce que le prince* Condé *est à Noyers, en Bourgog* d'Andelot, *en Bretagne;* la Roch cauld, *en Angoumois;* d'Acier, *Bourgogne; le vicomte de* Montgl Berniquet, *en Gascogne; les seig de* Genlis *et de* Mouy, *en Picar* Montgommeri, *en Normandie; sont poursuivis chaudement, il pourront se sauver.* Au contraire *Laboureur* remarque que cette sion fut leur salut, parce que, les prendre, *il auroit fallu tend rets aussi grand que le roya* entreprise téméraire et folle, qu pendant pensa réussir.

Disposition à une rupture. *De Thou*, livre 44. *Davila*, l. 4.

Le court intervalle qu'il y eut la paix et la guerre, ne ressembla cette fois, aux calmes qui avoient qu'alors servi comme de sépar entre les temps orageux. On resp ordinairement, et ce n'étoit qu' quelques mois de tranquillité, q entendoit des bruits sourds, pr de nouvelles tempêtes. Ici il n'y aucune marque de réconciliation, se quitta avec un silence som

e fâchés d'avoir été forcés de 1568.
r.

système de la cour parut abso- changé. Ce n'étoient plus ces nens qui montroient des res- es au parti calviniste, qui lui t entrevoir que si les circons- ne permettoient pas toujours ter la fougue de ses ennemis, du ne souffriroit-on pas qu'il fût nt opprimé; il sembloit, au re, qu'on prît tous les moyens ulever le peuple. Les chaires re- soient d'invectives contre les sec- , de réflexions séditieuses sur la , d'exhortations à la rompre. On oit hardiment ces maximes abo- bles, il ne faut pas garder la foi rétiques, et que c'est une ac- juste, pieuse, utile pour le salut, massacrer. Les fruits de ces urs étoient, ou des émeutes pu- ues, ou des assassinats dont on oit obtenir justice. Malheur s Paris, malheur dans les provinces, ix qu'on savoit conserver, ou lement avoir eu des liaisons avec chefs! le poignard, le poison, le lice lent du cachot, les détrui- it, et avec eux les inquiétudes qu'ils uvoient causer.

Les calvinistes maltraités.

Leurs partisans appelés *Politiques.*

Ce qui les embarassoit dav
c'est qu'ils n'avoient plus au
roi personne en état de leur fa
ser des avis certains. La rei
reconnu, par le mauvais succès
ques-uns de ses projets, qu'il
des indiscrets ou des traîtres
le conseil d'état, en forma ur
culier, que *Davila* dit être l
du conseil privé. Le chancelie
exclu, comme le plus suspect, e
disgrâcié, obligé de se retir

ption odieuse, comme si on leur eût r hé qu'ils sacrifioient leur cons- (à des intérêts humains. 1568.

L peur que ce parti modéré ne se tutiât, la reine fit signer à la cour, envoya aux gouverneurs de pro- es un formulaire de serment, par uel on s'obligeoit de ne reconnoître les ordres du roi exclusivement à s autres; de ne prendre les armes pour lui, de renoncer à toute en- : secrète qui n'auroit pas son eu formel, et de lui donner connois- de celles qu'on découvriroit; un mot, d'être à jamais unis de r et d'esprit avec les catholiques, ur la défense de la patrie. Cette rnière clause donna occasion, sur- ut dans les provinces attachées aux *Guises*, d'ajouter au formulaire des termes encore plus forts, dans lesquels on reconnoît déjà les principes per- nicieux sur lesquels s'appuya la ligue.

On fait signer une formule contre eux.

Journ. de Henri III, t. 3, p. 31.

Il ne fut donc plus permis d'être zélé à demi. A la cour, à la ville, tout s'enflamma du feu qui dévoroit le cardinal de *Lorraine*, dont les conseils vifs et tranchans paroissoient diriger les démarches de la reine. En revanche, c'étoit aussi contre lui que les réformés amonceloient les injures

Déchaînement et tors des deux partis.

1568. dans tous leurs écrits, même dans ceux qu'ils adressoient au roi et à la reine : leur haine ne leur permettoit d'y observer ni égards ni respect. Les manifestes, les plaintes, les écrits apologétiques se succédoient avec une rapidité prodigieuse. Tous tendoient à prouver que le parti opposé avoit manqué le premier aux engagemens du traité; mais au fond, ni les uns ni les autres ne s'étoient portés à l'exécuter de bonne-foi. La cour ne congédia pas ses troupes étrangères. Les confédérés gardèrent celles de leurs places qu'ils purent se dispenser de rendre entr'autres Castres, Montauban, Alby Sancerre, et sur-tout la Rochelle, qui leur fut bien utile par la suite.

La reine pousse à bout le prince de Condé.

Comme l'argent est le nerf de la guerre, la reine s'attacha à ôter au prince de *Condé* toute ressource de finances. On lui demanda le remboursement des cent mille écus d'or avancés aux reîtres pour les faire sortir du royaume; et de peur que la nécessité de lever cette somme ne lui fournît les moyens d'en amasser d'autres, le roi déclara qu'il ne prétendoit pas que cet argent fût pris sur tous les calvinistes indistinctement; mais seulement sur les chefs, qui s'étoient rendus

auprès de ces étrangers, cautions du paiement. 1568.

Il n'y eut personne qui ne sentît le but d'une pareille demande. Les confédérés, pour détourner ce coup, envoyèrent à la cour *Téligny*, pauvre gentilhomme, que son mérite éleva depuis à l'alliance de l'Amiral, dont il épousa la fil e. Ils écrivirent aussi à la duchesse de *Savoie*, qu'ils savoient avoir quelque crédit auprès de la reine mère, la conjurant d'engager *Catherine* à ne les pas jeter dans le désespoir.

La reine veut le faire enlever.

Mémoires de Tavann. pag 314

Le Labour. tome 2.

Castelnau, Livre 7.

Mais le parti étoit pris de ne plus rien ménager. Le prince demeuroit dans son château de Nogent ou Noyers en Bourgogne; l'amiral vint l'y trouver, pressé par son inquiétude. Pendant qu'ils délibéroient sur l'état de leurs affaires, la province se remplissoit de soldats : les ponts, les gués, les moindres passages étoient gardés; des troupes nombreuses distribuées d. ns les environs de son chateau, l'investissoient, et *Tavannes*, commandant en Bourgogne, eut ordre de l'arrêter. Ce rusé politique ne voulut ni prendre sur lui cette odieuse commission, ni en voir un autre chargé

1568. dans son gouvernement. Il fit donc passer auprès de Noyers des courriers avec des lettres dans lesquelles il écrivoit à la cour : *Le cerf est aux toiles, la chasse est préparée.* Il envoya aussi des hommes sonder les fossés du château.

Il se sauve à la Rochelle. *Matthieu*, t. 5, p. 312.

Les émissaires de *Tavannes* furent pris, selon son dessein. On les questionna. Ce qu'on tira d'eux, joint aux lumières qu'on avoit d'ailleurs, fit un corps de preuves qui ne souffroit plus de délais. A la fin d'août, le prince de *Condé* et l'Amiral sortirent de Noyers, aussi secrètement que pouvoit le permettre l'attirail embarassant qu'ils traînoient après eux. Ils menoient, partie à cheval, partie en litières, la princesse, sa fille aînée, d'autres enfans en bas âge, l'épouse de d'*Andelot*, et un enfant à la mamelle, des nourrices et d'autres femmes, tout cela sous une escorte de cent cinquante hommes. Cette foible troupe, marchant le jour et la nuit, franchit les défilés des montages, passe la Loire près de Sancerre, à un gué jusqu'alors inconnu; et malgré les corps-de-garde postés de tous côtés, malgré les corps de cavalerie embusqués dans tous les

passages, elle arrive sans accident à la Rochelle le 18 septembre. 1568.

La collusion de *Tavannes* est manifeste : celle du maréchal de la *Vielleville*, qui commandoit en Poitou, n'est pas si prouvée ; il y a seulement grande apparence que ne voulant pas non plus arrêter le prince, il se laissa exprès amuser par des complimens. Quand *Condé* fut arrivé à la Rochelle, il écrivit au maréchal en plaisantant : « J'ai tant fui que j'ai pu, et que « terre m'a duré : mais étant à la Ro- « chelle, j'ai trouvé la mer ; et d'au- « tant que je ne sais nager, j'ai été « contraint de tourner la tête, et de « regagner la terre, non avec les pieds, « mais avec les mains, et me défendre « de mes ennemis ».

Les autres chefs se mettent aussi en sûreté.

Troisième guerre.

Pasquier, liv. 5, let. 7.

Cayet.

Les mesures prises, contre les autres chefs du parti, échouèrent également. Le cardinal de *Châtillon*, qui étoit dans son évêché de Beauvais, presque sous les yeux du roi, se sauva en Normandie : il y prit un habit de matelot, se jeta dans un esquif, et passa en Angleterre, où il devint très-utile aux confédérés par ses négociations. La reine de Navarre, que *Montluc* étoit chargé d'arrêter et d'amener à

1568. la cour, de *Béarn*, où elle s'étoit retirée avant la dernière guerre, vint aussi à la Rochelle, avec son fils et sa fille, de l'argent et des troupes. *Soubise*, *Montgommeri*, le vidame de *Chartres*, d'*Andelot*, la *Noue*, *Genlis*, *Mouy*, d'*Acier*, *Morvilliers* levèrent des soldats, chacun dans les provinces du royaume où ils se trouvoient. La guerre commença ainsi de tous côtés en même temps : tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, dispersés, réunis, avançant toujours à travers les embuscades dressées de toutes parts, les uns se joignirent au prince, les autres attirèrent sur eux, et tinrent en échec, des armées, qui, rassemblées, auroient écrasé en une seule campagne, les forces qu'on ramassoit à la Rochelle. Quelques-uns voltigeant sur les frontières tinrent le royaume ouvert aux Allemands, qu'on rappela.

Fausses mesures de la reine.

Jamais on ne connut mieux le caractère de *Catherine* : prompte à concevoir, vive à exécuter, mais sans ressources sitôt que ses projets manquoient, et qu'il n'y avoit point lieu à traiter de la paix. Or, dans cette occasion, elle n'étoit pas seulement proposable ; la rupture portoit avec soi trop de carac-

tères de mauvaise volonté. Le dépit, mauvais conseiller, prit donc la place de la prudence, et fournit les expédiens. On vit paroître édits sur édits contre les religionnaires; il leur fut défendu, sous des peines rigoureuses, de s'assembler : le roi révoqua en entier l'édit de pacification de 1563, confirmé par la dernière paix; défendit, sous peine de mort, l'exercice de toute autre religion que la catholique; ordonna à tous ceux qui professoient la nouvelle, de se démettre de leurs emplois publics; et le parlement ajouta à cette loi, qu'il ne seroit désormais admis à la magistrature personne qui ne promît par serment de vivre dans la religion catholique. Pour mettre à exécution ces édits, le duc d'*Anjou* fut nommé généralissime, et on lui dressa une forte armée, qui auroit accablé les confédérés, si elle avoit été prête dans le premier moment de leur surprise.

1568.

Les calvinistes en profitent.

La Noue.

Mais, comme si la cour eût été d'intelligence avec eux, elle leur laissa tout le temps qu'ils voulurent : ils l'employèrent à entamer des négociations en Angleterre, en Allemagne, et dans tous les lieux d'où ils espéroient du secours. Ils composèrent des manifestes,

1568. des apologies, dans lesquels tout le fort des reproches tomboit toujours sur le cardinal de *Lorraine :* enfin ils amassèrent des provisions de vivres, d'armes et de munitions de toutes espèces. L'Amiral, sur le bord de la mer, se souvenant de sa dignité, équipa une petite flotte et des vaisseaux détachés, qui firent la course : ils revinrent chargés de butin enlevé aux Flamands, sujets d'Espagne, et l'argent de ces prises grossit le trésor calviniste.

Cruautés [exe]rcées dans [ce]tte guerre. [L]e *Labour.* [to]me 2.

Il ne fut pas besoin, comme dans les dernières guerres, de mettre en œuvre l'éloquence des ministres, pour engager les réformés à prendre les armes. La révocation subite des édits faisant sentir aux moins clairvoyans que c'étoit une guerre de religion, ils coururent en foule s'enrôler sous les drapeaux du prince de *Condé*. Des armées entières voloient des extrémités du royaume à son secours ; la terreur les précédoit, le pillage, le massacre, l'incendie faisoient des déserts de tous les lieux de leur passage ; ils s'acharnoient principalement sur le clergé. *Jacques de Crussol*, baron d'*Acier*, frère d'*Antoine de Crussol*, premier duc d'*Uzès*, et digne émule du baron

des *Adrets* pour la cruauté, leva dans le Languedoc et le Dauphiné jusqu'à vingt-cinq mille hommes. « Il avoit pour « enseigne une cornette de taffetas « vert, sur laquelle on voyoit un hydre, « dont toutes les têtes étoient diver« sement coiffées en cardinaux, en « évèques et en moines, qu'il exter« minoit sous la figure d'un Hercule ». 1568.

Cette enseigne, déployée à la tête d'une troupe déjà échauffée par l'enthousiasme, étoit pour chaque soldat une exhortation à se signaler par des exploits tels qu'ils étoient dépeints sur ses drapeaux. Aussi tout ce qui paroissoit tenir au culte de la religion romaine, éprouva leur fureur, devenue rage et férocité. Ils démolirent les églises, détruisirent de fond en comble les monastères, passèrent au fil de l'épée les prêtres, les religieux, et jusqu'aux religieuses, que les derniers outrages ne sauvoient pas de la mort. M. *de Thou*, rapporte que *Briquemaut*, un de leurs chefs, prenoit plaisir à mutiler les prêtres qu'il avoit massacrés, et qu'il se fit de leurs oreilles un collier qu'il portoit comme une parure. *De Thou* t. 10, p. 124.

La soldatesque catholique ne montra pas moins de cruauté dans cette guerre, où l'on vit renouveler toutes *Brantôme* t. 8, p. 313.

« *mandé à M.* Babelot. C'étoit u
« delier, savant homme, auqu
« amenoit aussitôt le prisonnie
« lui un peu interrogé, étoit au
« condamné à mort et exécut
« c'étoit une belle femme et fille
« leur disoit non plus autre chos
« non : *Je vous recommande à*
« *sieur mon Guidon, qu'on l*
« *mène* Ce Guidon étoit mo
« de *Montoiran*, de l'ancienne
« son de l'archevêque *Turpin*, trè

qu'un génie infernal a pu seul inventer, et dont frémissent également l'humanité et la pudeur; mais il résulte du récit de *Brantôme*, que le démon des guerres civiles détruit toute bienséance et toute humanité, dans ceux-là même, à qui un rang distingué sembleroit devoir inspirer des sentimens au-dessus du vulgaire. 1568.

Les deux grandes armées se mirent en mouvement à la fin de l'année. Le prince de *Condé* et l'Amiral, ces proscrits, qui, trois mois auparavant, fuyoient sans être sûrs d'un asile, traînant après eux leurs familles éplorées, sortirent des marais du Bas-Poitou, avec des forces capables de tenir tête à toutes celles que le roi avoit pu rassembler : ils s'avancèrent jusqu'à Loudun, où ils trouvèrent le duc d'*Anjou*, qui paroissoit, comme eux, ne chercher que l'occasion de livrer bataille, et de se mesurer avec le prince de *Béarn*.

Les deux armées en présence.

Mais le froid étoit si vif que les courages sembloient aussi engourdis que les corps; les deux armées restèrent quatre jours en présence, sans fossés, haies ni rivières qui les séparassent, et cependant à peine y eut-il quelques escarmouches. L'armée du duc d'*An-*

Elles se séparent sans coup férir.

568. *jou* souffrit encore plus que celle du prince, parce que celle-ci étoit à l'abri dans les fauxbourgs de Loudun, au lieu que les royalistes campoient exposés à toute la rigueur de la saison; aussi se retirèrent-ils les premiers vers *Chinon*, mettant la Vienne entre les deux armées : les confédérés ne tardèrent pas à suivre leur exemple. Ils eurent l'honneur de la campagne, puisqu'ils conservèrent leurs conquêtes dans le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge, où leurs troupes trouvèrent de bons quartiers d'hiver.

[...]at floris- [...] du prin- [...]e Condé. 1569. [...]e *Thou*, [...]ct 45. [...]*vila*, l. 4.

Les affaires du prince de *Condé* se trouvoient ainsi dans un état bien plus florissant que les commencemens n'avoient laissé espérer. Beaucoup de villes, ou soumises, ou qui n'attendoient que l'occasion de se livrer, des provinces entières subjuguées, une foule de noblesse aguerrie, unie par les mêmes sentimens, et se prêtant la main d'un bout du royaume à l'autre; enfin une puissante armée, commandée par d'habiles généraux, tout cela promettoit au prince l'avenir le plus flatteur. On ne sait si c'est dans ce temps, qu'enivré de ses espérances, il fit battre une monnoie qui portoit son portrait, et pour

légende ces mots : *Louis XIII, premier roi chrétien de France.* D'autres prétendent, ou que cette monnoie n'a jamais existé, ou qu'elle a été supposée par ses ennemis, pour le rendre odieux. Quoi qu'il en soit, s'il n'affecta pas le titre de roi, il en exerça toutes les fonctions : droit de vie ou de mort, levée de deniers, confiscation, vente de biens d'église, ambassade chez l'étranger, traités et conventions publiques avec les princes voisins, pensions, gratifications, enfin tout ce qui caractérise la puissance suprême, le prince de *Condé* osa se le permettre, et sa hardiesse étoit couronnée du succès. 1569.

Les princes d'Italie envoyèrent des troupes au roi ; quelques-uns de ceux d'Allemagne en firent autant, sous la conduite du marquis de *Bade :* mais le prince de *Condé* persuada la neutralité à l'empereur et au duc de *Saxe*, pendant qu'il tiroit de l'Angleterre des canons et de nouveaux renforts en argent et en hommes, et qu'il lui venoit des bords du Rhin une nouvelle armée, commandée par un prince de la maison Palatine de Bavière, *Wolffgang*, duc de *Deux-Ponts*, puis de *Neubourg* et *Sultzbach*. Troupes étrangères au secours des deux partis.

6

1569.

Bataille de Jarnac.

La Noue, troisièmes troubles, ch. 3.

Mém. de Condé, t. 6.

La jonction de ces forces fixoit l'attention des deux partis. *Condé* vouloit gagner le centre de la France, pour recevoir les Allemands sitôt qu'ils y auroient pénétré. *Tavannes*, qui ne paroissant qu'en second sous le duc d'*Anjou*, et qui commandoit réellement, s'appliquoit à resserrer les confédérés dans les provinces qu'ils occupoient, et à les empêcher de s'étendre, dût-il, pour y réussir, hasarder une bataille. Dans ces dispositions, on s'observoit des deux côtés, tâchant de se surprendre. Quelque part que le prince de *Condé* portât ses pas, il trouvoit en face le duc d'*Anjou* : plusieurs fois on crut l'action prête à s'engager ; il y eut de vives escarmouches, des corps entiers combattirent ; enfin la querelle se décida le 13 mars, sur les bords de la Charente, auprès de Jarnac, petite ville frontière du Limousin et de l'Angoumois.

Depuis plusieurs jours les deux armées s'observoient, chacune sur un bord de la Charente. L'armée royale, au midi du fleuve, interceptoit la jonction du prince avec les secours des provinces méridionales ; mais, par sa position, elle lui laissoit le chemin libre au nord, pour gagner le Berry, et

de là la Loire, où il devoit se réunir 1569.
aux Allemands. Déjà un gros corps de son armée s'étoit ébranlé pour suivre cette route. Il se disposoit à faire suivre le reste, calculant que le temps nécessaire à l'armée royale pour jeter un pont sur la rivière et pour passer, lui permettroit de gagner plusieurs marches. Cette supputation se trouva fausse : *Tavannes* fit jeter non-seulement un pont, mais deux. Le passage s'exécuta au milieu de la nuit, avec un tel secret, que les corps-de-garde ennemis ne s'en aperçurent point. Il est vrai que par une négligence impardonnable et qui provenoit de leur sécurité, ils s'étoient éloignés du rivage, malgré les ordres précis des chefs. Ceux-ci n'eurent point le temps de rassembler leur infanterie, dont les quartiers étoient trop séparés, et le prince de *Condé*, avec une partie de sa cavalerie seulement, chaudement poursuivi par les royalistes, se trouva réduit à la fâcheuse alternative de fuir ou de combattre avec désavantage.

Victoire des catholiques.

Funeste sort du prince de Condé.

D'Aubigné, tome 1, livre 5, page 394.

En condamnant la conduite d'un prince du sang qui porte les armes contre son roi, on ne peut s'empêcher de s'intéresser au sort de l'infortuné *Louis de Condé*, ce prince aimable,

1569. entraîné dans le tourbillon des guerres civiles, comme par une fatalité inévitable. Il se retiroit à la hâte, tâchant de joindre le reste de son armée, qui se rassembloit; mais, pressé par les escadrons du duc d'*Anjou*, il est forcé de tourner bride. Au moment qu'il mettoit son casque pour charger, le cheval du duc de la *Rochefoucauld* lui cassa la jambe d'un coup de pied. Sans être troublé par la douleur de la blessure, *Condé* harangue ses gens, et fond tête baissée sur l'ennemi. Le nombre accable bientôt sa foible troupe. Environné de tous côtés, renversé de son cheval, il combat encore long-temps un genou en terre, et ne se rend enfin que quand ses forces épuisées ne lui permettent plus de se défendre. On lui avoit promis la vie; mais dans l'instant arrive *Montesquiou*, capitaine des gardes du duc d'*Anjou*, qui lui cassa la tête d'un coup de pistolet par derrière. Il n'avoit que trente-neuf ans.

La Noue, ch. 23.

Il avoit été, dit Brantôme, *recommandé à plusieurs favoris de monseigneur.* On croit qu'il y eut des ordres de n'épargner aucun des calvinistes un peu distingués. Le fameux *Stuart*, meurtrier du connétable, fait prisonnier dans cette action, fut tué après la

Et de quelques autres.

bataille, à coups de poignards; d'autres périrent comme lui, assassinés de sang-froid. Déjà le sévère *Montpensier* avoit prononcé au brave *la Noue* sa sentence de mort. *Mon ami*, lui dit-il durement, *votre procès est fait, et de vous, et de tous vos compagnons; songez à votre conscience. Martigues*, capitaine de l'armée royale, qu'on appeloit *le soldat sans peur*, ancien camarade de *la Noue*, le sauva, et il fut ensuite échangé. 1569.

Espérances de la cour.

La nouvelle de cette victoire vola bientôt par toute la France; le roi la reçut à Metz où il s'étoit rendu pour appuyer de sa présence le duc d'*Aumale*, qui commandoit une armée destinée à empêcher le duc des *Deux-Ponts* d'entrer dans le royaume. La cour ne manqua pas de se flatter qu'après la mort du chef, le duc d'*Anjou* n'auroit point de peine à exterminer les restes de la faction; mais, contre toute apparence, une perte si grande n'apporta presqu'aucun changement aux affaires.

Ren[d]ues vaires par la reine de Navarre.

Les réformés eurent obligation de leurs ressources à la fermeté de *Jeanne d'Albret*, reine de Navarre. Instruite de leur déroute, elle part de la Rochelle, et se rend en diligence à Co-

1569. gnac, ville de l'Angoumois, où s'étoient rassemblés l'Amiral, d'*Andelot*, les autres capitaines, et les débris de l'armée. Elle menoit avec elle *Henri*, son fils, prince de Béarn, âgé de seize ans, et *Henri*, fils aîné du prince de *Condé*, âgé de dix-sept. *Jeanne*, tenant ces deux enfans par la main, s'avance à la vue des soldats, et leur adresse ce discours : « Amis, nous pleurons un « prince qui jusqu'à la mort a soutenu, « avec autant de fidélité que de cou- « rage, le parti dont il avoit entrepris « la défense ; mais nos larmes ne se- « roient pas dignes de lui, si, à son « exemple, nous ne prenions une fer- « me résolution de nous sacrifier pour « notre foi. La bonne cause n'a pas « péri avec *Condé*, et son malheur ne « doit point jeter dans le désespoir des « hommes attachés à leur religion. Dieu « veille sur les siens. Il avoit donné au « prince des compagnons en état de le « seconder pendant sa vie, et il nous « laisse de braves capitaines, capables « de réparer la perte que nous avons « faite par sa mort. Je vous offre le jeune « prince de *Béarn*, mon fils ; je vous « confie *Henri*, fils du prince qui « excite nos regrets. Fasse le ciel qu'ils « se montrent l'un et l'autre dignes

ritiers de la valeur de leurs ancê- 1569.
tres, et que la vue de ces tendres
ges vous excite sans cesse à rester
unis pour le soutien de la cause que
vous défendez » !

Des cris d'applaudissemens se firent entendre dans toute l'armée ; ils ne furent interrompus que par le prince de Béarn, qui, s'avançant d'un air guerrier, dit : *Je jure de défendre la religion, et de persévérer dans la cause commune, jusqu'à ce que la mort ou la victoire nous ait rendu à tous la liberté que nous desirons.* Le jeune *Condé* fit connoître par son geste qu'il étoit dans la même résolution, et aussitôt le prince de *Béarn* fut proclamé généralissime.

Le prince de Béarn reconnu chef du parti.

On vit alors ce que peut le mérite contre le préjugé. Plusieurs seigneurs d'une naissance illustre, se regardant comme les égaux de l'Amiral, dédaignoient de se soumettre à son commandement ; mais sitôt que le point d'honneur fut en quelque sorte sauvé par le nom du prince, ils n'hésitèrent plus à recevoir les ordres de *Coligni.* Son premier soin fut de se tracer un plan d'opération qui pût retarder les progrès des vainqueurs. Dans cette vue, il fortifia d'une bonne garnison Cognac

L'Amiral commande sous lui.

1569. et les autres places menacées : po
avec les princes et les restes de l'a
dont l'infanterie étoit presque
entière, il se retira à Saintes,
là à Saint-Jean-d'Angely. Par cet
sition, il se réservoit la liberté,
traverser les sièges qu'on méditoi
s'il étoit poursuivi, de s'ouvrir u
min vers les Allemands, qui avan
sous la conduite du duc des *I*
Ponts Espérances bien hasardé
juger de l'événement futur par
constances actuelles.

Son embaras. *La Noue*, ch. 25. D'un côté, pour se joindre à l'
ral, le duc des *Deux-Ponts* a
traverser une grande partie de la
ce, sans villes de retraites, to
harcelé par l'armée du duc d'*Au*
presque aussi nombreuse que la si
et par une autre plus forte en
sous les ordres du duc de *Ne*
Il étoit bien difficile que quel
dent ne troublât une marche si lo
et si embarassée. D'un autre
quelle apparence que les royaliste
torieux ne poursuivissent pas l'Am
puisque, lui battu une seconde foi
forteresses des calvinistes tomb
d'elles-mêmes ! Cependant ni l'
l'autre de ces malheurs, qui aur
détruire le parti, n'arriva.

I duc d'*Anjou*, âgé de dix-sept 1569.
montra dans la bataille de Jarnac Les royalistes perdent du temps.
plus grande valeur : il chargea plu-
ırs fois à la tête de ses escadrons,
êla fort avant parmi ceux des en-
, et eut un cheval tué sous lui ;
après la victoire, son feu parut
lre, et on put dès lors remar-
en lui ces alternatives d'activité et
nonchalance qui rendirent depuis
règne si orageux. Il eut en cette
on, pour témoin et émule de
gl(:, le jeune duc de *Guise*,
He i, à-peu-près du même âge,
ıorieux, constant dans ses pro-
, ne croyant jamais avoir rien
ıt qu'il lui restoit quelque chose
re : ainsi la providence réunissoit
s l ıprentissage des armes et des
es deux rivaux qui devoient,
la suite, faire l'un contre l'autre
funestes essais de leur expérience.

Q oique le duc d'*Anjou* ne prêtât Ils échouent dans de petites entreprises.
: son nom au commandement, il
t impossible que son caractère n'in-
ăt un peu sur les opérations. Soit La Noue, ch 24.
descendance de la part de *Tavannes*
t des autres chefs ; soit, comme quel-
ues historiens le soupçonnent, envie
: prolonger la guerre, il y eut des
ɜnteurs, ou fondées ou prétextées : on

Brantôme, t. 9, p. 232. de vingt-six ans, *Timoléon* *sac*, fils aîné du maréchal, e de l'infanterie française, qu *tôme*, tout porté qu'il est à gence en tout genre, ne peut cher de blâmer. *Il étoit*, dit *cruel au combat, et prompt et aimoit cela, jusque là sa dague il se plaisoit à s'* *sur une personne; à lui en des coups, jusque là que le*

Les forces du roi, quoiqu'infiniment 1569.
·ieures, sous la conduite des ducs
Nemours et d'*Aumale*, ne prospé-
ent pas davantage contre le duc
Deux-Ponts. Il évita tous leurs
;es, les battit quand ils s'appro-
rent trop, et arriva, sans être en-
, sur les bords de la Loire. Au
ı :nt qu'il comptoit y être arrêté
le siège de la Charité, dont le
t étoit sa seule ressource, la ville
ndonnée par le gouverneur lui ou-
rnt ses portes. Le duc traversa ce fleuve
s'avança tranquillement vers les bords
la Vienne, où se devoit faire la
:tion. Mais près de goûter le fruit
travaux, la mort, dont une fiè-
vre opiniâtre le menaçoit depuis long-
tem , le frappa à trois lieues de Li-

Le duc des Deux-Ponts, chef des Allemands, arrive en sûreté et meurt.

Pareille maladie, ou, selon quel-
ques-uns, le poison venoit d'enlever
d'*Andelot*, dans le temps que l'Ami-
ral, chargé seul du fardeau des affai-
res, avoit le plus grand besoin d'un
ère si capable de le seconder. D'*An-
delot* étoit vrai et sincère, et entre les
chefs des calvinistes, un des plus per-
suadés de sa religion. Naturellement
franc, ouvert et généreux, il s'attiroit
ıtant l'amitié, que son frère, plus

Mort de d'Andelot. Son caractère.

1569. sévère et plus réservé, se concilioit d'estime. *Coligni* ressentit cette perte, mais sans en être abattu; au lieu de s'amuser à répandre des larmes sur le tombeau d'un frère si chéri, il courut au-devant des Allemands.

Jonction des Allemands aux confédérés.

En mourant, le duc des *Deux-Ponts*, leur avoit recommandé de prendre pour général *Volrath de Mansfeld*, son lieutenant, qui avoit un frère *Pierre Ernest*, dans l'armée catholique, et qui étoit fils d'*Albert de Mansfeld*, l'un des principaux chefs du parti luthérien en Allemagne, au temps de *Charles-Quint*. Le duc fut obéi; l'armée prêta serment à *Volrath*, et ce fut sous sa conduite que le 15 juin, quatre jours après la mort de son chef, elle se joignit à l'Amiral sur les frontières de la Guienne, après être partie des bords du Rhin. En mémoire de ce fameux événement on frappa une médaille, qui portoit d'un côté les portraits de la reine de Navarre et de son fils, et de l'autre cette légende : *Paix assurée, victoire entière, ou mort glorieuse,*

Favorisée par une intrigue de cour.

La Noue, ch. 24.

La *Noue* marque son étonnement de ce que les ducs de *Nemours* et d'*Aumale*, et tant de chefs expérimentés, qui étoient dans l'armée royale, lais-

it une armée ennemie, inférieure 1569.
nombre, traverser la France et
la Loire sous leurs yeux, sans
ttre obstacle. *Mais*, ajoute-t-il,
s catholiques disoient que le
ord qui survint entre eux leur fit
lir de belles entreprises. Je ne sais
qui en est : toutefois j'ai appris
leurs ennemis eurent peu de con-
ssance de leurs piques.

Ce mystère de cour, que les inté- *Mémoires*
sés même ne purent découvrir dans *de Tavan.*
temps, nous est révélé dans les p. 336 et 340.
ires de *Tavannes*. Nous y appre-
s qu'il y avoit une grande mésintel-
ce à la cour. La reine qui, après
rt du connétable, avoit donné le
dement des troupes au duc
ijou, à peine sorti de l'enfance,
ur disposer seule du gouvernement,
mmençoit à être traversée de nou-
par les *Guises*. Le cardinal de
rraine, adroit courtisan, flattoit
arles IX, se rendoit complaisant
ses goûts, et s'insinuoit dans sa con-
iance. Le but du prélat étoit d'obtenir
des commandemens pour ses frères,
son neveu, et leurs créatures. Il ne
blâmoit pas ouvertement le choix de
la reine; mais il faisoit entendre au roi
que la préférence donnée au duc d'*An-*

chose au cardinal, afin de pr
plus grand mal. Elle donna
de *Nemours* et d'*Aumale* la
des armées destinées à crois
lemands : mais *Tavannes* fait
tendre qu'elle prit des me
crètes, pour empêcher que le
des parens du cardinal ne d
prélat un nouveau crédit l
tout l'éclat du succès au duc
elle alla dans son camp,

les deux armées royaliste et calviniste s'approchoient, le cardinal, faisant parade d'une habileté qui n'étoit pas de son état, conseilla de charger les confédérés. *Tavannes* s'y opposa, soupçonnant une embuscade qui se trouva véritable. *A chacun son métier n'est pas trop*, lui dit Tavannes brusquement. *Il est impossible d'être bon prêtre et bon gendarme.*

1569. Sa Suffisance. *Mém. de Tavann.* page 338.

Les forces des confédérés réunies, montoient à plus de vingt-cinq mille hommes, et l'emportoient sur les catholiques par le nombre. On n'étoit qu'à un quart de lieue, et l'ardeur de combattre enflammoit également les uns et les autres. Cependant l'effort de ces armées n'aboutit qu'à une escarmouche, à la vérité très-vive. Les calvinistes l'engagèrent en Limousin, dans un endroit nommé la *Roche-l'Abeille*. Ils en eurent tout l'avantage. On remarqua qu'ils ne firent presque aucun quartier : acharnement qu'ils payèrent bien cher dans la suite.

Combat de la Roche-Abeille avantageux aux confédérés.

Strozzi, nouveau colonel de l'infanterie française, forcé de se rendre, après avoir fait des prodiges de valeur dans cette journée, courut risque d'être massacré comme les autres prisonniers,

Caractère de Strozzi. *Brantôme.*

1569. Il prétexta quelque chose à dire en par
culier à l'Amiral, qui le sauva. « Il ét
« très-homme de bien, dit *Brantôm*
« La plus grande part le tenoit
« légère foi. Il n'étoit pas certai
« ment bigot, hypocrite, mangeur d
« mages, ni grand auditeur de mess
« et sermons; mais il croyoit très-bi
« d'ailleurs ce qu'il falloit croire to
« chant sa créance ». Portrait naïf
la plupart des autres capitaines, q
se battoient pour la religion, sans
être plus dévots.

Le duc d'Anjou sépare son armée.

La journée de la Roche-l'Abei
n'ayant rien décidé, le duc d'*Anj*
rompit son armée à la fin de juin, re
voya les gentilshommes chez eux, et
les soldats en quartier de rafraîchis
ment, en leur laissant ordre de r
joindre les drapeaux le premier octob
Cela se fit sous prétexte d'éviter u
bataille. *Quoiqu'un membre soit pou
ri*, disoit la reine, *on ne le co
qu'à regret*. Parole qui fait honneu
son humanité, quoique ce ne soit pe
être pas le motif qui détermina à lice
cier les troupes, mais bien plutôt l'e
pérance de forcer l'ennemi de s'attach
à quelque siège, pendant lequel l
grandes chaleurs lui feroient plus de to
qu'un combat.

Il fallut bien en effet en venir à ce genre de guerre, puisqu'il n'y avoit plus d'ennemis en campagne. Après avoir fourragé le plat pays, pris nombre de petites villes et de bourgs, d'où on tira des contributions qui servirent à payer les Allemands, l'Amiral vint, avec toutes ses forces se présenter devant Poitiers. Ce n'étoit pas son premier dessein : il auroit voulu s'assurer du Bas-Poitou, que les calvinistes appeloient *leur vache à lait*, marcher ensuite à Saumur, ville peu fortifiée, qui a un pont sur la Loire, s'y établir de manière à avoir toujours ce passage à sa disposition, et s'en servir pour porter en automne la guerre vers la capitale, *qu'ils pensoient n'être jamais inclinée à la paix, qu'elle ne sentît le fleau à ses portes*. Mais plusieurs gentilshommes qui avoient leurs biens autour de Poitiers, insistèrent si vivement pour le siège de cette ville, où se trouvoit d'ailleurs le dépôt des richesses des pays voisins et sur-tout des églises, que l'Amiral s'y détermina.

1569. Siége de Poitiers par l'Amiral. *De Thou*, livre 44. *Davila*, livre 5. *La Noue*.

Il avoit auparavant fait une tentative auprès du roi, à qui il fit présenter une requête tendante à obtenir la paix. Mais la cour répondit que sa ma-

Arrêt du parlement de Paris contre les chefs confédérés.

1569. jesté n'écouteroit pas ses sujets révoltés, qu'ils n'eussent posé les armes. Peu de temps après, cette réponse sévère fut appuyée par un arrêt du parlement de Paris, qui condamnoit *Coligni* à mort, mettoit sa tête à prix, ordonnoit que ses biens seroient confisqués, et ses châteaux rasés. Pareil arrêt, rendu contre *Jean de Ferrières*, vidame de Chartres, et contre *Montgommeri*, fut exécuté sur leurs effigies. L'Amiral pensa être victime de plusieurs scélérats, à qui l'impunité et la récompense promise firent concevoir le dessein d'attenter à ses jours. Leurs projets furent découverts, et *Coligni* les fit punir. Pendant ce temps, *Montgommeri* faisoit heureusement la guerre en Béarn, et préparoit des secours qui furent depuis très-utiles aux confédérés.

Belle défense de Poitiers. *La Noue.*

Sur le bruit d'un siège, le duc de *Guise* et le duc de *Mayenne* son frère se jetèrent dans Poitiers avec une troupe de noblesse : la ville étoit d'ailleurs pourvue d'une nombreuse garnison, de vivres et de munitions de toute espèce. *Ces grandes cités*, disoit l'Amiral, *sont les sépultures des armées*. Peu s'en fallut que la ruine de la sienne ne fût une nouvelle preuve de cette observation.

Dans ce siège meurtrier, on ne mé- 1569.
nagea la vie des hommes de part ni
l'autre. Les assiégés faisoient des sorties
fréquentes, peu inquiets du nombre de
soldats qu'ils y laissoient, pourvu qu'ils
fissent du mal à l'ennemi. L'Amiral multiplioit les assauts à travers les innondations, les feux, les huiles bouillantes, sur des brèches escarpées, moins défendues encore par leur roideur que par la bravoure de la garnison; ainsi le temps se consumoit, et le siège traînoit beaucoup plus que *Coligni* n'avoit compté.

Pour comble de malheur, les maladies se mirent parmi les Allemands, peu accoutumés aux chaleurs de nos climats, et usant sans modération des raisins et des autres fruits que l'automne présentoit en abondance: des étrangers, l'épidémie passa aux Français; des régimens entiers étoient forcés d'interrompre le service, ce qui surchargeoit les autres; les gens de marque se retiroient à la file à Châtellerault, qui devint comme l'infirmerie de l'armée. On fit éloigner du camp les princes de *Béarn* et de *Condé*, dans la crainte de la contagion, et à la fin l'Amiral se trouva presque seul

1569. officier général, attaqué lui-même d'une cruelle dyssenterie, mais supérieur à tous les événemens par son courage et sa fermeté.

L'Amiral lève le siége.

De Thou, livre 46.

Davila, livre 5.

Cependant il étoit à la veille de se retirer avec honte, si le duc d'*Anjou* ne lui eût fourni un prétexte honnête de lever le siège. Ce prince ayant rassemblé une partie de son armée beaucoup plutôt qu'on ne pensoit, vint au commencement de septembre assiéger Châtellerault : *Coligni* saisit cette occasion d'abandonner une entreprise devenue impossible; il quitte Poitiers, et vole au secours de ses malades renfermés dans la ville attaquée. Content d'avoir délivré Poitiers, le duc d'*Anjou*, après un sanglant assaut, s'éloigne pour n'être pas contraint à une bataille que desiroit l'Amiral, plus fort que lui; mais bientôt la face des affaires changea : il vint de tous côtés des troupes au duc d'*Anjou*; avec ces renforts le jeune prince se mit à la poursuite de *Coligni*, qui recula à son tour.

Disposition des esprits dans les deux armees.

La Noue.

Il y eut dans la fin de septembre des marches, des contre marches et des escarmouches : une fois entr'autres, les deux armées se trouvèrent à la portée du mousquet, rangées en bataille près

de Montcontour, petite ville du Poitou; 1569.
un simple défilé les séparoit : les catholiques n'osèrent le passer, et la nuit sauva les confédérés, qui ne sentirent pas leur bonheur.

Le plus grand nombre d'entre eux demandoit la bataille avec empressement; d'un côté, les Allemands éclatoient en plaintes de ce qu'ils n'étoient point payés, et ils insistoient sur la nécessité de combattre, afin de se procurer des quartiers plus avantageux, et un butin qui leur tînt lieu de solde. Les gentilshommes français murmuroient de ce qu'après les avoir tenus depuis un an éloignés de leurs maisons dans les glaces de l'hiver, sous le soleil brûlant de l'été on parloit de les retenir encore, sans espérance d'une affaire décisive. Des plaintes, plusieurs passèrent aux effets et abandonnant les drapeaux, se retirèrent dans leurs pays.

Même mécontentement régnoit dans l'armée royale, à ce que rapporte *la Noue*, instruit par deux gentilshommes, qui, la nuit avant la bataille, tinrent ce propos à *aucuns de la religion* qu'ils rencontrèrent : *Messieurs, nous portons marque d'ennemis, mais nous ne vous haïssons nulle ent,*

La Noue, ch. 26.

tement la victoire, ils sero
traints de venir à la paix
plusieurs raisons, et la vo
neront avatangeuse.

Bataille de Montcontour.

Le conseil étoit excellent :
vouloit le suivre; mais comn
noit des ennemis, il parut
on convint cependant de ne
cipiter, et de chercher du m
position meilleure que celle
virons de Montcontour, où o
trouvoit une seconde fois: mai

ser ; l'armée royale survint, il fallut combattre. 1569.

Une demi-heure décida du sort des calvinistes, ils ne soutinrent le premier choc qu'en chancelant : dès la seconde charge ils se débandèrent ; et ce ne fut plus un combat, mais un massacre : les catholiques s'excitèrent à n'épargner personne, en criant : *La Roche-l'Abeille*, nom de la rencontre dans laquelle les calvinistes avoient auparavant massacré leurs prisonniers d'une manière si inhumaine. L'Amiral faisant le devoir de capitaine et de soldat, eut la machoire inférieure fracassée d'un coup de pistolet. Couvert du sang des ennemis, étouffé par celui qui sortoit de sa plaie, pouvant à peine se faire entendre, il donnoit des ordres, combattoit toujours, couroit au devant des fuyards, les ramenoit à la charge ; mais il fut enfin emporté par le nombre. Champ de bataille, drapeaux, canons, bagages, tout resta aux catholiques ; des corps entiers furent de sang froid passés au fil de l'épée, quoiqu'ils jetassent les armes et demandassent quartier ; les autres se dispersèrent, et d'une armée de vingt-cinq mille hommes, il n'en resta pas cinq ou six mille ensemble,

Déroute entière des confédérés.

son frère, que pour s'en au
gloire. Le jeune monarque n'ét
le seul que la jalousie tourm
Les anciens généraux, tels que
réchal de *Cossé-Gonnor*, frère
du maréchal de *Brissac*, le
Montpensier, et beaucoup d'a
voyant le commandement ent
mains de nouveaux capitaines,
nom d'un enfant, ne se sou
point de contribuer à finir une
dont ils n'auroient pas l'honneu

les ennemis consommeront l'hiver à prendre des places, nous pourrons nous fortifier assez pour recommencer la guerre au printemps, et obtenir une paix avantageuse ». 1569.

Ces espérances présentées par un mme dont on connoissoit la prunce, firent impression. On écrivit en Angleterre, en Danemarck, en Suède, x Pays-Bas, et on pressa les levées l'Allemagne déjà commencées. Les princes envoyèrent à *Montgommeri* des ordres précis de venir les joindre dans e Haut-Languedoc; et ils partirent, bien sûrs, à ce qu'on peut raisonnablement conjecturer, de n'être point traversés par *Damville*, second fils du défunt connétable, gouverneur de cette province, avec qui les confédérés avoient de secrètes intelligences.

Ils se mettent en sûreté.

C'étoient ces menées sourdes qui les uvoient, et le principe en étoit à la cour. Les ruses, les finesses de la reine mère, en la faisant parvenir à son but pour le moment, mécontentoient toujours quelqu'un, qui s'en souvenoit dans l'occasion. Un défaut d'érds avoit aigri *Damville*, que nous avons vu si contraire aux huguenots. Après la mort du connétable son père,

Sont favorisé par les mécontens. *Montluc*, l. 7

1569. voyant un enfant à la tête des troupes, sa famille négligée, au point de n'avoir aucun commandement, il voulut faire sentir qu'il pouvoit être nécessaire. De-là, la tolérance que l'Amiral et les princes éprouvèrent dans son gouvernement, malgré les ordres pressans et réitérés du roi.

Qui font e brigue à cour.

Mém. de ivan.

Il n'est point étonnant que la cour ne fût point d'accord avec elle-même. La victoire de *Montcontour*, célébrée avec trop d'éclat, réveilla la jalousie du roi. Il partit pour l'armée, et on sentit bien qu'il y alloit moins pour appuyer les succès du duc d'*Anjou*, son frère, que pour s'en attirer la gloire. Le jeune monarque n'étoit pas le seul que la jalousie tourmentoit. Les anciens généraux, tels que le maréchal de *Cossé-Gonnor*, frère puîné du maréchal de *Brissac*, le duc de *Montpensier*, et beaucoup d'autres, voyant le commandement entre les mains de nouveaux capitaines, sous le nom d'un enfant, ne se soucioient point de contribuer à finir une guerre dont ils n'auroient pas l'honneur. Les *Montmorencis*, également négligés, outre ces motifs qui leur étoient communs avec les vieux généraux, conser-

voient un penchant secret pour l'amiral, leur parent. Enfin le cardinal de *Lorraine* et les autres *Guises* n'agissoient que mollement. Peu leur importoit que huguenots fussent écrasés, puisque ce ne seroit point par leurs mains, et qu'on affectoit au contraire de les confondre entre les commandans en second, de peur que quelqu'exploit signalé ne leur rendît la faveur des catholiques. 1569.

Chacun porta ces dispositions secrètes dans un conseil qui fut tenu pour décider de l'usage qu'on feroit de la victoire. *Tavannes* insista fortement sur la poursuite des vaincus. Il falloit, disoit-il, masquer avec une partie de l'armée les villes révoltées, qui tomberoient d'elles-mêmes, et avec l'autre partie plus forte, se mettre à la chasse des ennemis, les harceler, les pousser de poste en poste, ne leur pas donner un moment de relâche jusqu'à ce qu'on les eût forcés d'abandonner le royaume, ou de se jeter dans quelque mauvaise place, qui deviendroit leur tombeau. Une foule de raisons militoit en faveur de cet avis; on n'en opposa aucune solide: cependant il fut conclu qu'on s'attacheroit aux sièges.

On y prend un mauvais parti.

Mém. de Tavannes.

elle aimoit ce prince, parce qu
docile à ses volontés, son cœu
frit; mais elle ne crut pas de
plaindre hautement, de peur d
à ce fils bien aimé une disgrâc
plus éclatante de la part de s
re, roi et jaloux. On vit bien
ment qu'elle ne s'intéressa plus
demment au succès d'une ca
dont ses rivaux de gouvernem
enlevoient l'honneur. Ainsi les

1569.

is presque aucune défense. On s'imanoit qu'il en seroit de même de toutes les autres, et que bientôt la Rochelle, regardée comme la capitale, dénuée de ses boulevards, tomberoit entre les mains des vainqueurs. Mais on changea d'opinion, quand on en vint à Saint-Jean-d'Angely, défendu par le seigneur de Piles; cette ville tint deux mois, et ne se rendit qu'à l'extrémité. L'hiver arriva, il fallut mettre les troupes en quartier; et le fruit d'une victoire si complète, l'effort d'une armée royale si formidable, fut la prise de quelques places médiocres, pendant que la Rochelle, la plus utile de toutes, restoit aux vaincus, et que les princes rétablissoient leurs affaires, à l'aide d'un délai qu'ils n'avoient point osé se promettre.

Les confédérés en profitent pour se rendre plus redoutables.

La Noue, ch. 26 et 27.

Il faut entendre *la Noue* raisonner sur cet événement. « Quand on donne, « dit-il, à un grand chef de guerre, « du temps pour enfanter ce que son « raisonnement a conçu, non-seulement « il reconsolide les vieilles blessures, « ains il redonne force aux membres « qui avoient langui. Pour cette raison « le doit-on divertir et embarasser « toujours, pour rompre le cours de « ses desseins ». L'Amiral concevoit

1569. que si on eût vivement poursuivi sa petite troupe, pendant qu'elle se retiroit en Languedoc, il lui auroit été très-difficile de la sauver, parce qu'il n'avoit que de la cavalerie, *non moins harassée qu'exténuée*, et que les seuls paysans et les petites garnisons des endroits où ils passoient, les mettoient souvent dans le plus grand désordre. Tout le fond de son armée consistoit en trois mille chevaux : *Mais laissant router sans nul empêchement cette pelotte de neige, en peu de temps elle se fit grosse comme une maison.* L'affabilité des jeunes princes gagnoit toute la noblesse des lieux qu'ils parcouroient. On fit dans le Languedoc et le Dauphiné de fortes recrues d'infanterie. A ce corps déjà redoutable, se joignirent les troupes de *Montgommeri*, victorieuses du Béarn. En peu de temps, l'abondance que les soldats trouvèrent dans leurs quartiers, établis autour de Montauban, ville du Querci, rétablit ces troupes delabrées, *et refit comme de nouveaux corps aux hommes.*

La Noue. Mais cette armée bien pourvue de santé, de vigueur et de courage, manquoit d'argent et de munitions; et c'est où l'on sentit l'utilité de la Ro-

chelle. *Les villes qui sont comme les appuis, non seulement des armées, mais aussi des guerres, doivent être puissantes et abondantes, afin que, comme de grosses sources, d'où découlent de gros ruisseaux, elles puissent fournir les commodités nécessaires à ceux qui ne peuvent les avoir d'ailleurs.* Ceci a fait dire à quelques catholiques, qu'ils n'estimoient pas les huguenots trop *lourdauds*, d'autant qu'ils avoient toujours été soigneux et diligens de s'approprier de très-bonnes retraites. Les secours que les princes tirèrent de cette ville, firent connoître *que c'étoit une bonne boutique et bien fournie.* Elle équipa quantité de vaisseaux, qui firent de très-riches prises. Les armateurs s'y multiplièrent, *encore que souvent il advint qu'aux proies que leurs griffes avoient attrapées, les ongles de la picorée terrestre donnassent de terribles pinçades.* L'Amiral prenoit le dixième du butin. L'argent qui provint de ce droit servit à approvisionner l'armée. 1569.

Au commencement du printemps, les calvinistes descendirent des montagnes du Haut-Languedoc, et se débordèrent dans la plaine de Toulouse. Ils reparoissent en force. 1570. *De Thou*, livre 47.

1570. Davila, l. 5. La Noue. Ils mirent tout à feu et à sang, surtout dans les maisons de conseillers et présidens du parlement, d'abord pour venger la mort de *Philibert Rapin*, bisaïeul de l'historien de ce nom, et gentilhomme du prince de *Condé*, qui, envoyé à Toulouse pour faire enregistrer l'édit de la dernière paix, avoit été arrêté et condamné par eux, pour raison d'anciens crimes; et ensuite, *pour ce que lesdits conseillers avoient toujours été âpres à faire brûler les luthériens et huguenots. Ils trouvèrent*, dit la Noue, *cette revanche bien dure; mais on dit qu'elle leur servit d'instruction pour être plus modérés à l'avenir.*

Ils avancent vers Paris. De là ils avancèrent vers la Loire, pillant, renversant, mettant tout à contribution, seul moyen qu'ils eussent pour subsister, et marchant, enseignes déployées, droit au centre du royaume, toujours persuadés qu'ils n'obtiendroient une paix avantageuse, que quand ils feroient sentir à la capitale les incommodités de la guerre.

Combat d'Arnay-le Duc indécis. Au milieu de leurs succès, *Coligni* fut attaqué d'une maladie qui le réduisit à l'extrémité. La crainte présente de le perdre, fit mieux sentir tout son mérite. Que seroit devenue

·mée entre les mains des princes de 1570.
ˢarn et de *Condé*, deux enfans, à
vérité pleins de courage et d'in-
répidité, mais incapables de vues et
de desseins? On parloit déjà de se
rer, lorsque la violence du mal
ralentit, l'espérance revint avec
la santé, et l'armée pénétra en Bour-
gne. Elle se trouva en présence de
le du maréchal de *Cossé-Gonnor*,
rte de seize mille hommes. Ce géné-
l parti en hâte d'Orléans, et qui
oit de passer la Loire à Decize,
oit ordre de risquer une bataille,
ôt que de laisser les calvinistes ap-
ocher de Paris. Ceux-ci, au nombre
six mille hommes, tout au plus,
n s ayant l'avantage d'une excellente
p tion, furent attaqués le 25 juin,
près d'Arnay-le-Duc, et la victoire resta
indécise. On pourroit néanmoins dire
qu'ils gagnèrent la bataille, puisqu'ils
ne furent point arrêtés dans leur course.
Dépourvus d'artillerie, ils faisoient des
marches rapides, qui ne permirent
point au maréchal de les atteindre. Ils
se jetèrent dans le pays situé entre
l'Yonne et la Loire, où ils vécurent
à discrétion, et se mirent en état de
pénétrer jusqu'à l'Orléanais et à l'Isle-
de-France, théâtres de leurs premiers

se [illegible] avec tant d'aigreur
cardinal de *Lorraine*, que
jugea toute négociation inut
que le prélat y resteroit. Cepe
entretint toujours quelqu'intel
tant par lettres que de vive v
confédérés eurent même pe
d'envoyer au roi des députés
rent bien reçus. *Charles IX*
envoya, dont les propositions
plus tolérables. Des deux côt
on étoit réduit au point que

princes d'Italie et le roi d'Espagne 1570.
oient redemandé leurs soldats. Les
lemands s'étoient retirés faute de
lde ; de sorte que le roi, outre
ıelques compagnies, sous des gen-
ushommes volontaires, n'avoit de trou-
assurées que quatre à cinq mille
ısses, et pas un sou dans les coffres
ur les payer. Soit connivence de la
t des gouverneurs, soit plus grande
bravoure de la part des confédérés,
la guerre se faisoit à l'avantage de
ceux-ci dans toutes les provinces. Plusieurs entreprises sur la Rochelle, tant par terre que par mer, n'avoient pas réussi ; et après bien des victoires remportées par le roi, les ennemis se trouvoient encore au milieu de la France.

Les confédérés n'étoient pas dans un moindre embaras. Ils avoient à la vérité une troupe *leste et gaillarde*, mais aussi c'étoit leur dernière ressource. D'ailleurs moins d'argent encore que le roi. Plus ils approchoient du centre du royaume, plus ils ramenoient les Allemands au voisinage de leur pays ; et ces étrangers disoient tout haut, qu'à la première occasion favorable, ils les quitteroient et retourneroient chez eux. Enfin, victorieux et triomphans, ils n'avoient plus ni habits,

1570. ni équipages; ils étoient mal a harrassés comme des gens qui a fait plus de huit cents lieues (six mois, et ils se voyoient e menacés de plusieurs petits corp mées, à travers lesquels il faudroi vrir le passage, s'ils vouloient leur premier projet, de por guerre autour de Paris.

Opinions du temps à ce sujet.

La Noue.

Les raisonneurs des deux comme il y en a toujours, trou fort mauvais qu'on songeât à l: « C'étoit, *disoient les catholiques* indigne et injuste, de faire pai des rebelles hérétiques, qui mér d'être grièvement punis. *Ils persis en leur dire*, ajoute la Noue, *ju ce qu'on les eût guéris de sorte : si c'étoient gens d'épe leur enjoignoit d'aller les pre à l'assaut, ou à une renco pour occire ces méchans hugue de quoi ils n'avoient pas tast couple de fois, qu'ils ne chan sent vîtement d'opinion. Quant autres, qui estoient d'eglise o robe longue, en leur remon qu'il etoit nécessaire qu'ils lassent la moitié de leurs re pour payer les gens de guerr concluoient à la paix* ».

De même, parmi ceux de la reli- 1570.
ion, plusieurs rejetoient les propo-
ions de paix, disant que ce n'étoit
e *trahison.* « *Mais quand elles
essent été très bonnes*, ajoute notre
dicieux auteur, *ils en eussent dit
utant, pour ce que la guerre étoit
ur mère nourrice et leur élève-
ent. Un bon moyen pour les ra-
ner à la raison, c'étoit de pro-
ser, pour la nécessité d'icelle,
e retrancher leurs gages, ou de
ire quelques emprunts sur eux;
lors en desiroient-ils une prompte
. Oster à beaucoup de gens les
ofiits et honneurs, alors juge-
-ils des choses plus sincère-
*».

L chefs, qui voyoient de près
la misère, sur-tout les excès affreux
uxquels se laissoient aller les gens de
rre, pensoient bien différemment.
La Noue attribue à l'Amiral d'avoir
dit *plusieurs fois*, depuis la paix,
*qu'il desiroit plutôt mourir, que de
retomber en ces confusions, et voir
devant ses yeux commettre tant
de maux.*

Ce n'est pas, ajoute la Noue,
*qu'il faille ressembler à une autre
manière de gens, qui indifférem-*

1570. *ment trouvoient toutes paix t et toutes guerres mauvaise quand on les assuroit de les en patience manger les cho. leur jardin et serrer leur gerl couloient aisément l'un et . temps ; dussent-ils encore : quatre fêtes annuelles , n quelque demi-douzaine de de bâton. Ils avoient, à mon empaqueté et caché leur h et leur conscience au fond coffre. Le bon-citoyen doit zèle aux choses publiques, garder plus loin qu'à vivo des servitudes honteuses. Po clusion, en ces affaires ici, son doit nous servir de guic quelle admoneste de ne ve mais aux armes, si une juste et grande nécessité n'y con Car la guerre est un remèd violent et extraordinaire, en guérissant une plaie, en d'autres. Pour cette occasic doit-on user qu'extraordinair Au contraire doit-on desirer l*

Nous rapportons avec satis ces sentimens généreux d'un gentilhomme, ami de sa patrie éloigné de la basse complaisanc tolère tout, que de l'arrog

ne veut rien souffrir. Les réflexions qu'il fait sur la manière dont on doit envisager la guerre, ce fléau redoutable, mérite d'être transcrites. Elles sont courtes, et c'est la dernière fois que nous aurons occasion de citer *les discours politiques et militaires de* la Noue, qui finissent ici. 1570.

« Certes, un chacun doit se mettre de-
« vant les yeux (quand il voit le royaume
« embrâsé de guerres), l'ire et le cour-
« roux de Dieu, et plutôt à l'encontre
« de soi, que contre ses ennemis;
« car les uns disent, ce sont les hu-
« guenots qui, par leurs hérésies, exci-
« tent ses vengeances sur eux; les au-
« tres répliquent: ce sont les catho-
« liques qui, par leur idolâtrie, les
« attirent; et en tel discours nul ne
« s'accuse. Cependant la première
« chose qu'on doit faire, c'est d'exa-
« miner et accuser, en ces calamités
« universelles ses propres imperfec-
« tions, afin de les amender, et puis
« regarder la coulpe d'autrui; et quand
« nous voyons une fausse et courte
« paix, nous devons dire que nous
« n'en méritons pas une meilleure;
« pour ce que (comme dit le pro-
« verbe) quand le pont est passé, on

1570. « se moque du saint, et la plupart « retournent en leurs vanités et ingra- « titudes acoutumées ».

On fait la paix.

Peu de personnes, même entre les catholiques, pensoient aussi chrétiennement; mais la nécessité mène souvent au même port que la raison et la religion. On avoit besoin de la paix et on la fit. Elle fut conlue le 2 août, à Saint-Germain-en-Laye, où étoit le roi.

Outre les avantages des précédentes, savoir: amnistie générale; libre exercice de la religion prétendue réformée dans les faubourgs de deux villes, en chaque province, excepté à Paris et à la cour; aveu et approbation de tout ce qui avoit été fait; restitution des biens confisqués; droit à toutes les charges de l'état; les calvinistes obtinrent encore deux points bien importans: 1.° la permission de récuser six juges, tant présidens que conseillers, dans les parlemens; ce qui a donné dans la suite naissance aux *Chambres mi-parties*; 2.° quatre villes de sûreté, c'est-à-dire, dans lesquelles les confédérés eurent droit de mettre des gouverneurs et des garnisons à leurs ordres. Ils choisirent la Rochelle, Montauban,

Cognac et la Charité. Elles leur furent abandonnées après que les princes de *Béarn* et de *Condé*, et vingt des principaux seigneurs de leur parti, eurent fait serment de les rendre dans deux ans.

1570.

De si grands avantages ont fait soupçonner que cette paix n'étoit qu'un piège, et qu'en la signant, la cour avoit déjà conçu le dessein de la rompre de la manière la plus tragique. Quoi qu'il en soit, les calvinistes y eurent une entière confiance. Les princes, l'amiral et les autres chefs reconduisirent jusqu'à Langres les Allemands, et les congédièrent politiquement, et *plus chargés*, dit de Thou, *de promesses que d'argent.* Ils revinrent ensuite à la Rochelle, où ils fixèrent leur demeure auprès de la reine de Navarre.

Tout rentre dans l'ordre. *Sully*, tome 1, p 30. *Capi-Lupi*, page 20.

Charles IX épousa par procureur, le 23 octobre, *Élisabeth d'Autriche*, seconde fille de l'empereur, *Maximilien II*, princesse grave, prudente, d'un caractère doux et réservé. *Anne* l'aînée, avoit épousé *Philippe II. Elisabeth* eut la confiance et l'estime de son mari; mais elle n'osa se prévaloir de cet ascendant, qui auroit peut-

Mariage du roi. *Le Labour* tome 2.

1570. être tourné au profit du royaume. Le jeune monarque alla, dans le mois de novembre, au-devant d'elle jusqu'à Mezières. A la fin de décembre, il reçut une ambassade solennelle, qu'avoient envoyée les princes allemands de la confession d'Ausbourg. Ils félicitèrent *Charles* sur son mariage, et l'exhortèrent à entretenir la paix et à traiter avec bonté les religionnaires de France. Le roi leur fit une réponse vague, et les renvoya comblés d'honneurs et de présens.

Grande tranquillité en France.

1571.

De Thou, livre 1.

Davila, livre 5.

Pendant que le bruit des armes se faisoit entendre par toute l'Europe; que les princes catholiques, excités par *Pie V*, couvroient la mer de vaisseaux, et opposoient à Lépanthe les efforts victorieux de *Dom Juan d'Autriche*, à la conquête de l'île de Chypre, par le cruel *Sélim II*, empereur des Turcs; pendant que l'Allemagne, surchargée de sectes, s'agitoit encore pour établir l'équilibre entre elles; que la discorde régnoit en Ecosse; que l'Angleterre étoit en proie aux conjurations, et que les Flamands soutenant contre les forces redoutables de l'Espagne leur liberté et le droit de professer la nouvelle religion, éprouvoient

toutes les horreurs d'une guerre intestine, on vit en France une révolution bien surprenante; la paix, l'union, la concorde entre tous les ordres de l'état. On vit ces confédérés si ombrageux, si disposés à frapper les premiers coups dans la crainte d'être prévenus, déposant leurs soupçons, vivre tranquillement sous la sauve-garde de la parole royale. On vit *Charles*, oubliant le crime des révoltés, s'intéresser tendrement à la félicité de ses sujets, désormais appliqués à lui plaire, leur proposer des mariages, discuter les plaintes par des envoyés pacifiques, punir les brouillons, artisans de nouveaux troubles, recevoir des calvinistes plusieurs avis avantageux à l'état, en concerter avec eux l'exécution, et gagner leur confiance au point d'en obtenir avant le temps la restitution de diverses places de sûreté. Que penser de *Charles IX*, d'un jeune roi de vingt-deux ans; si tant de témoignages de bonté ne furent qu'une feinte employée pour enfoncer plus sûrement le poignard, et s'il eut l'ame assez noire pour méditer pendant deux ans l'affreux projet d'assassiner soixante-dix mille de ses sujets?

1571.

Sully, t. 1, page 75.

1571. Si elle ne servit qu'à préparer de nouveaux troubles.

C'est encore un problême de savoir quels furent les ressorts secrets du massacre connu sous le nom de la *Saint-Barthélemi;* jusqu'à quel point *Charles IX* y trempa ; si l'on eut d'abord dessein d'étendre la proscription à un si grand nombre de victimes; enfin, à quelle époque il faut faire remonter la résolution prise à la cour d'abattre le calvinisme, en exterminant les plus capables de le soutenir. Le crime une fois commis a paru si horrible, tant de gens ont eu intérêt de déguiser les faits, afin de détruire, s'ils avoient pu les monumens de leur honte, qu'il n'est point étonnant que dans la discussion de ce point d'histoire, nous ne marchions qu'environnés de ténèbres.

Mais à travers ces obscurités affectées, il nous reste encore assez de lueur pour indiquer les principaux conseillers et les vrais auteurs de cette sanglante catastrophe. Quant au fil de l'intrigue, à l'époque de son commencement, au degré de complicité des coupables, si nous n'avons pas sur toutes ces choses des témoignages aussi concluans, du moins ne manquons-nous pas de connoissances propres à satisfaire une cu-

riosité réglée par la raison. Ceux qui écrivent après l'événement ont coutume de lier les circonstances, comme si elles avoient été toutes prévues et arrangées à dessein. Il est néanmoins constant, que dans les affaires les mieux combinées, il y a toujours des faits qui ne sont que le fruit de l'occasion et l'ouvrage du moment. On verra l'application de ce principe dans ce qui se passa avant et après la *Saint-Barthélemi.* 1571.

Mesures qu'on prend après la paix.

La paix faite, la cour vit avec peine les chefs des confédérés fixer leur séjour à la Rochelle, comme s'ils eussent craint une nouvelle surprise, en se séparant, et en retournant dans leurs terres, dont le séjour tranquille sembloit faire auparavant l'objet de leurs desirs. Elle leur en témoigna sa peine. Ils répondirent qu'ils ne se méfioient point du roi; que cependant le voyant toujours obsédé par les *Guises* et les autres auteurs des troubles, ils avoient tout lieu d'appréhender le retour des préjugés qu'on lui avoit inspirés contre eux dès son enfance; qu'au reste ils ne faisoient aucun mouvement, ni préparatif de guerre; qu'ils avoient à la vérité augmenté les troupes mises en

1571. garnison dans les places de sûreté, mais parce que le roi avoit lui-même augmenté celles des villes voisines; qu'enfin ils ne restoient rassemblés, que pour faire sur eux-mêmes la répartition des dettes qu'ils avoient contractées pour la cause commune.

On propose le mariage du prince de Béarn avec la sœur du roi.

Brantôme, tome I.

Ces raisons étoient plausibles; aussi s'appliqua-t-on moins à y répondre qu'à les détruire, en donnant toute satisfaction aux princes et à l'Amiral. En traitant de la paix, on avoit parlé de marier le prince de *Béarn* avec *Marguerite de Valois*, la dernière sœur du roi. On remit, peu de temps après, cette alliance sur le tapis, comme un moyen assuré de dissiper tous les doutes, et de resserrer les nœuds d'une union parfaite. La princesse étoit de quelques mois seulement plus âgée que l'époux qu'on lui destinoit, belle, spirituelle, et montrant déjà pour l'intrigue un goût qui se tourna plutôt vers la galanterie que vers la politique. *Jeanne*, reine de Navarre, répondit respectueusement à cette proposition, mais sans prendre d'engagement.

Mariage de l'Amiral.

Il sembloit qu'un vieux guerrier comme l'Amiral étoit inattaquable du côté de la tendresse; cependant il ai-

ma, il fut aimé, et le mariage de l'homme peut-être le plus grave de la France, se traita comme une aventure de roman. *Jacqueline de Montbel*, dame d'*Entremont*, veuve très-riche en fonds de terre, situés dans les états de Savoie, s'éprit d'une vive passion pour l'Amiral, sur sa seule réputation ; et l'enthousiasme s'en mêlant, elle résolut de donner à ce héros du calvinisme sa main et ses biens. Ce dessein rendit le duc de *Savoie* attentif aux démarches de la veuve ; mais, malgré les surveillances, *Jacqueline* s'évada, et vint à la Rochelle épouser *Coligni*. Le duc irrité saisit ses terres. En vain le roi, reclamé par les deux époux, interposa ses bons offices, le prince demeura inflexible. 1571.

L'Amiral se montra peu sensible à cette disgrâce ; et dans le même temps il donna une autre preuve non équivoque de désintéressement, en mariant *Louise de Châtillon*, sa fille, à *Téligny*, simple gentilhomme, sans fortune, mais excellent négociateur, possédant à fond les affaires du parti, et plus en état qu'aucun autre d'en faire valoir les intérêts, par son habileté et sa prudence. Le prince de *Condé* se

1571. prépara aussi à épouser *Marie de Clèves*, *la troisième Grace*, sœur des duchesses de *Nevers* et de *Guise*, qui avoit été élevée par la reine de Navarre dans la nouvelle religion. Enfin la cour de France fit à *Élisabeth*, reine d'Angleterre, des propositions de mariage entre elle et le duc d'*Anjou*, frère du roi; mais ce projet ne fut point alors appuyé des démarches nécessaires.

On parle de la guerre de Flandre.

Brantôme.

Il en revenoit du moins cet avantage, que les esprits amusés par l'espérance, les plaisirs ou les soins d'une nouvelle alliance, perdoient insensiblement l'habitude de la guerre. L'Amiral auroit voulu qu'on eût ainsi captivé les calvinistes, moins par la violence que par la diversion. « Je sais bien ce « qu'il m'en dit à la Rochelle, écrivoit « *Brantôme*, voyant bien le carac- « tère de ses huguenots, que s'il ne « les occupoit et amusoit au dehors, « pour le sûr ils recommenceroient à « brouiller au dedans, tant il les con- « noissoit brouillons, remuans, fre- « tillans, et amateurs de la picorée ». Il desiroit ardemment quelque guerre étrangère, et n'en voyoit pas de plus commode et de plus avantageuse à la France, que celle des Pays-Bas.

Ces provinces, révoltées contre l'Espagne, épuisées par leurs propres victoires, étoient réduites à ne pouvoir plus se soutenir sans troupes étrangères. Au défaut de la France, elles menaçoient de se jeter entre les bras de l'Angleterre. Première raison de les aider, pour ne pas laisser cet avantage à nos rivaux. De plus, on ne pouvoit douter que ce ne fût le roi d'Espagne, qui, par ses conseils, son argent, ses secours mesurés, non sur nos besoins, mais sur les règles de sa politique, n'entretînt la guerre civile en France. Or, nul meilleur moyen de se venger sans risque et sans peine, que de lui opposer dans son propre pays les calvinistes français, dont il poursuivoit la ruine. 1571.

Louis de Nassau, l'un des frères du prince d'*Orange*, qui avoit fait toutes les campagnes de l'armée protestante, et qui étoit alors à la Rochelle, vint exprès à la cour exposer ces raisons au conseil. *Charles IX* parut les goûter, témoigna sa satisfaction, et lui remit pour son frère le château d'Orange; mais il le renvoya à *Coligni*, lui faisant entendre qu'avant de prendre sa dernière résolution, il vouloit

L'Amiral et la reine d Navarre vier nent à la cou

1571. conférer avec l'Amiral. Si c'étoit un appât destiné à lui inspirer une confiance pernicieuse, il étoit trop flatteur pour que l'Amiral ne s'y laissât point prendre. Il se détermina donc à paroître à la cour.

Sur la fin de l'été, le roi alla de Blois en Touraine. Cette démarche se faisoit en faveur de la reine de Navarre, qui ne pouvant décemment se refuser aux avances de la cour, au sujet du mariage du prince de *Béarn*, ne se livroit cependant qu'avec inquiétude. Elle amena son fils au roi, avec le prince de *Condé* et l'Amiral. *Je vous tiens*, dit le roi à ce vieux guerrier, en le retenant lorsqu'il se jeta à ses pieds par respect, *je vous tiens, et vous ne vous quitterez pas quand vous voudrez. Voici*, ajouta le monarque d'un air satisfait, *le jour le plus heureux de ma vie.* La suite de la réception répondit au commencement. La reine mère, le duc d'*Anjou*, tous les seigneurs comblèrent *Coligni* de caresses, et sur-tout le duc d'*Alençon*, le plus jeune frère du roi, qui se laissant aller à la franchise de son âge, sembloit ne pouvoir assez exprimer les sentimens d'estime dont il étoit pénétré pour l'Amiral.

Au milieu des plaisirs qu'occasionna cette réunion, on parla de décider le mariage du prince de *Béarn*. Difficultés par rapport à la différence de religion, au temps, à la manière de la célébration : le roi, qui souhaitoit la conclusion de cette affaire, applanissoit tout. *Jeanne d'Albret* étoit étonnée de tant de complaisance. Elle regardoit, elle examinoit avec la circonspection d'une personne qui se défie, et qui a honte de le laisser paroître. La reine mère, non moins curieuse sur le compte de *Jeanne*, l'observoit, et auroit voulu lire dans son ame. *Comment m'y prendre*, disoit-elle un jour à Tavannes, *pour découvrir le secret de la reine de Navarre? Entre femmes*, répondit Tavannes en riant, *mettez la première en colère, et ne vous y mettez point; vous apprendrez d'elle, et non elle de vous.*

1571. Les deux reines s'observent. *Mém. de Tavannes*, page 376.

On parla aussi de la guerre de Flandre. Il y eut des mémoires pour et contre. Le roi les lut et en conféra avec l'Amiral. Il le consulta aussi sur le traité que la France étoit sur le point de conclure avec l'Angleterre; et toujours il paroissoit prendre un singulier plaisir dans sa conversation. *Coligni* demanda, dans l'automne, permission d'al-

On remet la guerre de Flandre sur tapis. *Mém. de Morray*.

à ses yeux, aux fibres même
visage, pour n'être point t
quelque vivacité ou autre
involontaire. S'il avoit d
nager le calvinisme, autre emba
part des catholiques, des princ
gers, des seigneurs de sa cour,
magistrats, qui lui remplissoien
de soupçons contre ceux qu'il
protéger.

Il éprouve

Rien, par exemple, ne lui te

voir passer à un autre une princesse sur laquelle le jeune duc avoit eu l'audace de marquer des prétentions pour lui-même. Le cardinal de *Lorraine* s'en étoit expliqué hautement à l'ambassadeur de Portugal, qui la demandoit pour son maître. *L'aîné de la maison*, dit-il, en parlant du duc de Lorraine, *a eu l'aînée, le cadet aura la cadette.* Cette arrogante prédiction ne se vérifia pas. Le roi, qui en fut averti, entra dans une grande colère, et le duc, en craignant les éclats, avoit épousé précipitamment *Catherine de Clèves*; mais comme les rois ne commandent point aux cœurs, le duc de *Guise* conservoit des droits cachés sur celui de *Marguerite*; et *Charles* appréhendoit que ces dispositions secrètes de sa sœur, venant à la connoissance de la reine de Navarre, ne la réfroidissent sur cette alliance. Le duc d'*Anjou* ne voyoit pas non plus de bon œil ce mariage, dans la crainte qu'il ne rendît le prince de *Béarn* trop puissant. Enfin le pape *Grégoire XIII* se récrioit plus que tous les autres, et menaçoit de ne jamais accorder de dispense. Il envoya même en France son neveu, le cardinal *Alexandrin*, chargé de renouveler les instances en faveur du roi de Por-

1572.

Mém. de Tavannes, page 377.

1572. tugal, et de faire des reproches au roi sur ses liaisons avec les Huguenots.

Comment il rassure le pape.

Préface du Stratagême.

Le légat s'acquitta exactement de sa commission. Il pressa vivement le roi, et comme il le réduisoit à ne savoir que répondre : *Monsieur le cardinal*, lui dit le monarque embarassé, *plût à Dieu que je pusse tout vous dire! Vous connoîtriez bientôt, ainsi que le souverain pontife, que rien n'est plus propre que ce mariage pour assurer la religion en France, et exterminer ses ennemis. Oui*, ajouta-t-il en lui serrant affectueusement la main, *croyez-en ma parole; encore un peu de temps, et le saint père lui-même sera obligé de louer mes desseins, ma piété et mon ardeur pour la religion.* Il voulut confirmer ces promesses, en faisant glisser un diamant au doigt du cardinal; mais le prélat le remercia, et dit qu'il se contentoit de la parole du roi.

Ce qu'on doit penser des auteurs contemporains.

Si *Charles IX* a tenu ce discours, il méditoit certainement pour lors le massacre de la Saint-Barthelemi : mais *de Thou* nous avertit qu'il faut se défier des historiens italiens, dont est tiré ce recit. La plupart abusés par les *Guises*, qui avoient intérêt de ne point passer pour les seuls auteurs d'une

action si atroce, ou trompés par les catholiques zélés, fidèles échos des *Guises*, ont enveloppé toute la cour dans le complot, et sur-tout le roi, qu'ils ont toujours mis à la tête. Au contraire, *les Mémoires du temps*, faits par les personnes les mieux instruites, tels que ceux de *Brantôme*, de la reine *Marguerite*, de *Cheverni*, de *Villeroi*, de *Castelnau*, sur-tout de *Tavannes*, d'après lesquels se sont décidés *Dupleix*, *le Laboureur*, l'auteur des *Commentaires*, et les meilleurs historiens, portent expressément deux choses : la première, que *Charles IX* ne se détermina au massacre qu'après la blessure de l'Amiral ; la seconde, qu'il n'eut d'abord dessein d'y comprendre que quelques chefs, et non une si grande multitude.

1572.

Résultat de leurs récits.

Voici donc, autant qu'on peut débrouiller ce cahos, l'idée qu'il faudroit se former de la marche de l'intrigue. On peut croire que dès l'instant de la paix, *Charles IX* eut dessein de s'assurer de l'Amiral et des autres chefs, et que les bonnes manières qu'il employa pour les attirer à la cour, ne tendoient qu'à se procurer la facilité de les avoir sous sa main, s'ils venoient à remuer, et de rompre leurs projets par la pri-

1572. son et par un châtiment juridique. Il est aussi à présumer que ce dessein de réprimer les calvinistes par la force, tourna en projets de ménagemens, quand *Charles* vit qu'ils demeuroient tranquilles, et qu'ils prenoient confiance en lui. Cette disposition pacifique du roi, traversée néanmoins par des alternatives de craintes et de soupçons, a pu durer jusqu'à la blessure de l'Amiral. Quant à ce malheur, qui eut des suites si funestes, ce fut l'ouvrage d'une politique ténébreuse, qui poussa le roi à des extrémités qu'il n'avoit pas prévues; politique dont on exposera tous les ressorts.

Le roi ménage les calvinistes.

Mém. de Tavannes.

Ce prince avoit été trop mal servi dans la guerre, pour ne pas vouloir sincèrement la paix. Voyant que pour y parvenir il n'étoit question que de quelque condescendance envers les calvinistes, *Charles* les ménageoit; et on a droit de penser que, sans adopter leurs opinions, il goûta leurs personnes. La reine mère, soit vues d'état, soit attachement à la religion romaine, s'alarma de ses liaisons: elle s'unit secrètement aux *Guises*, pour ramener son fils à ses anciens principes, et le forcer même par un coup d'é-

elat, s'il étoit nécessaire, à rompre tout engagement avec les sectaires. 1572.

Les catholiques en prennent ombrage.

On imagina d'abord de tenter s'il seroit sensible à l'abandon des catholiques, ses anciens amis; en conséquence, les *Guises*, les *Montpensiers* et leurs proches quittèrent brusquement la cour. *C'étoit*, disoient-ils, *une chose odieuse, qu'une famille qui avoit rendu de si grands services, fût si peu considérée; et que, loin de venger la mort d'un homme qui s'étoit sacrifié pour la religion et pour l'état, on affectât d'accabler de bienfaits ses ennemis et ses assassins.* On ne manquoit point de faire parvenir ces discours au roi, mais il sembloit ne point s'en embarrasser; au contraire, il paroissoit libre et gai au milieu des calvinistes, que les noces prochaines du prince de *Béarn* attiroient auprès de lui: cependant tous ne s'y fioient pas. *Si ces noces se font à Paris*, disoit le père de Sully, *les livrées en seront vermeilles*.

Sully, t. 1, page 43.

Mort de la reine de Navarre.

Journal de Henri III, t. 1, p. 143.

Cayet, t. 1, page 128.

La reine de Navarre arriva à la cour au milieu du mois de mai, et le 9 juin elle étoit morte. Un cri se fit entendre par toute la France, qu'elle avoit été empoisonnée; cependant, malgré les

1572. recherches les plus exactes, on ne lui trouva aucune marque de poison. Mais que ne pouvoit-on pas présumer, après les exemples trop sûrs qu'on avoit de morts aussi nécessaires, procurées par différens moyens? Celle de *Lignerolles*, favori et confident du duc d'*Anjou*, tué par *Villequier*, à la chasse, et par ordre de *Charles*, parce qu'il avoit eu le malheur, dit-on, d'apprendre de son maître les secrets du roi; d'autres disent, parce qu'il avoit une intrigue avec la reine mère; celle du cardinal *Odet de Châtillon*, empoisonné par son valet-de-chambre lorsqu'il étoit prêt à revenir en France; celle du seigneur de *Moui*, assassiné à Niort, par *Maurevel*, qu'on appeloit publiquement *le tueur du roi*, et tant d'autres dont la fin tragique tournoit en preuves les moindres soupçons.

Son caractère.

Le Labour. t. 1, liv. 337.

Jeanne-d'Albret, après avoir aimé les plaisirs, se les interdit lorsqu'elle y étoit encore propre, réforma son luxe, et montra une austérité de dévotion qui la rendit chère à son parti: elle eut les vertus et les vices ordinaires à ce genre de vie; sévère dans ses mœurs, réglée dans son domestique, ferme contre les revers, zélée, libérale; mais aigre, impérieuse, aimant à parler théo-

1572.

gie, et faisant sa principale compagnie des ministres, dont sa maison étoit l'asyle. Dans les manifestes auxquels *Jeanne* eut part, on remarque toujours contre le clergé, et sur-tout contre le cardinal de *Lorraine*, des traits mordans qui annoncent une femme piquée. Pendant que son fils étoit à la cour, avant le voyage de Bayonne, elle lui écrivit une lettre, qu'on jugeroit moins destinée à retenir dans le devoir un enfant de neuf à dix ans, qu'à satisfaire sa causticité, en censurant des vices qui ne le regardoient pas : elle n'étoit pas moins amère dans ses reproches à ceux de sa religion qui s'écartoient de leur devoir; mais aussi elle n'avoit rien à elle, et toutes ses richesses étoient au parti. Les catholiques même reconnoissent son courage, sa constance, sa fermeté, et ne blâment que son entêtement, qui faisoit sa gloire dans l'esprit des calvinistes. Sa mort retarda le mariage du prince de *Béarn*, qui prit aussitôt le titre de roi de Navarre.

Craintes des calvinistes.

De Thou, livre 52.
Davila, l. 5.
Matthieu, liv. 6, p. 338.

L'Amiral, pendant cet intervalle, se retira dans son château de Châtillon-sur-Loing; là il recevoit tous les jours des lettres de ses amis, qui le conjuroient de ne point retourner à la

1572. cour. Leurs craintes étoient fondées sur une multitude de conjectures, qui, prises chacune à part, pouvoient tout au plus fournir la matière de quelques soupçons, mais qui, rapprochées, formoient un corps de présomptions effrayantes.

Sécurité de l'Amiral.

Coligni, sûr de la bonne foi du roi, n'écoutoit les donneurs d'avis qu'en homme rebuté par leur zèle importun: quant à ceux avec lesquels il vouloit bien entrer en explication, il leur disoit que ses mesures étoient prises avec *Charles*; qu'il y avoit une ligue signée contre l'Espagne, entre la France, et l'Angleterre, et les princes protestans d'Allemagne, et que la guerre de Flandre alloit se déclarer. Lui faisoit-on remarquer les troupes que la cour rassembloit sur les confins du Poitou? il répondoit aussitôt qu'elles n'étoient point destinées contre la Rochelle, mais contre les Pays-Bas, où des vaisseaux devoient les transporter; que c'étoit par son avis qu'on avoit pris cet expédient, tant pour épargner aux soldats la fatigue de la marche, que pour tromper les ennemis. Si on lui parloit des emprunts que le roi faisoit de tous côtés, il disoit que c'étoit pour subvenir aux

1572.

s de cette guerre, et qu'on les fait sur les princes catholiques par éférence, afin de les priver de la source de leur argent. Enfin il prédoit n'avoir rien à craindre des *Guises*, parce que le roi les avoit réconciliés avec lui, et que d'ailleurs ils n'avoient plus grand crédit; que même le cardinal de *Lorraine*, le plus redoutable d'entre eux, étoit à Rome, occupé dans le conclave, bien éloigné de pouvoir lui nuire: enfin, dût-il être trompé, il prioit très-instamment ses amis de ne plus le fatiguer par de pareils soupçons.

Ces raisons ne satisfaisoient pas tout le monde. Un gentilhomme nommé *Langoiran*, les ayant bien repassées dans son esprit, alla trouver l'Amiral, et lui demanda son congé. *Pourquoi donc*, dit Coligni étonné? *Parce qu'on vous fait trop de caresses*, répondit Langoiran, *et que j'aime mieux me sauver avec les fous, que de périr avec les sages*. Ce bon mot fut regardé comme une de ces saillies qu'essuient souvent les projets les plus prudens : et l'Amiral persista dans sa sécurité.

Les noces de *Henri*, roi de Navarre, et de *Marguerite*, sœur du roi, Mariage du roi de Navarre.

1572. furent célébrées le 18 août, avec une pompe vraiment royale; elles avoien été précédées de celle du prince d *Condé* et de *Marie de Clèves*: la noblesse calviniste, nombreuse, leste e magnifique, fit les honneurs des une et des autres. Pour l'Amiral, au milie des plaisirs, il ne s'occupoit que d sa chimère, la guerre de Flandre; tou sembloit lui en inspirer le desir. Voyant le jour du mariage, aux voûtes de l cathédrale, les drapeaux pris sur lt dans les journées de Jarnac et de Montcontour: *Bientôt*, dit-il en les montrant au maréchal de Damville, *bientt il seront remplacés par d'autres plu agréables à des yeux français. Té!gni, la Rochefoucauld, Rohan*, tou les chefs du parti, pensoient comm *Coligni*, sur la certitude de cett guerre; et de plus défians s'en se roient flattés à leur place, tant *Charle* y paroissoit résolu.

Le roi goûte l'Amiral et ses projets.

D'Aubigné, t. 2, liv. 1.

Le Labour. t. 3, p. 31.

Mém. de Tavannes, p. 376.

A force de conférer sur ce projet il en avoit senti l'avantage, et le prenoit à cœur. En réglant le plan d opérations, l'adroit *Coligni* faisoit sentir au jeune monarque qu'il ne fallo pas se conduire dans cette guerr comme dans les précédentes, c'est-à-dire, confier ses forces à son frère

duc d'*Anjou*, qui avoit recueilli tout l'honneur de la victoire; mais que le roi devoit se mettre lui-même à la tête de ses troupes. La reine votre mère, ajoutoit-il ne cherche qu'à vous tenir en tutelle, afin de gouverner seule; c'est pour cela qu'elle vous a engagé à prendre un lieutenant-général; mais il est temps de secouer le joug, et de vous montrer à vos peuples digne de leur commander.

1572. *Mém. de Villeroi*, t. 2, page 361.

Ces discours faisoient une vive impression sur l'esprit d'un roi susceptible et jaloux. *Catherine* en étoit informée; mais certaine de son ascendant, elle se contenta d'abord de prendre quelques mesures générales, comme de s'assurer, en cas de besoin, le secours des *Guises* et de leurs partisans : cependant le danger augmentoit. La reine fut avertie par *Villequier, de Sauve, Retz*, courtisans assidus et pénétrans, en qui même le roi avoit une grande confiance, que son fils alloit lui échapper, qu'il étoit totalement gagné par les religionnaires, et que sans quelque remède violent, il n'y avoit point à se flatter de le ramener.

Mém. de Tavan p. 415.

A un mal si pressant, *Catherine* se résolut d'appliquer un remède extrême:

Adresse de la reine. *Mém. de Tavannes.*

1572.

elle saisit le moment d'une chas
pendant laquelle son fils se trou
loin des conseillers qui l'obsédoi
ordinairement ; elle l'entraîne dans
château, s'enferme avec lui dans
cabinet, et éclate en reproches am
Mêlant la tendresse à la force,
lui représente ce qu'elle a fait p
lui dès son enfance, les peines qu'
a ressenties, les dangers qu'elle a c
rus de la part de ces mêmes homn
avec lesquels il a l'imprudence de
lier si étroitement. S'ils se renc
maîtres des affaires, que deviendra
dit-elle en sanglottant ? Que devien
le duc d'*Anjou*, l'objet perpétuel
leur haine ? Comment échapper
nous à leur fureur ? ***Donnez***
ajoute-t-elle, ***congé de m'en retu***
à Florence; donnez à votre frèn
temps de se sauver.

Elle fait craindre au roi son ressentiment.

Le roi épouvanté, ***non tant,***
Tavannes, ***des huguenots que***
sa mère et de son frère, don
sait la finesse, ambition et puissa
dans son état, craignant une rév
tion, s'il continue à soutenir les
vinistes, avoue son tort à sa mè
et la prie de l'excuser. ***Catheri***
feignant un mécontentement sans

tour, se retire dans une maison voisine. Le roi la suit. Il la trouve avec le duc d'*Anjou*, les sieurs de *Retz*, de *Tavannes* et de *Sauve*, comme tenant un conseil. Nouveau sujet d'inquiétude pour le jeune *Charles*, qui tremble qu'on ne machine quelque chose contre lui. 1572.

Et l'audace des calvinistes.

Il entre en explication, et demande qu'on lui fasse du moins connoître les nouveaux crimes des calvinistes. Chacun s'empresee de le satisfaire, en rapportant tout ce qu'il sait de leurs prétentions vraies ou supposées. L'un dit que, non contens d'avoir le libre exercice de leur religion, ils veulent encore abolir la catholique; l'autre, qu'ils se vantent de posséder l'esprit du roi, et de faire désormais tout ce qu'ils voudront; que l'Amiral, surtout, ne cesse d'exalter ses exploits, et qu'il se promet bien de se venger un jour des arrêts de proscription donnés contre lui.

Brantôme.

Il faut avouer que *Téligny* et les autres ne furent pas toujours assez modérés dans leurs paroles. *La Noue* désapprouvoit ces bravades; et il en appeloit les auteurs, *de vrais fous et malhabiles dans les circonstances ac-*

Nemours, son beau-père,
d'*Elbeuf*, son cousin-gern
ducs de *Nevers* et de *Mon*
ses beaux-frères, et une gross
gentilshommes. Tout cela s
avant le mariage du roi de Na
on ne jugea pas à propos de
plus de quatre jours après po
livrer des craintes que donnoit

Il n'est que blessé.

L'assassin fut bientôt tro
choisit le fameux *Maurevel*
cacha dans une maison devan

Coligni un coup d'arquebuse, dont les balles lui firent une grande blessure au bras gauche, et lui coupèrent l'index de la main droite. Sans la moindre émotion, l'Amiral montra la maison d'où partoit le coup. On enfonça la porte, mais l'assassin étoit déjà sauvé. *Coligni* tout sanglant, appuyé sur ses domestiques, se retira chez lui. 1572.

Colère du roi. *De Serres*, t. 2, p. 740.

Le Roi jouoit à la paume, quand il apprit cet accident. *N'aurai-je jamais de repos*, s'écria-t-il en jetant sa raquette avec fureur? *Verrai-je tous les jours troubles nouveaux?* Le premier moment ne fut que tumulte et confusion. On alloit, on venoit, on se parloit, on s'épuisoit en conjectures. Des partisans de l'Amiral, les uns menaçoient, les autres restoient mornes et gardoient le silence. Tous donnoient des avis, et l'embaras du choix faisoit qu'on n'en suivoit aucun.

Il promet de punir les coupables.

Revenus du premier transport, ils résolurent d'aller se plaindre au Roi, et demander justice. Le roi de Navarre et le prince de *Condé* se chargèrent de la requête. *Charles* répondit que personne n'étoit plus fâché que lui de ce qui venoit d'arriver, et qu'il en tireroit une vengeance éclatante. La reine mère

1572. ces mots il alla du côté de la porte, demanda à voir la balle qu'on avoit retirée de la blessure, se fit raconter les circonstances du pansement; et après quelques signes d'attendrissement et d'intérêt pour la santé du malade, il sortit.

Frayeur de la reine mère.

Mém. de Villeroy, t. 2. p. 361.

Durant cette visite, qui fut environ d'une heure, on remarqua que la reine mère ne s'éloigna jamais du roi, et qu'elle prêtoit toujours l'oreille, comme appréhendant de perdre quelqu'une des paroles de l'Amiral à son fils. Précaution inutile, si on en croit la relation de *Miron*, médecin du duc d'*Anjou*, écrite en Pologne sous la dictée de ce prince. Le duc y dit que *Coligni* trouva moyen de glisser au roi quelques mots qui ne furent pas entendus; et que, faisant pour lors attention qu'ils étoient dans la chambre de l'Amiral, entourés de calvinistes, la reine mère et lui frémirent, et se sentirent saisis d'une frayeur subite.

Mém. de la reine Marguer. p. 35.

Mém. de Villeroy.

Il ne falloit en effet qu'un mot pour les perdre, si le jeune *Charles*, dont le premier mouvement étoit terrible, se fût aperçu qu'on le jouoit, et que ce crime qui lui faisoit tant de peine, étoit l'ouvrage de ses plus proches. Dans

1572.

les conversations qui suivirent l'assassinat, la reine lui avoit fait entendre qu'elle soupçonnoit violemment le duc de *Guise;* et que c'étoit sans doute pour venger la mort de son père tué devant Orléans, meurtre dont au fond *Coligni* ne s'étoit jamais bien lavé. *Mais ces raisons,* dit la reine Marguerite, *n'appaisoient pas le roi. Il ne pouvoit modérer ni changer le passionné desir d'en faire justice*, *commandant toujours qu'on cherchât M.* de Guise, *qu'on le prît; qu'il ne vouloit point qu'un tel acte demeurât impuni.*

Elle épouvante le roi à son tour.

Cette fureur du roi, dont on appréhendoit les éclats, fit prendre enfin le parti de lui révéler le mystère. On députe *Albert de Gondi,* baron de *Retz,* par sa femme, et qui ayant la confiance de *Charles*, savoit l'amener à ses vues. Il va trouver le roi dans son cabinet, et après les adoucissemens propres à lui faire digérer une pareille confidence, il lui avoue que la blessure de l'Amiral n'est pas l'ouvrage de *Guise* seul, mais de sa mère et du duc d'*Anjou ;* qu'ils y ont été forcés par les menées sourdes de ce rebelle, qui vouloit les perdre; que la chose une fois faite, il n'y a plus

1572. *et que nous donnassions ordres promptement.*

Mesures pour l'exécution. Ce terrible arrêt prononcé, on ne songea plus qu'à l'exécution ; et *Charles*, dès ce moment, se prêta à tous les déguisemens qu'on lui fit sentir nécessaires pour la réussite. Il s'agissoit de rassembler dans le même canton de la ville les gentilshommes calvinistes, afin de les prendre tous comme dans un filet. Ils en fournirent eux-mêmes les moyens. L'Amiral, alarmé de quelques mouvemens qu'on voyoit parmi le peuple, envoya prier le roi de lui donner une garde. On avoit peu de jours auparavant introduit dans Paris, sous d'autres prétextes, le régiment des gardes. Le roi, non-seulement en fit placer une compagnie devant la porte de *Coligni*, mais encore il y eut ordre aux catholiques de céder leurs logemens aux religionnaires. Les officiers de la ville furent chargés d'en faire un rôle, et de les exhorter à se retirer auprès de l'Amiral. Par une suite des mêmes attentions, on mit dans la maison de l'Amiral, rue de Bétisy, des Suisses de la garde du roi de Navarre ; et ce prince lui-même fut averti par le roi de faire venir au Louvre tout ce

1572. rien négliger. Le zèle de ces conseillers fut encore inutile.

Le massacre fixé au jour de Saint-Barthélemi.

Comment. livre 10.

Mémoires de Villeroi.

Mém. de Tavannes.

Mais la reine mère, qui avoit des espions parmi eux, apprit ces délibérations; elles la déterminèrent à presser l'exécution qu'on fixa au point du jour de St. Barthélemi, 24 août. La résolution en fut prise dans le château des Tuileries, entre la reine, le duc d'*Anjou*, le duc de *Nevers*, *Henri d'Angoulême*, grand-prieur de France, frère bâtard du roi, *René de Birague*, garde des sceaux, le maréchal de *Tavannes* et *Albert de Gondi*, baron de *Retz*, florentin. Des auteurs assez sûrs, disent qu'on hésita si on envelopperoit dans la proscription le roi de *Navarre*, le prince de *Condé* et les *Montmorencis*, et qu'ils ne durent la vie qu'aux représentations de *Tavannes*. D'autres prétendent que l'intention de *Catherine* étoit de mettre d'abord aux mains les chefs des calvinistes et des catholiques; et quand ils auroient été épuisés, de faire sortir du Louvre, le roi à la tête de ses gardes, qui seroit tombé sur les uns et sur les autres, et en auroit fait une boucherie entière. Enfin il est encore incertain si on eut dessein de rendre le massacre aussi général qu'il le

fut. *Pour moi*, disoit Catherine après l'exécution, *je n'ai sur la conscience que la mort de six*. Quelle affreuse sécurité! 1572.

Le duc de Guise chargé de commencer.

Quoiqu'il en soit, on résolut de confier le meurtre de l'Amiral, et comme la première scène de la tragédie, au duc de *Guise*. Afin de prévenir jusqu'à l'ombre du soupçon, les princes lorrains feignirent de craindre quelque violence de la part de leurs ennemis, et sous ce prétexte ils vinrent demander au roi permission de se retirer. *Allez*, leur dit le monarque d'un air courroucé; *si vous êtes coupables, je saurai bien vous retrouver*. Ainsi congédiés, et maîtres de cacher leurs mouvemens sous les apparences de l'embaras inséparable d'un départ, ils eurent plus de facilité à rassembler leurs gens, sans donner d'ombrage.

Ordres généraux.

Brantôme, tome 9.

Mém. de Tavannes.

Tavannes fit venir en présence du roi le prévôt des marchands, *Jean Charron* et *Marcel*, son prédécesseur, qui avoient grand crédit auprès du peuple; il leur donna l'ordre de faire armer les compagnies bourgeoises, et de les tenir prêtes pour minuit à l'hôtel-de-ville. Ils promirent d'obéir; mais quand on leur dit le but de l'armement, ils tremblèrent et commencèrent à s'exéuser

1572. sur leur conscience. *Tavannes* les m
naça de l'indignation du roi, et il t
choit même d'exciter contre eux
monarque, trop indifférent à son gr
*Les pauvres diables, ne pouvant p
faire autre chose, répondirent alor
Eh! le prenez-vous là, sire,
vous, monsieur! Nous vous juro
que vous en aurez nouvelles; e
nous y menerons si bien les mains,
tort à travers, qu'il en sera mémo
à jamais. Voilà*, ajoute Brantôm
*comme une résolution prise par fo
a plus de violence qu'une autre,
comme il ne fait pas bon acharner
peuple, car il y est après plus ap
qu'on ne veut.* Ils reçurent ensuite l
instructions; savoir, que le signal ser
donné par la cloche de l'horloge
palais; qu'on mettroit des flambe
aux fenêtres; que les chaînes seroie
tendues; qu'ils établiroient des cor
de-garde dans toutes les places et car
fours, et que pour se reconnoître
porteroient un linge au bras gauche
une croix blanche au chapeau.

Signal du massacre. Tout s'arrange selon ces dispositio
dans un affreux silence. Le roi, cr
Comment. l. 9, p. 31. gnant de faire manquer l'entreprise
Mémoires de Villeroi. trop de pitié, n'ose sauver le comte
la *Rochefoucauld*, qu'il aimoit.

voyant sur le soir prêt à sortir du Louvre, *Charles* l'invite, le presse d'y res- 1572.
; le comte refuse : *Charles* ne pou-
t le retenir sans risquer d'être deviné, l'abandonne à son sort, gémissant au fond du cœur de se voir forcé de le sacrifier à la sûreté de son secret, *Je vois bien*, dit-il, *que Dieu a résolu sa mort.*

Triste et morne cependant, le roi attendoit avec une secrette horreur, l'heure fixée pour le massacre, qu'il dépendoit encore de lui d'arrêter. Témoin de son agitation, et craignant qu'il ne revînt sur ses pas, sa mère le rassure, le presse et lui arrache enfin l'ordre pour le signal. Il devoit être donné à la pointe du jour par la cloche du palais : mais *Catherine*, impatiente de mettre en mouvement les acteurs de cette sanglante tragédie, trouve que le moment en seroit trop retardé par la distance du palais au Louvre; et c'est Saint-Germain-l'Auxerrois que le tocsin commence à sonner par ses ordres. Le roi sortit alors de son appartement, entra dans un cabinet attenant la porte du Louvre, et regarda dehors avec inquiétude. Sa mère et son frère ne le quittoient pas. Un coup de pistolet se fait entendre. *Ne saurois*

1572. *dire en quel endroit*, rapporte le duc d'Anjou, *ni s'il offensa quelqu'un; bien sais-je que le son nous blessa tous trois si avant dans l'esprit, qu'il offensa nos esprits et notre jugement, épris de terreur et d'appréhension des grands désordres qui s'alloient lors commettre.* Par suite de l'horreur soudaine dont ils furent glacés, ils envoyèrent en diligence un gentilhomme dire au duc de *Guise* de ne rien entreprendre contre l'Amiral, ce qui auroit suspendu tout le reste; mais il étoit déjà trop tard.

Meurtre de l'Amiral.

Le vindicatif *Guise* avoit à peine attendu le signal pour se rendre chez l'Amiral. Au nom du roi, les portes sont ouvertes, et celui qui en avoit rendu les clefs est poignardé sur-le-champ. Les Suisses de la garde navarroise surpris, fuient et se cachent: trois colonels des troupes françaises, accompagnés de *Pétrucci*, siennois, et de *Béme*, allemand, escortés de soldats, montent précipitamment l'escalier, et enfonçant la porte de *Coligni*: *A mort!* s' écrient-ils tous ensemble d'une voix terrible, *A mort!* Au bruit qui se faisoit dans sa maison, l'Amiral avoit jugé d'abord qu'on en vouloit à sa vie; il s'étoit levé, et appuyé con-

la muraille, il faisoit ses prières. 1572.
me l'aperçoit le premier. *Est-ce-toi es Coligni*, lui dit-il, en lui présent la pointe de son épée? *C'est moime*, répond celui-ci d'un air tranille. *Jeune homme*, ajouta-t-il, *tu rois respecter mes cheveux blancs?* 'our réponse, *Bême* lui plonge son e dans le corps, la retire toute fute, et lui coupe le visage; mille ps suivent le premier, et l'Amiral ombe nageant dans son sang. *C'en est ait*, s'écrie *Bême* par la fenêtre. *. d'Angoulême ne le veut pas croire*, épond Guise, *qu'il ne le voie à ses ieds*. On précipite le cadavre par la enêtre; le duc d'*Angoulême* essuie ui même le visage pour le reconnoître, t on dit qu'il s'oublia jusqu'à le four aux pieds.

Massacre dans la ville. D'Aubigné, tom. 2, l. 1, page 543.

Aux cris, aux hurlemens, au vacarne épouvantable qui se fit entendre de ous côtés, sitôt que la cloche du palais onna, les calvinistes sortent de leurs naisons à demi-nuds, encore endormis t sans armes: ceux qui veulent gagner a maison de l'Amiral, sont massacrés ar les compagnies des gardes postées vant sa porte; veulent-ils se refugier ans le Louvre, la garde les repousse à oups de piques et d'arquebuses; en uyant, ils tombent dans les troupes

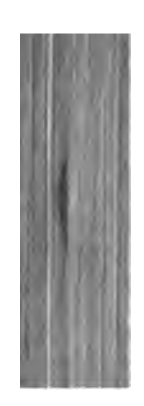
1572. du duc de *Guise* et dans les patrouilles bourgeoises, qui en font un horrible carnage. Des rues on passe dans les maisons, dont on enfonce les portes; tout ce qui s'y trouve, sans distinction d'âge ni de sexe, est massacré; l'air retentit des cris aigus des assassins, et des plaintes douloureuses des mourans. Le jour vient eclairer la scène affreuse de cette sanglante tragédie. *Les corps détranchés tomboient des fenêtres, les portes cochères étoient bouchées de corps achevés ou languissans, et les rues de cadavres qu'on traînoit sur le pavé à la rivière.*

Et dans le Louvre. *Mém de Marguerite.*

Ce qui se passoit au Louvre ne démentoit pas les fureurs de la ville. Les événemens arrivés depuis huit jours que *Marguerite de Valois* étoit mariée au jeune *Henri*, roi de Navarre, avoient substitué une sombre tristesse aux plaisirs que promet ordinairement un nouvel hymen. La contrainte perçoit à travers les divertissemens ordonnés par la cour: nulle confiance, nul épanchement de joie. La jeune épouse, suspecte aux calvinistes par sa religion, aux catholiques par son mariage, n'osoit seulement pas demander la cause des mouvemens qu'elle remarquoit. Le soir, veille de la St.-Barthélemi, la reine mère apercevant sa fille un peu tard,

lui ordonna de se retirer. *Comme je faisois la révérence*, dit Marguerite, *ma sœur de Lorraine me prend par le bras, m'arrête, et se prenant fort à pleurer, me dit : Mon Dieu, ma sœur, n'y allez pas !* A ce mouvement, *Catherine* s'irrite et reproche à sa fille aînée son imprudence. *Quelle apparence*, répond celle-ci, *de l'envoyer ainsi sacrifier ? S'ils découvrent quelque chose, ils se vengeront sur elle*. Cette altercation finit par de nouveaux ordres à *Marguerite* de se retirer. Sa sœur l'embrasse fondant en larmes. *Et moi*, dit-elle, *je m'en allai toute transie et toute éperdue, sans pouvoir imaginer ce que j'avois à craindre*. 1572.

Appelée par son mari, *je trouvai*, ajoute-t-elle, *son lit environné de trente ou quarante huguenots que je ne connoissois point encore : toute la nuit ils ne firent que parler de l'accident advenu à M. l'Amiral. Moi, j'avois toujours dans le cœur les larmes de ma sœur, et ne pouvois dormir pour l'appréhension dans laquelle elle m'avoit mise, sans savoir de quoi. La nuit se passa de cette façon, sans fermer l'œil.* Au point du jour, *Henri* se lève, sort de sa chambre, et tous ses



Quelques-uns se sauvèrent
quels on compta *Rohan* ,
de *Chartres* et de *Mo*
Grammont , *Duras* , *C*
Bouchavannes , obtinrent
Les *Guises* en épargnèrent
ques-uns ; mais ces exempl
nité furent rares. *Saignez*
s'écrioit l'impitoyable *Tav*
médecins disent que la s
aussi bonne en ce mois d'a

1572. de deux soldats. *Suis-moi*, dit-il à *Regnier* d'un ton dur et brusque; celui-ci consterné, passe entre les deux satellites, croyant aller à la mort, *Vezins* le fait monter à cheval, sort de la ville en hâte : sans s'arrêter, sans dire un seul mot, il le mène jusqu'en Querci, dans son château. *Vous voilà en sûreté*, lui dit-il : *j'aurois pu profiter de l'occasion pour me venger; mais entre braves gens on doit partager le péril; c'est pour cela que je vous ai sauvé. Quand vous voudrez, vous me trouverez prêt à vuider notre querelle, comme il convient à des gentilshommes. Regnier* ne lui répondit que par des protestations de reconnoissance, et en lui demandant son amitié. *Je vous laisse la liberté de m'aimer ou de me haïr*, lui dit le farouche Vezins, *et je ne vous ai amené ici que pour vous mettre en état de faire ce choix.* Sans attendre sa réponse, il donne un coup d'eperon et part.

Incertitude du roi. L'incertitude, l'irrésolution, les aveux faits et rétractés, la contrariété des démarches, tout dénote le trouble qui agitoit l'esprit des auteurs de la Saint-Barthélemi, pendant et après le

massacre. Le roi écrivit le premier jour aux gouverneurs des provinces, qu'il n'avoit aucune part au désordre qui étoit le fruit de l'animosité des deux maisons de *Guise* et de *Châtillon*; qu'ils eussent donc soin de faire entendre à tout le monde, que ce qui venoit d'arriver n'apporteroit aucun changement aux édits de pacification et qu'il commandoit que chacun restât tranquille. Mais dès le lendemain, on dépêcha à toutes les villes considérables, des catholiques accrédités chargés d'ordres verbaux tout contraires. 1572.

Enfin, le troisième jour, le roi se rendit au parlement où il tint son lit de justice. Il y déclara qu'après une suite non interrompue de révoltes et d'attentats contre son souverain, mille fois pardonnés, *Coligni* avoit comblé ses crimes, par la résolution d'exterminer le roi, la reine, les ducs d'*Anjou* et d'*Alençon*, et le roi de *Navarre*, quoique de la même religion; qu'après ces assassinats, l'Amiral avoit dessein de mettre sur le trône le prince de *Condé*, et de s'en défaire ensuite pour y monter lui-même, lorsqu'il l'auroit rendu vacant par l'extinction totale de la famille royale. Cette déclaration,

Il va au parlement.

1572. si elle eût été appuyée de preuves solides, devoit être faite dès le premier jour, et rien n'étoit plus capable de justifier les excès auxquels on se porta. Ce fut la réflexion du président de *Thou*, qu'on vit gémir d'être forcé, par sa place de premier président au parlement, d'approuver en apparence les motifs suggérés au roi.

Prend sur lui le massacre. *Charles*, en donnant son consentement à la Saint-Barthélemi, crut que l'odieux en tomberoit sur les *Guises*, et ce fut le but de sa première déclaration. On ne le laissa pas long-temps dans cette agréable espérance; la reine mère, qui savoit tourner cet esprit susceptible, le plaça habilement entre sa gloire et son autorité. Outre les inconvéniens de voir rallumer une guerre plus furieuse entre les *Guises* et les *Montmorencis*, dont les derniers voudroient venger la mort de *Châtillon*, tant qu'ils en croiroient les princes *lorrains* seuls coupables, elle fit entendre à son fils que rejeter cette action sur d'autres, ce seroit avouer sa foiblesse et son impuissance; qu'il ne faut pas que dans son royaume rien paroisse arriver sans l'aveu du souverain, qu'autrement il est bientôt mé-

prisé, et exposé à voir tout bouleversé dans son état. 1572.

Selon la coutume des caractères extrêmes, le jeune *Charles*, une fois convaincu de ces maximes, ne connut plus de modération; il autorisa de son nom le massacre qui se fit dans les provinces; il fut horrible à Meaux, à Angers, à Bourges, à Orléans, à Lyon, à Toulouse, à Rouen, sans compter les petites villes, les bourgs et les châteaux particuliers, où les seigneurs ne furent pas toujours en sûreté contre la fureur des peuples ameutés. Les cadavres pourrissoient sur la terre sans sépulture, et plusieurs rivières furent tellement infectées des corps qu'on y jetoit, que ceux qui en habitoient les bords ne voulurent de long-temps boire de leurs eaux, ni manger de leurs poissons.

L'ordonne dans les provinces.

Ajoutons pour la satisfaction du lecteur, rebuté de tant d'horreurs, que quelques commandans de provinces refusèrent de se prêter à l'exécution de ces ordres sanguinaires: le comte de *Tendes*, en Provence; *Gorde*, en Dauphiné; *Chabot-Charni*, en Bourgogne; *Saint-Héran*, en Auvergne; *Mandelot*, à Lyon; de la *Guiche*, à

Quelques gouverneurs refusent d'obéir.

Mézeray, t. 2, p. 1107.

4

1572. Mâcon; *Tannegui le Veneur*, *Matignon* et *Villeneuve*, en d'autres lieux. De pareils noms doivent aller à la postérité. *Jean Hennuyer*, jacobin, évêque de Lisieux, obtint de celui à qui les lettres de la cour étoient adressées, qu'il surseoiroit au massacre, et par ce sage délai il sauva les calvinistes de sa ville et de son diocèse. Le vicomte d'*Orthez*, commandant à Bayonne, écrivit au roi : *Sire, j'ai communiqué le commandement de votre majesté à ses fidèles habitans et gens de guerre de la garnison. Je n'y ai trouvé que bons citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau; c'est pourquoi eux et moi supplions-très humblement votre majesté de vouloir employer nos bras et nos vies en choses possibles, quelque hasardeuses qu'elles soient, nous y mettrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Saint-Héran*, s'exprimoit en ces termes : *Sire, j'ai reçu un ordre sous le sceau de votre majesté, de faire mourir tous les protestans qui sont dans ma province. Je respecte trop votre majesté, pour ne pas croire que ces lettres sont supposées; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'ordre est véritablement émané d'elle, je la res-*

pecte encore trop, pour lui obéir. On 1572.
espire, en voyant du moins que l'hunanité n'étoit point bannie de tous les cœurs : mais la mort précipitée du vicomte d'*Orthez* et du comte de *Tendes*, a fait croire que leur générosité fut récompensée par le poison. Ce dernier *Honorat II de Savoie*, étoit petit-fils de *René de Savoie*, marquis de *Villars*, frère légitimé de la fameuse *Louise*, mère de *François I.*

Aucun calviniste ne se défend.

Pasquier, livre 5 et 11.

Il est étonnant que de tant de braves capitaines, deux hommes seuls se soient défendus : *Guerchi*, qui, le bras enveloppé de son manteau, combattit long-temps dans la maison de l'Amiral, et ne fut accablé que par le nombre ; et *Taverny*, lieutenant de la maréchaussée, *homme de robe longue*, qui, avec un seul valet, soutint dans sa maison comme un siège de neuf heures. Une semblable résistance de plusieurs autres auroit donné au grand nombre le temps de se reconnoître : mais comme si la surprise eût engourdi tous les sens, à peine songeoient-ils à fuir ; et, semblables à des victimes dévouées à la mort, ils tendoïent le cou à ceux qui les égorgeoient.

L'épouvante fit des conversions, dont

1572.

Conversion forcée du roi de Navarre, du prince de Condé et autres.

De Thou, livre 53.

Davila, livre 5.

Mém. de Tavannes, page 57.

Comment. liv. 22, p. 51.

la plupart durèrent autant que la crainte : mais ce motif ne fut pas victorieux sur tous également ; au contraire *Henri de Latour-d'Auvergne*, vicomte de *Turenne*, dit que l'horreur de la Saint-Barthélemi le porta à se faire calviniste. Il manquoit un dernier triomphe à la cour, et tant de violences devenoient inutiles, si ceux qui approchoient le plus du trône persistoient dans leur obstination. Tous les jours des théologiens choisis catéchisoient le roi de *Navarre* et le prince de *Condé*; leurs amis y joignoient des exhortations, des prières, et jusqu'à des menaces. On eut même, s'il faut en croire les historiens calvinistes, l'adresse de ménager l'abjuration d'un fameux ministre, nommé *Durosier*, dans l'espérance que cet exemple les gagneroit ; mais ils différoient toujours, sous prétexte d'avoir besoin d'une plus ample instruction.

Ennuyé de ces délais, *Charles IX*, dans un mouvement impétueux de colère, ordonne qu'on lui apporte ses armes, que le régiment des gardes se range autour de lui, et qu'on lui amène les princes. La jeune reine, son épouse, princesse pleine de douceur et d'humanité, déjà très-touchée de ce qui s'étoit

passé, se jeta à ses genoux, et obtint que cet appareil menaçant fût contremandé. Mais quoiqu'adouci, l'abord de *Charles* fut encore terrible pour les princes. *Mort, Messe* ou *Bastille*, leur dit-il d'un ton foudroyant. Le roi de *Navarre*, et sa sœur *Catherine de Bourbon*, cédèrent. Le prince de *Condé* montra d'abord quelque fermeté, et plia ensuite, ainsi que *Marie de Clèves* sa femme, et *Françoise d'Orléans* sa belle-mère. Tous écrivirent au pape, et reçurent l'absolution par le ministère du cardinal de *Bourbon* leur oncle. Le roi de *Navarre* fit plus : il ordonna dans ses états le rétablissement de la religion catholique, et défendit l'exercice de la réformée. 1572.

On fait le procès à Briquemaut et Cavagne.

Le conseil, par ces conversions auxquelles on donna toute la célébrité possible, crut constater l'utilité de la St.-Barthélemi, et résolut en outre d'en persuader la nécessité par une autre action non moins éclatante. *Briquemaut* et *Cavagne*, le premier excellent capitaine, le second habile négociateur, tous deux parfaitement instruits des secrets du parti, après avoir échappé au premier emportement des *massacreurs*, furent découverts, tirés de

1572. leur asyle, et mis en prison. La cour s'imagina qu'un procès fait dans les règles à ces deux chefs, procès par lequel il paroîtroit que les calvinistes avoient médité les premiers la destruction des catholiques, en commençant par le roi, seroit le meilleur moyen de justifier aux yeux de l'univers les mesures prises contre eux, à titre de represailles et de précautions. Déjà on agissoit sur ce plan contre la mémoire de l'Amiral; le procès fait aux deux prisonniers eut la même issue.

Leur mort.

Deux mois après la Saint-Barthélemi, *Briquemaut* et *Cavagne* furent condamnés à être pendus, comme atteints et convaincus de toutes les noirceurs reprochées aux calvinistes. Ce *Briquemaut*, si intrépide à la tête de ses soldats, ne montra que foiblesse devant ses juges : tant il y a de différence entre s'exposer volontairement à une mort brusque et réputée glorieuse, et la voir approcher précédée de tourmens, et suivie de l'infamie! Pour racheter sa vie, il proposa d'abord de servir contre la Rochelle, dont il avoit dirigé les fortifications, et d'indiquer les endroits foibles. Cette offre rejetée, il promit de reconnoître que

Coligni et les autres avoient véritablement conspiré contre le roi, et d'en faire un aveu public. 1572.

Cavagne, témoin du trouble de son ami, attaché à la même chaîne, et entouré comme lui des ministres de la mort, le regarda avec compassion. Il lui parla : *Briquemaut* rougit de sa lâcheté, et retrouva son ancienne intrépidité pour aller au supplice. Ils furent traînés sur la claie. Le peuple, toujours prêt à prendre les passions qu'on veut lui inspirer, les chargea d'injures comme des malfaiteurs publics, les couvrit d'ordures et de boue, et mutila cruellement leurs cadavres. En s'indignant de tant d'horreurs, on ne peut se défendre néanmoins de voir la main de la providence sur *Briquemaut*, en qui elle avoit mille atrocités semblables à punir.

On flétrit la mémoire de l'Amiral de Coligni.

On traîna avec eux l'effigie de l'Amiral, faite de paille. Tout ce qu'on peut imaginer pour flétrir un homme éternellement, fut accumulé dans l'arrêt porté contre sa mémoire. Il y étoit dit que son effigie, portée de la Grève à Montfaucon, resteroit dans l'endroit le plus élevé, que ses armes seroient traînées à la queue des chevaux par

1572. l'exécuteur de la haute justice, dans les principales villes du royaume; injonction de lacérer et briser ses portraits et ses statues par-tout où elles se trouveroient, de raser son château de Châtillon-sur-Loing, sans qu'il pût jamais être rétabli; de couper les arbres à quatre pieds de haut; de semer du sel sur la terre, et d'élever au milieu des ruines une colonne où l'arrêt seroit gravé. Enfin, tous ses biens furent confisqués, ses enfans déclarés roturiers et inhabiles à jamais posséder aucune charge. Le même arrêt ordonnoit une procession solennelle tous les ans, le jour de la Saint-Barthélemi, pour remercier Dieu d'avoir en ce jour préservé le royaume des mauvais desseins des hérétiques.

Son caractère. Ce fut le dernier coup porté contre *Coligni*, et comme la dernière scène de cette sanglante tragédie. Avec moins de sécurité, cet homme si prudent dans les autres actions de sa vie, auroit épargné à lui-même le plus terrible des malheurs, et à la France une blessure dont les profondes cicatrices l'ont défigurée long-temps. Mais on peut remarquer dans l'histoire de nos troubles, que le bras vengeur de Dieu étoit

étendu sur tous ceux qui soufflant aux 1572.
peuples leurs antipathies et leurs animosités, les entraînoient dans des guerres, sources de toutes sortes de crimes. Le premier des *Guises* fut tué par un assassin. Le maréchal de *Saint-André*, un des triumvirs, périt dans le champ d'honneur, mais également assassiné. Le premier prince de *Condé* eut le même sort. *Antoine de Bourbon*, roi de Navarre, et le connétable de *Montmorenci*, moururent de leurs blessures. Enfin, l'Amiral, le cardinal de *Châtillon* son frère, et une foule de gentilshommes les plus distingués des deux religions, périrent dans l'espace de douze ans, par tous les genres de mort que la rage et la fureur sont capables d'inventer.

A travers les piéges tendus sous ses Brantôme,
pas, et les dangers qui menaçoient t. 8, p 209.
sa tête, *Coligni* marcha toujours avec intrépidité au but qu'il s'étoit proposé. Il avoit les qualités les plus nécessaires à un chef de parti, la fermeté et le talent de la persuasion. Général malheureux, il ne fit presque pas une entreprise sans être battu, mais après la déroute, ses ennemis le trouvoient supérieur aux coups du sort, et il sembloit commander à la fortune. Quand

1572. le découragement se mettoit dans ses troupes battues et dispersées, fuyant sans pain, sans habits, sans asyles, sollicitées à la désertion par l'argent et les grâces, son air tranquille et serein les rassuroit : il n'y avoit point de soldat qui, à voir la hardiesse des projets qu'il formoit après les revers les plus fâcheux, ne lui supposât des ressources secrètes capables de tout réparer, et ne s'attachât davantage à lui : point de gentilhomme qui, à l'entendre exposer les motifs de ses actions, ne le regardât comme un héros qui se sacrifioit à l'intérêt unique de ceux qui l'écoutoient. Son discours étoit noble, pur et énergique. Il nous en reste un échantillon dans la *Relation du siège de Saint-Quentin*, ouvrage de sa jeunesse. On y remarque beaucoup d'élégance et des tours de phrase qui ont enrichi la langue. *Coligni*, outre ces qualités, avoit des mœurs irréprochables, sévères même, vertu essentielle dans une guerre de religion. Il étoit bon mari, bon père, mais *ennemi sombre*, le plus laborieux des hommes, d'un secret impénétrable, jouissant d'un crédit sans égal parmi les siens, et de la plus grande réputation chez l'étranger.

La nouvelle de sa mort et du massacre fut reçue à Rome avec les transports de la joie la plus vive. On tira le canon, on alluma des feux, comme pour l'événement le plus avantageux. Il y eut une messe solennelle d'action de grâces, à laquelle le pape *Grégoire XIII* assista avec l'éclat que cette cour donne aux cérémonies qu'elle veut rendre célèbres. Le cardinal de *Lorraine* récompensa largement le courrier, et l'interrogea en homme instruit d'avance. *Brantôme* raconte que le souverain pontife versa des larmes sur le sort de tant d'infortunés. *Je pleure*, dit-il, *tant d'innocens qui n'auront pas manqué d'être confondus avec les coupables; et possible qu'à plusieurs de ces morts Dieu eût fait la grâce de se repentir.* Sentiment de compassion qui n'est pas incompatible avec les démonstrations contraires que la politique exigeoit, pendant que la pitié réclamoit au fond des cœurs les droits de l'humanité si étrangement violés.

1572.

Ce qu'on pense de la S. Barthélemi à Rome.

Stratagém. p. 99.

Brantôme, t. 8, p. 190.

Il n'y eut qu'un cri en Allemagne au sujet de la barbarie exercée contre les prétendus réformés de France. On disoit que c'étoit une action exécrable, qui réunissoit tous les raffinemens de

En Allemagne.

1572. fourberie, de méchanceté, de perfidie, employés séparément dans la suite des siècles par les tyrans les plus cruels. Il parut une foule d'écrits pleins de ces reproches. La cour de France y fut d'autant plus sensible, qu'elle songeoit alors à briguer la couronne de Pologne pour le duc d'*Anjou*, et que cette prévention générale des Allemands ne faisoit pas bien augurer du succès de l'entreprise. On leur envoya des députés chargés de les adoucir. On fit aussi courir des apologies, dont les unes excusoient le tout, d'autres simplement une partie; mais toutes fondoient la nécessité du massacre sur la conjuration de l'Amiral, comme sur un crime avéré par l'arrêt du parlement, crime sur lequel cette preuve ne laissoit pas le moindre doute. Mais malgré ces palliatifs, il resta toujours chez les Allemands un persuasion désavantageuse aux auteurs de cette atrocité.

En Espagne. En Espagne, on vit les choses d'un autre œil. *Philippe II*, après avoir lu la relation que la cour de France lui adressa, l'envoya à l'amiral de Castille: celui-ci en fit lecture à sa table, où étoit le duc de l'*Infantado*. L'Amiral *et ses partisans étoient-ils chrétiens*,

Brantôme, t. 6, p. 189.

demanda naïvement ce duc? *Sans doute*, répondit l'amiral de Castille. *se peut-il*, reprit le duc, *que puisqu'ils sont Français et chrétiens, ils s'assassinent ainsi comme des bêtes? Doucement, monsieur le duc*, dit l'Amiral, *ne savez-vous pas que la guerre de France est la paix d'Espagne?* 1572.

En effet, si *Coligni* eût été cru, et si *Charles IX* avoit envoyé les calvinistes contre le duc d'*Albe* en Flandre, le roi d'Espagne se seroit trouvé fort embarassé; au lieu que par le moyen des troubles, suites nécessaires de la Saint-Barthélemi, il se voyoit pour long-temps délivré des Français, assez occupés de leurs propres querelles. Ce n'étoit pas ce que la cour de France avoit espéré; elle s'étoit flattée, au contraire, qu'après cette exécution les religionnaires, comme un corps épuisé de sang, ne feroient plus que languir, et se détruiroient d'eux-mêmes. Pour hâter leur ruine, en leur ôtant toute espèce d'autorité, le roi par un édit, les dépouilla de leurs charges, dans la robe comme dans l'épée, sans excepter ceux mêmes qui avoient fait abjuration; mais bientôt de nouveaux événemens exigèrent d'autres mesures.

Les réformés qui échappèrent à la

1572. Quatrième guerre civile. Comment. livre 2, p. 6.

première fureur, se sauvèrent les uns chez des amis fidèles, d'autres dans les pays étrangers. La veuve et les enfans de *Coligni* passèrent à Genève; plusieurs se réfugièrent en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, chez les confédérés des Pays-Bas; le plus grand nombre, dans les villes de sûreté les plus voisines de leurs demeures; à Montauban, à Nîmes, à Sancerre, dans les pays coupés et aisés à défendre comme le Vivarez, le Rouergue et les Cévennes. D'abord l'épouvante ne leur permit pas de croire qu'il fût jamais possible de s'y soutenir; ils se flattoient tout au plus d'y rester quelque temps, jusqu'à ce qu'ils pussent trouver des asyles plus sûrs, et ils traitoient de téméraires ceux d'entre eux qui parloient de se défendre.

Mais ils changèrent de langage, quand ils virent qu'on ne les pressoit pas sur-le-champ, comme ils l'avoient appréhendé; que le roi n'avoit point d'armée sur pied; qu'ils pouvoient compter sur la protection secrète de quelques seigneurs catholiques sensibles à leur malheur, entre autres des *Montmorencis*, qui avoient eux-mêmes couru de grands risques à la Saint Barthélemi; qu'enfin la cour, au lieu des coups de vigueur,

employoit avec eux les promesses et les exhortations; qu'on appréhendoit même jusqu'à leur désertion, puisque le roi, pour les empêcher de quitter le royaume, publia que l'événement de la Saint-Barthélemi n'avoit pas la religion pour cause, et donna, le 28 octobre, un édit portant défense de les inquiéter, ordre de leur rendre leurs biens, et assurance de sa protection: alors l'espérance succéda à l'abattement. 1572.

Ce n'est pas que la cour n'eût des desseins hostiles, et notamment celui de se remettre en possession des villes de sûreté qui avoient été accordées aux protestans. Mais par la lenteur de ses préparatifs et la mollesse de ses dispositions, elle donna à ses ennemis le temps de se reconnoître et de la pénétrer. Quelques petits succès dans les marais du Poitou, dans la Guienne et dans le Languedoc, enflèrent le courage des réformés: ils écrivirent de tous côtés, réclamèrent le secours de leurs anciens amis les Anglais, surtout pour la Rochelle, qui paroissoit menacée la première.

Siége de la Rochelle.

De Thou, livre 56.

Davila, livre 5.

Cette ville et celle de Sancerre furent attaquées par les armes; Nîmes et Montauban, par les offres et les exhortations. Ces places étoient regardées

1572. comme les derniers asyles, la dernière ressource des religionnaires, et on se flattoit qu'après leur prise, ils seroient obligés de s'abandonner à la merci de la cour. La Rochelle attiroit la principale attention, parce qu'elle étoit la plus forte, et qu'on croyoit que sa chûte entraîneroit celle des autres; mais par une inconséquence fort ordinaire sous ce règne, on lui laissa le temps de faire des provisions, de réparer ses fortifications, de se ménager même des secours du côté de l'Angleterre; et ce ne fut qu'après avoir souffert tous ces préparatifs, que *Biron*, à la tête d'une grosse armée, commença les approches.

Pasquier, liv. 5, let. 12 et 13.
Mém. de Tavannes, page 443.

Le roi envoie *la Noue* pour négocier auprès des Rochelois.

Amirault. Vie de la Noue.
Mém. de Mornay.

Autre chose non moins singulière, c'est que le commandant qui défendit long-temps cette ville, fut donné aux Rochelois par *Charles IX* lui-même. C'étoit le brave *la Noue*. Pendant le massacre de la Saint-Barthélemi, il se trouvoit heureusement dans le Hainaut, où il avoit été envoyé pour frayer le chemin à l'Amiral, et commencer la guerre des Pays-Bas. N'étant pas assez fort pour se soutenir contre le duc d'*Albe*, avec le peu de troupes qu'on lui avoit données d'abord, et n'ayant que des sujets de dé-

ance de la part de la cour depuis la 1572.
ournée de la Saint-Barthélemi, il ne
oit où se retirer. Dans cet embaras,
s'adressa au duc de *Longueville*,
on ancien ami, gouverneur de Picar-
ie. Celui-ci écrivit à la cour. *La Noue*
uissoit d'une réputation de probité
e à sa bravoure. On savoit que
oldat intrépide dans l'action, il étoit
jours pour le parti le plus modéré
s le conseil. Plein de droiture, in-
able de la moindre duplicité, aimant
patrie, desirant sincèrement la paix,
enant les armes sans ambition, sans
ntérêt, uniquement comme par un
levoir que lui prescrivoit sa conscience.
l est certain que si tous les calvinistes
ui eussent ressemblé, la tranquillité
eût bientôt été rétablie en France.

Le roi le reçut à bras ouverts, le
combla de caresses, et lui rendit les
biens de *Téligni* son beau-frère, qui
avoient été confisqués : il lui proposa
ensuite de s'employer à inspirer aux
Rochelois des sentimens de soumission
et de paix. La *Noue* s'en excusa long-
temps ; mais vaincu par les instances
du roi, qui le conjuroit de lui rendre
ce service, pressé du desir de sauver
ses frères, il accepta enfin cette com-
mission épineuse, à condition qu'on

1572. ne se serviroit pas de son ministère pour les tromper. La cour lui associa en second l'abbé *Guadagni*, Florentin, chargé en secret d'éclairer sa conduite, et il partit.

Ceux-ci l'élisent pour chef.

1573. Les députés de la Rochelle, qui allèrent le trouver dans un village voisin pour écouter ses propositions, le traitèrent avec une indifférence soupçonneuse, très-mortifiante pour un homme jaloux de l'estime de ses amis. *Nous avons été appelés*, disoient-ils, *afin de conférer avec monsieur* la Noue; *mais où est-il? Nous ne le reconnoissons point ici. La Noue*, le cœur percé de cet affront, dévora néanmoins son chagrin en silence, et demanda à entrer dans la ville. L'accueil du peuple ne fut pas plus satisfaisant: on ne voulut pas délibérer sur les paroles de paix qu'il apportoit, et, pour toute réponse, on lui dit qu'il n'avoit qu'un de ces trois partis à choisir; se retirer en Angleterre, rester dans la ville simple particulier, ou devenir leur général. Après en avoir conféré avec *Guadagni*, la *Noue* se détermina à prendre le commandement.

Conduite de la Noue.

On vit donc un homme envoyé par le roi, obtenir toute la confiance des

révoltés, et ce même homme, de l'aveu du roi, rester à la tête de ceux qui faisoient la guerre à leur prince. *La Noue* soutint ce double personnage de défenseur de la Rochelle et de ministre de la cour, avec une intégrité qui fit le sujet de l'admiration générale. Guerrier infatigable, il ne se permettoit aucun repos, et employoit toute l'habileté que lui donnoit une longue expérience, à mettre en sûreté la ville recommandée à ses soins. Vainqueur dans un assaut ou une sortie, il revenoit conjurer les citoyens d'être moins opiniâtres, et d'accepter les offres avantageuses que le roi leur faisoit. Plusieurs fois il essuya des affronts de la part des ministres de sa religion, trop prévenus contre la paix par les exemples passés, et de la part d'une populace séduite et brutale ; mais jamais il ne fut exposé à aucun soupçon. Il souhaitoit mourir dans ces occasions, en voyant un peuple qui lui étoit cher courir à sa perte. Cependant il continuoit ses bons offices, espérant tout du temps et de la patience. Exemple rare d'une probité respectée au point d'être réclamée par les deux partis, dans le moment critique de la plus grande animosité. 1573.

1573. Ses exploits.

On ne comptoit à la Rochelle que quinze cents hommes de troupes réglées et deux mille habitans aguerris; mais il y avoit de bonnes fortifications, des munitions de guerre et de bouche en abondance, un courage déterminé jusque dans les femmes, et des espérances assurées d'un secours d'Anglerre. Ce fut avec ces forces, sous le commandement de cinq ou six braves capitaines, dont *la Noue* étoit chef, sous le gouvernement de son conseil municipal, présidé par *Henri Marchand*, maire en exercice, et *Salvert*, bourgeois très-autorisé, que cette ville, qui se donna pour lors le titre de république, attendit l'effort d'une armée formidable, dont le duc d'*Anjou* étoit général. Il avoit avec lui le duc d'*Alençon* son frère, les autres princes du sang, l'élite de la noblesse du royaume, sans omettre le roi de *Navarre*, le prince de *Condé*, *Louis*, prince de Conti, et *Charles*, comte de Soissons, ses deux frères, et beaucoup de calvinistes cachés, ou leurs partisans, qu'on força de combattre contre leurs anciens amis.

Le siége commença en forme les premiers jours de février, et tant qu'il

dura, les assauts et les sorties furent entremêlés de négociations et de conférences. Les pourparlers n'empêchoient pas quand on en venoit aux mains, qu'on ne se battît avec le dernier acharnement. Les Rochelois se défendoient en désespérés; cependant, malgré leur bravoure, ils auroient certainement succombé, s'il y avoit eu le moindre esprit de système dans l'armée catholique; mais tout s'y faisoit au hasard: on attaquoit aujourd'hui d'un côté, le lendemain on tournoit de l'autre: l'officier, comme le soldat, ne connoissoit ni ordre ni discipline. Nul secret dans les délibérations: un assaut étoit ébruité bien avant l'exécution; chacun y couroit pêle-mêle, non-seulement sans être commandé, mais contre les prières, contre la défense expresse du général; de sorte qu'on perdoit beaucoup de monde, sur-tout de jeunes gens de la première noblesse, sans rien avancer. Le duc d'*Aumale*, qui étoit chargé du détail du siège, fut tué dès le commencement, et remplacé par le duc de *Nevers*. Les Rochelois eurent aussi le plaisir de voir tomber sous leurs coups *Cosseins*, un des assassins de l'Amiral, et beaucoup d'autres qui s'étoient signalés à la Saint-Barthélemi. 1573.

1573.

Il est rappelé.

La joie de leurs succès fut empoisonnée par la retraite de *la Noue*. Le duc d'*Anjou* voyant ses efforts pour la paix inutiles, le fit sommer de quitter la ville : il revint dans l'armée royale, où sa prudence arrêta les effets d'un complot à la vérité mal dirigé, mais qui pouvoit avoir des suites.

Sa prudence.

Mém. de Turenne, p. 57.

Mém. de Bouillon, p. 70.

On a vu que le duc d'*Alençon* avoit pour *Coligni* une affection particulière, il ne s'en cacha point, même après sa mort tragique ; et ces sentimens lui attachèrent beaucoup des anciens partisans de l'Amiral, sur-tout parmi la jeunesse, qui, sensible à l'éclat de la bravoure, regrettoit dans *Coligni* le plus habile capitaine de son siècle. Un de ses plus zélés admirateurs étoit *Henri de la Tour d'Auvergne*, vicomte de *Turenne*, petit-fils, par sa mère, du connétable de *Montmorenci*. Il n'avoit alors que dix-sept ans, et dans un âge si tendre, il se montroit également propre aux armes et à l'intrigue. *Turenne* étoit des parties du duc d'*Alençon*, et à-peu-près du même âge ; l'un comme l'autre, ils étoient enflammés du desir de se signaler par quelqu'entreprise extraordinaire.

En effet, on ne peut guères attribuer à d'autres motifs qu'à une effer-

vescence de jeunesse, le projet chimérique qu'ils conçurent. Semblables à des enfans mécontens, qui s'imaginent qu'en montrant du dépit, et en menaçant de quitter la maison paternelle, ils obtiendront ce qu'ils desirent, ils crurent qu'ils n'avoient qu'à se jeter dans quelque place forte, comme Angoulême ou Saint-Jean d'Angeli, déployer les drapeaux, emboucher la trompette, et qu'aussitôt tous les religionnaires viendroient se ranger autour d'eux; qu'au pis aller ils se retireroient en Angleterre, et que ce coup d'éclat feroit révolter tout le royaume. Ils avoient encore bien d'autres projets, comme de s'emparer de la flotte du roi, se joindre aux assiégés, former un corps de troupes des partisans secrets des calvinistes, dans le camp même, et avec eux tomber sur le reste de l'armée. Le roi de *Navarre* et le prince de *Condé* ne donnoient que foiblement dans ces idées tant à cause de leur peu de solidité, que dans la crainte d'être décélés par les gens peu sûrs que le jeune prince admettoit à sa confidence. Cependant ils ne le rejetoient pas absolument, de peur d'éteindre un feu qui pourroit 1573.

1573. être plus utilement employé par la suite. Ces confédérés ne s'accordant pas entre eux, convinrent de s'en rapporter à *la Noue*. Il les écouta, pesa leurs raisons ; et après leur avoir fait connoître les inconvéniens et les dangers de l'entreprise, il obtint d'eux qu'ils y renonceroient.

Secours d'Angleterre pour la Rochelle.

Au milieu d'avril arriva le secours d'Angleterre, attendu par les Rochelois. *Montgommeri* commandoit la flotte qui se trouva plus foible que celle du roi : elle n'osa même tenter le combat. De tout le convoi, il n'entra dans la ville qu'un seul vaisseau chargé de poudre, dont les assiégés avoient grand besoin. *Charles IX*, qui venoit de signer un traité d'alliance avec *Elisabeth*, se plaignit amèrement de cette infraction. Elle répondit qu'elle n'avoit aucune part à cet armement ; que c'étoit une troupe de bannis et de pirates, qui s'étoit mise en mer sans son aveu ; qu'elle n'y prenoit aucun intérêt ; et que s'y on pouvoit les arrêter, elle trouvoit bon qu'on les punît sévèrement. Mais ils avoient pris le large, et après quelques courses sur les côtes de Bretagne, *Montgommeri* fit savoir aux assiégés qu'il re-

tournoit en Angleterre, et qu'il leur ramèneroit incessamment des secours plus puissans. 1573.

Il n'en fut pas besoin : tout languissoit dans l'armée royale; officiers et soldats ne montroient ni ardeur, ni émulation, par la faute du chef. Le duc d'*Anjou* fit connoître dans ce siège le caractère qui lui fut si funeste dans la suite, c'est-à-dire, une négligence absolue pour tout ce qui lui déplaisoit, quoiqu'essentiel, et un empressement tenant de la passion pour ce qu'il aimoit, quoiqu'inutile. Il avoit formé le siège de la Rochelle, son honneur étoit intéressé à terminer avantageusement une entreprise si éclatante; mais sitôt qu'il eut appris que les négociations entamées pour lui faire obtenir la couronne de Pologne prenoient un tour heureux, il sembla oublier tout ce qui regardoit la France. On ne parloit plus à sa cour que des agrémens du nouveau royaume, de ses richesses, de la magnificence des grands, de la docilité du peuple. Tout ce qui n'avoit point rapport à ces objets devenoit indifférent. Par conséquent, point de plan d'attaque régulier point d'approvisionnement pour les troupes. La

Négligence du duc d'Anjou.

1573. disette, suite de cette négligence, désola bientôt le soldat; et pour comble de malheur, il se répandit dans l'armée une maladie épidémique, qui fit un affreux ravage.

Activité des Rochelois.

Les Rochelois savoient bien se prévaloir de ces circonstances. Plus ils voyoient de mollesse dans leurs ennemis, plus ils montroient d'activité. Ils avoient les yeux ouverts sur tout ce qui se passoit. Plusieurs fois des émissaires sortis du camp sous différens prétextes, tentèrent de former des factions dans la ville, mais ces intelligences clandestines furent toujours découvertes par le magistrat, et punies avec la dernière rigueur sur le citoyen comme sur l'étranger. Dès le commencement du siège, on avoit offert aux Rochelois liberté de conscience, et sûreté pour eux seuls. Mille fois, pendant l'espace de cinq mois, les négociateurs renouvelèrent les mêmes propositions; mais les assiégés s'obstinèrent à ne vouloir point traiter, qu'on ne leur permît d'agir pour tout le parti. Enfin on se détermina à leur accorder cette satisfaction, et le duc d'*Anjou* fit venir dans le camp des députés de Nîmes et de Montauban,

qui s'abouchèrent avec ceux de la Rochelle. 1573.

Cette condescendance étoit une suite des ordres réitérés du roi. Voyant ses coffres se vider, son armée périr, et toutes les forces de son royaume tenues en échec par une seule ville, il envoyoit courrier sur courrier, avec commandement de faire la paix, à quelque condition que ce fût. Les Rochelois obtinrent libre exercice de leur religion pour eux-mêmes, pour les habitans de Nîmes et ceux de Montauban, et pour les seigneurs hauts-justiciers qui n'auroient pas abjuré. On leur accorda que personne ne seroit inquiété au sujet de la religion, ou des promesses d'abjuration; que tous ceux qui avoient pris les armes pour cette cause, notamment les habitans des trois villes nommées, seroient rétablis dans leurs biens et honneurs, et reconnus fidèles sujets du roi.

Quatrième Paix.

On prétendit sauver la honte de ces conditions par des clauses de convention auxquelles les Rochelois se prêtèrent volontiers; savoir que des hommes choisis entre les assiégés viendroient supplier le duc d'*Anjou*, comme représentant le roi, de leur pardonner

1573. tout le passé; qu'ils recevroient un gouverneur ; qu'enfin les trois villes auroient à la cour, pendant deux ans, quatre députés comme otages de la fidélité de leur commettans. Ces conditions furent exprimées dans l'édit de pacification. Les Rochelois ne s'en mirent pas en peine, non plus que des bruits qui coururent alors, que le roi ne leur avoit accordé de si grands avantages qu'en considération de son frère le duc d'*Anjou*, nommé roi de Pologne, dont le départ pressoit. La paix fut ratifiée le 6 juillet. *Biron*, nommé gouverneur, alla dans la ville la faire publier : il fut traité splendidement à dîner, et revint le soir au camp.

Punition de Sancerre.

Ce siége coûta, les uns disent douze, d'autres vingt, d'autres quarante mille hommes à la France, et des trésors infinis ; de sorte que le royaume se trouva plus épuisé par cette guerre de huit mois qu'il ne l'avoit été par toutes les autres. Les malheureux habitans de Sancerre ne furent compris dans le traité que pour la liberté de conscience, et non pour le privilége d'avoir dans leur ville exercice public de leur religion. Ils s'étoient toujours

flattés, et ils avoient promesse que les Rochelois ne traiteroient pas sans eux; mais se voyant abandonnés, ils ne perdirent point courage, et se soutinrent encore deux mois, luttant moins contre les troupes qui les environnoient, que contre la faim. Excités par leurs ministres, qui, comme ceux de la Rochelle, furent la principale cause de l'opiniâtreté du peuple, ils souffrirent, avant que de se rendre, toutes les extrémités de la plus horrible famine. De la chair des plus vils animaux on en vint à leurs cuirs, aux vieux parchemins qu'on faisoit ramollir dans l'eau, aux grains de toute espèce, à la paille hachée, à des mélanges de suif, de noix, de graisse rance et corrompue, enfin à la chair humaine. Un père et une mère déterrèrent leur fille, qui venoit de mourir, et la mangèrent; action qui fait frémir, dont les habitans eurent eux-mêmes horreur, et qu'ils punirent par la mort des coupables. Enfin, se voyant sans ressource, ils se rendirent. Leur ville fut taxée à une rançon, privée de tous les honneurs municipaux, et démentelée. *Charles IX* fit grâce au peuple. L'intention de la cour étoit, disoit-on,

1573.

1573. que le royaume parût tranquille aux ambassadeurs de Pologne chargés de venir chercher leur nouveau roi, afin qu'ils en remportassent dans leur pays aucune fâcheuse impression.

Le duc d'Anjou, roi de Pologne.

De Thou, l. 57

Davila, l. 5.

Castelnau.

Montluc, évêque de Valence, principal instrument de cette élection, avoit eu bien de la peine à réussir, à cause des préjugés répandus contre le duc d'*Anjou* pour le massacre de la Saint-Barthélemi. Les autres prétendans, aidés des protestans d'Allemagne, ne manquèrent point de faire valoir ce grief: mais la reine mère, qui avoit à cœur le succès de cette affaire, fit tant par argent et par promesses, qu'elle l'emporta.

On dit que le motif de l'empressement de *Catherine*, fut la prédiction des astrologues, qui, tirant l'horoscope de ses enfans, lui dirent qu'ils seroient tous rois. Or, ne comptant point, pour le duc d'*Anjou*, sur la couronne de France, portée par un jeune prince, dont l'épouse donnoit déjà des marques de fécondité, elle voulut lui en procurer une étrangère. D'autres prétendent que voyant de la mésintelligence entre *Charles IX* et son frère, la reine saisit ce moyen glorieux d'épar-

gner des désagrémens à son fils *Henri*, qu'elle aimoit par préférence. 1573.

Sans aller chercher de pareils motifs, il étoit bien naturel que *Catherine*, par simple amitié pour son fils, tâcha de lui procurer une couronne : comme il n'est pas non plus étonnant que voyant *Charles IX*, au moment du départ de son frère, frappé d'une maladie subite, dont les premiers symptômes annonçoient une mort prochaine, elle ait changé d'opinion et de système et qu'elle ait imaginé toutes sortes de délais pour retenir en France celui qu'elle prévoyoit devoir bientôt en occuper le trône.

Il quitte la France. *D'Aubigné* t. 2, l. 2, p. 757.

Mais il fallut partir. *Charles* traita splendidement les ambassadeurs : il y eut des fètes somptueuses, dans lesquelles les deux rois parurent avec une grâce et une majesté qui charma ces étrangers. Le roi de France n'oublia rien de ce qui pouvoit décorer la sortie de son frère, et apporta tous ses soins à applanir au plutôt les difficultés qu'occasionnoient quelques conditions non réglées en Pologne : on remarqua même de sa part un empressement qui fit soupçonner de l'impatience, sur-tout quand il eut senti les premières attaques de sa maladie.

1573. Par une foiblesse trop commune, il sembla qu'il tardoit au monarque de voir éloigner celui que la loi de l'état lui marquoit pour successeur. Il le conduisit sur le chemin d'Allemagne, jusqu'à Vitri en Champagne, et la reine, avec la plus grande partie de la cour, alla jusqu'en Lorraine. Tout le monde remarqua ce qu'il en coûta à la mère pour se séparer de son fils : elle le serroit dans ses bras; à peine l'avoit-elle quitté qu'elle le reprenoit encore, et mouilloit de ses larmes le visage de ce fils si cher. Quelques courtisans des plus proches entendirent que pour dernier adieu, elle lui dit : *Partez, mon fils, vous n'y serez guère.* Pronostic qui, selon l'ordinaire, fit faire bien des réflexions après l'événement.

Dépérissement de Charles IX.

1574.

Cavet, t. 1, p. 125 et suiv. D'Aubigné, t. 2, 1, p. 662. Brantôme, t. 9, p. 432. Mem. de Bassompiere, t. 1, p. 242.

Il y a peu d'exemples d'un sort aussi triste que celui de *Charles IX.* Depuis l'instant qu'il commença à se connoître, sa vie s'écoula dans les alarmes : elle fut attaquée par quatre conspirations vraies, ou assez vraisemblables pour tenir son ame dans un état de perplexité plus accablant que l'attentat même. Frappé d'une maladie mortelle, se voyant périr à la fleur de son âge, au lieu des consolations qui ne man-

quent pas aux plus malheureux, il n'éprouva qu'indifférence de la part de ses proches, complots dans sa propre cour, rebellions de ses peuples, peines d'esprit de toute espèce. 1574.

Dieu, déployant sur lui sa vengeance sévère,
Marqua ce roi mourant du sceau de sa colère. *Voltaire.*

Il croyoit voir des spectres; des songes effrayans le réveilloient en sursaut; son imagination frappée lui présentoit des ruisseaux de sang, des morceaux de cadavres, et lui faisoit entendre des sons lugubres et des accens plaintifs qui perçoient les airs.

Son caractère changea après la St.-Barthélemi : de *gracieux* et *bénin*, il devint sombre et farouche; les impatiences et les emportemens, auxquels il avoit toujours été sujet, augmentèrent : il soupiroit tout seul, levoit les yeux au ciel, et sembloit porter dans son cœur un levain de mélancolie, qui lui rendoit tout insupportable. Sans prêter un crime à la mère de *Charles*, on peut dire que les remords et le chagrin furent le seul poison qui abrégea ses jours, en cela digne de compassion, et plus estimable que les véritables auteurs du massacre,

1574. qui n'en témoignèrent jamais le moindre repentir.

Intrigue de cour.

Sully, t. 1, ch. 6, p. 80.
Mem. de Marguerite.
Mém. de Bouillon.
D'Aubigné, tome 1.
De Thou, t. 10, p. 924.

Tout retentissoit en France du doux nom de paix, et tout annonçoit les troubles les plus funestes. Désunion entre la mère et les enfans, esprit de faction répandu parmi les seigneurs, mécontentement des peuples, murmures sourds, brigandage ouvert, point de sûreté dans les chemins, nulle police dans les villes, interruption du commerce; enfin tous les désordres de l'anarchie, sous un roi rebuté de ses peines, ennuyé de vivre, et qui ne sachant à qui se fier, remettoit souvent les affaires entre des mains intéressées à les brouiller.

Son frère, le duc d'*Alençon*, étoit un esprit ardent, léger, avide de gloire, mais d'une gloire mal entendue, qu'il faisoit consister dans l'éclat des entreprises, sans consulter la justice. Il étoit aussi jaloux et présomptueux : il avoit vu son frère, le duc d'*Anjou*, commander les armées, il vouloit les commander à son tour. Le duc d'*Anjou* avoit été lieutenant-général du royaume, c'en étoit assez à son frère pour vouloir l'être aussi. Ces idées lui étoient suggérées par des gens plus habiles; les calvinistes d'une part, et de l'autre les

Montmorencis et leurs partisans, c'est-à-dire, tous les mécontens de la Saint-Barthelemi, charmés de pouvoir remuer sous le nom d'un frère du roi. Ils se servoient pour aiguillonner ce jeune prince, déjà trop porté à brouiller, du crédit qu'avoient sur lui *Joseph de Boniface*, sieur de *la Mole*, son favori, aussi imprudent que le maître, et le comte de *Coconnas*, un de ces Italiens industrieux qui venoient chercher fortune en France, à l'ombre de la faveur dont jouissoit leur nation sous le gouvernement de *Catherine de Médicis*. Il entroit dans cette société des personnes de tout état, un essaim de jeunes gens, des femmes, et jusqu'à un astrologue, *prometteur magnifique*, qui devoit changer tout l'argent en or, et fournir bien au-delà de ce qui seroit nécessaire pour la dépense des entreprises qu'on voudroit former. Cette cabale se donna le nom important de *Politiques* ou *Mal-contens*. 1574.

Le roi de *Navarre* et le prince de *Condé* en étoient aussi. Comme le séjour forcé qu'ils faisoient à la cour leur paroissoit un véritable esclavage, ils trouvoient bon tout ce qui pouvoit contribuer à les en tirer. Les conférences

1574. se tenoient tantôt chez la reine de *Navarre*, tantôt chez madame de *Sauve*, coquette adroite, qui captivoit les cœurs sans donner le sien : mais il n'y étoit pas toujours question des intérêts du parti ; les rendez-vous d'affaires en couvroient souvent d'autres, dont le but n'étoit pas même un mystère assez caché.

Journ. de Henri III, t. 1, p. 63.

On rapporte que *Charles IX*, outré des liaisons peu décentes que *Marguerite*, sa sœur, entretenoit dans le Louvre et jusque sous ses yeux, avec *la Mole*, voulut, un jour, en faire justice lui-même, et qu'il distribua au duc de *Guise* et à d'autres confidens, des cordes pour étrangler cet audacieux, à qui le hasard seul fit éviter l'embuscade. *Coconnas*, de son côté, étoit aimé de la duchesse de *Nevers*, *Henriette de Clèves*, l'aînée des trois grâces. Le duc d'*Alençon* et le roi de *Navarre* se disputoient enfin la conquête de madame de *Sauve*, sans que cette concurrence altérât leur amitié. Si d'ailleurs elle causoit entre eux quelque froideur, *Marguerite*, épouse et sœur également complaisante, se hâtoit de les raccommoder.

Entreprise des Jours Gras.

Vie de Mornay, pag. 26.

Aussi peu fixée dans ses systêmes que son frère le duc d'*Alençon*, aujourd'hui elle gardoit un secret invio-

lable; et le lendemain épouvantée, elle 1574.
alloit confier à sa mère que son mari, le roi de *Navarre*, son cousin le prince de *Condé* et son frère le duc d'*Alençon*, devoient quitter la cour, se livrer aux calvinistes, et recommencer la guerre. Sur ces indications, on les gardoit à vue, et leurs mesures se trouvoient rompues; mais ensuite, lorsque la reine mère comptoit le plus sur les avertissemens de sa fille, celle-ci ne disoit plus mot, et laissoit fortifier ces complots, qui ne se découvroient souvent que par l'éclat d'une exécution mal concertée. Telle fut la fameuse entreprise des *Jours-gras*, qui rappelle celle que *la Noue* empêcha par sa prudence sous les murs de la Rochelle : il se prêta à celle-ci, ainsi que d'autres graves personnages; mais ils eurent soin de se tenir éloignés, et ils en laissèrent courir les risques à ceux qui n'en prévoyoient pas assez les suites. Il ne s'agissoit pas d'un exploit bien difficile, mais simplement de tirer les princes de la cour, qui étoient à Saint-Germain, et de les conduire dans quelqu'une des provinces où les religionnaires avoient déjà des places fortes et des corps de troupes

1574.

tout formés. Pour cela il ne falloit qu'une escorte, et sur-tout s'entendre, afin que l'évasion des princes cadrant avec l'arrivée de leurs conducteurs, ils pussent, en cas de poursuite, en imposer à ceux que le roi détacheroit après eux. C'étoit une sage précaution de s'emparer de quelques villes voisines, pour servir de rempart contre un premier coup de main, reprendre haleine, et continuer ensuite sa route avec moins de gêne et de précipitation.

Mal conduite.
Brantôme.

Tout avoit été ainsi réglé, et rien ne s'exécuta. Soit crainte qu'en différant trop, le projet ne s'éventât, ou que les princes, livrés à de trop longues réflexions, ne changeassent d'avis, l'escorte parut le mardi gras, sans qu'on s'y attendît, quinze jours avant le temps convenu. La vue de ces hommes armés jeta l'alarme dans la cour. Comme ils se présentoient tantôt d'un côté de Saint-Germain, tantôt de l'autre, pour attirer à eux ceux qu'ils attendoient, on s'imaginoit en être investi, et la frayeur les multiplioit.

On trompe la reine.
Mém. de Bouillon, p. 101.

Au lieu de profiter de ce moment de confusion pour se dérober, le duc d'*Alençon* perdit du temps à consul-

ter ; la reine très-étonnée, se servit des premiers qui s'offrirent d'aller à la découverte : *Turenne* marqua le plus d'ardeur ; il étoit lui-même du complot, et sous prétexte de remplir les vues de la reine, il portoit à l'escorte les paroles du duc d'*Alençon*. La dernière résolution du prince fut qu'il ne se livroit pas qu'il n'eût la ville de Mantes pour le recevoir. En vain *Duplessis-Mornay* représenta que la prise de cette place, presque impossible sans le duc d'*Alençon*, deviendroit la plus facile sitôt qu'il se présenteroit lui-même à la tête des troupes ; le prince ne voulut point se désister. 1574.

Mornay, et *Buhi* son frère, allèrent donc à Mantes, et s'emparèrent chacun d'une porte, en attendant *Guitri*, chef de l'escorte qui devoit les aider à se rendre maîtres de toute la ville ; mais par un de ces contretemps que toute la prudence humaine ne peut empêcher, il arriva trop tard et trop foible. *Mornay* se tira adroitement d'un pas si difficile : il sortit contre *Guitri*, faisant mine de vouloir le combattre, et se retira avec lui. Son stratagême fut si bien conduit, qu'il reçut du roi des lettres de remer-

1574. cîment, comme s'il avoit sauve la ville; mais il ne s'y fia pas, et il se mit au loin en sûreté, avant que la mèche fût éventée.

Aveu de la Mole et terreur de la cour.

D'Aubigné, t. 2, liv. 2.

Brantôme, tome 9.

Tous ne furent pas si prudens. Pendant les délais du duc d'*Alençon*, *la Mole*, qui voyoit que l'affaire prenoit un mauvais tour, voulut se faire un mérite auprès de la reine, et alla lui déclarer toute l'intrigue. Quoiqu'il assurât qu'il ne s'agissoit d'autre chose que de tirer les princes de la cour, et que le roi n'avoit rien à craindre, *Catherine* ne crut pas devoir s'en fier à sa parole. Les ordres furent donnés pour se retirer sur-le champ à Paris. D'*Aubigné* nous fait une peinture assez plaisante du désordre qui accompagna ce départ précipité. « Les cardinaux de « *Bourbon*, de *Lorraine* et de *Guise*, « *Birague* chancelier, *Morvilliers* et « *Bellièvre*, étoient tous montés sur « coursiers d'Italie, empognant des « deux mains l'arçon, et en aussi gran- « de peur de leurs chevaux que des en- « nemis ». Mais si la terreur panique des prélats et gens de robe offroit un spectacle amusant, la situation de *Charles IX* inspiroit de la compassion. On le fit porter à deux heures après mi-

nuit dans une litière. Contraint de fuir malade, et à pareille heure, il disoit en gémissant : *Du moins, s'ils avoient attendu ma mort!* 1574.

La reine s'aperçut bien qu'elle avoit été jouée; quand elle se vit en sûreté, elle résolut de ne s'en pas tenir aux foibles indications fournies par *la Mole*, mais d'approfondir le mystère. Pour y réussir, on arrêta *la Mole* lui-même, et *Coconnas* son ami. On donna des gardes au roi de *Navarre* et au duc d'*Alençon*; pour le prince de *Condé*, il s'étoit sauvé avec *Turenne* et *Montmorenci-Thoré*, dans son gouvernement de Picardie, d'où il passa en Allemagne. On mit aussi en prison *Grandri*, l'alchimiste; et sur quelques lumières qui survinrent pendant le procès, on envoya à la Bastille les maréchaux de *Cossé* et de *Montmorenci*.

Mesures que prend la reine: Son caractère.

L'instruction ne fut pas difficile. Le duc d'*Alençon*, pressé par sa mère, avoua tout ce qu'on voulut, avec la timidité d'un enfant, sans même demander préalablement, ni après, aucune grâce pour ceux qui avoient agi sous son nom, et dans le dessein de l'obliger. Le roi de *Navarre*, qui connoissoit son caractère, ne s'y trompa pas : le voyant renfermé avec *Cathe-*

Procès de la Mole et de Coconnas. *Le Labour.* t. 2, liv 6. *Mém. de Bouillon*, page 102.

Quelques auteurs, *de Thou* lui-même, lui prêtent encore une autre adresse; c'est d'avoir exagéré le danger, et rempli de terreur l'ame de son fils, pour se faire rendre l'autorité qu'elle étoit près de perdre, par les défiances qu'on inspiroit au jeune roi. Le fait est qu'il la laissa maîtresse de gouverner à sa volonté. 1574.

Mesures que prend la reine.

Dépositaire de la souveraine puissance, *Catherine* dirigea selon ses vues les opérations des troupes que *Charles* avoit toujours tenues sur pied, et même augmentées depuis la paix. Elle envoya en Normandie, sous le commandement du maréchal de *Matignon*, un corps d'armée contre *Montgommeri* qui fut pris. Deux autres, commandés par le duc de *Montpensier*, et par *François*, son fils, dauphin d'Auvergne, appelé pour cette raison le *Prince-Dauphin*, tous deux inviolablement attachés à la reine mère, remplirent également leur objet. Le fils tint en échec dans le Languedoc, *Damville*, chef des mécontens; et le père resserra dans la Saintonge, les calvinistes, qui, sous la conduite de *la Noue*, menaçoient toutes les provinces voisines. Ainsi *Catherine*, comme un pilote habile, préparoit, pendant

1574.

le calme, les manœuvres nécessaires pour sauver le vaisseau de la tempête qu'elle prévoyoit devoir s'élever à la mort de *Charles IX*.

Mort de Charles IX.

Ce jeune prince, luttant contre la violence de la maladie, voyoit insensiblement s'éteindre une vie passée dans l'amertume. Il ne fut pas tranquille, même dans ses derniers momens; combattu par des idées contraires sur la manière dont il pourvoiroit au gouvernement de son royaume, en l'absence du successeur légitime. On ne peut douter qu'il n'y ait eu de la part de ceux qui l'approchoient, beaucoup d'insinuations différentes, pour l'engager à partager le souverain pouvoir; cependant la reine mère l'obtint tout entier. Les lettres de régence lui furent expédiées le 30 mai, et ce même jour mourut *Charles IX*, n'ayant pas encore atteint sa vingt-cinquième année.

Son caractère.

Matthieu, liv. 6, p. 677. *D'Aubigné*, t. 2, liv. 2, page 698. *Mém. de Bouillon*, l. 6. *Brantôme*, tome 9.

Cet âge avertit qu'il ne faut pas le juger à la rigueur. On doit excuser son extrême vivacité et son penchant excessif pour les exercices violens, tels que les travaux en fer, auxquels il se livroit jusqu'à altérer son tempérament, en forgeant lui-même des casques et des cuirasses. Il aimoit trop aussi la chasse : nous avons de ce roi un traité

sur cette matière, estimé des connoisseurs. *Charles* fut très-mal élevé. Dès son enfance on lui laissa contracter l'habitude de jurer, que son exemple rendit commun entre les jeunes gens de sa cour. On ne veilla pas davantage sur ses mœurs, et ses désordres furent publics. Il eut de *Marie Touchet*, fille d'un juge d'Orléans, *Charles de Valois*, comte d'*Auvergne* et duc d'*Angoulême*; mais la tendresse et l'estime que lui inspirèrent les grâces et les vertus d'*Elisabeth d'Autriche* son épouse, mirent un frein à ces délires d'une jeunesse pétulante. Il n'eut d'elle qu'une fille qui lui survécut peu. *Charles*, en mourant, se félicitoit de ne point avoir de fils, pour ne point laisser sur le trône un enfant exposé aux mêmes chagrins que lui; pensée qui fait voir combien la couronne fut pesante à ce jeune monarque. Prince malheureux, qui n'eut souvent le choix qu'entre les démarches hasardeuses! Les trahisons qu'il éprouva changèrent son caractère, porté à la franchise et à la gaieté. Il aimoit la poésie et la musique, et aimoit aussi ceux qui y excelloient. *Amyot*, le traducteur de *Plutarque*, *Dorat*, *Baïf* et *Ronsard*, furent dans ses bonnes grâces, et il reste de lui des

1574.

1574. vers bien supérieurs à ceux de ces poëtes (1). Il avoit une manière de s'exprimer noble et énergique, un esprit vif, une conception aisée et un jugement sûr. Il en fit preuve dans sa façon de penser sur le roi de Pologne son frère. On crut d'abord que c'étoit par jalousie qu'il ne l'estimoit pas; mais on eut lieu de remarquer dans la suite qu'il l'avoit bien connu. Enfin, quiconque étudiera *Charles IX* en faisant attention à son âge, demeurera persuadé que l'expérience et le cou-

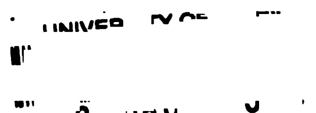
---

(1) Ce sont les suivans, qu'on ne soupçonneroit pas d'une époque où la langue n'étoit pas encore fixée, et que l'on doit citer, pour cette raison, comme une espèce de phénomène littéraire.

L'art de faire des vers, dut-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner.
Tous deux egalement nous portons des couronnes;
Mais, Roi, je les reçois, Poëte tu les donnes.
Ton esprit enflammé d'une céleste ardeur,
Eclate par soi-même, et moi par ma grandeur.
Si du côté des Dieux je cherche l'avantage,
Ronsard est leur mignon, et je suis leur image.
Ta lyre, qui ravit par de si doux accords,
T'asservit les esprits, dont je n'ai que les corps;
Elle t'en rend le maître, et te sçait introduire
Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.

rage secondant ses bonnes intentions, 1574.
il auroit préservé la France des maux qu'elle éprouva sous *Henri III* son successeur.

FIN DU TOME SEPTIÈME.




1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

